2/9/7

BIBLIOTECA NAZIONALE CENTRALE - FIRENZE
II
9
7
43
RACCOLTA NENCINI

Ex Libris Joannis Nencini
1874

NAZIONALE CENTRALE - FIRENZE
II
9
7
43
OLTA NENCINI

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DU LIVRE

EN FRANCE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'EN 1789.

TROISIÈME PARTIE.

—

TOME Ier.

Digitized by Google

OUVRAGES D'EDMOND WERDET.

ancien libraire-éditeur,

36, Chaussée du Maine (Montrouge-Paris).

HISTOIRE DU LIVRE EN FRANCE, DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'EN 1860. 7 ou 8 vol. grand in-18, imprimés sur papier jésus vélin, satiné et glacé. Prix de chaque volume. . . . . 5 fr.

Division de l'ouvrage.

I. ORIGINES DU LIVRE-MANUSCRIT, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'introduction de l'imprimerie à Paris, en 1470. 1 vol. de 408 pages.

II. TRANSFORMATION DU LIVRE-MANUSCRIT, depuis 1470 jusqu'à 1789. 1 vol. de 408 pages.

III. ÉTUDES BIBLIOGRAPHIQUES SUR LES LIBRAIRES ET LES IMPRIMEURS LES PLUS CÉLÈBRES DE PARIS :

Tome Ier. LES ESTIENNE ET LEURS DEVANCIERS, depuis 1470. 1 vol.

Tome II. ÉTUDES BIBLIOGRAPHIQUES SUR LES LIBRAIRES ET LES IMPRIMEURS DE PARIS LES PLUS CÉLÈBRES, depuis 1500 jusqu'à 1789. 1 vol.

IV. ESSAI SUR LA PROPAGATION, MARCHE ET PROGRÈS DE L'IMPRIMERIE ET DE LA LIBRAIRIE DANS LES DIVERSES PROVINCES DE LA FRANCE, divisé par province et par ordre chronologique, depuis 1470 jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

RECHERCHES HISTORIQUES ET BIBLIOGRAPHIQUES SUR LES IMPRIMERIES CLANDESTINES, PARTICULIÈRES ET DE FANTAISIE, de 1470 à 1792. 1 fort volume.

V. DE LA LIBRAIRIE FRANÇAISE, *son passé,—son présent,—son avenir,*—avec des *Notices bibliographiques sur les libraires de Paris les plus distingués*, depuis 1789 à 1860. 1 fort volume.

VI. DE L'IMPRIMERIE FRANÇAISE, *son présent,—son avenir*, avec des *Notices bibliographiques sur les imprimeurs, les protes, les correcteurs, les ouvriers typographes et les libraires les plus distingués tant de Paris que des départements*, depuis 1789 jusqu'à nos jours. 1 fort volume (en préparation).

Les parties 1, 2, 3 (1er vol.), 4 et 5 sont en vente.
Le tome II (3e partie), paraîtra en mars prochain.

Autres ouvrages du même auteur imprimés dans le même format.

LE CAP SUNIUM, SOUVENIRS LITTÉRAIRES INTIMES :

Ire SÉRIE. PORTRAIT INTIME DE H. DE BALZAC, *sa vie, son humeur et son caractère.* 1 volume. . . . . 3 fr. 50 c.

IIe SÉRIE. SOUVENIRS INTIMES DE MM. ARSÈNE HOUSSAYE, ALP. KARR, PAUL LACROIX, PAUL DE KOCK, LÉON GOZLAN, MICHEL RAYMOND, J. SANDEAU, R. BRUCKER, G. PLANCHE, etc. 1 volume. . . . . 3 fr. 50 c.

Paris. — Imprimé par E. THUNOT et Cie, rue Racine, 26.

Digitized by Google

HISTOIRE
DU LIVRE
EN FRANCE
DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'EN 1789

PAR

EDMOND WERDET,

Ancien libraire-éditeur.

Menti bonæ Deus occurrit.
(GEOFFROY TORY.)

TROISIÈME PARTIE (TOME Ier).

ÉTUDES BIBLIOGRAPHIQUES
SUR LES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES DE PARIS LES PLUS CÉLÈBRES.

LES ESTIENNE
1502-1664
ET LEURS DEVANCIERS
DEPUIS 1470.

PARIS.

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
Galerie d'Orléans, Palais-Royal.

AUGUSTE AUBRY, ÉDITEUR,
16, rue Dauphine.

M D CCC LXIV

Digitized by Google

(Tous droits réservés. E. W.)

Digitized by Google

AU LECTEUR

SUR CE QUE NOUS SOMMES, EN RÉALITÉ.

« *Menti bonæ Deus occurrit.* »
(GEOFFROY TORY.)
« Dieu vient au-devant de la bonne volonté et lui aide. »

Les anciens mettaient en tête de leurs ouvrages, non seulement des *épîtres dédicatoires*, mais aussi des *préfaces*, courtes, il est vrai, mais d'un admirable simplicité, témoin celles des deux plus grands historiens de la Grèce, Hérodote et Thucydide.

Au XVIe siècle, les Italiens attachaient une grande importance aux préfaces, qu'ils appelaient la *salsa del libro*.

Voltaire, après avoir écrit quelques lignes sur les dédicaces, donne les conseils suivants, dont certains auteurs feraient bien de profiter :

« Les préfaces sont un écueil : le *moi* est haïssable, disait Blaise Pascal.

« Parlez de vous le moins que vous pourrez ; car, vous devez savoir que l'amour-propre du lecteur est aussi grand que le vôtre : il ne vous pardonnera jamais de vouloir le condamner à vous estimer.

« C'est à votre livre à parler pour lui, s'il parvient à être lu dans la foule.

« Quelques auteurs ont prétendu qu'il y avait un peu trop d'événements dans le troisième acte, et que la princesse découvre trop tard, dans le quatrième, les tendres sentiments de son cœur pour son amant, à cela je ne réponds point. Ne répondez pas, mon ami, car personne n'a parlé, ni ne parlera de la princesse.

« La pièce est tombée parce qu'elle est ennuyeuse et écrite en vers plats et barbares, la préface est une prière

pour les morts, mais elle ne les ressuscitera pas (1). »

C'est en général dans les préfaces que les auteurs donnent une libre carrière à leur vanité; et quelques préfaces de certains grands hommes de notre temps ne feraient, si nous voulions les citer, que confirmer notre dire.

Malebranche s'est fort amusé de ce travers.

Depuis cette époque, il n'est guère d'ouvrage littéraire ou historique un peu important, qui ne soit précédé d'une préface ou d'un préambule.

On doit, en général, lire ces introductions et ces dédicaces avec une grande attention ; car souvent elles contiennent, soit sur l'auteur lui-même, soit sur d'autres personnages, soit sur des événements anciens ou contemporains, des détails que l'on chercherait vainement ailleurs !

Profitons de tels conseils; nous allons nous hasarder, nous aussi, à donner une courte préface, dans laquelle nous tâcherons de mettre en pratique la simplicité des anciens, — fuyant l'enflure orgueilleuse si blamée par Voltaire et le *moi* qui déplaisait si fort à B. Pascal,— disant, au reste, avec franchise, à l'exemple de M. Ludovic Lalanne, ce que nous pensons de nous et de nos travaux.

Mais, d'abord, qu'il nous soit permis de citer quelques courts extraits d'auteurs qui font autorité sur ce que nous nous proposons de dire de nous. En cela nous avons suivi l'exemple donné par le savant Adrien Turnèbe, cet érudit imprimeur royal pour le grec, qui, dans son volume in-folio, publié en 1580, sous le titre de ADVERSARIA, a rassemblé tout ce qu'il avait remarqué d'intéressant dans ses lectures.

Dans le prologue de ses *Grandes chroniques de France*, notre grand historien Froissart, s'exprime ainsi sur la manière d'écrire l'histoire :

(1) Voltaire, *Dict. phil.*, article AUTEURS.

« On dict, et il est vray, que tous les édifices sont massonnés et œuvrés de plusieurs sortes de pierres, et que toutes grosses rivières sont faictes et rassemblées de plusieurs surgeons.

« Aussy, les sciences sont extraictes et compillées de plusieurs clercs. »

Montaigne, notre immortel philosophe, à l'érudition si vaste, cachée sous l'apparence d'une si naïve bonhomie, Montaigne, qui disait avec une admirable simplicité,— quand on lui parlait de son savoir, *que scay-je?* à qui *mille riens naturels arrivaient*, assurait-il, *par sauts et par gambades;* il a encore dit au sujet des pionniers de la pensée :

« Les abeilles vont piccorant d'icy, de là, et de ce quelles ont amassé, elles en tirent, ce qui n'est plus thym, ni marjolaine, ni aultres fleurs, mais le miel qui s'en compose. »

Bayle (Dict., art. Athène) était loin de mépriser les compilateurs.

« Il y a tel compilateur, disait-il, dont notre siècle ne fait nul cas,— qui serait admiré d'ici à mille ans,— s'il arrivait dans la république des lettres, les mêmes révolutions qui ont fait périr la plupart des livres d'anciens auteurs grecs et romains.

« Nous ne pouvons pas répondre qu'il n'arrive jamais rien de semblable.

« Ne blâmons donc pas ceux qui compilent !

« Ces travailleurs, peut-être, seront plus utiles que les auteurs, qui n'empruntent rien de leurs confrères. »

Marmontel, au siècle dernier, écrivait :

« On a calculé qu'à lire quatorze heures par jour, il faudrait huit cents ans pour épuiser ce que la Bibliothèque royale contient sur l'histoire seulement.

« Cette disproportion désespérante de la durée de la vie, avec la quantité de livres dont chacun peut avoir

quelque chose d'intéressant, prouve la nécessité des *extraits*.

« Ce travail bien dirigé, serait un moyen d'occuper utilement une multitude de plumes que l'oisiveté rend nuisible.

« Beaucoup de gens qui n'ont pas le talent de produire avec l'intelligence que la nature donne, et le goût qui peut l'acquérir, réussiraient à faire des extraits précieux (1). »

Les opinions émises par ces divers écrivains et par d'autres encore, les *massons* et *surgeons* de Froissart, la *piccorée* des abeilles de Montaigne, les *compilateurs* de Bayle, les *faiseurs de résumés* ou d'extraits de Marmontel, nous conduisent tout naturellement à la justification du titre, peut-être trop ambitieux, que nous nous sommes décerné, d'*annaliste* ou de *collecteur* de souvenirs historiques, ou plutôt littéraires, anecdotiques, curieux, instructifs, sur les faits de la librairie et de l'imprimerie, souvenirs que nous avons patiemment colligés dans ces vieux bouquins, ensevelis dans les Bibliothèques, devenus très-rares, qu'on ne lit plus, mais que l'on parcourt encore, dans l'espoir d'y découvrir quelques fleurs inconnues ou innomées, cachées qu'elles sont, comme la modeste violette, sous des ronces et des épines.

De cette variété de chercheur ou d'investigateur nous avons fait notre spécialité.

Notre confession ainsi terminée, arrivons au sujet de nos études rétrospectives et bibliographiques sur les plus célèbres imprimeurs et libraires qui par leurs travaux ont illustré ces nobles professions, depuis 1470 jusqu'à 1789.

(1) L. Lalanne, *Curiosités bibliographiques*.

Digitized by Google

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES

LIBRAIRES ET IMPRIMEURS DE PARIS

CITÉS DANS CE TOME Ier DE LA IIIe PARTIE.

Pages.

AU LECTEUR SUR CE QUE NOUS SOMMES EN RÉALITÉ. v

XVe SIÈCLE.

SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XI.

(DE 1470 A 1483.)

1470. Ulrich Géring. — Michel Friburger. — Martin Krantz. (Voyez IIe partie, p. 10 et suivantes.)
1473. Kaiser (Pierre) ou *Cæsaris*, et Stoll (Jehan). 3
1474. Caron (Pierre). 5
1475. Bonhomme (Pasquier). 6
Bonhomme (Jean Ier). 1486. 7
1480. Maynial (Guillaume). 8
1480. Vérard (Antoine). . . . . *id.*
Vérard (Barthelémy). 12
Vérard (Antoine). 1518. . . . . *id.*
1481. Regnault (François). 13
Regnault (Jacques). — 1542. . . . . *id.*
Regnault (Robert). — 1543. . . . . *id.*
Regnault (Barbe). — 1552. . . . . *id.*
1481. Marchand (Guy). 14
Marchand (Jean). — 1503. 16
Marchand (Prosper). — 1698. . . . . *id.*
1481. Marnef (Geoffroy de). 17
Marnef (Enguilbert Ier de). — 1491. . . . . *id.*
Marnef (Jérôme de). — 1547. 18

SOUS LE RÈGNE DE CHARLES VIII.

(DE 1483 A 1498.)

Pages.
1483. Calllaut (Antoine). 18
1483. Martineau (Louis). 19
1484. Philippi (Nicolas) et Reinhardi (Marc). 19
1484. Higman (Jean). . . . . *id.*
1484. Janot (Denys Ier). 21
Janot (Denys II). — 1536. . . . . *id.*
1486. Macé (Robinet). 22
Macé (Jean). — 1537. 23
Macé (Jacques). — 1544. . . . . *id.*
Macé (Charles). — 1551. . . . . *id.*
Macé (Barthélemy). — 1587. 24
Macé (Guillaume Ier). — 1610. . . . . *id.*
1486. Du Pré (Jean). 25
Du Pré (Galliot Ier). — 1512. 27
1487. Le Rouge (Pierre). 28
1487. Carchagny (Jehan). 29
1489. Belin (Jean). 30
1489. Gerlier (Durand Ier). . . . . *id.*
Gerlier (Durand II). — 1559. . . . . *id.*
1489. Le Noir (Michel). 31
Le Noir (Philippe). — 1514. 32
1489. Pigouchet (Philippe). 33
1489. Hopyl (Wolfgang). . . . . *id.*
1490. Kerver (Thieiman Ier). 35
Kerver (Jean). — 1521. 36
Kerver (Jacques Ier). 1535. . . . . *id.*
1490. Rosse (Denys). 39
1491. Vostre (Simon). 40
Vostre (Nicole). — 1521. 43
1491. Rembolt (Bertholde). . . . . *id.*
Guillard (Charlotte). — 1518. 48
Chevalon (Claude). — 1515. 49
1493. Baligault (Félix). 50
1493. Eustache (Guillaume). 51
1493. Lambert (Jean). . . . . *id.*
1493. Maurand (Jean). 52
1494. Le Dru (Pierre). . . . . *id.*

Pages.
1494. Petit (Jehan). 53
1494. Treperel (Jean). 55
1496. Bouyer (Jehan) et Boucher (Guillaume). 56
1496. Bocard (André). 57
1497. Nidel (Antoine de).. 58

SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XII.

(DE 1498 A 1515.)

1498. Bade (Josse). 58
Bade (Conrad). 61
Bade (Jean). — 1517. 67
1500. Aliate (Alexandre). . . . . *id.*
1500. Wolf (Nicolas). . . . . *id.*

LES ESTIENNE.

(DE 1502 A 1664.)

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.. 69

1502 à 1520. HENRI I ESTIENNE. 74

Par son amour pour l'art typographique, il ne craint pas de déroger à la noblesse de la famille : il brave l'exhérédation paternelle, il embrasse avec ardeur les nobles professions de libraire et d'imprimeur. — En 1502, il s'établit rue du Clos-Bruneau, près de l'école de droit. — Henri rend justice à ses correcteurs, en plaçant leurs noms en tête de ses livres. — Examen de ses ouvrages les plus remarquables, et jugements sur cet imprimeur célèbre.

1526 à 1559. ROBERT I ESTIENNE.. 82

I. Apprenti typographe chez Simon de Colines; éditeur à dix-neuf ans du *Nouveau Testament* latin, in-16, de 1523. La docte mais intolérante Sorbonne crie, à ce sujet, au scandale et à l'hérésie. 83
La rue de Saint-Jean de Beauvais ;—François Ier et Marguerite de Valois. 88
Robert Estienne se marie ; —sa femme Perrette Bade, — ses enfants,— son imprimerie,— Guillaume Budé. 93

Pages.

II. L'officine de Robert, décrite par son fils, le grand Henri, à son fils Paul. 95

Manière dont était composée cette officine ;—ses dix correcteurs d'épreuves, tous très-savants; sa présence accidentelle dans sa boutique de libraire (*in suâ librariâ tabernâ*); il se plaît à y causer et à discuter avec ses nombreux visiteurs. 99

Examen des Bibles de 1528, 1532, 1534 et 1540. 105

Haine et persécutions que ces éditions attirent à Robert, de la part de la Faculté de théologie de Paris. 107

François Ier le protége; les types hébreux; pour récompenser Robert, le roi le nomme son imprimeur pour les langues hébraïque et latine. 114

Robert décide François Ier à faire graver par Garamond des caractères grecs; le privilége est accordé à Conrad Néobard, qui meurt en 1540; ce privilége est immédiatement conféré à Robert Estienne. 116

Histoire des caractères grecs, dits du *Roi*; emprunt fait au savant bibliographe M. Auguste Bernard. 117

III. Publications des auteurs grecs, avec les caractères gravés par Garamond, par ordre de François Ier. Histoire ecclésiastique d'Eusèbe : Ange Vergèce. 124

Préface en grec de ce bel ouvrage, traduite en français par M. A. Firmin Didot. 127

1545. Publication de la *Biblia sacra* en 2 vol. in-8°.—Recrudescence de la fureur des sorbonistes; — persécutions causées par cette publication ;— bénignités religieuses. François Ier et plusieurs prélats protégent de nouveau Robert Estienne contre les attaques de ces implacables saints personnages, qui demandent que cet imprimeur soit poursuivi et condamné, comme hérétique. 129

1546. Robert publie le *Novum Testamentum græcum*, in-16; il en fait paraître en 1549 une nouvelle édition, plus belle et plus correcte, connue des savants sous le nom de *ô mirificam*. 131

Le *Thesaurus linguæ latinæ* et les publications des auteurs latins. 133

Nouvelles clameurs de la Sorbonne. — Le Nouveau Testament grec de 1546 et 1549. — L'évêque du Châtel et les oraisons funèbres de François Ier, en 1547. — Le coup de l'étrier de ce roi. 137

Robert fait ses préparatifs de départ pour Genève. 142

Pages.

IV. Robert Estienne se réfugie à Genève, en 1551; il y embrasse la religion calviniste; après son départ furtif de Paris, le fisc fait placer sous le séquestre son imprimerie. 144
La fuite de Paris de Robert et sa famille, expliquée. 148
Robert Estienne aux lecteurs qui cherchent en vérité le sauveur Jésus-Christ. 154
V. Réflexion sur ce vigoureux pamphlet. 183
VI. Continuation de l'examen des publications de Robert. . . 196
Mort de ce célèbre imprimeur-libraire éditeur à Genève, le 9 septembre 1559. 204
Hommages tardifs rendus à sa mémoire. 206
VII. Testament de Robert Estienne du 5 septembre 1559. . . 207

1537-1550. ESTIENNE (François Ier). 214
Portraits de deux délateurs du président Lyzet, Jean ANDRÉ et Jacques NYVERD, libraires-jurés. 216

1551 à 1564. ESTIENNE (Charles). 220
I. Charles abandonne sa profession de médecin afin de sauvegarder les intérêts de ses neveux tous mineurs. 221
Avant que de prendre la direction de l'imprimerie de Robert, son frère, mort en exil à Genève, il fait présenter une requête au roi Henri II, dans le but d'obtenir la levée du séquestre sur les biens de ses neveux. 223
Charles fait abnégation de ses propres intérêts; il en est récompensé par l'ingratitude et l'abandon. — Lettres patentes de rémission de mainlevée, en faveur des héritiers de Robert Estienne. 224
II. Examen rapide des travaux scientifiques, littéraires et typographiques de Charles; — son caractère; — désastres commerciaux; — Charles y succombe; — presque aveugle il meurt dans la prison pour dettes du grand Châtelet de Paris. 229

1554 à 1598. ESTIENNE (Henri II), sieur de GRIÈRE. 238
I. Enfance, adolescence et éducation du jeune Henri; son amour passionné pour l'étude du grec. 240
Pierre Danés, le calligraphe Crétois Vergèce. 242
Premier voyage de Henri II; — son ardeur pour découvrir des manuscrits encore inconnus aux Aldes. 244
II. Henri II, éditeur en 1554; — il publie à Paris une édition d'Anacréon, grec et latin, qui fait un événement littéraire. 245

Pages.
En 1559 il retourne a Genève; il y fonde une imprimerie. . . 247
Examen rapide de ses principales publications. . . . . id.
La gêne, qui précède toujours une misère future, commence à se faire sentir. — Générosité d'Ulrich Fugger. 248
En 1559 Henri perd son père; il ajoute son matérici d'imprimerie au sien. 249
Immense désespoir qu'éprouve Henri de la mort de son ami, de son père Robert; — il prend en dégout toute espèce de travail. . . . . id.
III. Henri se marie trois fois; — ses femmes et ses enfants; — il reprend ses travaux interrompus; — examen continué. 253
Artis typographicæ quærimonia. 259
Traduction nouvelle, en français, de cette sanglante satire contre les imprimeurs illettrés qui ne connaissent que leur *plomb*. 268
Le *Thesaurus linguæ græcæ et latinæ*. 283
Immense produit de gloire; stérilité complète d'écus.—A quoi sert la gloire, lorsqu'on ne peut payer ses dettes? . . . . id.
IV. L'adversité. — Déceptions commerciales. 285
Un pamphlet anonyme, en 1576. — Henri en est-il l'auteur? 287
De latinitate falsò suspecta.— Les *Nizoliodidas culas*.— Les dialogues du nouveau langage français italianisé. . . . . id.
Les persécutions; — la fuite; — le sauf-conduit. 291
V. Une pension éphémère de 200 livres; plus chimérique encore, une gratification de 3,000 livres. 295
Redoublement de l'intolérance calviniste; — Henri II en prison; — l'amende; — en 1587 il est contraint d'ensevelir de ses propres mains, dans son jardin, sa tante, et l'une de ses filles, mortes de la peste. 299
Catastrophe; — le grand Henri II Estienne meurt de folie à l'Hôtel-Dieu de Lyon. 300

1556 à 1571. Estienne (Robert II). 305
Robert II persévère dans la foi catholique; il refuse de demeurer à Genève, chez son père; il s'évade et va se réfugier à Paris, chez Charles, son oncle. . . . . id.
Il organise pour son compte une imprimerie; il est nommé imprimeur du roi. — La mère du roi Henri IV, Jeanne d'Albret, visite l'imprimerie de Robert II. 306
Robert II quitte Paris, il se rend à Genève, où il meurt de misère. 309

Digitized by Google

Pages.

1571 à 1601. Barbe (Denyse), veuve de Robert II, épouse Mamert-Patisson. 309

1562 à 1582. Estienne (François II). 310

1599 à 1627. Estienne (Paul). 312
Paul hérite des manuscrits et de l'imprimerie d'Henri II, son père ; — heureux commencement ; — il termine les travaux commencés par son père ; — il en entreprend de nouveaux. 312
Le *Mitis adolescens* de Juste-Lipse. . . . . *ib.*
Ses impressions se ralentissent en 1626 ; — pourquoi ? . . . 314
La conspiration de l'Escale ; — Paul se réfugie à Paris ; au bout de quinze ans il retourne à Genève ; — le sauf-conduit. 317
Paul réclame, au nom du roi de France, les matrices grecques de Garamond, engagées par son père. — Arrest du conseil d'État du roy 322
Les matrices grecques sont enfin rendues à Paul. — La bonne foi punique. 324
Paul termine ses jours dans la misère. 326

1572 à 1644. (Robert III). Très-docte, poëte et excellent typographe. 327

1618 à 1674. Estienne (Antoine). 329
Longs démêlés d'Antoine avec la communauté des libraires-imprimeurs. 331
Prétentions d'Antoine à se faire élire syndic de cette communauté. . . . . *id.*
Garde des matrices des caractères grecs du roi ; il est accusé d'avoir abusé, à son profit, de ce dépôt. 334
Arrêt du conseil qui l'en accuse formellement. . . . . *id.*
Nombreuses publications d'Antoine ; — presque aveugle il tombe dans une profonde misère. 336
Il termine sa longue et laborieuse carrière à l'hôpital de l'Hôtel-Dieu, de Paris. 337

1646-1661. Estienne (Henri IV). 338

CONCLUSION.

I. État par ordre de matière des éditions, au nombre de 1590, imprimées par les Estienne ; part afférente à chacun d'eux. 339

Digitized by Google

Pages.

II. Tableau généalogique de la famille des Estienne, par Lottin. 341

Le dernier rejeton de cette illustre famille. 348

III. Opinion de Chevillier, Diderot, M. A. F. Didot, sur les résultats probables que peuvent obtenir les imprimeurs et les libraires. 349

IV. Résultats commerciaux obtenus par les Estienne pendant 142 ans de travaux les plus honorables; — après avoir imprimé et publié 1,590 éditions. 352

UNE CIRCONSTANCE ATTÉNUANTE. 354

Digitized by Google

ÉTUDES BIBLIOGRAPHIQUES

SUR LES

LIBRAIRES ET IMPRIMEURS DE PARIS

LES PLUS CÉLÈBRES OU LES PLUS DISTINGUÉS

DE 1470 A 1789.

Digitized by Google

Digitized by Google

BIOGRAPHIES

DES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES

CITÉS SOUS LES RÈGNES

DE LOUIS XI, DE CHARLES VIII, ET DE LOUIS XII.

SOUS LOUIS XI (DE 1470 A 1483).

Dans la première partie de cet ouvrage, p. 306 et suivantes, nous avons parlé d'*Ulrich* Géring, *Martin* Krants *et Michel* Friburger, ces trois introducteurs à Paris, en 1470, de l'art typographique; nous n'avons donc plus à nous occuper de ces célèbres disciples de l'immortel Gutenberg.

1473. Pierre Kaiser, dit *Cæsaris*, et Jehan Stoll (1).

La concurrence en librairie est née avant l'imprimerie; jamais, quoi qu'on fasse, on ne pourra

(1) Les noms des libraires et des imprimeurs dont nous esquissons la bio-bibliographie, seront reproduits dans *le 2e volume de cette IIIe partie*, par une table alphabétique, afin d'en faciliter les recherches.

Les chiffres placés à la gauche ou à la droite d'un nom, indiquent chronologiquement, l'année de la nomination de cet imprimeur ou libraire.

détruire ce Saturne commercial qui dévore ses laborieux enfants, — libraires ou imprimeurs.

Le premier concurrent que nous voyons paraître dans l'imprimerie, est *Pierre Kaiser*, dit *Cæsaris* (c'est-à-dire fils de *César*), un ouvrier d'*Ulrich Géring*. De même qu'*Ulrich Géring*, *Cæsaris* prend un associé. En 1473, nous le trouvons travaillant avec *Jehan Stoll;* ils publièrent en société le *Manipulus curatorum : speculum humanæ vitæ Roderici Zamorencis*, in-fol.

On voit à la fin de la table des matières de ce livre ces vers :

Hos lege divinos, Lector studiose, libellos,
Undè trahes vitæ commoda multa tuæ.
Hoc Speculum clarum manibus gestare memento,
Quæ tua sit vita noscere quisquis amas.
Nàm tibi distinctum punctis virisque relictum
Viris perfinxit Regia Parisius.
Presserunt PETRVS CESARIS, simul atquè JOANNES
STOLL, quibus ars quod habet omne retulit eis.

Ensuite ils imprimèrent : *Casus breves Joannis Andreæ super primo decretalium*, 1 vol. in-4°.

Ces deux nouveaux imprimeurs, comme pour mieux lutter, face à face, avec *Ulrich Géring*, demeurent aussi rue Saint-Jacques; ils sont établis près des Jacobins, à l'enseigne du *Soufflet-Vert*, dans une maison que Cæsaris abandonna vers la fin de sa vie, pour celles du *Cygne* et du *Soldat*, dans la même rue Saint-Jacques.

Mais alors Cæsaris travaille seul; son association avec Stoll est rompue.

Nous le voyons publier sous son nom seul plusieurs livres dont nous ne citerons que celui-ci : *Tractatus de permutatione beneficiorum*, in-4°. Ce volume se termine par ces lignes : *Impressus Parisiis per venerabilem virum, Petrum Cæsaris, in artibus magistrum ac hujus operis industriosum opificem.*

Kaiser prenait aussi le titre de Maistre-ès-arts.

Entre l'atelier de Gérin et celui de Cæsaris la rivalité était vive et toujours en éveil.

Mercier, abbé de Saint-Léger, la compare à celle qui existait à Rome, vers le même temps, entre l'imprimerie Sweynheyn et Pannartz, et celle d'Ulrich Han.

Quand Géring publiait un livre, on était sûr de voir Cæsaris en donner lui-même une édition l'année suivante.

Les livres de Cæsaris et Stoll portent quelquefois pour enseigne au *Soufflet-Vert* (*sub signo follis viridis*).

1474. Pierre Caron imprima l'Aiguillon de l'amour divin de saint Bonaventure, traduit par Jean Gerson, 1 vol. in-4°, 1474; l'Histoire de Charles VII, roi de France, intitulée les Vigiles du roi Charles VII, en vers, par Martial de Paris,

dit d'Auvergne, environ l'an 1490; les Faicts de Maistre Alain Chartier, in-fol.

Il avait pour marque un bois clos, une enceinte de murailles, avec ces mots : *Franc-bois.*

1475. Bonhomme (Pasquier), imprimeur-libraire-juré.

1474. Bonhomme (*Aspais*), libraire et imprimeur.
1475. Bonhomme (*Pasquier*), 1er fils d'*Aspais*, l'un des IV grands libraires-jurés; libraire-juré et imprimeur.
1486. Bonhomme (*Jean* Ier), 2e fils d'*Aspais*, l'un des IV grands libraires-jurés; libraire-juré et imprimeur; il exerçait encore en 1537.
1522. Bonhomme (*Yolande*, fille d'*Aspais*). Voyez Kerver (veuve de *Thielman* Ier), libraire, 1522.
1551. Bonhomme (*Jean* II), fils de *Jean* Ier, libraire.
1614. Bonhomme (*Macé*), libraire; il exerçait encore en 1618.

Ces typographes des premiers temps avaient jusque-là voué exclusivement leurs presses à l'impression des livres latins.

Bonhomme Pasquier, fils d'*Aspais*, fut pourvu de l'office de l'un des quatre principaux libraires-jurés, par acte du 6 avril 1475; en 1475, il fonda le troisième établissement d'imprimerie à Paris; et le premier ouvrage qu'il imprima, fut en français. L'année suivante, il imprima les grandes Chroniques de France, appelées les Chroniques de saint Denys, depuis les Troyens jusqu'à la mort de Charles VII, en 1461; 3 vol. in-fol. gothique.

Digitized by Google

Au bas du titre on lit : En l'hostel de Pasquier Bonhomme, l'un des quatre principaux libraires-jurés de l'Université, où pend pour enseigne l'image de saint Christophe. « C'est, nous le répétons, disent MM. Paul Lacroix et Ed. Fournier, le premier livre français imprimé à Paris, avec date, quoi qu'en aient dit Duverdier, Chevillier, Maittaire et Panzer, qui font passer avant ce livre l'Amant rendu Cordelier ou l'Observance d'amour, dont, suivant eux, Cæsaris et Stoll auraient, en 1473, donné une édition, mise en doute, avec raison, par M. Charles Brunet, si compétent en cette matière. »

« A la publication des Chroniques de France succéda bientôt celle de plusieurs autres livres écrits aussi en notre langue.

« Ainsi la Danse macabre, imprimée par Guy Marchand, en 1486; les Vigiles de Martial d'Auvergne, imprimées en 1490 par Pierre Caron; l'Aiguillon d'Amour divin, traduit en latin par saint Bonaventure, en 1494.

« La même année parut une nouvelle édition des Grandes Chroniques de France, donnée par Jean Morand, rue Saint-Victor. »

Il eut un frère nommé *Jean Ier*; celui-ci était un des quatre grands libraires de l'Université de Paris; il fit imprimer *Constitutiones Clementinarum*, in-4°, 1486; — des profils champêtres et ru-

raux de Pierre de Crescenz, in-fol. 1486; — *Richardi de S. Victore Tract. qui dicitur Benjamin. minor*, in-4°, 1489.

La famille de Bonhomme (Pasquier) a illustré la librairie et l'imprimerie, par ses belles éditions, pendant 140 ans, jusqu'en 1618.

1480. Guillaume Maynial, imprimeur.

Dans ces études sur les imprimeurs qui suivirent de près les trois introducteurs de l'art typographique à Paris, il convient de citer le nom de Guillaume Maynial, qui, pendant quelque temps, fut l'associé d'Ulrich Géring, avec lequel il imprima *Summa de quatuor virtutibus cardinalibus et vitiis oppositis*, in-fol., en 1480; plus tard, il fut également associé, pendant quelque temps, avec Rembolt (Bertholde); ils imprimèrent en société : *Virgilii opera cum notis per Marteolum*, in-fol., 1492. C'est la première édition de cet auteur imprimée à Paris. G. Maynial imprima plusieurs autres ouvrages importants.

1480. Antoine Vérard, imprimeur-libraire.

1480. Vérard (*Antoine*), libraire-imprimeur, exerçait encore en 1519. Ce libraire est un de ceux qui ont le plus imprimé de son temps, et particulièrement des *romans*, dont il y en a plus de cent imprimés sur vélin, ornés de très-belles miniatures. (La Caille, p. 63.)

Digitized by Google

« Mais l'homme, disent MM. Paul Lacroix et Édouard Fournier, qui devait faire le plus pour l'impression de nos livres nationaux, de nos vieilles chroniques, de nos romans de chevalerie, ne s'était pas encore mis au travail. »

Nous voulons parler d'Antoine Vérard, ce grand artiste qui semble s'être fait tout d'abord l'éditeur spécial, et, pour ainsi dire, exclusif de ces sortes de livres en grand format in-folio.

On a douté qu'il fût imprimeur, M. Charles Brunet tout le premier. S'il faut pourtant en croire la mention qui termine le premier volume des Chroniques de France, et n'y pas voir une faute d'impression, ce doute n'est pas admissible, selon M. Taillandier : « *Cy finist le premier vo-* « *lume des Croniques de France*, imprimé à Paris, « le dixiesme jour de septembre, l'an mil iiii cens « quatre vingt et treize, par Anthoine Vérard, « libraire, demourant à Paris sur le pont Nostre- « Dame, à l'enseigne Saint-Jean l'Euangéliste, « ou au Palais, au premier pillier devant la cha- « pelle où l'on chante la messe de messeigneurs « les présidents. »

Le plus souvent pourtant, Antoine Vérard n'imprimait pas lui-même : il livrait les ouvrages qu'il voulait mettre au jour, aux presses des typographes en renon, à celles de Pierre Caron, par exemple, de Pierre Lerouge, etc.

Ainsi, le Décameron de Boccace, traduit par Laurent de Premier-Faict, et achevé le 26 novembre 1485, premier livre avec date certaine qu'ait édité Vérard, avait été imprimé pour lui par d'autres presses que les siennes. Les livres qu'il faisait ainsi imprimer, portaient une marque toute spéciale. Nous allons citer celle qui termine le premier volume du Merlin, in-folio : « Cy finissent les prophéties de Merlin, nouvellement imprimées à Paris, l'an mil iiij xx, xviij, pour Anthoine Vérard, demourant devant Nostre-Dame de Paris à l'Ymage de Saint Jehan l'euangeliste, ou au Palays, au premier pillier devant la chapelle où l'on chante la messe de messeigneurs du parlement. »

Vérard, on le voit, ne travaillait plus sur le pont Notre-Dame, dont la chute l'avait violemment chassé vers la fin de 1499. Il était venu se loger en face de Notre-Dame, dans le quartier que les libraires n'avaient pas abandonné et qu'ils habitaient encore de préférence à la rue Saint-Jacques. Il y avait transporté son enseigne de Saint-Jean. Quant à sa succursale du Palais, il l'avait conservée.

Vérard ne resta pas longtemps au Parvis. Il quitta même, quelque temps, les environs de Notre-Dame pour retourner vers le quartier Saint-Jacques. C'est près du carrefour Saint-Séverin qu'il transféra momentanément son imprimerie

ou plutôt sa librairie. Enfin, en 1503, il revint dans la Cité, et s'établit dans une maison faisant face à la rue Neuve-Notre-Dame. Ce fut son dernier logis; il l'habitait encore quand il mourut en 1530.

Plus de deux cents éditions d'ouvrages français sur toutes les matières, mais ayant trait surtout à nos vieilles chroniques, étaient sorties de sa librairie, selon M. Brunet. Dans ce nombre sont d'admirables livres imprimés sur vélin rappelant les plus beaux manuscrits par la netteté des caractères et la splendeur des miniatures.

La Bibliothèque Nationale en possède de magnifiques exemplaires que M. Van Praët a décrits avec amour dans son Catalogue des livres imprimés sur vélin. Les Heures gothiques comptent parmi les ouvrages les plus curieux et les plus rares édités par Vérard, le *Père de l'ancienne librairie* (1).

En 1503 Antoine Vérard publia les Loups ravissants, faict et composé par Maistre Robert Gobin, prestre et maistre ès-arts, licencié en droict, doyen de chrétienneté de Laigny-sur-Marne, imprimé par Anthoine Vérard, etc.

Dans cet ouvrage de morale, écrit avec une grande licence, on lit plusieurs fables très-bien

(1) *Histoire de la typogrophie*, Paris, 1856, 1 vol. grand in-8° illustré.

narrées, entre autres celle du Meunier, son Fils et l'Asne, dont La Fontaine se croyait redevable à Malherbe.

Ce volume est l'un des plus curieux de cet imprimeur-libraire; il est imprimé en caractères gothiques, et sans date.

Vérard publia un grand nombre de Chroniques et de Mystères. On connaît de lui plusieurs éditions du roman de la Rose, de Jean de Meung; et deux éditions, sans date, des Chroniques de Monstrelet, 3 vol. in-fol.

La marque ou devise d'Antoine Vérard était fort simple; elle consistait en deux lettres, A. V., accompagnées de ces vers :

Pour provoquer la grand' miséricorde,
A tous pescheurs faire grâce et pardon,
Anthoine Verard humblement te recorde,
Tout ce qu'il a, il tient de toy pardon.

A Antoine Vérard, le père de l'ancienne librairie, mort en 1519 selon Lottin, et en 1513 selon un autre historien, succéda Barthélemy Vérard; il publia, le 23 mars 1514, le Triomphe de Pétrarque.

Il a existé aussi un autre Antoine Vérard, qu'il ne faut pas confondre avec le père de la librairie, et qui a donné, en société avec d'autres libraires, en 1518, les Grandes Chroniques de France.

Digitized by Google

1481. François Regnault, libraire-juré et imprimeur.

1481. Regnault (*François*), frère de *Jacques* et de *Robert*, libraire-juré et imprimeur, mort en 1552.
1496. Regnault (*Pierre*), fils de *François*, libraire-juré et imprimeur.
1542. Regnault (*Jacques*), frère puîné de *François*, libraire.
1543. Regnault (*Robert*), frère puîné de *François* et de *Jacques*, libraire.
1552. Regnault (*Magdeleine* Bourselle), veuve de *François*, libraire-juré et imprimeur.
1552. Regnault (*Barbe*), libraire.
Il y a eu une autre famille de Regnault.

1481. François Regnault, libraire-juré et imprimeur, publia la Chirurgie de Guillaume de Salicet, in-4°, 1506; *Petrus de Palude, in quatuor lib. sentent.*, in-folio, 1514; *Guillelmi Parisiensis opera*, in-fol., 1516; *Guillelmi Durandi speculatoris appellati Breviarium aureum*, etc., in-8°, en 1519; *Gersonis opera*, 3 vol. in-fol., 1521.

Pour Durand Gerlier, F. Regnault imprima : *Concordata inter Sanctiss. Papam Leonem Decimum, et Franciscum Primum, Gall. Regem*, in-8°; la Chronique de Louis XI, roy de France, par Philippe de Commines, en 1529; les Grandes Chroniques de France, avec la Chronique de Robert Gaguin, 3 vol. in-fol., ce qu'on appelle la Chronique de Saint-Denys; les Chroniques et Annales de Hainault, in-fol., 1531; le Grand Coustumier de Bourgogne, in-4°, 1534, etc., etc.

Il s'est distingué par la grande quantité de livres qu'il a fait imprimer.

François Regnault mettait ordinairement au bas de ses livres *Parisiis, ex officinâ honesti viri Francisci Regnault*, et il avait pour devise autour de sa marque, qui était un Éléphant : *En Dieu est mon espérance.*

Il eut deux frères nommés l'un *Jacques*, qui épousa Marguerite Du Pré, et l'autre *Robert*, qui épousa Marguerite Morin, tous les deux libraires.

Barbe Regnault (1558) fit imprimer le Monstre d'abus contre Michel Nostradamus, in-8°, 1558; et les Supplications aux Rois et Princes chrestiens de faire la paix entre eux, par Jean Sève, en 1559.

1481. Guy et Prosper Marchand, libraires-imprimeurs.

1481. Marchand (*Pierre*), libraire et imprimeur.

1483. Marchand (*Guy*), libraire et imprimeur; il exerçait en 1502.

1505. Marchand (*Jean*), libraire et imprimeur; il exerçait en 1511.

1698. Marchand (*Prosper*) de Guyse, libraire; en 1711 établi en Hollande où il fait paraître le *Cymbalum Mundi*; en 1756, meurt le 14 juin, après avoir donné une Histoire de l'imprimerie et un Dictionnaire historique estimé.

1767. Marchand (*Jacques*), libraire le 4 octobre, meurt en 1787, paroisse Saint-Eustache.

1787. Marchand (D^lle ***, veuve de *Jacques*), libraire le 14 mars 1787, demeurait rue de la Barillerie en 1789.

Digitized by Google

Telle est la généalogie de cette célèbre famille des Marchand, qui a exercé l'imprimerie et la librairie jusqu'après 1789, c'est-à-dire pendant plus de 306 ans.

Guy Marchand imprima pour Jehan Petit (*Parvulus*), en 1499, le Livre des consolations contre toutes tribulations; petit in-8°, caractères gothiques.

Ce volume porte à la fin cette inscription :

« Priez pour celuy qui a translaté ce présent Traicté du latin en françoys, et l'a fait mettre en *molle*, pour le salut de son âme. »

Molle veut dire ici en lettres moulées, expression qui a été conservée jusqu'à ce jour.

Dans le Mémorial de Jean Robert, abbé de Saint-Aubert de Cambrai, depuis 1432 jusqu'en 1469, il dit avoir payé dix sols tournois un doctrinal jeté en moulle.

Guy imprima : *Osuardi Martyrologium ad usum Ecclesiæ Parisiensis*, in-fol., 1490.

Ce livre est rare et recherché des savants.

Le comport et calendrier des Bergers, in-fol., 1492. — *D. Ambrosii Epistolæ*, in-fol, 1494; — *Savonarolæ Compendium Relationum*, in-4°, 1496.

Il imprima pour Geoffroy de Marnef *Machabri Chorea versibus Alemanicis edita*, et *à Petro Detrey Tricatio emend.*, in-fol., 1490.

Il avait pour marque le Chant gaillard représenté par les deux notes *sol*, *la*, en la manière qui suit :

avec une foi représentée par deux mains jointes, pour faire allusion à ces paroles *sola fides sufficit*, tirée de l'hymne *Pange lingua!*

Prosper Marchand fut nommé libraire en 1698. En 1711 il alla s'établir en Hollande, à la Haye, où il publia le *Cymbalum Mundi*.

Il est auteur d'une Histoire de l'imprimerie, 1 vol. in-4°, ouvrage très-estimé, avec raison, des bibliophiles; ce savant et érudit imprimeur-libraire, mort en 1737, publia un Dictionnaire historique (celui de Bayle), encore très-estimé de nos jours.

Jean Marchand (1503) imprima pour *Jean Petit: Regulæ Mandatorum, per Joann. Gerson Cancellar. Parisiensem*, en 1503, et pour *Olivier Senant*, *Nonius Marcellus de proprietate Sermonum*, in-fol. 1511.

1481. Geoffroy de Marnef.

1481. De Marnef (*Geoffroy*), frère aîné d'*Enguilbert* Ier et de *Jean* Ier, libraire-juré et imprimeur.

Digitized by Google

1491. De Marnef (*Enguilbert* Ier), frère puîné de *Geoffroy*, libraire-juré et imprimeur, exerçait en 1535.

1510. De Marnef (*Jean* Ier), frère puîné de *Geoffroy* et d'*Enguilbert* Ier, libraire, exerçait en 1535.

1545. De Marnef (*Jeanne*, fille de *Jean* Ier), voyez veuve de Denys Ier Janot, libraire.

1547. De Marnef (*Denise*, fille de *Jean* Ier), veuve d'Ambroise Girault, libraire.

1546. De Marnef (*Jean* II, 1er fils d'*Enguilbert* Ier), libraire.

1547. De Marnef (*Enguilbert* II), 2e fils d'*Enguilbert* Ier, libraire.

1547. De Marnef (*Jérôme*), associé de *Denis*, libraire-juré, exerçait en 1582.

1550. De Marnef (*Denis*), associé de *Jeanne*, exercait en 1554.

1481. Geoffroy de Marnef, libraire-juré, fut un des imprimeurs les plus distingués de son temps; il avait pour marque un Pélican se déchirant la poitrine pour nourrir ses petits, avec cette devise : *Principium ex fide, finis.*

Il fit imprimer la Nef des fols du monde, en françois, in-fol., 1493;—l'Illustration des Gaules et les *Singularitez* de Troye, in-fol., 1513.

Ils étaient trois frères, tous habiles imprimeurs et libraires; ils furent associés.

Enguilbert Ier et Jean Ier furent imprimeurs-libraires à Poitiers. La marque de leurs livres était comme celle de Geoffroy, mais elle portait cette devise : *Eximii amoris typus.*

Ces deux marques, ainsi que les devises, étaient de Geoffroy Tory.

Les deux frères publièrent les Angoyses et remèdes d'amour du Traverseur en son adolescence, par Jean Boucher, in-4°, achevés le 8 janvier 1536.

Nous verrons plus loin que Jean Bouyer et son associé G. Boucher imprimaient plus particulièrement pour les frères de Marnef.

Ils vendaient les Usages de l'Ordre de Cîteaux.

Enguilbert Ier eut un fils, nommé aussi, comme lui, Enguilbert, qui alla s'établir à Poitiers en 1550, où il imprima plusieurs ouvrages.

Jérôme de Marnef fut reçu libraire-juré en 1547. Il fut associé avec Denis.

Jérôme fit imprimer : *Alberti Pighii campensis controvers. in comitiis Ratisbonensibus tractarum luculenta expositio*, in-8°, 1549; — *Franc. Duarenus de sacris Ecclesiæ Ministris ac Beneficiis*, in-8°, 1585; — la Somme des Pechez et le Remède d'iceulx, par Jean Benoist, in-fol., 1595.

Il avait pour marque celle de ses ancêtres, un Pélican, avec ces mots pour devise : *In me mors, in me vita.*

SOUS LE RÈGNE DE CHARLES VIII (1483 A 1498).

1483. Antoine Caillaut ou Caillau fut nommé libraire et imprimeur en 1483.

Voici encore un de ces enfants de l'immortel Gutenberg, qui blasonna ses œuvres typographiques par une très-belle exécution, si l'on veut bien remonter à l'époque où elles parurent.

Caillaut imprima, avec Louis Martineau : *Liber Lotharii de utilitate conditionis humanæ*, etc., en 1483; *Sermones de Adventu per Oliv. Maillard, Ordinis Minor*, in-4°, 1497; cet ouvrage est estimé des curieux; *Expositio Epistolarum totius Quadragesim.*, in-4°, 1497; *B. Thomæ Aquino libellus de modo optimè confitendi*, in-4°; *Tractatus de Regulis Juris*, in-4°.

1483. Louis Martineau fut nommé libraire et imprimeur en 1483. Il imprima : *Joan. Bacho super* 3 *et* 4 *part. sententiarum*, in-fol., 2 vol., en 1484 et 1485.

1484. Nicolas Philippi et Marc Reinhardi vinrent de Strasbourg se fixer à Paris.

Ils imprimèrent la traduction des Misères de la vie humaine, en 1482.

1484. Jean Higman, d'origine allemande.

Il imprima sous le nom de Jehan Gerson, Cancelli Parisiensis, cet excellent ouvrage : *De Imitatione Jesus Christi*, in-8°, 1498.

« C'est la première édition de ce livre, dit Jean de la Caille, page 69, en son Histoire de l'Impri-

merie; elle est très-considérable à cause du nom de Gerson, ce qui a donné lieu à plusieurs contestations parmi les savants.

« Ce livre a été donné à Messieurs de la Sorbonne par M. Jean-Marie de la Mure, chanoine de l'Église Notre-Dame de Montbrison, à condition de le conserver en leur bibliothèque.

Cet Higman imprima, en la maison de la Sorbonne, en 1484, un livre composé par Dominique Mancini, intitulé : *De quatuor virtutibus*, etc., in-fol.; en société avec Wolfgang Hopyl, *Missale insignis Ecclesiæ Trajectensis*, in-fol. rouge et noir, en 1497. A la fin de cet ouvrage on lit ces mots :

« Curavit libenter quâ voluit diligentiâ WOLFF-
« GANGUS HOPILLIUS ex vitioso exemplari hoc opus
« reddere castigatum maximo more Patrice per-
« motus.—Impressum Parisiis in pagodivi Jacobi,
« ad insigne sancti Georgii, per JOHANNUM HIGMA-
« NUM, anno 1497.»

Il mettait ordinairement au bas de ses livres : *Apud litterarum artis formulariæ socios.*

1484. DENYS Ier JANOT, libraire et imprimeur.

1484. Janot (*Denys* Ier), 1484, libraire et imprimeur.

Janot (*Jeanne* de Marnef, veuve de *Denys* Ier), libraire et imprimeur en 1545, exerçait en 1548.

1495. Janot (*Étienne*), libraire et imprimeur.

1536. Janot (*Denys* II), fils de *Denys* Ier, libraire et imprimeur.

1712. Janot (*Gabriel-Joseph*), libraire; 1724 le 13 novembre, imprimeur. Il se démet de son imprimerie le 18 février 1729 et meurt en 1742.

1742. Janot (*Anne-Marguerite*) Michelin, veuve de *Gabriel-Joseph*, libraire et ancien imprimeur, meurt le 13 juin 1747, rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Séverin.

Le plus célèbre de cette famille est Denys Ier Janot, qui fut nommé, le 12 avril 1543, par Lettres-Patentes de François Ier, imprimeur royal pour le *Français*.

Nous avons rapporté ces honorables Lettres-Patentes dans la IIe partie de cet ouvrage, pages 90 et suivantes.

Il épousa Jeanne de Marnef, fille du libraire, dont il eut un fils, nommé aussi Denys.

Denys Ier Janot imprima, en 1484, en français, le Guidon de maistre Jean Falcon, médecin de Montpellier.

On suppose qu'en 1510, il avait publié la Terrible et merveilleuse histoire de Robert le Diable, sans date.

Denys Ier Janot avait pour devise autour de sa marque : *Amor Dei omnia vincit; — amour partout, tout par amour, partout amour, en tout bien.*

Denys II Janot (1536), fils du précédent, se distingua par son érudition et quelques beaux ouvrages, entre autres les Amadis de Gaule,

in-fol.; il s'en trouve d'imprimés sur vélin.

C'est à tort que la Caille attribue ce bel ouvrage au père de ce savant imprimeur.

La FAMILLE JANOT s'est éteinte le 17 juin 1747, en la personne de la veuve de *Gabriel-Joseph Janot*, après 263 ans d'honorables travaux.

1486. La famille des MACÉ, libraires-imprimeurs.

1486. Macé (*Robinet*), libraire et imprimeur.
1537. Macé (*Jean*), frère aîné de *Jacques*, libraire; il exerçait en 1582; il mourut paroisse Saint-Hilaire.
1564. Macé (*Jacques*), frère puîné de *Jean*, libraire.
1571. Macé (*Charles*), fils de *Jacques*, libraire.
1606. Macé (veuve de *Charles*), libraire.
1587. Macé (*Barthélemi*), fils de *Jean*, libraire-juré.
1610. Macé (*Guillaume* Ier), fils de *Charles*, libraire, marguillier de Saint-Benoît en 1642.
1655. Macé (*Guillaume* II), fils de *Guillaume* Ier, libraire.
1694. Macé (veuve de *Guillaume* II), libraire, morte en 1708.

1486. ROBINET MACÉ fut le fondateur d'une fort honorable lignée de libraires et d'imprimeurs, dont nous donnons ici, toujours d'après Lottin, la généalogie.

Il imprima le Dialogue du Crucifix et du Pèlerin, par Guillaume Alexis, en 1486.

Il eut plusieurs frères qui exercèrent la librairie, tant à Rennes qu'à Caen et Rouen.

Jean Macé (1537), frère aîné de Jacques, fit imprimer : *Aureum opus de veritate Contritionis*, etc., in-8°, 1537; *Venerabilis Bedæ opera*, in-fol., 3 vol., 1545; *Dictionarium historicum ac Poeticum auct. Carolo Stephano*, in-4°, 1561; *Biblia Sacra juxta Vulg. edition. Joan. Benedicti*, in-fol., 1564; Plaute, en 1576; Horace, avec des notes de Lambert, en 1574; en 1529 et 1530, Virgile, in-4°.

Ce Jean Macé était un des plus habiles libraires et un de ceux qui ont le plus fait imprimer de son temps.

Sa marque était une Gloire, portant en sa main la Victoire, avec ces mots : *Vincit Laurea à primis dextera*, et ces autres, dans un cartouche : *A sinistro caveto*, et sous les pieds de la Gloire : *Opinio*.

Il eut un fils nommé *Barthélemy*, dont nous allons parler.

Jacques Macé (1544) fit imprimer : Épistres de sainct Athanase, traduictes en grec par un religieux de Sainct-Denys, in-8°, 1564.

Il avait pour marque une pyramide avec ces mots pour devise : *Stans penetro*. Il laissa un fils nommé Charles.

Charles Macé (1551), fils du précédent, fit imprimer : *Jacobi Hollerii opera Medica*, in-8°, 1571; et un Traité de Toisé de Maçonnerie, en 1580.

Il avait la même marque que son père.

Il fut marié à Isabeau Morel, dont il eut plusieurs enfants, entre autres *Guillaume*, dont nous parlerons.

Barthélemy Macé (1587), libraire-juré, fils de Jean, fit imprimer : *S. Thomas in Canticâ Canticorum*, en 1587; *Plautus cum notis Dionys. Lambini*, in-fol., 1588.

« Cette édition est la bonne, d'après la Caille; c'est aussi la plus recherchée à cause de ses grands commentaires et pour la beauté de son impression. »

Somme rurale ; ou le Grand Coustumier général de pratique civil et canonique, par Boutiller, in-4°, en 1603; *Horatius Flaccus cum commentariis Dionysii Lambini* et *Adriani Turnebi*, in-fol., 1604 : c'est la bonne édition et la plus recherchée; *Decretum Ecclesiæ Gallicanæ Auct. Bochello*, in-fol., 1609 et 1613.

Ce livre est très-estimé, aussi bien que celui de *Johannis Filesaci opera varia*, in-8°, 1614.

Barthélemy fit imprimer aussi d'autres livres qui l'ont fait distinguer des autres libraires.

Sa marque était la même que celle de son père *Jean;* il avait épousé *Marie Buon*, fille de libraire, dont il eut plusieurs enfants.

Guillaume Ier Macé (1610), fils de Charles. Il

fit imprimer : *Decretat. Ecclesiæ Gallicanæ auct. Bochello*, in-fol., 1615; *Gammachi Theologia*, in-fol., 2 vol., 1634. Ces deux volumes, dit la Caille, sont fort recherchés et estimés des auteurs.

Sa marque est celle de ses ancêtres.

Il eut plusieurs enfants de sa femme Antoinette Amangeart, entre autres *Guillaume II*, qui fut reçu libraire le 13 septembre 1555.

1486. Jean Ier et Galliot du Pré ou Dupré.

1486. Du Pré (*Jean*), libraire et imprimeur.
1512. Du Pré (*Galliot* Ier), libraire-juré; il exerçait en 1552.
1561. Du Pré (*Pierre*), 1er fils de *Galliot* Ier, libraire; il exerçait en 1565.
1561. Du Pré (*Galliot* II), 2e fils de *Galliot* Ier, libraire; il exerçait en 1565.
1572. Du Pré (*Denis*), libraire et imprimeur; il exerçait en 1582.
1596. Du Pré (*Philippe*), libraire; il exerçait en 1612.
1639. Du Pré (*Guillaume*), libraire.
1650. Du Pré (*René*), libraire, mort en 1703.
1703. Du Pré (N. veuve de *René*), libraire, morte vers 1719.
1738. Du Pré (*Marie-Catherine*), fille de *Charles*, 2e femme de *Pierre-Guillaume-Simon*.
1775. Du Pré (Dlle *Cécile-Victoire*), fille aînée de *Charles-François*, femme de *Nicolas-Henri* Nyon, libraire, 1775.

Jean ou Jehan, et *Galliot Ier*, furent les deux plus célèbres libraires et imprimeurs de cette illustre famille qui, fondée, en 1486, par Jean Du Pré, s'éteignit en 1775, après 289 ans d'honorables tra-

vaux, en la personne de demoiselle *Cécile-Victoire*, qui épousa *Nicolas-Henri* Nyon, libraire.

Jehan ou Jean Du Pré (*de Prato*) avait la spécialité des livres de dévotion; il tenait ce qu'on appelle aujourd'hui la *librairie religieuse*.

Ce digne émule de Gutenberg blasonna sa carrière de typographe en publiant des livres très-remarquables par leur admirable perfection.

Le premier ouvrage qui, selon quelques historiens, parut à Limoges en 1483, attribué à Barton comme imprimeur, était sorti des presses de Jean Du Pré; c'était le *Missale parisiensis ad usum Lemonicensis*, etc., in-fol., 1483, imprimé sur vélin, en caractères gothiques, sur deux colonnes, avec majuscules coloriées et manuscrites ainsi que les notes de Plain-chant.

A cette époque, les presses parisiennes alimentèrent longtemps de leurs produits le Limousin; de même que celles de Lyon fournissaient le midi de la France.

Barthon, et non Barton, n'était pas l'imprimeur, mais seulement l'éditeur de ce bel ouvrage; il le commanda à *Jean Du Pré* pour la cathédrale de Limoges.

Jean Barthon de Montbas Ier, bien qu'il eût résigné son évêché à Jean, son neveu, le 4 février 1481, n'en continua pas moins le gouvernement jusqu'en 1486, avec l'autorisation du Pape.

Nous puisons ces curieux et utiles renseignements dans un article sur la *Bibliographie Limosine*, dû à M. Pierre Poyet, ingénieur civil des mines, que la mort a frappé depuis peu, et qu'il a publié dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XI, 1861.

C'est à l'affectueuse et sympathique obligeance de M. Ruben, le savant secrétaire de cette société, que nous devons la communication de cet article. Dans un prochain supplément à l'*Introduction* de *l'Imprimerie dans les provinces de la France*, nous reviendrons sur l'*imprimerie limousine*.

En 1489, Jean Du Pré publia le *Missale ad usum Ecclesiæ Parisiensis*, in-fol. dans le même format que celui de Limoges, qui n'était lui-même, dit un bibliographe contemporain, M. Nadaud, que la copie d'un ancien manuscrit; les Dévotes louanges à la Vierge en 1492 et le *Breviarium Ecclesiæ Parisiensis*, in-fol., en rouge et noir, même année.

Gaillot Ier Du Pré. 1512.

Parmi le grand nombre d'ouvrages imprimés par ce célèbre libraire, l'un des plus curieux est le Grand Coustumier de France, in-fol., 1514.

Galliot a composé quelques écrits et un grand nombre de préfaces, avis, épîtres dédicatoires en tête des livres qu'il imprimait.

Son emblème était une *Galiote*, au haut du mât de laquelle on lit : « *Vogue la Gallée !* »

1487. Pierre le Rouge ou Lerouge.

Il y a eu, d'après Lottin, deux le Rouge : l'un, appelé *Pierre*, qui fut nommé, en 1487, imprimeur-libraire et qui exerça jusqu'en 1490; l'autre, *Guillaume*, qui, en 1512, fut nommé libraire et imprimeur, mais qui n'exerça que jusqu'en 1517.

Ce Pierre le Rouge dont nous nous occupons ne serait-il pas ce *Jacobus Rubeus, gallicus*, qui, en 1474, imprima à Venise le Bréviaire romain le plus anciennement connu ?

Pierre Le Rouge fut le premier qui prit le titre de libraire-imprimeur du roi ; c'est Charles VIII qui lui accorda ce titre honorable, mais qui fut sans nulle conséquence.

L'honneur d'avoir institué des libraires et des imprimeurs royaux appartient à François Ier, que l'on a surnommé, avec raison, le *Père des letres*.

L'emploi si éminemment littéraire de cette fonction d'imprimeur du roi, d'en avoir fait une charge permanente, revient à ce prince, qui ne se contenta pas d'un seul imprimeur, mais qui en nomma plusieurs à la fois, avec des fonctions diverses.

En 1488 (1489 nouveau style), Pierre Le Rouge prit ce titre d'imprimeur du roi dans sa souscription de la Mer des histoires, en 2 vol. in-fol., achevée en février ; on y lit : « Imprimée par maistre Pierre Le Rouge, libraire et imprimeur du roi. »

Il imprima aussi : *Guill. Ochani Quodlibetica*

theologica septem, in-4°, 1487; pour *Vincent* COMMIN, le Martyrologe, en françois, in-fol., 1488, et avec *Antoine* VÉRARD, *Lucien*, *Suétone*, *Salluste*, en françois, tous in-fol., 1490.

1487. JEHAN CARCHAGNY, libraire et imprimeur.

Ce CARCHAGNY, ou CARCAIN, avait, à ce qu'il paraît, l'esprit très-facétieux.

Voici une plaisante manière de sa façon pour indiquer son nom, sa profession et son adresse :

Parisiis SANCTI PONS est MICHAELE in urbe,
Multa illix ædes; notion una tamen
Hanc cano quæ sacri BAPTISTÆ fronte nonatata est;
Hic respondebit Bibliopola tibi.
Vis impressores nomen quoque nosse : JOHANNIS
CARCAIN nomen et est. Ne pete plura, VALE!

Ces vers furent placés en tête de *Johannis Buridani summula de Dialectica*, in-fol., 1487, qu'il venait de publier.

A la seconde édition de cet ouvrage est un distique faisant allusion à l'étroit passage réservé sur le pont Saint-Michel, entre les maisons dont il était chargé de chaque côté, et à l'étroitesse des rues qui venaient y aboutir :

Eia age, et exiguis eme docta volumina nummis
Atque cupita brevi culmina calle pete.

1489. JEAN BELIN, libraire et imprimeur.

1489. Belin (*Jean*), libraire et imprimeur.

1777. Belin (*François*), libraire en 1788, demeurant rue Saint-Jacques.

1787. Belin (*François*), junior, libraire en 1788 ; il demeurait rue du Huripoix.

Jean Belin, libraire-imprimeur, est le chef de cette famille de libraires-imprimeurs qui est encore de nos jours représentée par M. Belin-Mandard, libraire à Paris et imprimeur à Saint-Cloud. (Voyez notre volume : *De la librairie française*, page 167.) Nous ne connaissons aucun livre sorti des presses de ce *Jean Belin.*

1489. Durand Ier Gerlier, libraire-juré, imprima: *Joann. Buridani quæst. in libros Ethicorum*, in-fol., 1489; *Summa aurea Guillelmi Altissiodorensis in quatuor libros sententiarum*, in-fol., 1509.

« Ce livre est singulier, dit la Caille, à cause des opinions particulières qui y sont ; il n'a point été réimprimé; il est assez recherché.

« Il se trouve de ce livre au nom de Pigouchet.»

Durand Gerlier avait pour devise :

L'Estrille Fauveau, représenté par une étrille, une faulx et un veau, avec ces mots :

Deum time, pauperes sustine, momento finis Jesus.

Il exerçait encore en 1529.

Son fils, nommé également *Durand II*, lui succéda en 1559 comme libraire et imprimeur.

1489. MICHEL LE NOIR, libraire et imprimeur.

1489. Le Noir (*Michel*), libraire et imprimeur, meurt en 1520; il est inhumé à Saint-Benoît avec épitaphe.
1514. Le Noir (*Philippe*), fils de *Michel*, libraire.
1551. Le Noir (*Guillaume* Ier), fils de *Philippe*, libraire.
1603. Le Noir (*Guillaume* II), fils de *Guillaume* Ier, libraire.

1489. MICHEL LE NOIR mettait sur ses livres :

C'est mon désir
De Dieu servir
Pour acquérir
Son doux plaisir.

Les ouvrages publiés par cet habile libraire sont estimés des bibliophiles.

Voici les titres de quelques-uns :

Les Chevaliers de liberté, ou la mort du duc de Bourgogne, qui mourut à Nancy, 1 vol. in-4°, 1489.

Le Triomphe des Neuf Preux, ou Histoire de Bertrand Duguesclin, in-fol., 1507.

Le Roman de la Rose, in-4°, 1513.

Il avait pour marque une rose en face sur un fond de sable, soutenue par deux Maures, le tout faisant allusion à son nom, avec la devise que nous citons plus haut.

Il fut enterré dans l'église de Saint-Benoît, le 29 septembre 1520.

Il fit une donation à cette église pour le repos de son âme. Voici son épitaphe :

« Cy-dessous gist honorable homme MICHEL LE

Noir, en son vivant libraire et bourgeois de Paris, qui trépassa le xxixe jour de septembre mil VCXX, lequel ensemble Jeanne Ceppere, sa femme, ont fondé, en l'église de céans, tous les samedis de l'an, à perpétuité, une messe basse du jour, avec mémoire des trépassés, que les marguilliers de ladite église sont tenus de faire dire à six heures du matin, et faire tinter d'une des cloches de ladite église, etc., etc. »

Philippe le Noir succéda à son père en 1514.

Il se distingua également par ses belles éditions. On remarque, entre toutes ses publications, celle-ci :

Le Blazon des hérétiques, in-4°, de 14 feuilles, en caractères gothiques, imprimé par Philippe le Noir, relieur-juré de l'Université de Paris, avec un privilége de la Cour du Parlement, daté du 21 décembre 1524.

C'est une pièce satirique en vers, attribuée à Pierre Gringoire, dit Vaudemont, et en tête de laquelle on voit la *figure* ou *effigie de l'hérétique*, signée du monogramme de Geoffroy Tory.

Voici la description de l'*effigie :*

En gibecière on luy voit ratz avoir,
Qui sont rongeants et serpents détestables
En son giron faisant mords diffamables.
De son sein sort ung sang aspre feu vollant,
Qui cueur et corps et livres va brulants.

Cette pièce, fort rare, dit M. A. Bernard, a été réimprimée à Chartres en 1832, par les soins de M. Hérisson, bibliothécaire de la ville.

1489. Philippe Pigouchet, imprimeur-libraire, dessinateur et graveur.

Cet artiste célèbre se distingua par les soins qu'il apporta à l'impression des livres qu'il publiait, surtout des livres d'Heures ornés d'encadrements sur bois qu'il exécutait pour Simon Vostre.

Les ouvrages illustrés par Pigouchet sont, de nos jours, très-discrètement *imités* par les éditeurs des livres d'église.

On doit, entre autres livres, à Ph. Pigouchet : *Guidonis de Monte Rocherii Manipulus curatorum*, in-4°, 1489; *Institutionum opus*, 1489; *Durandi à sancto Portiano, Ordinis Prædicatorum Questiones*, in-4°; *Liber sententiarum*, in-fol., 1509.

Ces derniers ouvrages sont assez rares, selon la Caille, et fort considérables.

Enfin Pigouchet imprima encore en 1512, et cette fois pour Simon Vostre, une *Biblia sacra*.

D'ordinaire, cet artiste faisait valoir lui-même la netteté de son impression ; il mettait au bas de ses livres : *Impressum autem fuit opus præfatum Parisis charactere nitidissimo et jucundissimo.*

1489. Wolfgang Hopyl, imprimeur.

Pendant que Henri Estienne se formait à l'exercice de cette difficile profession d'imprimeur dans l'officine de Wolfgang Hopyl, il paraîtrait qu'il fit quelques volumes en société avec ce savant imprimeur allemand, dont on connaît des éditions remontant à l'année 1489, à savoir : *Questiones morales magistri Martini Magistris* (*De Magistris* ou *le Maistre*). *Pars prima*, 1489; *secunda*, 1490, in-fol.

Il travaillait encore en 1522 et publia cette année : *Cyrillus in Leviticum*, et *Cyrillus de consubstantialitate contrà hæreticos*, 1522, in-fol.

Trois volumes seulement, dont un en 1502 et deux en 1503, furent le fruit de l'association, ou plutôt de compte à demi, de Wolfgang Hopyl avec Henri Estienne (1).

En 1503, Wolfgang Hopyl imprima, pour Simon Vostre : *Missale ad usum Parisiensem*, in-fol.

Il avait pour exergue un chêne et une cigogne, avec cette devise autour : *Sua aurita ea Venus munere civis, amor cælat.*

1490. La famille des Kerver, libraires-imprimeurs.

1498. Kerver (*Thielman* Ier), Allemand. En 1498, libraire-

(1) Voyez plus loin Henri Ier Estienne.

juré et imprimeur, mort le 24 novembre1522 , inhumé à l'église Saint-Benoît.

1522. Kerver (*Yolande* Bonhomme), veuve de *Thielman* Ier, libraire-juré, le 22 octobre.

1521. Kerver (*Jean*), fils de *Thielman* Ier, libraire, mort en 1584.

1530. Kerver (*Thielman* II), 2e fils de *Thielman* Ier, libraire et imprimeur.

1535. Kerver (*Jacques* Ier), 3e fils de *Thielman* Ier, libraire, nommé échevin le 16 août 1568, meurt paroisse Saint-Benoît en 1583 ou 1590.

1583 ou 1590. Kerver (*Blanche-Marentin*), veuve de *Jacques*, libraire.

1574. Kerver (*Jacques* II), fils de *Thielman* II, libraire, mort en 1590.

1590. Kerver (N. veuve de *Jacques* II), libraire, morte en 1604.

Cette honorable et célèbre famille exerça pendant 170 ans la librairie et l'imprimerie.

1492. Thielman Ier Kerver, libraire-juré, épousa Yolande Bonhomme, fille du libraire. Il imprima, pour Simon Vostre, *Breviarium ad usum Ecclesiæ Parisiensis*, in-16, rouge et noir, en 1500; *Biblia sacra*, in-fol., 1504; *Missale Romanum*, in-fol., en 1521, et plusieurs autres livres d'Usage dont il faisait un très-grand négoce. Il était presque le seul qui imprimât les Usages en rouge et noir.

Il imprima aussi *Gratiani decretum cum glossis*, in-4°, 3 vol., en 1505 et 1506; *Sermones de Voragine*, 3 vol. in-8°, 1528; *Breviarium Parisiensis Ecclesiæ*, in-8°, 1544.

Il fit plusieurs fondations, et c'est lui à qui l'on

devait la grande verrière qui était sur la porte de l'église de Saint-Benoit, du côté des charniers, en 1525, dans laquelle on voyait la marque T + K soutenue de licornes.

T. Kerver fit faire également les verrières de l'église des Révérends-Pères Mathurins.

Il fut enterré dans l'église Saint-Benoît. Il laissa plusieurs enfants, entre autres Jean, Jacques et Thielmann, dont nous allons parler.

Voici le titre d'un livre fort remarquable imprimé par *Yolande* Bonhomme, qui succéda à son mari *Thielman* Ier Kerver : Breviarium Romanum, pervenustis imaginibus et temporiet sanctis congruentibus decoratum. *Parisiis, ex officinâ librariâ Yolande Bonhomme, vidue spectabilis viri Thielmanni Kerver*, 1534, in-4, gothique, imprimé en rouge et noir, nombr. fig. sur bois.

Jean Kerver (1521), fils de la précédente, fit imprimer *De Primatu Petri adversus Ludderum Joannis Echii*, in-fol., en 1521, et par Edmond Le Fevre, *Epitome universalis historiæ*, par *Jean Laziardum Cœlestinum Parisiensem*, in-fol., 1521; *Haymo in Apocalypsim*, en 1535. — Il avait deux frères nommés *Jacques* et *Thielman*, et pour marque une licorne.

Jacques Ier Kerver (1535), libraire-juré, fils de *Thielman* Ier, et frère de *Jean*, imprima : *D. Thomæ Aquinitatis Comment. in duos Aristotelis lib. de generatione et corruptione*, in-fol.,

en 1555; *Guill. Philandri Castillionii Castigationes in liber. M. Vitruvii*, in-8°, en 1543; Discours du Songe de Poliphile, in-fol., 1554, qui est la bonne édition; *Jacobi Fabri de sacro-sancto Missæ sacrificio adversùs impium Missæ et Missalis, etc*, in-4°, 1563.

L'espace nous manque pour citer les titres seulement de tous les grands et très-savants ouvrages publiés par ce libraire érudit.

Il faisait également un très-grand commerce de livres d'images et autres, qu'il expédiait à l'étranger.

Jacques Kerver fut le premier qui obtint des papes Pie V et Grégoire XIII, confirmé par le roi Charles IX, le privilége, en date du 13 avril 1572, pour les Usages réformés, selon le décret du concile de Trente; et après sa mort, qui arriva vers 1583, ce privilége fut continué, en 1595, à *Sébastien Nivelle, Michel Sonnius*, *Thomas Brùmen* et *Guillaume de la Noue*, tous habiles imprimeurs et libraires.

En 1631, sous le cardinal de Richelieu, ce privilége pour la vente des Usages réformés passa à *Claude Chappelet, Michel Sonnius, Robert Foüet, Jean Sonnius, Sébastien Cramoisy, Antoine Vitré, Sébastien Chappelet, Claude Cramoisy, Claude Sonnius, Gabriel Cramoisy, Charles Morel*, la veuve de *Nicolas Buon, Guillaume Le Bé*, père,

Étienne Richer, *Eustache Foucault*, la veuve *Méjat*, *Denis de la Noue* et la veuve de *Varennes*.

Cette société des Usages imprima aussi plusieurs bons livres, comme *S. Hilarii opera*, in-fol., 1651; *Cujacii opera juridica*, in-fol., 1658; *Epitome, seu Annales spondani*, in-fol., deux volumes, en 1660, qui sont les dernières éditions qu'on ait imprimées à Paris, au commencement desquelles on voit pour la marque de cette société une petite croix avec ces mots : *Absit gloriari nisi in cruce Domini.*

Nous parlerons dans la suite, ajoute La Caille, de ceux qui formaient cette compagnie, dont e partie se renouvela en 1660, avec *Georges Josse*, *Denis Béchet*, *Guillaume Le Bé* fils, *Sébastien Huré*, *Gabriel* et *Nicolas Clopejan*, *Siméon Piget*, *Pierre Le Petit*, *Louis Bilaine*, *Geoffroy Marnef*, *Jean Du Puis*, qui, outre les Usages réformés ou non, firent encore imprimer plusieurs ouvrages considérables, comme *S. Ambrosii opera*, in-fol., 4 volumes, en 1661; *Tertulliani opera cum not. Philo. Priorii*, in-fol., 1664; *S. Bernardi opera*, in-8°, 10 vol., 1668; *Conciliorum generalium editio Auct. Labbeo et Cossartio græcè et latinè*, in-fol., 17 vol., en 1670; *S. Gregorii opera*, in-fol. 3 vol., 1675, et autres excellents et très-importants ouvrages.

La marque de cette société était une (*sic*) Na-

vire, avec les mêmes paroles qui accompagnaient la petite croix dont nous venons de parler.

Cette compagnie se sépara vers l'an 1675.

Jacques Kerver avait pour sa marque particulière la Licorne, avec ces paroles tirées du Psalmiste : *Delectus quemadmodùm filius unicordum*, et quelquefois aussi deux coqs. Il fut échevin de la ville de Paris en 1568 et épousa Blanche Marentin, dont il eut plusieurs enfants.

Voici le titre d'un ouvrage de Jacques Kerver, qui, jusqu'à ce jour, a échappé aux recherches du savant M. Charles Brunet, à ce que nous assure M. Claudin, libraire-bibliographe, très-instruit :

« BREVIARIUM *secundùm veram et integram preclare* ECCLESIE PARISIENSIS *consuetudinem... Parisiis, ex officinâ librariâ vidue spectabilis viri Thielmanni Kerver* 1544-45, 5 parties en un vol. in-16, gothique, imprimé en rouge et noir.

Les livres d'Heures de ce Kerven sont ornés de gravures sur bois, rivalisant, pour leur belle exécution, avec celles de Pigouchet.

THIELMAN II KERVER (1530), fils de Thielman Ier, imprima plusieurs livres, avec son frère *Jean*.

1490. DENYS ROSSE ou ROCE fut nommé imprimeur-libraire en 1490. Il exerçait encore en 1518.

Il fit imprimer par Guy MARCHAND *Ars mora-*

lis, etc., *Jacobi Fabri stapulensis*, in-8°, en 1502.

Il mettait ordinairement au bas de ses livres cette devise : *A l'avanture, tout vient à point qui peut attendre.*

1491. Simon et Nicole Vostre.

1491. Vostre (*Simon*), gendre de N. *Poillevert*, par *Geneviève*, libraire; en 1500 nommé imprimeur; mort en 1528.

1528. Vostre (*Nicole*), S., veuve de Simon, libraire et imprimeur. La Caille ne la cite pas autrement.

« Vers l'époque de 1491, les libraires s'adonnèrent avec ardeur aux progrès de l'art typographique, dans lequel ils voyaient une source de fortune plus rapide et plus féconde que dans l'industrie de la copie des manuscrits; l'un d'eux surtout suivit l'exemple d'Antoine Vérard, le père, le rénovateur de la librairie : c'était le célèbre Simon Vostre. »

Ce grand éditeur ne cumulait pas les deux professions d'imprimeur et de libraire; il se contentait d'éditer des livres, d'en diriger l'exécution, de les illustrer par de belles et admirables gravures et de les vendre; Simon Vostre n'était donc pas imprimeur, il ne possédait pas, par conséquent, d'atelier de typographie.

Lottin dit le contraire (voyez ci-dessus).

Cet habile libraire s'adressait aux imprimeurs les plus renommés, ses voisins, tels que *Pierre*

Caron, *Pierre Le Rouge*, *André Bocard*, qui avaient déjà travaillé pour Antoine Vérard; mais celui qu'il employa le plus fréquemment fut *Philippe Pigouchet*, dont nous venons de parler.

On doit surtout à l'accord de ces deux grands artistes industriels de fort belles éditions de livres gothiques, dignes de rivaliser avec celles d'Antoine Vérard.

Simon Vostre, qui dirigeait le travail et qui prenait soin, avant tout, de l'ornementation de ces précieux volumes, est ainsi jugé par le savant M. Charles Brunet :

« Nous devons au goût éclairé de ce libraire les charmantes bordures d'arabesques qui décorent toutes les HEURES et les plus petites figures de ces mêmes bordures, d'abord peu variées, mais déjà fort remarquables, dans les éditions données par lui vers 1488.

« Ces bordures présentèrent, dès lors, une suite de petits sujets qui, peu à peu, se multiplièrent assez pour qu'il pût se dispenser de répéter plusieurs fois de suite les mêmes planches, comme il avait été obligé de le faire dans l'origine et même pour les varier d'une édition à l'autre. »

En 1508, Simon Vostre publia le poëme allégorique sur les *diverses tribulations de la vie et particulièrement sur celles du mariage;* c'est le plus curieux et le meilleur ouvrage de Pierre Grin-

goire intitulé : le Château du Labeur, achesvé, ce dernier jour de décembre 1499, par Simon Vostre, à Paris, en la rue Neufve-Nostre-Dame, à l'enseigne de sainct Jehan l'Évangéliste.

L'auteur se nomme à la fin par un acrostiche commençant par

Grace rendez au hault Créateur!

Et le livre est terminé par un quatrain qui nous donne la date de l'écroulement du pont Notre-Dame :

Le vendredi de devant la Toussaint,
Vingt et cinquième octobre du matin,
Mill CCCC nonante-neuf, rien moins,
Le noble pont Nostre-Dame print fin.

Simon Vostre, dit Jean de La Caille, fit imprimer par Ulrich Rembold *Missale Parisiense*, etc., in-folio, en 1492, rouge et noir. Il y en a aussi d'imprimés sur vélin.

Quelques années après, en 1500, d'après Lottin, il fut nommé imprimeur.

Cette même année il imprima les Épîtres de saint Ignace, martyr, 1 vol. in-8°, et *Biblia sacra*, in-folio.

Et par Jean et Pierre Petit frères, *Tractatus corporis Christi*, in-8°, 1513. — Il imprima aussi pour *Pierre Vidoue* : Exposition sur la

Règle de saint Benoist par le R. P. Thibaud Arthaud, célestin, de Paris, in-folio, 1510.

Ce livre est fort rare : il est recherché des bibliophiles.

Après la mort de ce célèbre artiste, arrivée en 1528, d'après Lottin, sa femme Nicole lui succéda comme libraire et imprimeur.

On a de Nicole Vostre un volume imprimé sur vélin, en 1521, ayant pour titre :

Les Heures Nostre-Dame à l'usaige de Reims, tout au long sans rien requérir, nouvellement imprimées à Paris par Honeste, femme Nicole Vostre, librarière demeurant, à Paris, à la rue Neufve-Nostre-Dame, à l'enseigne de Sainct-Jehan lesvangeliste, devant Saincte-Genevieſve des Ardens.

Ce volume, qui appartient à M. Brissart-Binet, libraire érudit de Reims, est enrichi de lettres ornées et d'enluminures qui en rehaussent le mérite.

Bertholde Rembolt, de Strasbourg.

1491. Rembolt (*Bertholde*), libraire et imprimeur, mort en 1518; son enseigne était le *Soleil d'or*.

1518. Rembolt (*Charlotte-Guillard*), veuve de *Bertholde*, libraire et imprimeur.

1520. Elle se remarie à *Claude Chevalon*.

Associé d'Ulrich Géring, en 1494, Rembolt avait imprimé avec cet habile imprimeur le *Psalterium ad usum Parisiensum, cum invitatoriis antiphonicis*, 2 vol. in-4°, imprimés en rouge et en noir.

En 1496, ils imprimèrent le *Diurnale Ecclesiæ.*

Des divers ouvrages qu'ils publièrent, le plus important est le *Corpus Juris Canonicæ*, *cum glossis*, 3 vol. in-folio, 1500, 1 vol. in-4° (*vide* Ulrich Géring, page 319, 1re partie de cet ouvrage).

Ulrich Géring mourut le 23 août 1510.

Bertholde Rembolt lui succéda : ainsi resté seul, son association avec Maynial n'avait pas eu de suite et paraît même avoir été rompue avant la mort de Géring. Remboldt conserva l'imprimerie et l'enseigne de son prédécesseur; seulement, il les transporta rue Saint-Jacques, vis-à-vis la rue Fromentel, « dans une maison, disait la Caille en 1689, appartenant à messieurs de Sorbonne, où est demeurée, depuis ce temps-là, l'enseigne du *Soleil d'or*, et qui a toujours été occupée par un imprimeur-libraire, comme elle l'est présentement par Gabriel Martin, habile imprimeur. »

« La maison du *Soleil-d'Or*, vis-à-vis la rue Fromentel, a toujours été occupée, dit Jean Bruté, curé de Saint-Benoît, dans sa Chronologie historique des curés de Saint-Benoît, suivie d'anecdotes particulières sur les grands hommes, p. 46, Paris, 1702, 1 vol. in-12, chez Guill. Desprez, par quelque imprimeur, jusqu'à ce que les Martin l'aient quittée. »

Les héritiers de Simon de Colines, Guillaume

Desbois et sa veuve, Michelle Guillard, avaient occupé cette maison.

« Cette veuve est enterrée dans notre église; les savants de son temps en ont fait de grands éloges.

« Elle avait été instruite dans l'imprimerie par CHARLOTTE GUILLARD, sa sœur. Les *Brusté*, *Henry*, *Thierry*, *Léger*, *Delas*, *Rolin Thierry* et *Joseph Cottereau* ont occupé cette maison, auxquels ont succédé les MARTIN. »

« Rembolt, disent MM. Paul Lacroix (Bibliophile Jacob) et Édouard Fournier, dans leur ouvrage si curieux : *le* LIVRE D'OR *des métiers*, impatronisa dignement l'imprimerie dans cette demeure, si bien prédestinée à la fabrication et au commerce des livres.

« Il y publia, en 1518, le *Codex Justiniani cum lecturâ Anglebermei*, etc., in-folio; de 1519 à 1520 le *Gratiani decretum*, in-folio, et en 1521, dans le même format, *S. Bernardi opera*. En 1518, il avait aussi imprimé, pour le compte de *Jean Petit*, libraire-juré : *S. Gregorii magni opera*.

« Tous ces livres étaient d'une exécution identiquement pareille à celle des premiers ouvrages publiés par Géring, même lettre, même papier, même justification. L'art était trop jeune encore pour progresser d'une manière sensible. Chevillier nous décrit ainsi dans ses principaux détails l'aspect de ces vénérables *incunables :* « Tous ces

livres sont imprimés de mêmes lettres, fondues dans les mêmes matrices. C'est un caractère rond *gros-romain*. Comme l'impression ne faisait que de naître à Paris, et que ces premiers livres sont comme des essais de l'art, il se trouve en quelques-uns des lettres à demi formées et des mots à moitié imprimés, qu'on a achevés avec la main. Il y a même quelques épîtres imprimées, dont l'inscription n'est que manuscrite. Il n'y a point de lettres capitales. Les premières lettres des livres et des chapitres sont omises. On y a laissé de la place pour y peindre une première lettre en or ou en azur. Il y a plusieurs mots abrégés. Toutes les anciennes impressions ont ce défaut. Le papier n'est pas bien blanc; il est fort et bien collé. L'encre est d'un beau noir. Ils imprimèrent aussi quelques livres en lettres rouges et sur vélin. Il y a quelques ouvrages qui commencent par le folio verso, comme le *Florus*. Ils sont tous sans titre, sans chiffre et sans signature. »

« Les formes anciennes du manuscrit réagissaient souvent alors, on le voit, sur les formes nouvelles du livre imprimé. Celui-ci reproduit les signes abréviatifs vulgarisés par les copistes; bien plus, comme les manuscrits, il faut qu'il passe par la main de l'enlumineur d'initiales pour être complétement achevé. Cet enlumineur est même

chargé quelquefois, selon Marolles, d'ajouter les rubriques et les titres. Dans ce cas, la première page reste blanche; et, au *registre*, petite table rappelant le premier des feuillets qui composent la moitié de chaque cahier, on a soin d'écrire alors *prima alba* ou *prima vacat*. C'est aussi au copiste qu'est remis le soin de la pagination.

« Quand on voit combien le concours de l'écrivain est encore utile pour la confection d'un volume, on ne s'étonne plus de trouver des copistes parmi les premiers imprimeurs, tels que Schœffer, Colart, Mansion, etc., et l'on est seulement surpris de voir la corporation des écrivains tenir si longtemps rigueur à la nouvelle industrie, qui, à tout prendre, ne lui était pas si funeste et lui laissait encore quelques beaux profits à glaner.

« Aussi tout ne tarda-t-il point à s'accommoder, surtout entre les imprimeurs et les libraires. Ceux-ci, qui ne s'occupaient que de vendre des livres, sans s'inquiéter, d'ailleurs, comment ils étaient confectionnés, à l'aide de la plume ou du pinceau, ou bien par le moyen de la typographie, furent les premiers gagnés. »

Le dernier ouvrage publié par Rembolt porte la date de 1519 et a pour titre : *Decretales cum glossis*, in-fol.

Deux ans avant la mort de Géring, arrivée en 1510, Rembolt avait épousé *Charlotte Guillard ;*

il l'avait instruite en l'art de l'imprimerie, dans lequel elle acquit une très-grande réputation d'habileté, jointe à une très-vaste érudition.

Bertholde Rembolt mourut en 1518. Sa veuve, Charlotte Guillard, prit la direction de son imprimerie.

1518. Charlotte Guillard, veuve en premières noces de Bertholde Rembolt lui succéda en 1518, et en 1553 elle épousa en secondes noces Claude Chevalon, qui alors acheta le fonds d'imprimerie de Rembolt.

Après le décès de Chevalon, en 1542, restée veuve pour la seconde fois, Charlotte Guillard prit seule la direction de la librairie et de l'imprimerie, qu'elle géra jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée en 1556.

Elle imprima et publia d'importants ouvrages, parmi lesquels on cite deux éditions du *Corpus juris civilis*, in-fol.

Dans la préface du *Lexicon Thusani*, publié en 1552, cette femme si remarquable déclare : « que, depuis cinquante ans, elle dirige son imprimerie, et lui consacre tous ses soins, sans relâche, et sans cesser de supporter le poids si lourd en soucis et dépenses. »

Le savant Louis Lepomanus, évêque de Zamora, lui confia, en 1546, l'impression de son livre : *Catenæ S. S. Patrum in Genessin;* il fut si satis-

fait de son exécution, qu'en se rendant au concile de Trente, il vint tout exprès à Paris pour l'engager à entreprendre le second volume : *Catenæ in Exodum*, qui parut en 1555.

Cette digne femme exerça la profession typographique durant cinquante-quatre années (de 1502 à 1556), dont trente-huit avec ses deux maris et seize dans ses deux temps de viduité.

On a remarqué que, pendant son second veuvage, qui fut de quatorze ans, elle réimprima presque deux fois tous les Pères de l'Église. La Caille.

1515. Claude Chevalon, libraire et imprimeur, était très-instruit et très-distingué dans sa profession; il succéda à Berthold Rembolt, à la grande satisfaction de la Sorbonne et des jurisconsultes, dont il imprima un grand nombre d'ouvrages.

Un des professeurs de la Faculté de droit, Jacque Fontaine, s'exprime ainsi dans un avis au lecteur : « Mortuus est Bertholdus, magno cum luctu Scholæ Parisiensis, et ingenti jacturâ rei litterariæ; sed publicam calamitatem ulteriùs non ferens, Christus Deus Opt. Max. surrogavit Bertholdo suo Claudium Chevalonium, virum qui diligentiâ suâ rei labenti succurreret, qui nihil tàm magis curat, quàm ut istos Juris Libros auctos et castigatos reddat. »

Il imprima une très-belle édition de *Sexti decretalium*, qui est chargée de caractères gros et petits, rouges et noirs; et apporta un tel soin à l'impression de ce remarquable livre, qu'il dit « qu'il ne craignait pas d'avoir son ennemi pour juge, *vel inimico judice.* » On y lit ce distique sur la beauté des deux encres qu'il employa :

Certante mixto purpuræ rubidine,
Superante corvos nigriores sepia.

Claude Chevalon publia encore les œuvres de saint Ambroise, de saint Jérôme, 3 vol. in-fol., de saint Chrysostome, 3 vol. in-fol., de saint Augustin, 8 vol. in-fol. Il mourut en 1542.

1493. Félix Baligault, libraire.

Il fit imprimer : *Textus abbreviatus Aristotelis*, en 1498; et *Pardi Medulla dialecticæ*, in-fol., 1510.

Il mettait au bas de ses livres : *Miro caractere*, et quelquefois ces vers qui font allusion à son nom :

Felix quem faciunt..... pericula cautum,
Est fortunatus Felix, divesque beatus
Ingratus ne sis juvenis quin pectore toto
Felix grates huic, qui tibi pressit, agas,
Felice, monumenta die felicia felix
Pressit, et hac vitii dant, retinentve nihil.

1493. Guillaume Eustache, ou Eustace, fut nommé libraire du roi en 1493; il exerçait encore en 1520.

Il publia, comme Simon Vostre, mais avec l'aide de l'imprimeur André Bocard, un livre d'Heures fort remarquable par la beauté et la finesse du vélin, l'éclat des figures et des initiales.

Le premier ouvrage sur lequel Eustace prend le titre de libraire du roi est sur le troisième volume, publié en 1514, des Chroniques de France, dont l'impression avait été commencée par Antoine Vérard, qui mourut avant son achèvement. On lit sur la transcription :

Cy-finist le tiers et dernier volume des Grans croniques de France, imprimées à Paris lan mil cinq cent et quatorze, le premier iour d'octobre, pour Guillaume Eustace, libraire du Roy et relieur iuré de l'Université de Paris.

Selon la Caille, *Guillaume Eustace* était libraire du roi, titre qu'il devait peut-être à la publication, quelque peu trop flatteuse, des Triomphes de France sous le Roy Louis XII traduit par d'Ivry, in-4°, 1508.

Il fit paraître encore avec André Bocard : *Pragmatica sanctio*, in-4°, 1507; Dialogues de Salomon et de Marcolphus, traduit aussi par d'Ivry; *Breviarium Joannis de Londris*, in-4°, 1510; les Épistres de sainct Hiérosme, en françoys, in-fol., 1520.

1493. Jean Lambert, libraire, fit imprimer :

De Imitatione Thomas à Kempis. A la fin de ce volume on trouve un petit traité *de Contemptu mundi;* le tout traduit en françois, in-4°, 1493; *Histoire de la Passion,* prêchée par Olivier Maillard, cordelier, in-4°, 1493.

Jean Lambert fit aussi imprimer par Josse Bade *Solinus de memorabilibus mundi*, in-4°, 1503.

1493. Jean Maurand ou Marard, imprimeur.

Il publia, avec Antoine Vérard, les Grandes Chroniques de France, in-fol., 1493, et, avec Gerlier, les Expositions des Espitres et Évangiles, avec celles des festes, par Pierre d'Etrey, in-fol., 2 vol., 1497.

Ce Maurand avait pour enseigne un arbre d'or d'où pendait un flacon avec les lettres AM., et ces mots : *Dieu soit en mon commencement et à ma fin,* comme on le voit au commencement du livre de *Consolatorium timoratæ conscientiæ,* un in-8°, 1494.

1494. Pierre le Dru imprima : *Johan. Nyder Consolatorium timoratæ conscientiæ*, in-8°, en 1494, *Nicolai Salicetis ord. Cisteriensis antidotarium animæ*, in-fol., 1496 pour Jean Petit *Dicta salutis S. Bonaventuræ*, in-8° en 1499, etc.

Digitized by Google

1494. Jehan Petit (Johannes Parvulus).

1493. Petit (*Jean* Ier), frère aîné de *Pierre*, libraire en 1493; syndic ou garde en 1516; le 22 mai 1530 nommé libraire-juré et imprimeur de l'Université; mort en 1541.
1513. Petit (*Pierre*), frère puîné de *Jean*, libraire.
1541. Petit (*Étienne*), nommé libraire-juré, exerçait en 1568.
1541. Petit (*Oudin*), libraire-juré. En 1567, 12 décembre, privé de son office pour cause de protestantisme.
1606. Il exerçait de nouveau.
1614. Petit (*Jean* II), libraire.
1627. Petit (*Charles*), libraire.
1633. Petit (*Samuel*), libraire.
1637. Petit (*Louis*), libraire.
1679. Petit (*Pierre*), libraire.
1693. Petit (*Denys*), libraire.
1707. Petit (N., fille de *Denys*), femme de *Simon* Crévier.
1785. Petit (*Vincent*), 26 août, libraire au Palais-Royal, galerie de bois.

1493. Jehan Petit (Johannes Parvulus).

Il faut compter cet imprimeur-libraire parmi les plus infatigables et les plus renommés de son temps.

Jehan Petit, à lui seul, selon la Caille, pouvait donner du travail aux presses de quinze imprimeurs, tandis que celle qui lui appartenait en occupait quinze autres.

Jean Petit fut reçu libraire en 1494; syndic de la communauté en 1516; libraire-juré et imprimeur de l'Université le 22 mai 1530.

Il eut pour femme Guillemette de la Vigne.

J. Petit mettait sur ses livres cette modeste devise : *Petit à petit.*

Il fut l'associé de Josse Bade de 1501 à 1536, et imprima un nombre très-considérable de livres anciens et modernes, dont nous regrettons de ne pouvoir citer que quelques-uns.

Les caractères qu'il employa, furent de forme gothique. En 1498, Jean Petit publia un livre intitulé : *Modus legendi abbreviationes in utroque jure*, un vol. in-8°.

L'abus des abréviations était devenu tel, même dans les imprimés, qu'il rendait ce traité indispensable.

On en peut voir un exemple dans la *Logique* d'Ockam, imprimée à Paris en 1488, in-fol., au Clos-Bruneau, verso du folio 121:

Sic hic e fal sm qd ad simplr a e pducibile a Deo q a et silr hic a n c q a n c pducibule a Do, pour

Sicut hic est fallacia secundùm quid ad simpliciter. A est producibile à Deo. Ergo A est. Et similiter hic. A non est. Ergo non est producibile a Deo (1).

J. Petit apportait beaucoup de soins à la correction de ses livres. On lit sur le titre de l'un d'eux :

« *Grapaldus de partitus ædium*, in-4°, 1517;

(1) A la bibliothèque impériale un manuscrit connu sous le nom de *Virgile d'Asper*, est ainsi écrit : *Tytire t. p. r. s. t. f.* pour *Tytire, tu patulæ recubans sub tegmine fagi.*

eâ fide eâque diligenti excusum, ut vix erratum offendas. »

Étant garde de la Communauté, J. Petit obtint du roi François Ier, le 20 octobre 1516, la confirmation des priviléges et exemptions que Louis XII avait accordés aux libraires et aux imprimeurs.

Voyez ce que nous avons déjà dit de ce célèbre libraire et imprimeur dans la IIe partie de cet ouvrage, page 29.

Cette laborieuse et honorable famille a constamment exercé le commerce de la librairie et de l'imprimerie. En 1834, elle était encore représentée par M. Petit, libraire, sous les galeries de bois, au Palais-Royal. Il nous semble le voir encore avec ses ailes de pigeon, et sa courte queue poudrée à blanc, se mettant dans de furieuses colères contre ses confrères, ses voisins, Delaunay, Ladvocat, etc., qu'il traitait d'impies, de jacobins, parce qu'ils publiaient des brochures libérales.

Ce respectable vieillard pouvait s'enorgueillir de ses aïeux qui, depuis 336 ans, faisaient l'honneur du commerce des livres.

1494. Jean Troeperel ou Treperel.

1494. Treperel (*Jean*), libraire et imprimeur, mort en 1502.

1502. Treperel (N., veuve de *Jean*), libraire et imprimeur,

demeurait rue Notre-Dame, à l'*Écu de France*. Panzer dit qu'en 1492, il existait un imprimeur du nom de Jean Treperel et que sa veuve vivait en 1493.

Des presses fécondes des imprimeurs distingués dont nous venons de parler, sortirent de vieilles chroniques et des romans de chevalerie ; ces publications pourvurent longtemps aux délices de la cour de Louis XII et de François Ier.

Jean Treperel ou Trœperel publia aussi à l'*Escu de France* une édition de MAISTRE BACHELIER PATHELIN, imprimée à Paris, format in-8°, de 44 feuilles, y compris le titre et la figure gravée sur bois à la fin, représentant l'emblème de Nyverd.

1496. JEHAN BOUYER et GUILLAUME BOUCHER.

Voici, d'après Lottin, la généalogie des Boucher :

1496. Boucher (*Guillaume*), libraire et imprimeur.
1522. Boucher (*Jacques*), libraire et imprimeur.
1537. Boucher (*Jean* Ier), libraire.
1544. Boucher (*Nicolas*), libraire; il exerçait en 1547.
1561. Boucher (*Girard*), fils de *Nicolas*, libraire.
1612. Boucher (*Jean* II), libraire.
1618. Boucher (*Martin*), libraire.
1645. Boucher (*Laurent*), gendre de *Gui-Caillou*, libraire.
1661. Boucher (*Catherine*), voyez *Jean* Ier THOMAS, 1607.
Jean Bouyer fut seul du nom.

BOUYER et BOUCHER imprimèrent principalement pour Enguilbert de Marnef, entre autres livres :

Petri Tartareti Expositio summulus, Petri Hispani, in-4°, 1496.

Ces deux imprimeurs distingués avaient pris comme emblème de leur association laborieuse, deux bœufs paissants, accompagnés de ces vers :

En suparfin de l'œuvre, louer Dieu
Chascun de nous doibt, pour avoir la grace.
A luy donc soict! pour ce qu'il luy a plu
Nous donnan temps de ce faire et l'espace.

La famille Boucher exerça pendant cent soixante-cinq ans l'imprimerie.

1496. André Bocard était un des plus habiles imprimeurs de son temps, comme on en peut juger par la grande quantité de livres qu'il a imprimés, tant pour lui que pour d'autres.

Il imprima : *Figuræ Biblicæ clarissimi viri Fratris Auth. de Rampingalis, ordinis S. Augustini*, in-4°, 1497.

En 1498, il imprima pour Durand Gerlier : *Rob. Gagnini Epistolæ, orationes et Opusculæ variæ*, in-4°.

Ce livre est très-rare : on l'a réimprimé, avec des sommaires, augmenté de plusieurs autres épîtres et oraisons.

Il imprima aussi pour Jean Petit et Ulrich Géring *Johannis Nyder ord. Prædicat, Præceptorium Decalogi*, in-4°, 1507.

A. Bocard avait pour devise autour de la mar-

que représentée par les armes du Roi, de l'Université et de la ville de Paris, ces vers :

Honneur au Roy et à la Cour
Salut à l'Université,
Dont nostre bien procède et court,
Dieu gard' de Paris la Cité!

1497. Antoine de Nidel, imprimeur, prenait la qualité de Maistre-ès-Arts.

Il imprima : *Liber de assertionibus catholicis, apost.*, etc., *auctore Jacob Lupio*, in-8°, 1497.

Consequentia Martinii Magistri. A la fin de cet ouvrage on lit ce dicton :

Ham consequentiam Antonivs de Nidel,
In artibus Magister, nec non civis
Parisiensis in Monte Sancti Hilarii,
Primâ concurrente causâ, miro caractere
Exaravit, anno 1501.

SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XII (DE 1498 A 1515).

1498. Josse Bade d'Assche (*Badius ascensius*).

1498. Bade d'Assche (*Josse*), frère aîné de *Jean*, libraire, graveur, fondeur de caractères d'imprimerie et imprimeur, mort en 1535.

1517. Bade (*Jean*), frère puîné de *Josse*, libraire, mort en 1535.

1535. Bade (les *héritiers* de Josse), libraires et imprimeurs.

1546. Bade (*Conrad*), fils de *Josse*, libraire et imprimeur; en 1560 se retire à Genève.

1530. Bade (*Catherine*), fille de *Conrad*; voyez Michel Vanosan, 1530.

1559. Bade (*Perrette*), fille de *Conrad*, veuve de Robert Ier Estienne ; voyez *Robert* Ier *Estienne*.

1498. Josse Bade d'Assche, village près de Bruxelles, avait appris l'art de Gutenberg chez les Frères de la vie Commune.

Ce savant typographe fut d'abord professeur de Belles-Lettres à l'Université de Paris, et ensuite à Lyon : il s'employa dans cette ville comme correcteur d'épreuves chez Jean Trechsel, dont il devint le gendre.

A l'édition d'Holcot sur les sentences, in-fol., 1497, imprimée chez Trechsel, où s'étaient glissées quelques fautes, il mit ce joli quatrain, adressé au Père Marc de Bénévent, auquel le livre est dédié :

Jàm portum optatum per inhospita saxa secuti,
Prendimus, ex alto prospiciente Deo.
Si qua tamen laceræ portent inculta carinæ,
Humanè ignosces, Marce diserte! Vale!

Il était aussi habile à corriger les manuscrits que les imprimés ; et le savant Gagnin, dans sa lettre à Durand Gerlier, le qualifie de *librorum imprimendorum diligentissimus admodùm castigator*. Après la mort de son beau-père, Bade vint, en 1495, à Paris où il fonda un atelier d'imprimeur.

Il fut l'un des libraires-jurés de l'Université.

Josse Bade imprima une grande quantité d'au-

teurs grecs et latins, enrichis de ses notes, entre autres :

Provinciales, seu constitutiones Angliæ, cum annationibus Gulielmi Lindeuvod, 2 vol., in-f°., 1501; cet ouvrage, très-rare et des plus recherchés, est fort utile pour l'intelligence des vieux mots de notre langue en usage au temps de Guillaume le Conquérant. On lui doit aussi : *Nicolaï de Cusa opera*, 2 vol., in-fol., 1514; c'est la première édition.

Il serait peut-être fastidieux de citer ici tous les titres des ouvrages imprimés par Josse Bade; nous renvoyons, à cet effet, le lecteur à la Caille, Histoire de l'Imprimerie, in-4°, pages 73 et 74. En 1512, il imprima l'Éloge de la Folie, par Érasme, livre qui excita tant de troubles, qu'Érasme crut devoir s'en rapporter au jugement du pape Léon X; mais ce protecteur des lettres, ayant lu l'ouvrage, dit en riant : « L'auteur de cette folie n'en est pas plus exempt que les autres. »

Dans l'édition d'*Ange Politien*, que Josse Bade donna en 1519, il assure avoir attentivement veillé à ce qu'elle ne différât en rien du manuscrit, et qu'il avait cherché à imiter l'admirable Alde Manuce en imprimant aussi correctement que lui : *Curavimus..... ut quam minimum ejus scripta quasi degenerent ab origine, imitantes sanè non tacendi, imò semper laudandi hominis Aldi M. R.*

diligentiam. Il fut ami d'Érasme, qui préférait son style à celui d'Apulée, et qui a dit de lui, dans une lettre à Brixius, *Ego illum habui semper in eorum numero quorum nec, eruditionem, nec ingenium, nec eloquentiam, possis contemnere.*

Maittaire dit que Josse Bade imprima près de quatre cents ouvrages, la plupart in-folio.

A sa mort, son gendre Jean de Roigny continua, pendant vingt-cinq ans, l'imprimerie de son beau-père, dont il mit la marque *Prelum Ascensianum* aux livres sortant de ses presses.

Josse Bade eut un fils, nommé *Conrad*, imprimeur, et trois gendres, imprimeurs à Paris, *de Roigny*, *Michel Varcosan* et le célèbre *Robert Estienne* (1).

Cet imprimeur célèbre contribua beaucoup à la réforme des caractères typographiques.

De prétendus réformateurs, comme on en voit encore aujourd'hui, avaient introduit dans l'imprimerie une forme de caractères qui tenait le milieu entre le caractère *romain* primitif, si beau de forme, et la *bâtarde ancienne*, sorte d'écriture en usage en France dans le XIVe et le XVe siècle, et qu'on nomme *bâtarde*, parce qu'elle dérive des

(1) Lottin dit que *Perrette* Bade, femme de Robert I Estienne, était fille de *Conrad*, le fils de *Josse* Bade; il y a, ce nous semble, confusion.

lettres de formes, caractères plus figurés dont on a retranché les angles et quelques traits, dit Fournier, le célèbre graveur en caractères.

C'est l'Allemand Heilman, demeurant à Paris, rue Saint-Jean de Latran, qui en fit les premiers poinçons, vers 1490.

Une autre écriture d'usage courant en France au XVIe siècle, passa de même dans la typographie; c'est ce qu'on appelait la *cursive française*. Nicolas Granjon en fit les premiers poinçons à Lyon, en 1556, et le roi, en récompense, lui accorda le droit de s'en servir seul pendant dix ans. Ce caractère est resté, mais pour l'impression d'un seul livre, *la Civilité puérile et honnête*, qu'on met encore aux mains des petits enfants, sous prétexte de leur apprendre à lire l'écriture; or, nous le répétons, c'est notre écriture courante du XVIe siècle, et nullement notre *anglaise* et notre *bâtarde* du XIXe, qui est reproduite par ce *caractère de civilité*.

Sauf ce dernier type, qui s'est ainsi éternisé, les caractères dérivés des écritures gothiques ne devaient avoir dans la Typographie française qu'une fortune passagère. On en revint à l'alphabet romain, qu'on avait maladroitement délaissé pour eux.

Le Belge Josse Bade, du village d'Assche, près de Bruxelles, qui se faisait appeler en latin *Jodocus*

Badius Ascensius, le même qui fut si habile dans son art et qui eut la gloire de marier ses trois filles aux trois chefs de la Typographie française, Michel Vascosan, Robert Estienne et Jehan de Roigny, fit beaucoup pour le retour de l'imprimerie au caractère romain. C'était un très-savant homme, que la pratique des langues grecque et latine, qu'il avait étudiées à Ferrare et professées en France, avait dû naturellement dégoûter de tout ce qui rappelait la forme gothique, et exalter, au contraire, pour ce qui semblait renouveler les formes antiques. Il appelait son atelier un véritable sanctuaire des hautes sciences, *Prelum Ascensianum* (1).

La Faculté de Théologie publia, en 1521, le 15 avril, dans une assemblée générale, la censure des hérésies de Luther; l'impression en fut confiée à Josse Bade. On y lit cette déclaration du recteur :

« Nous Jean Lecointe, recteur de l'Université « de Paris, ordonnons à Josse Bade d'Asch, notre « libraire-juré, en vertu de la foi qu'il nous a ju- « rée, d'imprimer soigneusement cette censure, « et défendons aux autres libraires-jurés, ou non « jurés, sous peine de perdre leur charge, s'ils l'ont « obtenue, ou de ne l'obtenir jamais, s'ils ne sont

(1) MM. P. Lacroix et Ed. Fournier, *Histoire de la typographie.*

« pas encore nommés par nous, et d'encourir la « haute indignation de l'Université, d'imprimer « d'ici à deux ans sans notre permission, ou de « vendre ailleurs, et pour garantie, nous avons « apposé notre nom, pour tenir lieu de scel. »

Lottin dit dans son *Catalogue des libraires et imprimeurs de Paris :*

« L'histoire ne dit pas en termes formels que Josse Bade fut graveur de poinçons et fondeur de caractères d'imprimerie ; mais on voit qu'il quitta la ville de Lyon pour établir à Paris l'art de l'imprimerie, qui commençait à décliner, étant tombé dans le gothique; qu'il le rétablit en effet, et imprima en beaux caractères ronds et parfaits.

« Ces considérations m'ont fait placer cet artiste parmi ceux qui ont bien mérité de l'art, dans la partie des types. »

La marque de Josse Bade était la représentation d'une imprimerie avec ces mots : *Prælum Ascensianum.* Il mettait ordinairement sur ses livres :

Ære meret Badius laudem auctorum, arte legentum.

Voici une épitaphe rapportée par Henri II Estienne, dans l'ouvrage qu'il a composé et imprimé en 1569 : *De artis Typographicæ Queremoniâ*, dans lequel se trouvent plusieurs plaintes adressées, tant en grec qu'en latin, à Josse Bade :

JODOCI BADII EPITAPHIUM.

Hic liberorum plurimorum qui parens,
Parens librorum plurimorum qui fuit,
Situs JODOCUS BADIUS est Ascensius.
Plures fuerunt liberis tamen libri,
Quod jam senescens cœpit illos gignere,
Ætate florens cœpit hos quod edere.

En voici une autre qui se lisait dans l'église Saint-Benoît, où Josse Bade fut enterré :

Icy est le portrait de Jod. Badius.	D. O. M. B. Q. V. M. S.	Icy celuy de sa femme Thelif Treschel.

Viator, artes qui bonas piasque amas,
Siste hìc ! Quiescunt subter illustres viri,
Qui litteris junxêre virtutem arduam.
Jacet JODOCVS hìc BADIVS ASCENSIVS,
Candore notus scriptor et scientiâ.
Gener JODOCI VASCOSANVS propè situs est.
Doctissimorum tot parens voluminum,
Socer MORELLI, Regis olim Interpretis :
Musarum alumni quæ gemunt hic conditum,
Fœdusque FEDERICI ademptum sibi dolent.
Tres cyppus unus hìc tegit cum uxoribus
Lectissimis et liberorum liberis.
Hos CHRISTVS olim dormientes suscitet
Ad concinendum Trinitati almæ melos.

I. X. Θ. Υ. C.

FEDERICUS MORELLVS Paris. Professor et interpres regius, FEDERICI MORELLI nobilis genere Campani, regii quoquè interpretis, MICHAEL VASCOSANI Scutiferi Ambiani nepos, JODOCI BADII illustris Belgæ pronepos, marmoreum hoc Epitaphium

Patris, avi, proavi pia memoria ære suo posuit; ejusdem cùm Deus vocans volet, Tumuli compos fieri optimus; ἐν Θεῷ εὐέλπις. Anno salutis 1603.

Qui idem MORELLVS unus erat è Duûmviris togatis hujus ædis sacræ D. Benedicti Παροιμῖας Γαζοφυλαμείῳ Præfectus.

Ce fut Frédéric Morel, le fils, qui fit placer cette épitaphe, et il se fit enterrer dans le même lieu.

Aussi, *Josse Bade*, *Michel Vascosan* et *Fédéric* ou *Frédéric Morel*, furent placés dans le même tombeau, qui était dans le charnier de l'église Saint-Benoît, lieu ordinaire, ainsi que Saint-Séverin, consacré aux sépultures des imprimeurs et des libraires les plus célèbres, avec ou point d'épitaphe.

1546. CONRAD BADIUS, fils de Josse Bade ou Badius, naquit à Paris; il fut nommé libraire et imprimeur en cette année; il était très-savant dans les langues latine et grecque, et succéda vingt-cinq ans à son père.

Il imprima la tragédie d'*Abraham. sacrificium* par Théodore de Bèze, en 1552, et traduisit l'Alcoran des Cordeliers en 1560.

L'année suivante, il alla se fixer à Genève, où il imprima une quantité d'ouvrages de Jean Calvin in-fol.; il continua les traductions paternelles et mettait, lui aussi, sur les livres qui sortaient de ses presses : *prelum ascensianum*.

Voici son épitaphe rapportée par Henri II Estienne :

Digitized by Google

CONRADI BADII EPITHAPHIUM.

Quod Patri haud dederant nidioris tempora secli
Addiderunt largè tempora. . . . . tibi
Doctrina heredi tibinam CONRADI, paterna
Accessit cultus gratia magna novi;
Sed superè dotes tibi quantùm auxere paternas,
Tantùm avi fines diminuere tibi!

JEAN BADIUS, frère de Jodocus Badius, fit imprimer : *Auli-Gellii Noctes Atticæ*, in-folio, 1517; *Alberti Pii Corporum comitis illustrissimi tres et vigenti libri in locos lucubrationum variarum desiderii Erasmi, quos censet ad eos recognoscendos et retractandos*, in-fol., 1531; *C. Plinii Cæcilii Secundi Epistolæ*, etc., in-fol., 1533.

1500. ALEXANDRE ALIATE fut nommé, en 1500, libraire et imprimeur.

Il imprima *Liber B. Augustini de vitâ Christi*, in-8.

Aliate avait pour devise, autour d'un A au pied d'un arbre, ces mots, *à fructibus eorum cognoscetis eos.*

1500. NICOLAS WOLF, de Bade.

Cet imprimeur-libraire allemand fit imprimer : *Quæstiones Magistri Petri de Alliaco card. cameracensis super libros sententiarum*, in-4°. 1500. Ce livre est fort estimé des savants.

N. Wolf imprima aussi pour les libraires de

Lyon : *Chronica D. Antonini archiepisc. florentini stud. Ivan. de Gradibus* V. T. prof., 3 vol. in-fol., en 1512.

Il mettait à la fin de ses livres : *Impressi arte et industriâ ingeniosissimi viri* N. Wolf, *Alemani*, etc.

LES ESTIENNE.

(DE 1502 A 1664).

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

Quàm benè alii judicabunt magno certè cum labore.

P. MANUTIUS, 4, L, XV.

Nous arrivons enfin au XVIe siècle, qui vit fleurir les *Turnèbe*, les *Néobar*, les *Vitré*, etc., et surtout la famille des *Estienne* ou *Étienne*, l'une des plus grandes gloires typographiques et littéraires de la France.

Cette illustre famille, ou plutôt cette dynastie de célèbres imprimeurs-libraires, a régné dans le monde, durant tout le XVIe siècle et au delà de la moitié du XVIIe, de 1502 à 1664, sur les sciences, les lettres et l'industrie, avec plus d'éclat que bien des races royales sur leurs États, par les actes de leur domination.

Le nombre des éditions sorties des presses des Estienne est vraiment fabuleux; il s'élève à *quinze cent quatre-vingt-dix*, dont CINQ CENT TRENTE-SEPT

appartiennent à Robert Ier Estienne seul (de 1525 à 1559).

Robert Ier Estienne, qui, malgré tant d'utiles travaux, fut si persécuté par les doctes mais intolérants et fanatiques sorbonistes, se vit forcé de chercher un asile hors de sa patrie, afin d'éviter la fin tragique d'Étienne Dolet; car, à cette époque pas plus que de nos jours, cette honorable profession n'enrichissait, ni ses fervents adorateurs, ni ses adeptes, principalement ceux qui à leur art joignaient la culture des lettres et des sciences, comme si l'éducation était incompatible avec l'imprimerie et la librairie, comme si l'aveugle fortune se plaisait à combler de ses faveurs les ignorants et les *incongrus*.

Qu'on nous pardonne ce jeu de mots innocent!

Nous avons dit qu'à cette époque, il fallait être congru en langue latine et savoir lire le grec afin de pouvoir être admis dans l'érudite communauté des libraires et imprimeurs, ces clercs-jurés de l'Université.

Pour mieux faire apprécier et juger par le lecteur l'ensemble des travaux des Estienne, devant le souvenir desquels viennent s'incliner avec respect et admiration les générations d'imprimeurs et de libraires qui les ont suivis dans ces deux nobles carrières, nous terminerons ces études stéphanéennes :

1° Par un résumé de ces 1,590 éditions, classées suivant l'ordre des matières ;

2° Par un relevé, année par année, de quelques-unes (les plus remarquables) des productions de chacun d'eux ;

3° Par un tableau généalogique de cette illustre famille, tableau dont nous sommes redevables à Lottin de Saint-Germain ;

4° Enfin, par un aperçu que nous devrions appeler : *Grandeur et décadence commerciale de la dynastie des Estienne.*

Dans un cadre aussi restreint que celui de cette *Histoire du livre en France*, quelques pessimistes ou frondeurs pourront nous reprocher d'avoir donné trop d'étendue à certaines de ces notices.

A cette judicieuse observation nous répondrons très-franchement, d'abord, que cette longueur reprochée fera passer sur la brièveté de plusieurs autres biographies, pour lesquelles les matériaux nous ont fait défaut ; il y aura donc alors compensation. Nous dirons ensuite que nous avons été entraîné par le charme des lectures que nous avons faites des ouvrages de Maittaire, — des *Vitæ Stephanorum;* de Jean III de la Caille, — de l'*Histoire* de l'*imprimerie;* de Crapelet, — des *Progrès de l'imprimerie;* d'Ant. Aug. Renouard, — des *Annales des imprimeries des Estienne;* de M. Ambroise-Firmin Didot, — des *Estienne;* de MM. Paul

Lacroix et Edouard Fournier, — de l'*Histoire de la typographie;* de M. Auguste Bernard, — *Des Estienne;* de M. Victor Magnin et d'autres érudits bibliographes modernes. — C'est à la séduction de ces lectures si attrayantes et si instructives que nous nous sommes laissé entraîner.

Ces études stéphanéennes sont le résumé de tout ce qui nous a paru de plus saillant, de tout ce qui nous a semblé le plus digne d'être vulgarisé.

Au moins, et nous l'espérons, ne pourra-t-on nous adresser le reproche de nous être laissé aller à une prolixité toujours fatigante; nous avons eu le soin d'écarter de nos récits les discussions savantes et les dissertations trop souvent oiseuses, qui ne font que chatouiller l'amour-propre de l'écrivain qui cherche à prouver qu'il est un savant érudit, sans aucun profit pour l'adepte.

Ces hors-d'œuvre ont le tort immense d'éloigner de l'étude de la bibliographie le lecteur qui ne possède, ou ne veut posséder que des notions restreintes sur cette science, et à qui il faudrait, au contraire, rendre cette lecture agréable, instructive et facile.

Nous ne présentons donc que des faits certains :

« Les établissements typographiques de la famille qui a rendu célèbre le nom d'Estienne, ou Etienne, ont pris commencement à Paris avec le

XVIe siècle et, tant dans cette ville qu'à Genève, se sont maintenus avec honneur jusqu'en 1664, année de la dernière publication d'Antoine Estienne.

« Ce n'est pas que ces cent soixante-deux années aient été une continuation non interrompue de travaux tous remarquables ; la renommée et l'illustration de cette famille subsistaient encore lorsque ses dernières imprimeries n'étaient plus que des ateliers typographiques sans plus grande importance que tout autre bonne imprimerie voisine.

« Mais, tel est le puissant effet, le prestige d'une réputation justement acquise, que les belles et savantes impressions des *Henri*, des *Robert* recommandaient celles de leurs derniers descendants, de même que les éditions Manutiennes des dernières années du XVIe siècle doivent leur principal crédit à celles que, pendant plus de soixante ans, publièrent avec tant de distinction Alde l'Ancien, ses beaux-frères, et Paul Manuce, son fils. »

Ces illustres imprimeurs ont eu, comme le fait remarquer Senebier (*Histoire littéraire de Genève*), le privilége des rois ; ils sont connus par leurs noms de baptême, et sont distingués par des nombres (1).

(1) Ant. Aug. Renouard, *Annales de l'imprimerie des Estienne*, p. 273 et 274, Paris, 1843, 1 fort vol. grand in-8°.

HENRI ESTIENNE,

PREMIER DU NOM.

(1502 A 1520).

De 1502 à 1520. Henri Ier Estienne est le chef de cette illustre famille d'imprimeurs érudits; il naquit vers 1460 à Paris, et y mourut dans le courant de l'été 1520.

Admirateur passionné de l'art typographique, récemment inventé, il ne craignit pas, pour l'exercer, de déroger à la noblesse de sa race, et, bravant même l'exhérédation paternelle, il ouvrit, en 1502, un établissement d'imprimerie et de librairie, rue du Clos-Bruneau, près des écoles de droit.

Au xve siècle, la famille des Estienne se divise en deux branches : la seigneurie de Lambèse reste dans la branche aînée, issue de Béranger; le chef de la branche cadette, Geoffroy, épouse Laure de Montelives, dont l'écusson de famille porte un *Olivier*.

Geoffroy eut pour fils Raimond, qui fut son héritier, et Henri, qu'il déshérita, en 1482, pour s'être adonné à l'imprimerie, qui venait d'être introduite en France en 1470.

Quoique Henri Ier ait pris un soin tout parti-

culier d'indiquer sa demeure sur les titres et à la fin de ses éditions, il n'est plus possible aujourd'hui de reconnaître la place même d'où jaillirent tant de science et de lumière, de même qu'à Venise personne ne saurait vous enseigner où fut la maison des Alde.

Mais on sait positivement que l'imprimerie des Estienne était située au haut de la rue Saint-Jean-de-Beauvais, plus anciennement appelée rue du Clos-Bruneau, à une petite distance du collége de Beauvais, et vis-à-vis de l'école de droit canon, qui avait été fondée en 1384 par Gilbert et Philippe Ponce.

Nous ne nous serions pas arrêté à cette particularité de la demeure des Estienne si tous les écrivains qui en ont fait mention ne l'avaient rendue à peu près méconnaissable.

Le premier livre publié par Henri Estienne seul est un abrégé des Éthiques d'Aristote par Clichtove, avec une introduction de Lefèvre d'Étaples, en Picardie. C'est le seul ouvrage qu'il publia en 1502 (1).

(1) Il faudrait remonter, dit Ant. Aug. Renouard, jusqu'à 1496, ce début de Henri dans la carrière bibliopolite et typographique, s'il y avait exactitude dans la mention que Denis et, d'après lui, Panzer font de deux éditions d'un même livre de 1502 (*J. Fabri artificialis introductio in Aristotelis libros morales*), toutes deux de Paris et de l'année 1496, l'une sans nom d'imprimeur et l'autre de même, *in almâ Parrhisiorum academiâ*, avec cette indication, *per Wolffgangum Hopillum et Henricum Stephanum, socios.*

Sur les trois livres qui parurent en 1503, l'un concerne Aristote, l'autre est un Traité d'arithmétique, de géométrie, de perspective et d'astronomie.

Les trois autres ouvrages qu'il donna sous son nom seul, en 1504, sont encore des traités sur Aristote.

Souvent Henri Estienne a indiqué à la fin de ses ouvrages le nom des correcteurs qui en avaient lu les épreuves; ce sont particulièrement : *Jacques Solidus*, de Cencovier, et *Volgazzi*, de Prato, le savant *Beatus Rhenanus*, et le Crétois *Pierre Porta*. *Michel Pontanus* et quelques autres l'aidaient aussi dans ces fonctions (1).

Le caractère *romain*, dont Henri fit toujours usage, est un peu lourd, mais il est très-lisible, et se rapproche beaucoup de ceux dont Ulrich Géring se servait dans ses dernières impressions. Les titres de ses livres portent pour emblème les armes de l'Université, entourées de festons, avec deux anges en support; en haut est une main sortant des nuages et tenant un livre fermé.

Sur quelques livres on voit deux arbres et sous chacun un aigle; dans un cercle est placé le titre du livre, et au-dessous un écu vide.

(1) Cet exemple, donné par Henri Estienne, devrait bien encore être suivi par quelques imprimeurs modernes, qui, pour la plupart, traitent les correcteurs comme de véritables parias. Voyez à ce sujet la 2e partie, p. 160.

Quelquefois sur la banderolle tenue par les anges on lit cette devise : *Plus olei quàm vini;* mais aux deux éditions de la Logique d'Aristote de 1503 et 1510, elle est remplacée, dit M. A. F. Didot, par ces mots qui semblent un présage de l'avenir réservé à la famille des Estienne : *Fortuna opes auferre, non animum potest* (la Fortune peut nous ravir nos richesses, mais ne nous ôtera pas notre énergie).

Henri Estienne imprima en 1512, format in-16, la première édition de l'Itinéraire attribué à Antonin.

En tête sont deux préfaces latines, de Geoffroy Tory, de Bourges, qui avait copié le texte de cet ouvrage sur un ancien manuscrit que lui avait communiqué Christophe Longueil.

Le *Quintuplex psalterium*, volume in-folio, imprimé en noir et en rouge, dont il donna deux éditions en 1509 et en 1513, est d'une exécution très-remarquable; pour la première fois, le texte des psaumes y est divisé en versets.

Les publications de Henri Ier, dont une seule, de 1514, en langue française, est un Traité de géométrie, sont au nombre de *cent vingt-trois*, en y comprenant les trois qui furent imprimées en 1502 et 1503, par Wolfgang Hopyl, en société avec Henri.

Des cent dix-huit autres, toutes imprimées

par lui, une, de 1504, fut faite en société avec Jehan Petit, *Johannes Parvus*, et Denis Rosse, libraire; une, en 1509, avec Jehan Hongot; trois en 1510, 1513 et 1516, avec J. Petit, et une en 1512 avec Josse Bade.

En 1506, il imprima un volume pour les frères Enguilbert et Godefroy de Marnef; un, en 1510, pour J. Petit, Josse Bade et Constantin Lelièvre; un, en 1518, un pour Regnauld Chaudière, et un pour Jehan de Brie (*Johannes Briensis*); enfin, en 1519, un court écrit pour Conrad, libraire de Bâle (*Conradus Basiliensis*).

Les cent sept autres se firent pour son compte personnel.

Toutes les éditions de Henri sont d'une exécution fort soignée, et la plupart format in-folio, suivant l'usage de ce temps-là.

Presque tous ses livres traitent de théologie, de liturgie, de scolastique, de philosophie aristotélique; il y a aussi plusieurs ouvrages de sciences, mais à peine quelque chose en littérature.

En France, l'impulsion n'était pas encore donnée; les études littéraires n'y dominaient pas encore la controverse mystique ou scolastique.

Henri avait le sentiment du beau; plusieurs de ses impressions témoignent de sa capacité littéraire et typographique; on voit qu'il n'était pas étranger à l'étude de la philosophie, non plus qu'à

celle des sciences mathématiques; mais si ses impressions satisfirent aux besoins scientifiques de l'époque, elles n'en suggérèrent point de nouveaux.

Henri faisait partie de cette génération d'habiles et industrieux typographes qui, bien que lettrés, mettaient, cependant, leur principale gloire à l'exécution matérielle et au perfectionnement technique des procédés de l'imprimerie.

Aussi ne manquait-il dans presque aucune de ses publications de s'intituler : *in formulariâ*, ou *in excursoriâ litterarum arte diligentissimus*, ou *sedulissimus opifex*.

Trente ans plus tard, au contraire, quand la connaissance approfondie des lettres grecques et hébraïques eut fait des typographes de véritables restaurateurs de l'antiquité sacrée et profane, nous verrons Robert Ier Estienne, au milieu de ses combats contre la Faculté de Théologie, n'accepter qu'avec une ironie hautaine la qualification d'*opifex*, dont s'honoraient modestement ses prédécesseurs.

« Comment! fera-t-il dire aux sorbonistes dans un de ses plus véhéments écrits, comment! qu'il soit dict qu'ung *homme méchanique* ait vaincu le collége des Théologiens. » (M. Magnin, Journal des savants, janvier 1841.)

Henri Ier Estienne eut trois fils, *François*, *Robert* et *Charles*, qui embrassèrent la profession

de leur père et s'y distinguèrent tous trois, bien qu'à des degrés fort différents.

Le nom de sa femme est inconnu : on sait que, l'année d'après la mort de Henri, elle se remaria à Simon de Colines ou Colinet, aux mains de qui passa l'établissement typographique, et qui aux caractères romains de Henri en ajouta beaucoup d'autres, et notamment ces beaux italiques avec lesquels il fit imprimer beaucoup d'éditions et qui furent presque entièrement gravés par ses mains habiles.

Il est très-probable qu'à la mort de Henri, Simon de Colines était son associé, et c'est cette raison, sans doute, qui le porta à se marier avec sa veuve, afin de ne point avoir à partager entre ses trois fils le matériel considérable de leur père.

Maittaire termine sa notion sur Henri en disant de lui : « qu'il avait trouvé l'imprimerie dans l'hiver de l'ignorance, d'où il l'avait amenée à un très-heureux printemps, laissant après lui l'espoir d'un riche automne, produisant les meilleurs fruits.

Spem illam non fefellerunt filii... Deniquè paternam industriam... superarunt. »

Le grand nombre d'ouvrages de Lefèvre dit d'Estaple, de Clichtove et de quelques autres savants, imprimés chez les Estienne, prouve que des rapports d'intimité ont dû exister entre eux,

et influer sur l'éducation de son fils Robert qui, dès l'enfance, se trouva ainsi en relation avec des hommes non moins recommandables par leur savoir que zélés dans leurs convictions religieuses.

Lefèvre d'Estaple penchait pour la Réforme.

Clichtove, au contraire, était tout dévoué aux doctrines de la Sorbonne, dont il était docteur.

De cette divergence d'opinion entre de tels hommes devaient nécessairement résulter de fréquentes controverses.

Lascaris donna des soins à l'éducation des enfants de Henri Estienne.

Le savant Guillaume Budé, la famille Briçonnet, le premier président J. Ganay, et les trois Du Bellay, furent au nombre de ses amis (1).

(1) A. F. Didot, ouvrage déjà cité.

ROBERT ESTIENNE

PREMIER DU NOM.

(DE 1526 A 1559.)

« Chaque âge a ses ennemis, ses coutumes, ses usages ; c'est un fait que personne n'ignore, mais que l'on oublie trop fréquemment, lorsqu'il s'agit d'apprécier les documents historiques ou les productions littéraires des temps passés, comme aussi l'esprit, le caractère et la conduite des hommes qui y ont attaché leur nom.

« Sous ce rapport, notre XVIe siècle devait, plus que tout autre, peut-être, avoir à souffrir ces jugements injustes de certains écrivains modernes, car il n'est pas d'époque dont la vie morale ait été plus active, plus passionnée, plus immédiatement soumise à l'influence des événements qui agitèrent alors l'édifice social. Il serait également injuste de rabaisser le présent, pour exalter le passé ; tel n'est pas notre dessein.

« Mais, si nous possédons maintenant tant d'avantages ignorés de nos pères, jouissons-en sans oublier que c'est à une succession d'intelligences supérieures dans tous les genres que nous sommes redevables de la généralité de nos connais-

Digitized by Google

sances et de nos lumières! souhaitons surtout qu'il ne nous soit pas, un jour, reproché par nos descendants de n'en avoir pas profité mieux encore!

« Ces réflexions me sont venues de la connaissance intime que j'ai faite du savant homme dont je vais retracer la vie, ainsi que des notions que je puis avoir de l'état actuel (1836) de l'art typographique qu'il a exercé, et qu'il a tant illustré en l'associant à ses travaux littéraires (1). »

I.

« Par son instruction, dit le savant M. A. Firm. Didot, qui réunit, de nos jours, en sa personne, l'érudition des Estienne, par son dévouement à l'art typographique et par son zèle à sauver de la destruction et à propager en France les monuments littéraires de l'antiquité grecque et latine, dont on lui doit un si grand nombre d'éditions imprimées avec autant de zèle, de soin que de goût, Robert Estienne occupe le premier rang parmi les imprimeurs.

« Robert Ier Estienne était le second fils de Henri Ier.

« Il naquit à Paris, en 1503, la sixième année

(1) G. A. Crapelet, *Des progrès de l'imprimerie en France*, Paris, 1836, 1 vol. grand in-8°.

du règne de Louis XII, à la même époque où son père venait d'établir ses presses au centre du pays latin et de l'Université ; il mourut à Genève, le 7 septembre 1559, à l'âge de cinquante-six ans.

« Les éditions de Robert Estienne, supérieures à celles des Alde par leur exécution typographique et leur correction, l'emportent même, en général, sur celles de son fils Henri, et la modicité de leur prix nous étonne.

« Sa vie, si courte et si remplie de travaux littéraires, fut souvent troublée par les persécutions; mais le devoir de propager par son art les Saintes Écritures, lui fit braver la colère des docteurs de la Sorbonne, à une époque où les convictions religieuses se manifestaient au péril de la vie.

« Rien ne put le détourner de ce qu'il croyait être sa mission, ni les conseils bienveillants des deux rois de France, François Ier et Henri II, qui protégèrent longtemps leur imprimeur, dont ils estimaient le talent et aimaient la personne ; ni les avis et les secours que lui prêtèrent le docte évêque du Chastel et quelques autres prélats ; ni la menace d'un péril qui croissait avec son obstination ; ni le sort fatal et tout récent de l'infortuné Dolet, qui fut brûlé vif, avec ses livres, sur la place Maubert, le 3 août 1546.

« Sa persistance dans ses convictions et dans son droit de les manifester, et aussi le sentiment

de sa supériorité sur ses adversaires, plus attachés alors à la science de la scolastique et des subtilités théologiques qu'à la connaissance des Saintes Écritures, lui firent oublier la devise, si sage et si modeste, qu'il avait adoptée : NOLI ALTUM SAPERE, SED TIME (1)! »

Henri Estienne étant mort en 1520, Simon de Colines, qui, depuis plusieurs années, était attaché à son imprimerie, et peut-être même son associé, épousa sa veuve, et devint possesseur de l'établissement en même temps que le beau-père de Robert.

Et telles furent les dispositions, l'intelligence et l'instruction précoces du jeune Robert, qu'à peine âgé de dix huit ans, il dirigea seul l'établissement stéphanien de Simon de Colines, qui se reposa entièrement sur lui des soins typographiques, pendant qu'il s'adonnait à la gravure des caractères.

Par les publications de Henri, son père, on a vu, dit M. Amb. Firmin Didot, dans l'ouvrage que nous avons déjà cité, que, dès l'origine, le savoir présidait à l'imprimerie des Estienne, aussi bien que l'amour d'un art encore tout récent, qui créait une nouvelle noblesse à cette famille.

(1) A. Firmin Didot, *Essai sur la typographie*, Paris, 1855, grand in-8°.

Robert, dès son enfance, se trouva en rapport avec les savants les plus distingués et les correcteurs habiles, familiers de la maison paternelle.

Ce fut chez Simon de Colines, son beau-père, à la fois graveur, fondeur en caractère et imprimeur instruit, que le jeune Robert, sans négliger ses études, acheva son apprentissage typographique.

Il ne pouvait avoir un meilleur maître.

Robert avait dix-neuf ans lorsque Simon de Colines lui confia l'édition latine du *Nouveau Testament*, qui parut en 1523, en petit format, in-16.

Quelques rectifications que s'était permises le jeune éditeur, pour certains passages qui lui semblaient inutiles, et plus encore, le déplaisir de voir cette partie des livres saints (une édition portative), exécutée avec élégance, très-correcte, à très-bon marché, afin de la vulgariser par son bas prix, firent jeter les hauts cris aux sorbonistes, hauts cris qui furent le commencement de cette haine implacable, et de ce système de persécutions qui, par la suite, suscita tant d'amertumes sur la vie de Robert.

Les docteurs de la Sorbonne, qui, dès lors, auraient bien voulu faire condamner le jeune éditeur comme falsificateur des livres sacrés, ne purent, cependant, réussir à faire défendre le débit

et la circulation de cet ouvrage, ainsi qu'on le voit dans le très-curieux et vigoureux pamphlet qu'en 1552, Robert Estienne publia à Genève sous le titre de : *Robert Estienne aux lecteurs qui cherchent en vérité le sauveur Jésus-Christ.* Cet écrit, que nous reproduisons, plus loin, en entier, se trouve en tête du volume intitulé : *Les Censures des théologiens de Paris par lesquelles ils auoyent faulsément condamné les Bibles imprimées par Robert Estienne*, traduites du latin en français; c'est comme un compte rendu de sa conduite.

Cette première persécution, loin de décourager Robert, le porta à étudier plus profondément encore les Saintes Écritures dans les sources hébraïques, grecques et latines.

Mais la position dépendante de jeune apprenti-typographe ne pouvait longtemps convenir au fils de Henri Ier : son incomparable ardeur pour le travail, ses vastes projets littéraires et bibliques et encore plus peut-être le désir de faire revivre le nom de son père, déjà estimé des savants, le déterminèrent à établir une nouvelle imprimerie, qui fut en activité dès l'année 1526.

Comme Simon de Colines ne quitta pas le local occupé par Henri, puisque ses premières éditions portent : *in ædibus Henrici Stephani*, il est présumable que Robert s'établit tout à côté, si ce n'est dans la même maison, ainsi que l'indiquerait

è regione scholæ Decretorum (vis-à-vis de l'école de droit canon) qu'il mettait à ses éditions.

Robert dut préférer, en effet, le domicile paternel à tout autre.

La rue Saint-Jean-de-Beauvais était alors une des plus fréquentées et même des plus bruyantes de Paris.

« C'était, dit Sauval (Antiquités de Paris, liv. 11, p. 143), « un passage continuel de charrettes, de chariots, de chevaux, de vinaigriers et de meuniers ; et, si l'on ajoute l'affluence des écoliers et la nombreuse population universitaire de ce quartier, aucun autre ne pouvait offrir une situation plus favorable à une imprimerie active et déjà renommée. »

En 1525, le bruit était si grand dans cette rue, que les professeurs de droit canon ne pouvaient plus faire leurs cours ; et, ayant porté plainte, il fut ordonné, sur le rapport d'un conseiller, qui s'y transporta, qu'il serait mis des barrières aux endroits où elles seraient jugées nécessaires.

« C'est dans cette rue Saint-Jean-de-Beauvais, dit ailleurs Sauval (qui écrivait vers 1630), que logea Robert Estienne, et l'on y voit encore *l'olivier* qu'il prenait pour enseigne. »

Maintenant cet olivier n'existe plus que sur ses livres, mais il y est impérissable.

Dans cette rue étroite, obscure et montante,

on voyait quelques fois venir un cavalier de grand air et de noble figure, suivi de pages, d'écuyers et de quelques plus graves personnages, montés sur des mules.

Une autre fois, c'était une belle et élégante dame, montée sur un destrier, également accompagnée d'une escorte plus brillante que nombreuse.

Ces cavalcades cheminaient lentement par la rue Saint-Jean-de-Beauvais, s'arrêtaient devant l'enseigne de l'olivier, mettaient pied à terre au montoir, et entraient dans la maison de Robert Estienne.

Le noble cavalier était François Ier; la belle dame, Marguerite de Valois, sa sœur, la reine de Navarre, aimable, spirituelle et savante autant que belle.

Cette princesse parlait très-bien l'espagnol, l'italien, entendait le latin, et avait pris des leçons d'hébreu de Paul Paradis, dit le Canosse, Vénitien de naissance, qui fut le premier professeur d'hébreu au collége royal, malgré sa qualité d'étranger. Il y a beaucoup d'autres exemples de fonctions et de professorats accordés par François Ier à des savants étrangers.

Ces visites inattendues causaient, on le pense bien, une certaine agitation dans la maison de Robert.

Sa femme, ses enfants, ses correcteurs allaient au-devant du roi, mais le maître ne paraissait pas encore.

Il était enfermé dans son cabinet, sa table couverte de manuscrits grecs, latins, hébreux, absorbé dans la lecture d'une épreuve de la Bible ou d'un traité de son ami Guillaume Budé.

Budé, comme Robert Estienne, était très-affectionné à François Ier. Il était le confident et le dépositaire de toutes les pensées du roi pour le bien et l'avancement des lettres, et on lui a attribué, entre autres projets, celui de l'établissement du Collége royal (voyez t. II, page 59), dont Budé lui-même reporte tout l'honneur au roi, dans une lettre à son jeune ami, Christophe de Longueil, qui lui demandait des nouvelles de ses études littéraires. « J'ay quitté une maison de Marly, qui estoit leur séjour ordinaire, lui dit-il, pour m'habituer à la cour et suite de mon Roy. Que sy je voulois maintenant reprendre la route de ma maison, l'on diroit que par une *félardise* (lâcheté) de moy, je serois déserteur de mon debvoir envers ma patrie; sçavoir pourquoi! Depuis que j'ay eu cet honneur d'*haleiner* le Roy il luy est souvent advenu de déclarer publicquement, non par hazard, ains de bon sens et de propos délibéré, qu'il vouloit bastir dedans Paris les villes de Rome et d'Athènes, pour y planter à bon escient la lan-

gue latine et la langue grecque, et tout d'une main immortalizer la mémoire dedans la postérité.

« Voyant cette belle opinion en luy, je n'ay depuis doubté en le gouvernant, de la luy ramentevoir, non une, ains plusieurs fois, selon que les occasions s'offroient.

« Chascun se repaist de cette belle promesse; elle court par la bouche de tous; et chascun, par un vœu et souhaict commun, me promet la direction et conduicte de cet ouvrage, se faisant accroire que j'en estois le premier autheur. Au moyen de quoy, si maintenant je m'absentois de la cour sans le congé de mon maistre, on m'inputeroit cela à une faute inexcusable (1). »

Robert Estienne aurait appris que la Sorbonne avait fait mettre le feu à ses presses, qu'il ne se fût pas dérangé davantage.

Il n'y a que des hommes adonnés à des travaux d'érudition profonde et consciencieuse qui

(1) Par lettres patentes du 24 mars 1529, François Ier institua l'ouverture du Collége de France.

Cet établissement, qui fut créé malgré l'opposition de l'Université, porta d'abord le nom de *Collége des trois langues*, parce qu'on y enseignait, dès le principe, l'hébreu, le grec et le latin. On l'appela aussi *Collége de Cambrai*, à cause de sa situation sur la place de ce nom à Paris.

Peu de temps après sa création, le roi y ajouta de nouvelles chaires que celles des trois langues : on y enseigna la philosophie, les mathématiques, la médecine; enfin, François Ier y avait créé, en tout, douze chaires avant sa mort.

soient à même de comprendre jusqu'à quel point l'attention peut rester concentrée dans l'objet de leurs poursuites, ou même dans la lecture d'une épreuve.

Aussi n'était-ce pas François Ier, comme on l'a si souvent répété, qui ne permettait pas que l'imprimeur fût interrompu ; c'était l'imprimeur qui faisait prier le roi d'attendre un peu, qu'il eût achevé la correction qui l'occupait en ce moment.

Dans ces visites du roi ou de la reine de Navarre, la conversation générale, à part quelques explications relatives au mécanisme de la typographie, s'engageait en latin, entre l'imprimeur, ses nobles interlocuteurs et les doctes personnages qui les accompagnaient; et il n'était guère possible qu'il en fût autrement; car la langue latine était beaucoup plus usuelle que le français dans la maison de Robert Estienne, et pas un des dix correcteurs ou collaborateurs, étrangers de diverses nations, qu'il entretenait et qui faisaient partie de la famille, n'eût compris deux phrases de français.

Ces jours où François Ier venait ainsi donner à son imprimeur en titre un témoignage public de sa bienveillance et de son estime pour ses travaux littéraires et pour l'art typographique, furent assurément les plus beaux jours de Robert Estienne ;

mais il les paya par vingt années de persécutions religieuses, que la protection royale fut impuissante à réprimer. Heureux si toute l'histoire de cette vie si pleine de persévérance, de piété, d'études et de sciences, eût été renfermée dans ses livres!

Mais on ne choisit pas son siècle, ni les hommes qui le composent.

Rien n'était plus calme, cependant, ni plus heureux que la vie domestique et intérieure de Robert.

A peine âgé de vingt-quatre ans, il avait épousé une fille de Josse Bade (*Jodocus Badius Ascensius*), de la ville d'Assche, à quatre lieues de Bruxelles, imprimeur très-renommé parmi les plus savants, à une époque où ils l'étaient presque tous à Paris.

Ce typographe avait professé les langues grecque et latine; il avait écrit, imprimé et publié des commentaires sur la plupart des auteurs classiques latins.

Ce fut un motif pour Robert de rechercher une alliance d'érudition, qui lui promettait des goûts conformes aux siens, un esprit cultivé et une instruction assez forte pour l'aider, au besoin, dans les soins et les détails de son imprimerie.

Il trouva tous ces avantages dans la jeune *Perrette* Bade, nommée aussi *Pétronelle* et *Pérule*, qui se montra digne fille et digne femme d'un époux

et d'un père aussi savants; elle voulut devenir, dit Maittaire, l'épouse de Robert comme de ses travaux. Aussi tout prospéra-t-il dans la maison de l'imprimeur : l'ordre, l'intelligence, la surveillance active de la femme, permettaient au mari d'appliquer toute ses facultés à l'étude et à ses compositions érudites, qu'il n'interrompait pas un seul instant; car l'épouse était là pour recevoir toutes les personnes en relations d'affaires, pour tenir correspondance ou conversation en latin avec les visiteurs, et pour prévenir les interruptions qui auraient troublé les doctes élucubrations de Robert.

Dès la première année de son mariage, en 1528, il eut un fils qui fut *Henri II*, du nom de son grand-père, qui devint l'auteur du *Thesaurus linguæ græcæ*, et que l'on a surnommé le *grand Henri.*

L'accroissement rapide de sa famille fut le complément de son bonheur domestique.

Robert eut de sa femme Perrette Bade, dix enfants, qui virent tous le jour à Paris, et dont voici les noms :

Henri, né en 1528; — *Robert*, né en 1530; — *Charles*, — *François*, — *Jeanne*, — *Catherine*, née le 5 mars 1541; — *Jean*, né le 23 juin 1543; — *Marie*, née le 11 janvier 1544; — *Simon*, né le 23 mars 1546.

Après la mort de Perrette Bade, arrivée avant

qu'il ne quittât la France, Robert se maria en deuxièmes noces à Marguerite Duchemin, dont il n'eut pas d'enfants.

Ce mariage ne fut confirmé que le 14 décembre 1550, à Genève.

Ce ne fut pas, du reste, une cérémonie propre à la religion protestante; il est probable qu'il s'agissait d'un mariage qui n'avait pas reçu la sanction religieuse, et qui n'existait que par le seul consentement des époux (1).

Trois de ces six fils, *Henri II*, *François II* et *Robert II*, exercèrent l'imprimerie; *Henri II* et *François II*, à Genève, et *Robert II*, à Paris. Le dernier des garçons de Robert, *Simon*, né en 1546, mourut en bas âge, et *Jean*, né en 1543, se maria à Genève. On ne connaît pas d'autres circonstances de sa vie.

II.

L'OFFICINE DE ROBERT,

décrite par son fils aîné Henri II.

On peut juger de ce qui se passait dans la maison de Robert Estienne par ce que nous en dit son fils aîné, Henri II, qui retrace lui-même à son fils Paul, dans une lettre qu'il lui adresse, ses souve-

(1) A. A. Renouard, *Annales de l'imprimerie des Estienne*, p. 328.

nirs dans un temps si différent du nôtre et de nos mœurs typographiques et littéraires. Cette lettre sert de préface à l'édition d'*Aulu-Gelle*, de 1585, in-8°.

Voici ce passage, qui est fort curieux.

De avi quidem certè tui Roberti Stephani familiâ, non desunt qui testari possint, se in eâ quod aliâ in nullâ, ad rem litterariam, quod attinet, vidisse: ipsas etiam famulas magnam latinarum vocum partem intelligentes, multa etiàm (sed quasdam depravatè) loquentes.

Aviæ autem tuæ, eorum quæ latinè dicebantur (nisi rarius aliquod vocabulum intermisceretur) haud multò difficilior erat intellectus quàm si dicta sermone gallico fuissent.

Quid de superstite sorore mea, amita autem tua, nomine Katharina, dicam ?

Illa quoquè eorum qui latinè dicuntur interpretem non desiderat. Multa verò et ipsa eodem loqui sermone potest, et quidem ità (licet nonnunquàm impingat) ut ab omnibus intelligatur. Undè illi hæc latinæ linguæ cognitio?

Artem certè grammaticam haud magistram habuit; nec alius illi hâc in re quàm usus præivit.

Eodem enim modo latinam linguam didicit, quo inter Gallos Gallica, inter Italos Italica, inter alios alia disci solet.

Et quoniàm hunc in sermonem incidi, ut scias, quam facultatem discendi linguam illam familia quæ mihi paterna, tibi avita est, suppeditarit, audi rem oppidò quàm dignum quæ inter illius familiæ memorias (ut Gelliano utar vocabulo) referatur. Fuit tempus quùm avus tuus, Robertus Stephanus, decemviratum quemdam litterarium domi haberet, eumque ut παντοεθνῆ (omnium nationum) ità etiàm πάγγλωσσον (omnium linguarum); nàm ut ex omnibus nationibus conflatus, ità etiàm omnium linguarum erat. Decem hi partim litterati, partim litterassimi viri, quorum quidàm correctorio munere fungebantur (iique præsertim qui epi-

grammata postrema ejus editioni Thesauri latini præfixerunt) quùm sicùt ex diversis oriundi erant gentibus, sic etiàm diversum sermonem vernaculum haberent, linguâ latinâ, tanquàm communi interprete, inter se utebantur.

Ac quùm ex his decem modò hos, modò illos, famuli pariter et famulæ, de rebus quas ipsi ipsæque vel noverant, vel saltem conjectare poterant, colloquentes, quin etiàm in mensâ quotidiè cùm de aliis, tùm verò de iis quorum illa solet argumentum suggerere, sermonem habentes audirent, ità suas paulatim aures verbis illorum assuefaciebant, ut non solum pleraque eorum quæ dicebant intelligere, sed quædam etiàm eloqui valerent.

Jàm verò et hoc totam familiam latinitati assuefaciebat, quòd ego, fraterque meus Robertus Stephanus, non aliâ quam latinâ apud patrem vel quempiam ex illis decemviris uti linguâ auderamus, ex quo jactis primis fundamentis balbutire in eâ cœperamus.

Quorsùm verò hæc omnia? Ut ostendam, ignorantiam, quæ in aliis plerisque familiis turpis tantùm dici potest, in meâ habitum iri propèmodum piacularem.

Præf. in Gellium, 1585, p. 12, 13.

Voici la traduction de cet intéressant tableau de mœurs :

Plusieurs personnes pourraient encore vous attester, dit-il en s'adressant à son fils Paul, que la maison de votre grand-père Robert offrait une particularité littéraire qui ne se rencontre jamais dans aucune autre famille.

Les servantes elles-mêmes comprenaient presque tous les mots latins, et toutes (quelques-unes assez mal, il est vrai), mais toutes enfin savaient s'en servir.

Votre grand'mère entendait, à l'exception de quelques mots peu usités, tout ce qui se disait en latin presque aussi facilement que si on lui eût parlé français.

Que dirai-je de votre tante Catherine, ma sœur, qui vit en-

core ? Elle, non plus, n'a pas besoin d'interprète pour comprendre le latin ; bien mieux, elle sait s'exprimer en cette langue, à quelques fautes près, de manière à être comprise de tout le monde.

Et d'où lui vient cette connaissance de la langue latine ?

Jamais, assurément, elle ne prit leçon de grammaire, et l'usage a été son seul maître. Elle a appris le latin comme on apprend le français en France, l'italien en Italie, et chaque langue, enfin, dans le pays où on la parle.

Puisque je suis sur ce chapitre, et pour vous montrer quelle facilité la maison de Robert Estienne, mon père et votre aïeul, présentait pour apprendre le latin, voici un fait bien digne assurément d'être rapporté dans les annales de cette maison, pour me servir d'une expression d'Aulu-Gelle.

A une certaine époque, Robert eut chez lui une espèce de décemvirat littéraire, qu'on pouvait appeler Παντοεθνῆ (de toutes les nations), car, les membres de cette docte réunion étant de tous les pays, ils se servaient, par conséquent, de toutes les langues.

Ces dix étrangers avaient tous beaucoup d'instruction, quelques-uns même le plus profond savoir, et plusieurs, principalement ceux qui composèrent les *Epigrammes* placées en tête de la dernière édition du *Thesaurus* latin, remplissaient les fonctions de correcteurs.

Originaires de diverses contrées, et ne pouvant parler la même langue, ils se servaient entre eux de la langue latine comme d'un commun interprète. Les domestiques et même les servantes qui les entendaient tous les jours converser sur des sujets plus ou moins à leur portée, et à table parler des objets les plus divers, ou des choses usuelles pendant les repas, s'accommodaient tellement à leur langage qu'ils comprenaient presque tout et qu'ils finissaient eux-mêmes par s'exprimer en latin.

Mais ce qui contribuait encore à habituer toute la maison à parler latin, c'est que mon frère Robert (deuxième du nom) et moi, depuis que nous avions lu assez de mots pour commencer à la balbutier, n'eussions jamais osé nous servir

d'une autre langue devant notre père ou devant quelqu'un de ces dix correcteurs.

Ne puis-je pas conclure de tout ce qui précède que l'ignorance que l'on peut seulement appeler honteuse dans la plupart des autres familles, ne soit presque un sacrilége dans la mienne?

Et ne semblerait-il pas, dit Maittaire, après la citation partielle qu'il fait de ce passage, que la langue romaine, si longtemps exilée de Rome, ne se fût réfugiée dans cette famille, où il n'était pas permis, même aux domestiques, de l'ignorer?

Je n'ai rien voulu retrancher, ajoute feu G. A. Crapelet, de ces détails curieux qui nous reportent à des usages dont l'imprimerie actuelle (1836) soupçonne à peine l'existence.

Mais voyons comment était composée l'officine de Robert Estienne (*ex officinâ*, laboratoire).

De même que toutes les imprimeries d'autrefois, cette officine était située aux étages supérieurs de la maison, pour prendre plus de jour. Deux ou trois pièces, éclairées sur une petite cour, formaient tout le local, où se trouvaient réunies quatre presses en bois, de construction assez grossière, mal assises, et quinze à vingt ouvriers, compositeurs et imprimeurs; les compositeurs, la plupart Allemands et Flamands, mais non étrangers à la langue latine, assis sur des escabeaux, devant leur casse, les yeux sur la copie, les pieds sous le rang, comme s'ils eussent travaillé devant un pupitre; cinq ou six fontes de caractères romains et italiques, les ustensiles strictement né-

cessaires, quelques casseaux pour serrer les rares ornements et lettres initiales gravées sur bois, formaient tout le mobilier de l'imprimerie. Point d'attirail de filets, de vignettes, de fleurons, pas même d'interlignes; encore moins cette perfection de caractères hétéroclites ou lettres contournées, estropiées et bizarres, qui font de nos ateliers un véritable chaos et de nos livres, un type de mauvais goût.

Quand on compare cette modeste officine de Robert et ses moyens d'exécution à nos vastes usines, comblées de tant d'ingénieux perfectionnements, et que l'on compare les produits typographiques des deux âges, on est forcé de convenir que toute la supériorité de l'exécution matérielle des livres reste acquise à Robert Estienne et à ses émules du XVIe siècle; la supériorité de leur science n'est pas contestable.

Dans l'imprimerie de Robert on procédait avec une sage lenteur; deux ou trois ouvrages, au plus, marchaient de front, et bien rarement deux presses étaient occupées en même temps sur le même labeur.

Le *Thesaurus* latin fit exception. Pendant deux ans, nuit et jour, négligeant ses affaires domestiques et le soin de sa personne, Robert s'était exténué pour en activer la rédaction et fournir, chaque jour, de ce lexique à l'entretien de deux

Digitized by Google

presses. « Sans l'assistance divine, ajoute-t-il avec candeur, il eût succombé sous le faix. »

Les soins de notre maître Robert, comme ses additions le font assez voir, s'étendaient sur toutes les parties de l'exécution typographique, ceux de la correction surtout; il les portait, comme on sait, jusqu'au scrupule.

Trois des dix hommes de lettres qui demeuraient dans sa maison, étaient spécialement chargés de la lecture des épreuves, et ce n'était pas trop, en raison de la nature des ouvrages, presque tous latins, grecs ou hébreux. Les autres l'assistaient dans la préparation des textes, l'appréciation et le choix des leçons, les recherches et la collation des manuscrits et des diverses éditions.

Quant à l'ordonnance typographique, les justifications sont bien proportionnées, les marges bien appropriées aux formats, les caractères aux pages, le tirage égal, soutenu, bien frappé, l'encre vive, le papier de bonne force et de bonne qualité.

Il savait renouveler à propos les caractères, non par amour de la nouveauté, mais pour les améliorer.

Il les débarrassait peu à peu de ces abréviations multipliées qui étaient une imitation trop servile des manuscrits, fatiguaient la vue et gê-

naient la lecture, ce qui est contraire au but de la typographie.

Les fontes des éditions de la *Bible* et du *Virgile*, de 1532, attestent, dans la gravure, des progrès qui étaient bien près de toucher aux limites du bien en ce genre.

Les italiques, que les Aldes avaient employés avec tant de succès, furent bientôt surpassés dans l'élégance de la taille et des proportions par ceux du fameux de Colines, et un grand nombre de volumes imprimés par Robert avec cette seule espèce de caractères leur acquit en France une vogue qui se soutint jusqu'au delà du XVIe siècle.

Je ne sais, ajoute G. A. Crapelet, à qui nous continuons d'emprunter ces curieux et intéressants détails, quels pouvaient être les plaisirs, les délassements de cet homme extraordinaire « que Dieu avait accoutumé au travail comme l'oiseau au vol, » dit-il; mais il nous fait connaître lui-même le genre de distraction qu'il se permettait quelquefois.

C'était d'employer les moments de loisir que lui laissaient ses travaux journaliers à lire les principaux auteurs latins et grecs, et à recueillir des notes pour ses éditions futures. Littéralement, il usait ses livres à force de les feuilleter.

Quelquefois encore, il venait s'asseoir dans son magasin de livres (*in suâ librariâ tabernâ*), et là

se plaisait à causer avec les visiteurs, à demander aux gens instruits, comme à ceux qui ne l'étaient pas, leurs avis, leurs conseils, sur telles ou telles de ses éditions, comme il leur en montrait nécessairement des épreuves.

Dans le nombre des visiteurs du magasin, il se trouvait, sans doute, plus d'un écolier, comparativement au savoir de Robert (*doctorum pariter et indoctorum sententias excipiebat*), mais ceux-là ne fréquentaient plus les écoles. C'était, d'ailleurs, un usage général, à cette époque, de rechercher avec empressement toutes les productions nouvelles de l'imprimerie, d'aller dans les boutiques s'informer des ouvrages sous presse, du jour où ils paraîtraient; et cette particularité, qui n'est pas la seule, offre un trait assez caractéristique des mœurs littéraires du temps.

Du reste, il devait y avoir souvent nombreuse compagnie dans la boutique de Robert Estienne.

Mais le voici qui remonte dans son cabinet de travail, et c'est à peine si nous oserons l'y suivre.

L'inspection de la nomenclature chronologique et raisonnée des éditions de Robert fait voir que, si, pendant tout le cours de sa vie, il ne laissa point passer une année sans mettre au jour quelques bonnes éditions des meilleurs ouvrages de l'ancienne littérature, les Livres Saints dans les trois langues hébraïque, grecque et latine, objets de ses

études et de ses soins continuels, furent par lui fréquemment reproduits en éditions, tantôt entières, tantôt partielles, mais toujours belles et savantes.

Suivant l'usage de ces temps-là, Robert mettait ordinairement sur ses frontispices l'année avec son nom : *Parisiis* ou *Lutetiæ*, *apud Robertum Stephanum*, M.D.XXVI, ce qu'il répétait à la fin du volume, en y ajoutant l'indication du mois et même celle du jour.

On a prétendu, dit feu Aug. Ant. Renouard (ouvrage déjà cité), que Robert avait l'habitude d'exposer ses feuilles d'épreuves dans des endroits publics, dans les places, sur les ponts, etc., promettant une récompense à quiconque y découvrirait quelque faute.

« C'est, je crois, un conte bon à reléguer avec celui des caractères *d'argent*, *argentei typi*, employés par quelques habiles imprimeurs.

« Que des personnes étrangères à son imprimerie, des érudits, des étudiants surtout, qui toujours ont abondé dans ces quartiers, dans la place Cambray, si voisine du domicile de Robert, aient été plusieurs fois invités et, par l'attrait de quelque récompense, encouragés à chercher des fautes dans les épreuves, c'est là ce que son désir bien reconnu de donner des livres corrects rend tout à fait vraisemblable. »

En décembre 1526, le premier livre qu'il pu-

blia dans l'imprimerie qu'il venait d'établir rue Saint-Jean-de-Beauvais, en face de l'École de droit, et probablement dans la maison paternelle, fut un ouvrage sur l'éducation des enfants :

De Disciplinâ et institutione puerorum; Othonis Brunfelsii Parænesis. — *Parisiis*, ex officinâ *Roberti Stephani* è regione scholæ decretorum. M. D. XXVI, X. Calend. decemb. in-8°. 12 feuillets.

Cet ouvrage fut suivi bientôt après de plusieurs autres du même genre.

Tous sont imprimés avec soin, et beaucoup mieux exécutés que ne l'ont été généralement en France les livres de classes jusqu'à ces derniers temps.

Dès cette époque, Robert reprit l'emblème de l'*olivier*, qui figurait dans l'écusson de la branche maternelle des Estienne.

Ses éditions de classiques grecs et latins furent enrichies de notes et de préfaces savantes.

Robert employa, d'abord, les mêmes types que son père et que Simon de Colines; mais, vers 1528, il fit graver et fondre des caractères plus élégants avec lesquels il exécuta la belle Bible latine de 1528.

Il fut conseillé et aidé dans ces changements de caractères par son ami Geoffroi Tory.

Élevé dans des principes religieux, Robert, que Théodore de Bèze a dit « être venu au monde

pour être le soutien de l'Église, » voulut consacrer à Dieu les prémices de ses travaux typographiques, à l'imitation de Gutenberg, afin d'assurer d'autant mieux les prospérités futures de ses entreprises.

Robert Estienne avait débuté par le Nouveau Testament, comme nous l'avons déjà dit, en 1523; cette fois il s'agit de la *Sainte Bible*, en voici le titre .

BIBLIA. Parisiis ex officinâ *Roberti Stephani*, è regione scholæ decretorum. M. D. XXVIII. Cum privilegio regis.

A la fin de l'Apocalypse :

Parisiis excudebat in suâ officinâ *Robertus Stephanus IIII.* Cal. decemb. anno M. D. XXVII.

On trouve ensuite :

Hebraica, chaldea, græcaque et latina nomina virorum, mulierum, populorum, urbium, idolarum, fluviorum, montium, ceterorumque locorum quæ in Bibliis utriusque Testamentum sparsa sunt, restituta, hoc volumine comprehenduntur cum interpretatione latinâ.

Judices item duo, alter in vetus Testamentum, alter in Novum. — *Parisiis* ex officinâ *Roberti Stephani* è regione scholæ decretorum. M. D. XXVIII. Cum privilegio regis.

A la fin :

Le privilége du roy Francoys, donné à Paris le cinquième jour de février.

L'an de grâce mil cinq cent vingt-sept et de notre règne le quatorzième.

Par le roy à nostre relation des Laudes. In-folio.

Pour ne rien hasarder dans une œuvre aussi grave et aussi délicate, Robert s'entoura de tout ce qu'il crut utile à son projet :

Il fouilla dans les plus anciennes bibliothèques, surtout dans celles de Saint-Germain et de Saint-Denis.

Il en fit une nouvelle traduction qu'il conféra avec d'autres manuscrits ; il fit venir d'Espagne, à ses frais, la *Bible polyglotte*, pour en comparer la version avec un texte auquel Léon X avait accordé de grands éloges ; il recueillit toutes les éditions de la *Bible;* il eut soin d'en extraire les leçons, les variantes ; il sépara ce qui était confondu, il marqua les versets, il couvrit les marges de notes et des diverses interprétations ; il ajouta de riches tables de matières et des sentences ; il rétablit les noms propres chaldéens, hébreux, grecs et latins, lacérés et défigurés dans toutes les éditions précédentes, et cet immense travail, achevé en 1526, fut mis au jour en 1528.

La publication de cette Bible latine, donnée par ce savant imprimeur, fournit un nouvel aliment à la haine sorbonique que lui avait déjà suscitée la publication du Nouveau Testament, in-fol., en 1523 : *Sacra ira nova infestissima.*

Cette Bible ne fit donc qu'accroître la fureur et la haine de ces saints et orthodoxes vieillards : de là cette continuité de persécutions, tantôt dé-

clarées, tantôt sourdes, et toujours absurdes, auxquelles fut en butte Robert, malgré la protection de François Ier.

Le privilége accordé par le roi pour l'impression de cette Bible latine, d'après la version de saint Jérôme, ne suffisait plus à Robert pour se mettre à l'abri des persécutions de la Sorbonne, bien qu'indépendamment du privilége accordé par le roi, elle eût été imprimée de *l'advis et mûre délibération et expérience des gens de grand sçavoir*.

Cette indication se trouve répétée à la fin de l'Apocalypse, et le même privilége est reproduit en français à la conclusion de l'ouvrage.

Mais Robert Estienne n'en fut pas moins poursuivi par les docteurs de Sorbonne, avec un tel acharnement que, sans la protection de François Ier, il aurait certainement succombé; Henri II le protégea également, mais peut-être avec moins de fermeté que ne l'avait fait François Ier, plus hardi, plus chevaleresque, et dont l'affection pour Robert était d'ailleurs plus personnelle et plus ancienne (1).

Chacune de ces éditions entières ou partielles de la Bible fut, dans la carrière typographique de Robert, un événement d'une importance réelle,

(1) *Les Estienne*, par M. A. F. Didot.

soit pour ce qu'elle ajoutait à sa réputation de savoir et d'habileté, soit, et plus encore, il est malheureux de le dire, à cause de ce qui en résultait de fâcheux pour sa tranquillité et son bien-être.

A commencer du Nouveau Testament latin de 1523, déjà mentionné, il n'est, je crois, dit Ant.-Aug. Renouard, aucun de ses recommandables volumes qui, attaqué par la Sorbonne, n'ait valu à Robert des persécutions plus ou moins patentes, mais continuées sourdement lorsqu'elles semblaient avoir cessé.

Quatre années avaient suffi à l'entier épuisement de l'édition in-folio de la *Bible*, de 1528.

Le savant et consciencieux imprimeur ne s'était pas dissimulé ce qui pouvait être reproché à cette édition; il mit ces quatre années à profit pour revoir, corriger et améliorer le texte d'une seconde édition qu'il fit paraître en 1532; aussi cette édition est-elle très-préférable à la première.

Voici quel en est le titre exact :

BIBLIA LATINA. Breves in easdem annotationes è doctiss. interpretationibus et hebræorum commentariis. Interpretatio propriorum nominum hebraicorum. Index copiosissimus rerum et sententiarum utriusque Testamenti.

Parisiis ex officinâ *Rob. Stephani*. M. D. XXXII. Cum privilegio Regis.

A la fin on lit :

Parisiis excudebat *Rob. Stephanus*, in suâ officinâ, Anno M. D. XXXII. XVII. Cal. novembris.

On trouve ensuite :

Hebraica, Chaldea, Græcaque et Latina nomina virorum, mulierum, populorum, idolarum, urbium, fluviorum, montium, ceterorumque locorum quæ in Bibliis utriusque Testamenti sparsa sunt, restituta, cum interpretatione latinâ. Index rerum et sententiarum quæ in veteris et novi Testamenti libris continentur.

Parisiis excudebat *Robertus Stephanus*, in suâ officinâ, anno M. D. XXXII. VIII, idus novembris. In-fol.

La Sorbonne, d'après un historien, persécuta Robert, pour cette nouvelle édition et plus encore pour la courageuse persévérance avec laquelle il multiplia les réimpressions, soit complètes, soit partielles des livres saints.

« On se tromperait, je pense, ajoute l'érudit bibliographe M. A. A. Renouard, si l'on donnait pour seule et véritable cause de cette ecclésiastique colère, certains passages que l'on disait infidèlement reproduits, ou interprétés, certaines notes sentant l'hétérodoxie, banales accusations continuellement répétées, mais que l'on ne s'occupait guère de prouver.

« On a vu que déjà, en 1523, le zèle sacerdotal avait été scandalisé de ce qu'une édition portative et correcte, imprimée chez Simon de Colines, à la diligence de Robert, avait mis la version latine du

Nouveau Testament à la portée, et, pour ainsi dire, sous la main du plus grand nombre de lecteurs.

« Le crime fut jugé bien autrement irrémissible lorsque celui qui, dans sa jeunesse, s'était permis cette publication, fit de la continuelle réimpression des saintes Écritures son occupation principale.

« Ces passages soi-disant falsifiés, ces annotations téméraires, pièces d'une permanente accusation, étaient indifférents, inconnus même à la plupart de ceux qui criaient le plus fort à l'hétérodoxie, parmi lesquels plusieurs eussent même été hors d'état d'y rien comprendre. Mais ces volumes, grands et petits, si corrects, d'un si séduisant usage, et qui avaient, en quelque sorte, ouvert à tous le livre entier des textes sacrés, c'était là le véritable motif, mal dissimulé, des clameurs théologiques; et plus d'un sorbonnien, en cela fidèle aux doctrines élémentaires, trouvait que, « pour une telle témérité, le feu n'était pas un châtiment trop sévère.

« Robert eût fini par être victime de cette incessante inimitié, si, pendant beaucoup d'années, il n'eût été soutenu par son immense réputation et par la puissante bienveillance de François Ier.

« Ce prince étant mort, Robert, s'il ne fut pas persécuté par Henri II, ne trouva pas en lui un appui protecteur, et sentit que, pour ne point

succomber sous les continuelles attaques de ses adversaires, il ferait très-prudemment de se mettre hors de leurs attaques, d'abandonner la patrie qu'il honorait par ses travaux, et de transporter son établissement à Genève, où il trouverait un refuge assuré contre les dangereux effets de ces haines théologiques.

« Par amour de la paix et de la tranquillité, il s'engagea envers la Sorbonne à ne plus rien publier désormais de théologique sans l'approbation de cette pieuse et très-intolérante société.

« Cette concession respectueuse ne désarma pas la haine que lui portait la Sorbonne; bien au contraire, elle le détesta davantage; elle aurait regretté de perdre une occasion de le tourmenter.

« Ces contrariétés, ces craintes même, ne firent qu'encourager Robert à tout braver pour mener à bonne fin toutes ses vastes entreprises; aussi persista-t-il dans ses pieux travaux et publia-t-il, en 1534, une édition portative de la *Bible*, dans le format in-8° : »

BIBLIA. Breves in eâdem annotationes è doctiss. interpretationibus et Hebræorum commentariis. — *Parisiis*, ex officinâ *Roberti Stephani*. M. D. XXXIII, XIIII. Calend. sept. In-8°, à 2 colonnes. Prix, 15 sols.

L'édition suivante, in-8°, de 1545, bien plus ample, devait être d'un prix plus élevé; elle était cotée 45 sols sur le catalogue de Robert.

Cette édition de 1534 est la première de cet imprimeur en un format portatif; elle est la copie de celle in-folio de 1532.

Ce fut en cette même année 1534, le 13 janvier, que, par Lettres-Patentes, François Ier ordonna la clôture des imprimeries et des boutiques de libraires, sous la peine de la hart (1).

Et voici à quelle occasion cet ordre insensé, qui ne reçut pas la sanction du parlement, fut rendu :

Cette sanglante proscription des lettres fut obtenue sur les pressantes *sollicitations de la Sorbonne*, qui, depuis le 7 juin 1533, ne cessait « de représenter au roi que, s'il voulait sauver la foi ébranlée dans sa base et attaquée de toutes parts, il fallait, de toute nécessité, abolir par un édit sévère, *sans délai* et pour TOUJOURS, cet art de l'imprimerie, qui enfantait chaque jour et faisait pulluler des livres funestes. »

Grande fut la colère des sorbonistes à l'apparition de cette Bible populaire et d'un format si commode, si portatif.

Non content d'imprimer et de réimprimer en latin la Bible entière et quelques-unes de ses pensées les plus usuelles, Robert voulut aussi la reproduire dans ses textes originaux.

D'abord, il s'occupa d'une Bible hébraïque, qu'il imprima de 1539 à 1544. Il en fit deux édi-

(1) Voyez page 74, 2e partie de cet ouvrage.

tions, la première en 4 volumes in-4°, dont les diverses parties se vendaient séparément; la seconde, dans le format in-18, en 8 volumes, plus correcte que l'autre, et pouvant se relier en 8 ou 10 volumes.

Ces Bibles furent imprimées avec les caractères hébreux que Guillaume Le Bé avait gravés par ordre de François Ier.

C'est, dit M. A. F. Didot, ce qui semble résulter de l'éloge que fait Robert Estienne de la libéralité du roi dans sa préface en tête des *Duodecim Prophetæ* (Bible hébraïque de 1539) et de l'avis donné par ce savant professeur d'hébreu au collége de France, *Agostino Giustiniani*, en tête de la Grammaire de Moïse Kimchir, qu'il avait fait imprimer, dès 1520, en caractères hébreux, dont l'exécution lui coûta, dit-il, tant de peine.

Robert dit, dans cette préface, que c'est grâce au roi que désormais les étudiants de l'Université de Paris auront des livres à bon marché (*regis nostri beneficio*).

Ces types hébreux sont supérieurs à ceux que l'Italie et l'Espagne avaient employés avant nous, l'une à Foncino, l'autre à Alcala.

Pour récompenser Robert Estienne des impressions de ces Bibles, le roi François Ier, le 24 juin 1539, le nomma imprimeur pour les langues hébraïque et latine.

Nous ne pouvons décrire chacune des éditions publiées par le vraiment infatigable Robert, au nombre de plus de cinq cent trente; nous ne pouvons nous occuper, on le concevra, que des plus importantes.

Nous passerons donc rapidement sur le Dictionnaire latin et français, et sur plusieurs autres ouvrages imprimés et publiés pendant l'impression de la Bible hébraïque.

Toujours occupé de ses Bibles, voici qu'après un travail de près de deux ans, en 1540, Robert en donne une édition nouvelle, de format grand in-fol., plus belle que les deux précédentes de 1528 et 1533, enrichie de nouvelles notes et d'heureuses améliorations.

Cette Bible latine indique les noms des hommes, des femmes, des peuples, des idoles, des villes, des fleuves, des montagnes et des divers lieux produits dans l'ancien texte hébreu, chaldéen, grec et latin, le tout traduit en latin, avec la description des lieux d'après les cosmographes.

Dix-huit grandes gravures en bois, représentant le tabernacle de Moïse, le temple de Salomon, etc., d'après les dessins de François Vatable, accompagnent le texte.

Voici ce que dit le Père le Long, dans sa *Bibliotheca Sacra*, sur cette Bible, où Robert Estienne prouve sa profonde connaissance des lan-

gues hébraïque, chaldéenne, grecque et latine : « Hæc editio omnium Roberti Stephani præstantissima est et optima... opus sanè in arte typographicâ, si unquàm fuit, perfectum. »

Cette superbe édition, qui contient le résulat des nouveaux travaux de Robert Estienne sur le texte sacré, est de beaucoup supérieure, sous tous les rapports, à celles qu'il avait données en 1528, 1532 et 1534.

Quoique les docteurs en théologie ne pussent prouver qu'elle fût entachée d'hérésie, cette Bible suscita de nouvelles persécutions à Robert Estienne, qui, dans sa Réponse à la Censure, s'exprime ainsi : « Et lors de rechef furent allumées nouvelles flammes : car ces prud'hommes de censeurs se dégorgèrent à outrance contre tout le livre, auquel ils ne trouvaient la moindre chose à répondre, ni qu'ils pussent eux-mêmes redarguer, sinon aux sommaires, disant en leur censure qu'ils sentaient « l'hérésie. »

Ce fut aux instantes sollicitations de Robert auprès de François Ier, que ce monarque chargea le célèbre graveur en caractères, Garamond, de graver et fondre les beaux caractères grecs, dits du roi, que possède encore aujourd'hui l'Imprimerie impériale, et dont nous nous sommes déjà occupés, page 68 de l'*Histoire du Livre*, IIe partie.

Le privilége pour le grec avait été conféré le

17 janvier 1532, à Conrad Néobard, bien qu'il fût étranger à l'art typographique; ce savant étant mort en 1540, ce titre d'imprimeur pour le grec fut immédiatement conféré à Robert Estienne; ce dernier titre, réunit à la fois en sa personne les fonctions d'imprimeur pour le grec, le latin et l'hébreu.

Qu'il nous soit permis de faire ici un temps d'arrêt assez long, pour nous occuper de ces caractères grecs *du roi* qui furent cause que la probité de l'austère Robert Estienne fut longtemps entachée d'une action répréhensible, suscitée par ses implacables ennemis, les théologiens, qui, n'ayant pu lui faire subir le supplice d'Estienne Dolet, voulurent, après sa mort, flétrir sa mémoire.

Écoutons sur ce sujet, un docte et savant historien, notre contemporain, qui a fait sur ces caractères grecs, une étude approfondie et spéciale: nous voulons parler de M. Auguste Bernard, le savant auteur de l'Origine et des débuts de l'Imprimerie en Europe, 2 vol. in-8°.

Nous allons lui faire quelques emprunts, qui jetteront une vive lumière sur le sujet qui nous occupe.

« Il y a des préventions fatales, contre lesquelles la vie la plus noble ne saurait se défendre; il a suffi quelquefois de l'absurde assertion d'un

ignorant pour perdre une réputation sans tache.

« Tel est particulièrement le cas de celle de Robert Estienne, qu'on a accusé d'avoir ravi à la France, disons le mot, d'avoir volé les types des caractères grecs gravés par ordre et aux frais de François Ier.

« Vainement quelques savants ont-ils élevé la voix pour justifier d'une pareille accusation le plus illustre membre d'une famille qui a jeté tant d'éclat sur notre pays; l'accusation a prévalu.

« Ce que les savants n'ont pu résoudre à l'aide de la science seule, je crois l'avoir fait avec le secours de mes connaissances professionnelles, et les documents que j'ai recueillis sur ces beaux types que possède encore aujourd'hui l'imprimerie du gouvernement, mais dont elle ne fait plus usage, au grand regret des vrais hellénistes, la mode ayant fait préférer, depuis quelque temps, un grec *romain* que les savants devraient répudier pour l'honneur de l'art, sinon pour celui des sciences (1). »

« Afin de bien prouver que ce fut Robert Estienne qui fut chargé par François Ier du soin de faire graver par Garamond, les caractères grecs, et non Conrad Néobard (comme l'affirment quelques his-

(1) Aug. Bernard, *les Estienne et les types grecs de François Ier*, Paris, 1856, in-8°, édition Tross.

toriens), nous sommes heureux de pouvoir publier ici deux pièces, bien dignes de figurer à côté des lettres patentes données par ce même prince en faveur de Néobard.

Voyez Conrad Néobard, *deuxième partie*, page 61 et suivantes.

Mandement de François Ier pour faire payer, par les mains de Robert Estienne, imprimeur du roi, à Claude Garamond, la somme de 223 livres tournois, à compter sur le prix des poinçons du grec du roi.

(Original en parchemin. Bibl. du Louvre, man. F, 145, fol. 136.)

1er octobre 1541.

François, par la grâce de Dieu, roy de France, à nostre amé et féal conseiller et trésorier de nostre espargne, maistre Jehan Duval, salut et dilection.

Nous voulons et mandons que des deniers de nostre dicte espargne, vous paiez, baillez et delivrez comptant à nostre cher et bien amé Roubert Estienne, nostre imprimeur, demeurant à Paris, la somme de deux cent vingt cinq livres tournois, que nous luy avons ordonnée et ordonnons par ces présentes, et voulons estre par vous estre mise en ses mains, pour icelle délivrer à Claude Garamond, tailleur et fondeur de lettres, aussi demeurant audict Paris, sur et en déduction du paiement des poinçons de lettres grecques qu'il a entreprises et promet tailler et mettre es-mains dudit Estienne, à mesure qu'il les fera, pour servir à imprimer livres en grec pour mestre en noz librairyes : et, par rapportant ces dictes présentes, signées de nostre main, avec quictance sur ce suffisante dudict Robert Estienne seulement, nous voulons ladicte somme de IIc XXV livres estre passée et allouée en la despence de nos comptes, et rabatre de vostre recepte de nostre dicte espargne par noz amés et féaulz les gens de nos comptes, auxquels nous mandons ainsi les faire

sans aulcune difficulté et sans ce que de la délivrance que ledict Estienne aura faicte d'icelle somme audict tailleur, ni de la taille, fourniture et valleur desdicts poinçons, vous soiez tenu faire aultrement aparoir, ni en rapporter autre certification, ni enseignement, dont nous avons relevé et relevons de grâce espécial par cesdictes présentes, où tel est nostre bon plaisir, non obstant quelzconques ordonnances, restrictions, mandements ou deffenses à ce contraires.

Donné à Bourg-en-Bresse, le premier jour d'octobre, l'an de grâce mil cinq cent quarante et un, et de nostre règne le vingt-septième.

FRANÇOYS.
Par le roy, BAYARD.

M. Leroux de Lincy, continue M. Aug. Bernard, dans un travail qu'il a publié sur les imprimeurs royaux (Journal de l'Amateur de livres, année 1839), invoque la pièce que l'on vient de lire à l'appui de l'opinion insérée par M. Renouard (Annales des Estienne, p. 330 et suiv.), qui prétend que Robert Estienne, n'ayant jamais été payé des avances faites par lui pour la gravure des *grecs du roi*, avait eu le droit de les emporter à Genève.

Selon M. Leroux de Lincy, cette pièce prouve que ces caractères furent *donnés en propriété* à Robert Estienne.

Non-seulement le texte que nous venons de publier, d'après l'original, ne dit rien de semblable, mais cette assertion est contredite par la pièce suivante, qui prouve que Robert Estienne fut remboursé de ses avances, et par les faits eux-

mêmes, car il est certain que jamais les poinçons des grecs du roi ne sont sortis de France.

Toutes ces assertions contradictoires me semblent provenir d'une confusion qu'ont faites les personnes qui se sont occupées de ces choses, sans avoir les connaissances techniques nécessaires.

Avant d'aller plus loin, il convient de bien s'entendre sur les mots.

Pour pouvoir imprimer un livre, il faut *graver des poinçons*, avec lesquels on *frappe des matrices*, dans lesquelles on *fond les caractères*, qui seuls, en définitive, servent à *composer* le livre.

Cela fait trois choses bien distinctes.

Le *poinçon* est un petit bloc en acier, sur lequel est gravé en relief et à rebours l'*œil* de la lettre.

Avec ce poinçon qui est *unique*, pour chaque lettre ou signe, on frappe une ou plusieurs *matrices*.

Ces dernières, sur lesquelles l'œil de la lettre est imprimé en creux, dans le sens droit, sont ordinairement en cuivre ; adaptées à un moule, elles servent à fondre les *caractères*, qui sont d'un métal plus fusible encore.

Ainsi, je le répète, voilà trois choses bien distinctes : le *poinçon*, la *matrice*, le *caractère*.

Cela dit, poursuivons :

Quittance de Robert Estienne.

(Original en parchemin, en la possession de M. Eugène d'Auriac, employé à la Bibliothèque nationale.)

En la présence de moy, notaire et secrétaire du Roy, nostre sire, Robert Estienne, imprimeur, demeurant à Paris, a confessé avoir reçu comptant de M. Jehan Duval, conseiller dudit seigneur et trésorier de son espargne, la somme de deux cent vingt-cinq livres tournois en c. escuz d'or soleil, du prix de II deniers XVI grains trébuschant à XLV sols tournois, pièces à lui ordonnées par ledit seigneur, et qu'il a voulu estre mise en ses mains pour icelle délivrer à Claude Garamond, tailleur et fondeur de lettres, demeurant aussi audict Paris, sur et en déduction du paiement des poinçons de lettres grecques qu'il a entreprises, et promet tailler et mestre ès mains dudict Estienne à mesure qu'il les fera, pour servir à imprimer livres en grec, pour mestre en librairie dudict seigneur.

De laquelle somme de IJ° XXV livres ledict Estienne s'est tenu content et bien paié, et en quicte ledict Duval, trésorier susdit, et tous autres.

Tesmoings mon seing manuel cy mis le premier jour de may, l'an M. V° quarante et deux.

(Signé) MACAULT, avec paraphe.

Le premier ouvrage imprimé avec les types de Garamond fut une édition d'Eusèbe, Histoire ecclésiatique.

L'*Eusèbe* est imprimé avec les caractères de moyenne grosseur, anciennement dit *gros-romain*, qui fut le premier achevé.

Deux ans après, R. Estienne publia le Nouveau Testament, in-16, avec le petit caractère autrement dit *Cicéro*.

Enfin, en 1550, le caractère grec, dit *gros-parangon*, servit à imprimer le Nouveau Testament, in-fol.

A partir de cette époque, la typographie grecque du roi fut complète

Elle fut mise libéralement à la disposition de l'imprimerie française, c'est-à-dire qu'il fut loisible à tous imprimeurs français de s'en servir, à la seule condition de rappeler sur le titre du livre qu'il était exécuté avec les types royaux (*typis regiis*).

Le but désiré n'eût pas été atteint si ces caractères fussent restés en la possession d'un imprimeur unique.

Le seul avantage réservé à l'imprimeur royal était les appointements à lui attribués pour la garde de ces caractères, ou plutôt des matrices de ces caractères, car les poinçons furent immédiatement déposés à la chambre des comptes, où ils furent malheureusement perdus de vue, mais ils ont été retrouvés au XVIIe siècle. Quant aux *matrices royales*, dont on a jusqu'ici ignoré l'existence, mais dont enfin j'ai retrouvé la trace, elles étaient mises à la disposition des imprimeurs qui désiraient faire une impression grecque, ou, du moins, il leur en était délivré facilement une fonte, à la charge d'en payer les frais et de

rappeler sur le titre l'origine royale de ces caractères.

Voyez plus loin, *troisième partie*, *tome II*, l'article consacré à *Antoine Vitré*, au sujet de la gravure des caractères grecs du roi.

Quoi qu'il en soit des traditions relatives au dessin des caractères grecs du roi, il est certain que ces types furent dès lors considérés comme les plus beaux qu'on connût.

Robert Estienne en eut la garde tant qu'il resta en France, ce qui ne se prolongea guère après la publication de son Nouveau Testament, in-fol., de 1550.

Robert Estienne est le premier qui ait fait usage de ces beaux caractères grecs, et il a consacré leur royale origine par la publication de plusieurs auteurs importants et inédits, tels que *Eusèbe*, *Denys d'Halicarnasse*, *Alexandre de Tralles*, *Dion Cassius*, *Justin et Appien*, qui avaient échappé au zèle infatigable des Aldes.

III.

1544. La première de ces belles éditions grecques, qui toutes sont de véritables chefs-d'œuvre typographiques, l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe, parut en 1544 et fut imprimée avec le beau ca-

ractère grec gravé par Garamond, par ordre de François Ier.

Ces beaux types grecs ont été gravés d'après les dessins du calligraphe crétois, professeur royal, Ange Vergèce; ils sont si parfaits, dit un juge très-compétent, M. A. F. Didot, que l'on croit avoir sous les yeux les plus beaux manuscrits des plus habiles calligraphes de Byzance.

Aussi disait-on qu'ils charmaient tellement la vue, qu'on n'était pas seulement invité, mais forcé à lire dans ces belles éditions.

Nous aurons, de nouveau, à nous occuper de ces types grecs, aux articles consacrés à Henri II, Paul et Antoine Estienne.

Voici le titre de cette histoire ecclésiastique d'Eusèbe :

EUSEBII Pamphili Evangelicæ Præparationis, lib. XV, græcè, ex Bibliothecâ regiâ. — *Parisiis* ex officinâ *Roberti Stephani* typographi regii, Regiis typis. M. D. XLIIII.

EUSEBII Pamphili Evangelicæ demontrationis, lib. X, græcè ex Bibliothecâ regiâ. — *Lutetiæ* ex officinâ *Roberti Stephani*, typographi regii, Regiis typis. M. D. XLV, et sur le dernier feuillet M. D. XLVI. Cal. april. 2 tomes qui se relient en un volume in-fol., 2 liv. 10 s.

Ce superbe volume forme 1,089 pages in-fol.

« Cet ouvrage, dit M. A. A. Renouard, page 59 de ses Annales de l'Imprimerie des Estienne, première édition des livres qu'il contient, est

aussi le premier dans lequel il ait été fait usage des caractères grecs de Garamond, gravés par l'ordre de François Ier.

« Une épître grecque ou Moniteur de Robert, énumère et signale les constants efforts de ce prince pour le progrès des sciences et des lettres, et invite ses lecteurs à partager sa vive et bien juste reconnaissance.

« Dans cette belle édition, Robert a fait preuve de son habileté typographique et de ses profondes connaissances dans la littérature savante. Jusque-là il n'avait imprimé d'autre grec que deux alphabets de 1528 et 1539, et de courts passages grecs dans quelques livres latins ; mais, du moment où la munificence royale eut mis à sa disposition les plus beaux types grecs qui aient jamais été faits, il se dévoua à l'impression des ouvrages de cette langue, sans négliger cependant ses autres travaux. »

La préface d'Eusèbe, — peu connue parce qu'elle est écrite en grec, — donne des détails précieux sur la protection que François Ier accordait aux lettres et à la typographie.

L'érudit M. A. F. Didot, en a fait une traduction française que nous reproduisons ici. — Nous osons espérer que ce docte imprimeur-libraire — nous pardonnera cet emprunt (1).

(1) *Les Estienne*, page 491.

« Robert Estienne, imprimeur du Roi, à tous ceux qui liront ce livre, salut.

« Si le divin Platon a eu raison de dire que le genre humain serait heureux quand les philosophes régneraient, ou quand les rois deviendraient philosophes, il faut s'empresser de proclamer la France réellement heureuse sous un roi tel que François 1er. N'est-ce pas, en effet, une merveille que ses entretiens avec les hommes les plus instruits, dans lesquels, presque tous les jours, après avoir réglé les affaires de l'État, il traite, au grand étonnement de ceux qui l'écoutent, toutes sortes de questions littéraires et scientifiques ? N'est-il pas admirable de voir un roi, forcé de s'occuper des plus graves intérêts, traiter tous les sujets avec une éloquence et une justesse que peuvent à peine égaler les hommes qui ont consacré toute leur vie à l'étude; de l'entendre proférer cette maxime, digne d'un philosophe accompli, que la règle qu'il doit appliquer à l'exercice de son pouvoir, c'est de faire à la société tout le bien que lui permettent les circonstances ?

« Aussi son premier soin a-t-il été de choisir, avec une scrupuleuse attention, les maîtres les plus habiles dans les plus belles sciences, et de leur donner des chaires dans cette école si célèbre où l'amour de l'étude attire de toutes parts d'innombrables élèves. Les hommes qu'il a trouvés suffisamments instruits, et déjà habitués au maniement des affaires, il les a élevés aux honneurs. D'autres encore ont reçu des présents véritablement dignes de la magnificence royale; et, quant à ceux qui ont voulu rester étrangers à toute instruction, il s'est montré si sévère à leur égard, que ceux surtout qui avaient de la naissance et de la noblesse, et qui regardaient l'étude comme incompatible avec leur condition, s'efforcent maintenant de joindre la culture des lettres à la science des armes.

« Enfin il a formé à grands frais une vaste bibliothèque, où il a rassemblé des livres de tout genre, et il ne se passe pas de jour qu'il n'en ajoute de nouveaux. Il a fait venir à grands frais de la Grèce et d'Italie les ouvrages des poëtes et des historiens les plus célèbres de l'antiquité, et il a pris

tous les moyens de faire jouir de ses richesses quiconque le désire. C'est dans ce but qu'il a ordonné aux ouvriers les plus habiles d'exécuter des caractères de forme moderne et élégante. Avec ces caractères, les plus beaux ouvrages, imprimés avec soin, et multipliés à l'infini, se répandront dans toutes les mains, et déjà nous en livrons au public un spécimen en langue grecque.

« Pour parvenir plus sûrement à nous acquitter, comme nous le devons, de l'office que le roi nous a confié, nous avons pris soin de collationner et comparer les textes de plusieurs anciens manuscrits ; nous avons appelé à notre aide les soins et les lumières des hommes les plus consommés dans ce genre de travail, et particulièrement attachés à notre maison.

« Jouissez pleinement, lecteurs, du fruit de nos labeurs, et rendez de justes actions de grâce au meilleur comme au plus libéral des princes, qui vous prodigue ces dons avec tant de sollicitude et de munificence !

« Paris, la veille des calendes de juillet 1544. »

A partir de l'Eusèbe, Robert, sur la plupart de ses éditions, prit habituellement le titre d'imprimeur du Roi, sans la restriction *hebraicarum* et *latinarum litterarum*, et ainsi qu'il l'avait déjà fait pour ses deux alphabets, hébraïque et grec, l'un et l'autre datés de 1539.

« C'est encore en se livrant à ces travaux et à la collation des manuscrits de la bibliothèque du Roi et des autres bibliothèques, que Robert Estienne prépara les matériaux du Trésor de la Langue grecque, qu'il voulait publier à la suite de son Trésor de la Langue latine.

Ces matériaux furent la base du grand monument élevé plus tard par la piété filiale.

Dans ses éditions de textes grecs inédits, Robert se conforma scrupuleusement aux manuscrits, et il faut qu'une correction soit d'une évidence incontestable pour qu'il se la permette.

Mais, à la fin de ses éditions *princeps*, il ajoute, soit les variantes qu'il a recueillies dans les divers manuscrits, soit les corrections qu'il propose.

En tête de la plupart de ses éditions sont des préfaces en grec, langue que Robert écrivait avec autant de facilité que la latine.

1545. Cette année, Robert Estienne publia :

BIBLIA SACRA LATINA : juxtà veterem et Vulgatam editionem ; cui mora ex hebræo columnatim respondet ; ad cujus margines annotantur variæ lectiones et expositiones ex doctissimis hebræorum commentariis, quibus explicantur obscuriores loci.

Lutetiæ, ex officinis *Roberti Stephani*, typographi Regii, M. D. XLV, 2 vol. in-8°. Prix 45 sols.

La *Bibliotheca latino-hebraica* de Jos. Imbonati, t. I, p. 218-227, rapporte tout au long, dit Renouard, les reproches faits à cette édition dans l'Index expurgatoire d'Espagne, tant pour les notes, les tables, les indices et les préfaces, que pour la nouvelle version qui est celle de Léon Juda Zwinglien ; près de deux grandes pages in-fol. contiennent l'exposition de ce qu'on prescrit d'en ôter, d'y changer ou d'y ajouter.

Les qualifications injurieuses n'y sont pas épargnées, bien qu'on ne puisse éviter de rendre quel-

que justice au savoir de celui qu'on traite si durement.

Robertus Stephanus, calvinistus, hæreticus primæ classis, hebreæ linguæ haud ignarus. Et plus loin : *Monemus lectorem translationem novam*, et *scholiæ horum Bibliorum à Roberto Stephano, auctore damnato, primum edita, et depravata fuisse.*

Cette édition de l'hérétique Robert Estienne est plus dépravée encore que la première.

Tel est le sens de cette bégninité religieuse.

Ce travail si répréhensible, si coupable, ne fut cependant pas jugé tel par d'autres théologiens, par des jésuites espagnols, qui, plus tard, en 1584, à Salamanque, réimprimèrent cette version latine et tout cet attirail de notes, avec beaucoup moins de changements que n'en avait prescrits la censure rapportées par Imbonati.

Cette édition de la Bible excita de nouveau l'animosité de la Sorbonne.

Soutenu encore cette fois par la bienveillance marquée de François Ier et par celle de plusieurs savants prélats, Robert put ne pas succomber sous les coups de ses perpétuels et acharnés ennemis, mais alors, si la Sorbonne n'avait pas réussi à le faire condamner comme hérétique, les lettres royales, deux ordonnances ou déclarations n'arrêtèrent plus leurs attaques, et en 1547 la mort

du roi fit espérer à ces implacables adversaires qu'enfin ils auraient Robert à leur merci et pourraient à leur aise lui faire éprouver le même sort qu'à l'infortuné Estienne Dolet, qui, comme on sait, fut brûlé vif avec ses livres, sur la place Maubert, le 13 août 1546. Henri II, successeur de François Ier, n'avait aucun mauvais vouloir contre son imprimeur royal; il l'eût même volontiers protégé, ce qui résulte de Lettres-Patentes et d'autres ordres relatifs à la vente et censure des Bibles, ainsi que de Lettres-Patentes de grâce et rémissions; mais que pouvait attendre Robert de ce roi d'une volonté molle, qui *alieno potiùs quàm suo genio uteratur*, asservi à celles de ses entours, et surtout maîtrisé par l'altière et ambitieuse Diane de Poitiers qui gouvernait à sa place? Aussi ses velléités de protection furent-elles sans effet; la violence des ennemis de Robert était plus forte que la volonté de Henri II.

1546. Il est important de mentionner encore ici les deux élégantes éditions grecques du Nouveau Testament, de 1546 à 1549.

NOVUM TESTAMENTUM GRÆCUM, *ex Bibliothecâ regiâ.*

Lutetiæ ex officinâ Roberti Stephani, typographi regij, typis regijs. M.D.XLVI-VII, Éd. novemb. in-16. Prix : 10 sols.

La publication de cet élégant volume tenait à

un projet d'impression de toute la Bible grecque en petit format, ainsi qu'il en avait été fait une pour le texte hébreu ; mais ce projet ne fut pas exécuté.

La seconde édition de 1549 est reconnue supérieure à celle de 1546. Imprimée également avec le beau caractère grec de Garamond, elle a pris place parmi les curiosités bibliographiques de l'époque, en ce que, par une singularité suffisamment connue, elle se distingue de l'autre parce qu'elle ne contient pas la faute typographique *putres* au lieu de *plures* au bas de la première page de la préface qui, dans les deux éditions commençant par *ô mirificam*, leur a, bien plus autrefois qu'aujourd'hui, fait donner le nom d'éditions *ô mirificam*.

Ici nous devons faire encore un emprunt à M. A. F. Didot, ce savant imprimeur et bibliographe des plus distingués, qui réunit en sa personne le savoir et l'érudition du père et du fils, ces immortels imprimeurs du XVIe siècle, *Robert Ier* et *Henri II* Estienne (1).

Puis, ce qui nous a le plus entraîné à faire ce large emprunt, c'est qu'il est question d'un projet de réimpression du *Thesaurus Linguæ Latinæ* de *Robert* Estienne et d'une nouvelle preuve de l'érudition de M. A. F. Didot.

(1) *Les Estienne*, par M. A. F. Didot.

« La littérature latine n'est pas moins redevable à Robert Estienne que la littérature grecque. Ne voulant pas que la France restât tributaire de l'Italie, il imprima avec soin tous les principaux auteurs latins, souvent revus par lui et quelquefois même accompagnés de ses commentaires. Sans énumérer ici toutes les éditions qu'il a publiées, il suffira de dire que douze éditions de TÉRENCE sont sorties de ses presses, la plupart avec le commentaire de Donat, que Robert a revues et corrigées d'après les manuscrits. Parmi les cinq éditions de VIRGILE qu'il a données, celle, in-fol., de 1532, est suivie du commentaire de Servius, considérablement amélioré par Robert Estienne à l'aide des manuscrits. Cette édition, imprimée avec soin et avec des caractères d'une gravure nouvelle, contient des corrections et variantes que Pierus Valerianus avait recueillies de très-anciens manuscrits. Quatre autres éditions de Virgile datées de 1533, 1537, 1540 et 1549, formats in-8° et in-16, sont aussi très-bien imprimées, et se vendaient à très-bas prix : celle de 1633, 5 sols ; celle de 1537, 2 sols (1).

Robert Estienne a donné deux éditions complètes de CICÉRON, l'une, en 4 vol. in-8°, 1538-1539; l'autre, en 9 vol. in-8°, 1543-1544, et soixante traités divers de Cicéron, indépendamment des commentaires isolés ; enfin, plus de quarante auteurs latins sont sortis de ses presses, revus par lui, pour la plupart, sur les manuscrits de Saint-Germains-des-Prés et de la Bibliothèque du Roi, alors en partie à Blois et en partie à Fontainebleau.

Mais un travail plus considérable et plus personnel encore à Robert Estienne, c'est le grand répertoire de la langue latine, le *Thesaurus Linguæ Latinæ*, dont l'apparition fut un événement littéraire. Son succès fut tel, qu'il dut en imprimer trois éditions; la première, en 1532; la dernière, qui forme trois volumes in-fol., en 1543.

Quoique, dans cet immense travail, il ait été secondé puis-

(1) Le *Saluste* se vendait 3 sols; le *César*, 10 sols; le *Lucain*, 3 sols; le *Juvénal* et *Perse*, 20 deniers; le *Térence*, 5 sols.

samment par Jean Thierry de Beauvais, ainsi qu'il se plaît à le reconnaître avec modestie, la fatigue qu'il éprouva fut telle, qu'il manqua d'y succomber (1). Son fils nous apprend dans l'un de ses écrits (2), que *tant ce recueil que l'impression coûta à son père trente mille francs.* C'est sous le nom de Robert Estienne, et avec son travail, qui en est le fond, que tous les grands dictionnaires latins ont paru successivement, avec des additions, plus ou moins considérables, par Nizolius (Venise, 1551), par Tinghius (Lyon, 1573), par Law, Taylor, etc. (Londres, 1735), par Birrius (Bâle, 1740), par Gesner (Leipzig, 1749).

D'après un système, qui lui est particulier, Robert Estienne a rangé les exemples par ordre alphabétique, ce qui facilite singulièrement les recherches et permet de passer en revue toute la latinité. On regrette qu'il ait omis dans la troisième édition la traduction françoise du mot latin, ainsi qu'il l'avait fait pour les deux premières éditions.

En 1842, M. Villemain, ministre de l'instruction publique, d'après le plan que lui avait soumis M. Amb. Firmin Didot, l'avait encouragé à publier une nouvelle édition de ce monument littéraire, qui honore la France, et qui *devait*, ainsi que le porte sa lettre, en date du 24 janvier 1842, *restituer à Robert Estienne le titre, le cadre et les éléments primitifs de son ouvrage.* M. Didot se rendit donc à Padoue pour engager M. Furlanetto, le coopérateur de Forcellini (3), à concourir

(1) « Binos annos in hoc opere, dies noctesque, rei domesticæ et corporis fere negligens, ità desudavit, ut quotidiè duobus prelis materiam sufficeret, et absque ope divinâ oneri succumbendum fuerit. » (*Préface du Dict.*)

(2) Les *Prémices ou Proverbes épigrammatisés*, 1594.

(3) On s'étonne que Forcellini, qui, pour son Dictionnaire, composé, il est vrai, sur des base différentes, a profité du travail de Robert Estienne, n'en ait pas même fait mention dans cet ouvrage.

Aucun pays n'a, autant que la France, le droit de se glorifier des travaux de ses lexicographes : c'est à Robert Estienne et à Du Cange que le monde savant est redevable de la *Latinité* ancienne et du moyen âge et à Henri Estienne et à Du Cange qu'il doit la *Grécité* an-

avec les plus savants érudits de France à l'exécution de cette grande entreprise; mais la mort de M. l'abbé Furlanetto, qui avait commencé le travail avec l'aide de jeunes professeurs à Padoue, en ajourna l'exécution.

Robert Estienne ne mérite pas moins la reconnaissance publique pour le soin qu'il prit de composer et de publier un grand nombre de livres élémentaires pour l'instruction des enfants. Il fut secondé, dans son zèle, par son ami Mathurin Cordier, dont il multiplia les divers écrits, tous également destinés à l'instruction de la jeunesse, et pour lesquels il lui fournissait même des aides (1). Le nombre de grammaires latines imprimées par Robert Estienne est un sujet d'étonnement : quatorze éditions de DONAT; quatorze de DESPAUTÈRE; treize de PÉLISSON; douze de MÉLANCHTHON; douze de LINACRE; neuf de JUNIUS RABIRIUS; sans compter celles d'ALDE MANUCE, de NICOLAS PEROTUS, et trois de PRISCIEN. Tous ces livres de classes, imprimés avec soin, étaient vendus à un prix dont la modicité les mettait à la portée des plus pauvres écoliers (2).

cienne et du moyen âge. Il est regrettable que l'impression du grand Dictionnaire de l'ancienne langue française, dont la Bibliothèque impériale possède le manuscrit, en 61 vol. in-4° et 15 vol. in-fol., ait été interrompue par la révolution de 1792; il eût complété la série des grands lexiques, dont le Dictionnaire de l'Académie n'est pas le monument le moins remarquable.

(1) Math. Corderii Præfatio, *In Colloq.*

(2) C'est ce que le poëte Daurat a consigné dans ces vers :

.... Non enim tu arti tuæ
Statuis avare et sordide
Pretium, leves quod sacculos exhauriat
Scholasticorum pauperum :
Tuam frequentant qui tabernam plurimi,
Plenam bonarum mercium,
Emptos ut illinc quam licet, parvo libros
Quibus opus illis auferant....
Quod dum assequaris sumptibus, non interim
Parcis profusioribus,
Plus publicæ rei quàm domesticæ gerens,
Curæ ac sollicitudinis.

Après avoir ainsi contribué, par tant d'ouvrages élémentaires, composés par lui, par Érasme, Laurent Valla, Mathurin Cordier et autres, au maintien des principes de la bonne latinité, Robert Estienne s'occupa, avec autant de zèle, de notre langue : il est l'auteur d'une très-bonne grammaire françoise, très-claire et très-simple, qu'il publia, en 1557, qu'il réimprima en 1558, et qui fut traduite en latin en 1558, par son fils Henri, afin, dit-il dans la préface, de faciliter dans les autres pays l'étude de la langue françoise; cette grammaire et la traduction furent réimprimées par son autre fils, Robert, en 1569. On doit, en outre, à Robert Estienne treize éditions de petits traités qu'il a composés sur les *Déclinaisons françoises*, sur la *Manière de tourner en langue françoise les verbes actifs, passifs et les noms latins*, etc. La première édition de son Dictionnaire Latin-François parut en 1537, et il en donna successivement quatre éditions in-fol. Il le composa, dit-il dans la préface, afin de rendre usuelles à la langue françoise les richesses de la langue latine, et aussi pour dévoiler les beautés de notre langue et en faire connaître les ressources trop méconnues. Son Dictionnaire François-Latin, dont il donna six éditions, ne fut pas d'une moindre utilité (1); dans la seconde, fort augmentée, il fait appel au lecteur pour qu'il lui communique, soit les mots, soit les expressions latines répondant aux expressions françoises qu'il n'a pu trouver encore *ès auteurs*, ainsi que *les mots que tu trouveras ès rommans et bons auteurs françois, lesquels auroient été omis.* Voilà de quoy t'avons voulu advertir, studieux lecteur, te priant estimer cest ouvrage n'estre que commencement, qui jamais ne se parfera que par diverses personnes soigneuses et diligentes à observer ce que, et eulx et autres, lisent, ou parlent, dont se dressent certaines règles, tant pour l'intelligence des mots que pour la droicte escripture d'iceux, comme a esté faict pour les autheurs grecs et latins.

(1) Également petit in-fol.; Paris, 1539, de 675 pages, à deux colonnes, en petits caractères. Dans sa grammaire Robert Estienne renvoie souvent à ses dictionnaires.

Sans adopter les bizarres systèmes d'orthographe de Sylvius (Jacques Dubois), de Meigret et de Ramus, Robert Estienne, dans sa grammaire, aussi simple que claire, rapproche notre orthographe de celle de la langue latine. Voici ce qu'il dit à ce sujet : « Que si, en tout, nous ne contentons « les lecteurs, principalement ceulx qui veulent que l'escrip- « ture suyve la prononciation, nous n'en voulons pourtant « débattre avec eulx, ains les prions qu'en paix ils mettent « peine de mieulx faire, sans changer la plus commune et « receue escripture, prononciation, et manière de parler « conforme au langage de nos plus anciens, bien exercez en « nostre dicte langue. Il nous suffit de monstrer le chemin « de tousiours mieulx faire et prouffiter à tous. »

En 1550, Robert publia :

NOVUM JESUS CHRISTI D. N. Testamentum græce ex Bibliothecâ regiâ. *Lutetiæ*, ex officinâ *Roberti Stephani*. Regiis typis. M. D. L. XVII. Cal. Jul. in-fol. Prix : 35 sols.

Cette magnifique édition du *Novum Testamentum græcum*, in-16, dont nous avons déjà parlé, fut réimprimée dans le format in-folio, forme un des plus beaux volumes qui aient été imprimés, et vient s'ajouter à la belle et savante série des in-folio si bien commencée par l'*Eusèbe*, de 1544-45, qui fut si bien continuée par Robert lui-même et par sa famille; mais ce volume ne put paraître sans devenir le prétexte des nouvelles attaques de la Sorbonne.

1547. Après la mort de François Ier, arrivée au commencement de 1547, Robert Estienne s'empressa d'imprimer, ainsi qu'il le devait, les deux

oraisons funèbres de son bienfaiteur, faites par Chastel (*Castellanus*), lecteur et bibliothécaire du roi, évêque de Mâcon, et peu après, grand aumônier de Sa Majesté.

Ces discours, l'un en latin, l'autre en français, furent prononcés à Notre-Dame de Paris et dans l'antique église de Saint-Denis. L'évêque avait dit dans ces deux pièces que le roi, selon ce que le jugement humain pouvait conjecturer, *était très-heureux aux cieux, ou tout au moins en voie de salut.*

Cette conjecture fut trouvée par la Sorbonne contraire à la doctrine de l'Église sur les flammes du Purgatoire.

Après avoir fait de vains efforts pour attaquer l'évêque, qui était protégé par la cour, les docteurs renouvelèrent leurs persécutions contre l'imprimeur.

Ils envoyèrent, à cet effet, quelques-uns des leurs présenter des remontrances au roi, qui était alors à Saint-Germain-en-Laye.

Cette députation fut reçue par Jean de Mendoza, premier maître d'hôtel du roi (*regiorum dispensatorum princeps*) : « Je sais, leur dit-il, le sujet qui vous amène : vous êtes en désaccord avec Du Chastel sur le lieu où est actuellement l'âme de François, notre bon maître. Je puis vous certifier, moi, qui ai si bien connu cet excellent

prince, qu'il ne savait demeurer en aucun lieu, quelque agréable et commode qu'il pût être; soyez donc sûrs que s'il a été en Purgatoire, il n'y sera resté qu'un moment, le temps de *boire le coup de l'étrier*. »

Les sorbonistes voyant que Du Chastel était encore trop bien en cour pour qu'ils pussent lui susciter une fâcheuse affaire, ou, à son sujet, compromettre l'imprimeur, se retirèrent honteux et confondus (1).

Vers 1548, afin de donner le temps aux clameurs et persécutions de la Sorbonne de se calmer, Robert entreprit un assez long voyage, à l'occasion duquel il passa à Genève, où il visita les érudits les plus distingués; car, sans doute, ajoute le savant Renouard, il pressentait la nécessité d'une future émigration.

Il se trouvait probablement à Venise à cette époque de 1548; là il apprit que Marius Nizolius entreprenait une nouvelle édition de son Lexique. Il alla à l'imprimerie où elle se faisait, et, prenant au hasard une des feuilles déjà imprimées, il eut le déplaisir de voir que l'on s'était permis d'introduire des locutions par lui supprimées ou omises à dessein comme mauvaises.

Henri II, son fils, raconte aussi ce fait dans *Epist. de suæ typographiæ statu*, p. 15, 16.

(1) De Thou, *Histoire*, livre III, année 1547, page 105.

Racontons ce que dit de cet ouvrage le savant Ant. Aug. Renouard :

« Ce volume, dû à la diligence et la sagacité personnelle de Robert, suffirait, seul, pour assurer sa réputation comme savant littérateur et typographe distingué.

« L'impression achevée, Robert se croit au bout de son travail, mais non pas de ses peines; et les Sorboniens ne négligent rien pour lui faire interdire de publier ce beau et respectable volume.

« Enfin, après maintes tracasseries, des quasi-décisions contradictoires, des voyages à la suite de la cour et de très-onéreuses pertes de temps, il obtient pleine permission de publier et vendre, et défense est faite aux docteurs d'inquiéter plus Robert, à ce sujet.

« Lorsque parut sa Bible latine de 1545, ses ennemis ecclésiastiques purent y trouver occasion de satisfaire leur haine et de crier anathème contre ses annotations, ravis de ce que quelques-unes, peut-être, n'étaient pas en suffisante harmonie avec les doctrines absolues du catholicisme.

« Outrant une vérité matérielle pour en faire résulter une fausseté, ils purent faire croire que Fr. Vatable était étranger à ses notes, que l'on avait frauduleusement fait emploi de son nom, parce qu'effectivement on ne les avait pas reçues

de lui, et qu'elles étaient le résultat de ses leçons publiques sur la Bible, *dictata magistri*.

« Ajoutez à cela que le moine, sans doute effrayé de ces clameurs et peu désireux de devenir un *bienheureux compagnon* martyr, se hâta, dit-on, de désavouer lesdites notes, ou au moins de se montrer très-mécontent de leur publication.

« Mais, dans le soulèvement sorbonique contre cette édition in-folio du Nouveau Testament grec, nul autre prétexte que des accusations d'infidélité que l'on ne se mettait pas fort en peine de prouver, et dont plusieurs de ces docteurs auraient été en toute incapacité d'alléguer les textes pour une écriture inconnue et indéchiffrable : *Græcum est, non legitur*.

« Si, en cette occasion, Robert réussit à faire taire la haine, il ne l'amortit pas ; l'autorité déclara le livre *irréprochable*, mais la Sorbonne n'en oublie point l'éditeur, et avant qu'une année ne s'écoule, nous allons le voir obligé de fuir en terre étrangère, et abandonner sa patrie, qu'il honorait par ses nobles et pénibles travaux (1).

« La mesure des persécutions des implacables sorbonistes contre Robert Estienne était comble, sa patience était à bout, et il y avait bien de quoi. Quoique ces modèles d'intolérance chrétienne

(1) Voyez plus loin : *Réponses aux Censeurs*, par R. Estienne.

eussent manqué leur but apparent, et n'eussent pu faire défendre le débit de ce Nouveau Testament grec, Robert n'en sentit pas moins la nécessité de se soustraire à cette haine religieuse qui ne se reposait jamais et qui pouvait enfin l'amener à quelque funeste catastrophe. »

« Le moment approchait, dit M. A. F. Didot, où de plus graves persécutions allaient forcer Robert à quitter la France.

« La guerre une fois engagée ne pouvait se terminer que par la ruine de l'un des deux partis, ou de la Sorbonne, ou de Robert Estienne.

« Sa science triompha de tous les docteurs, mais le célèbre imprimeur alla chercher un refuge à Genève, 1562.

« Robert Estienne a lui-même rédigé, en français, ce qu'on pourrait appeler le bulletin de ses campagnes religieuses, et y a décrit tous les combats et toutes les batailles qu'il a livrées pendant vingt ans aux docteurs de la Sorbonne, en présence du roi, de ses ministres et de toute la cour (1).

« Ses rapports avec les chefs de la Réforme existaient déjà, et c'est du mois d'octobre 1550 que datent ses dernières impressions à Paris. »

(1) Voyez sa réponse aux docteurs de la Sorbonne.

Digitized by Google

Robert avait fait traduire en grec par son fils Henri Estienne le Catéchisme de Jean Calvin, qui parut en 1551, à Genève, sans nom d'imprimeur, ni lieu d'impression. Cette même année, tandis qu'il publiait à Paris sa magnifique édition du Justin, il faisait exécuter à Genève, dans une imprimerie qu'il avait fait disposer, une édition d'un Nouveau Testament, où le grec est placé entre une double version, celle de l'ancien interprète et celle d'Érasme.

Ses convictions religieuses, l'animosité de la Sorbonne, la protection de plus en plus défaillante du roi Henri II, une imprudente promesse faite, celle de ne plus rien publier sans l'autorisation de la Sorbonne, promesse qu'il avait violée, le forçaient de plus en plus à ne pas différer son départ.

Père de neuf enfants, tous mineurs, il commença par procéder au partage de ses biens, et mit son établissement sous leur nom, comme réalisation de l'héritage à eux revenant de leur mère, Perrette Bade, décédée; puis successivement il envoya un de ses fils, *François*, à Strasbourg, chez les parents de sa femme, et plus tard, enfin, son fils *Robert* à son oncle maternel, Conrad Bade, qui, sous prétexte de le conduire à Troyes chez le fabricant de papiers de l'imprimerie des Estienne, l'emmena à Lausanne; son autre fils, *Charles*, y parvint aussi, mais par un autre moyen;

Jean et *Jehanne* furent conduits en Suisse par une dame.

Henri Estienne, l'aîné de la famille, fut déclaré mineur et en apprentissage chez les Aldes, à Venise.

IV.

Qui ne croirait qu'un homme aussi sincèrement dévoué que Robert Estienne aux études et à la propagation des lettres, exerçant avec tant de distinction un art que l'on mettait alors au-dessus de tous les autres, si haut placé dans l'estime, la confiance et l'affection de François Ier, sans désirs et sans ambition, ne dût un jour jouir en pleine sécurité de la vie presque cénobitique qu'il s'était faite !

Il n'en fut pourtant pas ainsi; peut-être même cette bienveillance si manifeste du roi pour son imprimeur et les distinctions accordées à ses travaux ne firent-elles qu'éveiller les défiances, les préventions, et, plus tard, irriter la haine implacable de ses ennemis, qui n'étaient autres toujours que les docteurs de la Sorbonne.

Mais Robert Estienne ne se montra pas moins opiniâtre à défendre ses intentions et ses œuvres, que les Sorbonistes à les attaquer et à les poursuivre.

La lutte fut longue, ardente, périlleuse, pour

Robert, et soutenue par lui avec le courage et la persévérance qu'il puisait dans ses principes religieux et dans les forces de son immense savoir. Les persécutions dont il fut l'objet s'expliquent assez par l'époque qu'elles embrassent, depuis 1528 jusqu'en 1552, où il s'exila de son pays.

Tous les événements qui devaient consommer sa séparation de l'Eglise étaient accomplis.

Dès 1521, Luther avait osé brûler de sa main, sur une place publique, la bulle du pape Léon X qui condamnait quarante et une de ses propositions.

Un pareil feu ne pouvait plus s'éteindre.

Tant de Bibles et de livres saints, réintégrés dans leur état primitif par un imprimeur royal, adressés dans tous les formats à toutes les intelligences, à toutes les mains, à toutes les fortunes, avaient effrayé la Sorbonne, qui ne pouvait reconnaître d'autres textes que ceux qui étaient conformes à l'esprit de l'Église catholique.

Enfin, en 1551, Robert Estienne alla s'établir à Genève, où il avait déjà organisé une imprimerie qui fonctionnait pour son compte, indépendamment de celle de Paris, qui continua pendant quelque temps à fonctionner en son nom, puis au nom de son frère Charles, pour sauver les apparences.

En vertu des lois de proscription rendues

contre les protestants émigrés, le procureur général du parlement ne se laissa pas endormir par cette feinte substitution; il fit saisir les biens de Robert Ier, c'est-à-dire son imprimerie et surtout sa librairie, qui était alors sans titulaire.

Dans la notice consacrée à Charles, nous dirons comment il s'opposa vigoureusement à cette saisie, et quel en fut le résultat.

En se retirant à Genève, Robert Ier emporta avec lui une série de matrices des deux plus petits caractères grecs qu'il avait fait frapper pour son usage particulier. S'il n'emporta pas de matrices du gros caractère (gros parangon), c'est que ce caractère ne fut achevé qu'en 1550, au moment où Robert se disposait à quitter Paris (1).

Avant d'abandonner la France, l'énergique et pieux typographe avait éprouvé l'immense douleur de perdre son épouse, Perette Bade, cette femme si accomplie, si savante.

Maintenant fixé à Genève, en 1551, il y imprime une édition gréco-latine de l'ouvrage dont suit le titre :

Novum Jesus-Christi D. N. Testamentum græcum, cum duplice interpretatione D. Erasmi, et veteris interpretis (Ant. Oscundri) harmoniâ item evangelicâ, et copioso indice. Genevæ ex officinâ *Roberti Stephani*, M. D. LI, 2 vol. in-16, ou in-8°, à trois colonnes.

(1) A. Bernard, ouvrage déjà cité.

Le titre ne porte d'autre indication que l'*Olivier*, au-dessous duquel on lit : *Oliva Roberti Stephani*.

Robert se servit, pour cette publication, des beaux caractères grecs de Garamond dont il avait emporté avec lui les matrices, comme il vient d'être dit, et qui furent, en 1616, réclamées à la république de Genève par le gouvernement français.

Plus loin nous parlerons de cette réclamation.

Robert donna ensuite une très-grande extension aux produits de son imprimerie, désormais consacrée à la propagation des doctrines de la Réforme.

Bien que publiant à Genève le Nouveau Testament dont nous venons de citer le titre, il avait, à ce qu'il paraît, conservé à Paris une partie de son imprimerie, car il y publia, en 1551 :

SANCTI JUSTINI philosophi et martyris opera, græcè, ex Bibliothecâ regiâ. — *Lutetiæ*, ex officinâ Roberti Stephani typographi Regii. Regiis typis, M. D. LI, 1 vol. in-fol. 27 sols.

COMMENTARIUS PUERORUM de quotidiano sermone, qui prius liber de corrupti Mathurino Corderio authore. *Parisiis*, ex officina *Roberti Stephani*, M. D. LI.

A la fin on lit :

Excudebat Robertus Stephanus typographius Regius. Prid. Cal. décembre, 1551, in-8°. Prix : 6 sous, 6 deniers.

Mais, avant que de nous occuper des autres tra-

vaux de Robert Estienne, à Genève, revenons sur nos pas afin d'expliquer sa fuite de Paris avec sa jeune famille.

Sur cette fuite si difficile, sur sa date, sur ses apprêts, qui n'étaient pas sans dangers pour Robert et sa jeune famille, on n'avait que de vagues conjectures ; mais la découverte d'une pièce importante est venue dissiper cette obscurité.

1552. Le document récemment découvert, et publié dans le Recueil de l'École des Chartes (1), nous apprend comment R. Estienne parvint à faire passer sa nombreuse famille secrètement et successivement en Suisse, afin de pouvoir quitter un jour son pays sans fâcheux empêchement, et comment Charles Estienne, frère de Robert, obtint du roi Henri II « *lettres de rémission et de main-* « *levée en faveur des héritiers mineurs de Robert* « *Estienne*, l'autorisant, comme oncle et tuteur « de *Henri*, *Robert*, *Charles*, *François*, *Jeanne*, « *Catherine*, *Jean* et *Marie*, tous enfants mineurs « de Robert Estienne, notre imprimeur ordinaire « ès lettres hébraïques, grecques et latines, et de « feue Perette Bade, sa femme, etc., etc., jouir... « leur faisant pleine et entière main-levée de leurs « dits biens, etc. Donné à Villers-Cotterez, août « 1552. »

(1) Par M. Eugène de Stadler (juillet 1840).

Ces lettres royales, où l'intention d'être favorable aux enfants de Robert Estienne est manifeste, ainsi que le prouvent les longs détails qu'elles contiennent, préservèrent cette famille d'une ruine complète; sans elles nous serions très-probablement privés des immenses travaux qui immortalisent Henri Estienne.

« Ainsi donc, dit très-justement M. A. A. Re-
« nouard, malgré la faiblesse de son caractère, le
« roi Henri II, par cet acte d'une sage clémence,
« jusque alors ignoré, sut préserver des derniers
« effets de la haine ecclésiastique la famille de
« l'imprimeur chéri du roi son père, et pour lequel
« il n'était pas lui-même sans estime. »

Combien ne doit-on pas regretter que les passions religieuses d'une époque où des persécutions acharnées conduisaient des chrétiens à l'échafaud pour quelques différences dans l'interprétation des textes sacrés, nous aient enlevé Robert Estienne à la force de l'âge (1)!

« Doué du génie de l'investigation et de la critique, ce qui l'entraînait vers la doctrine du libre examen, et dominé en même temps par une imagination austère et puritaine, ce qui le prédispo-

(1) Parmi les statues qui ornent l'Hôtel-de-ville de Paris est celle de Robert Estienne; il est représenté de grandeur naturelle, tenant d'une main son *Thesaurus Latinæ linguæ;* à ses pieds est une casse d'imprimerie lui servant de soutien.

sait à l'exaltation religieuse, le jeune Robert eut nécessairement un rôle marqué dans le terrible drame de la Réforme.

« Sincère dans ce qu'il croyait la foi catholique, il se maintint pendant vingt-cinq ans dans cette orthodoxie un peu douteuse qui fut celle de tant d'hommes célèbres et modérés de cette époque, Érasme, Budé, Lambin, Turnèbe, Cujas, Guillaume Cop, de Thou, l'Hospital et beaucoup d'autres. Sans les attaques provocatrices des théologiens et les excitations fébriles de la polémique, il est probable qu'il aurait persévéré jusqu'à sa mort dans cette situation indécise et équivoque, à laquelle ne purent pas même se soustraire entièrement plusieurs hauts dignitaires du clergé catholique, les Du Bellay, le cardinal Guillaume Briçonnet, le cardinal Odet de Châtillon, Guillaume Parvi, Jean de Montluc, évêque de Valence, etc., etc. Mais, poussé à bout par des hostilités maladroites, irrité par des censures qu'il croyait entachées d'ignorance et d'injustice, emporté par l'impatience de la lutte, il franchit la distance de plus en plus faible qui le séparait du protestantisme. De tiède et douteux catholique il devint calviniste emporté (1).»

(1) M. Amb. F. Didot, *les Estienne.* — Voyez aussi M. Magnin, *Journal des savants* (*les Estienne*), janvier 1841.

L'édition en français du document suivant que nous publions, est sans nom de lieu ; il porte la date du 12 juin 1552.

L'Olivier des Estienne est aussi sur le titre de l'édition latine, qui porte la date du 23 juin de la même année.

Cet écrit, qui a précédé de plus de cent ans l'apparition des Provinciales de Pascal, est un des morceaux les plus remarquables de notre langue, et sous ce rapport il doit être placé parmi nos chefs-d'œuvre littéraires.

Il est devenu presque introuvable.

Heureusement il a été reproduit par M. A. A. Renouard, à qui nous l'empruntons, dans ses Annales des Estienne, laborieux et excellent travail, digne complément des Annales des Aldes, dont on lui est redevable.

Voir aussi dans le Journal des savants, années 1840 et 1841, les observations aussi savantes que judicieuses de M. V. Magnin sur les Estienne.

Cette pièce, dit M. Ant. Aug. Renouard, est exactement copiée sur l'imprimé de 1552, seule édition qui en a été faite.

On voit qu'elle sert d'introduction au volume intitulé : les Censures des Théologiens de Paris, par lesquelles ils auoyent faulsement condamné les

Bibles imprimées par Robert Estienne. Traduites du latin en françois.

L'Olivier de Robert Estienne, M. D. LII, et à la fin,

Le XIII de jvillet M. D. LII, in-8° de 156 feuillets, dont cette introduction occupe les vingt-six premiers.

A l'abri dorénavant de la haine implacable de ses ennemis les théologiens de la Sorbonne de Paris, Robert publia, en 1552, à Genève, en français : la Réponse aux Censures des Théologiens de Paris, qu'il avait d'abord écrite en latin.

Ce pamphlet violent, incisif, « chef-d'œuvre de polémique, digne par le nerf de l'argumentation, la grâce et la malice des récits et des portraits, d'être regardé comme un avant-coureur des Petites lettres fulminées un siècle plus tard contre cette même société de la Sorbonne (1). »

Mais, dans ce chef-d'œuvre de style, où jamais la langue française n'avait brillé encore avec tant d'éclat et de netteté, la passion se montre trop à découvert pour n'y pas admettre l'exagération, le caractère sévère de Robert Estienne ne permettant pas de soupçonner sa bonne foi.

(1) Les Lettres provinciales, par Blaise Pascal.

Toutefois, comme le fait remarquer avec raison M. Magnin, « la mansuétude n'était pas la vertu de Robert Estienne et n'était guère non plus celle de son époque. On est frappé de stupeur quand on voit un vieillard échappé à grand'peine aux persécutions et aux bûchers de la France, applaudir, dans son asile, à d'autres persécuteurs, regarder comme un crime les dissidences religieuses, approuver les supplices et mettre ses presses au service des apologistes de la condamnation de Michel Servet. On ne sait si l'on veille quand on voit dans une préface, datée de 1533, Robert Estienne reprocher aux théologiens de Paris, ses persécuteurs, de n'avoir pas seulement songé à faire brûler les livres et la personne de l'athée François Rabelais. D'aussi tristes inconséquences ne justifient pas, sans doute, mais expliquent et font comprendre les excès de la Sorbonne. On sent que les violences qui ont ensanglanté ce siècle ne sont pas le propre de tels hommes ou de telles corporations, mais le résultat de l'esprit général, ou plutôt de la maladie qui affligeait alors la société tout entière (1). »

(1) Amb. F. Didot.

ROBERT ESTIENNE

AUX LECTEURS QUI CERCHENT EN VERITE LE SAUUEUR IESUS-CHRIST.

Regarde bien, lecteur, et tu verras manifestement les theologiens de Paris ne tendre a autre fin qu'a destourner les brebis de Iésus-Christ de lui qui en est le Pasteur : et ne contrarier a l'Euangile sinon pour le seul galng.

Ce sont les sansues dont parle Salomon, qui disoit : « Apporte, apporte. »

Lesquels aultrement croyroyent tout ce qu'on vouldroit, si leur prouffit accoustume se perdoit, et que nouuelle esperance d'vng autre leur veint d'ailleurs.

Tu volras aussi de quelle doctrine estant armez, ils liurent iournellement les fideles chrestiens au feu.

Jvsques a ci ie n'ay point ignore combien odieux a este a beaucoup de bons personnages mon departement du pais de France: mesmes auant que partir, il m'est bien souuent venu en pensee que mon faict seroit par tout de plusieurs condamne : non seulement pour auoir delaisse mon pais, et m'estre retire autrepart, mais aussi pour m'estre retire ailleurs au dommage du bien public, et pour n'auoir recogneu la grande liberalite dont le Roy auoit vse enuers moy.

Car ce m'estoit chose fort honorable, que le Roy m'ayant bien dalgne constituer son Imprimeur, m'a tousiours tenu en sa protection alencontre de tous mes enuieux et maluueillans, et n'a cesse de me secourir benignement et en toutes sortes.

Or d'autant que par plusieurs annees ie m'estoye bien et vtilement employe aux bonnes lettres, ce n'a point este chose decente de rompre temerairement ce cours, et sans bien grande necessite.

A la fin est aduenu ce que ie craindoye : on a seme diuers propos de moy : a grand peine s'en trouuoit-il de dix l'vng qui ne feist vng iugement de moy bien odieux. Cependant toutes fois ie n'ay sonne mot : pource que i'aimoye mieulx

estre chargé de faulse infamie pour vng temps, que d'esmouuoir troubles en defendant par trop soigneuse affection mon innocence. Et encores a present ie n'eusse point este induict a escrire, si tant seulement i'eusse eu a faire auec les meschans, lesquels m'ayans furieusement persecute en presence, me deschirent maintenant en mon absence par calomnies insupportables : mais il me fault auoir esgard aux bons et fideles personnages, ausquels ie pardonne aiseement d'auoir si sinistrement iugé de moy, pourueu que maintenant ils recoyuent ma iuste satisfaction paisiblement, et sans estrif.

Pour le commencement, ie suis contrainct de dire ce que ie sens en mon cueur, et vser de ceste preface : c'est que toutes et quantes fois que ie reduy en memoire la guerre que i'ay eue auec la Sorbone par l'espace de vingt ans ou enuiron, ie ne me puis assez esmerueiller comment vne si petite et si caduque personne comme ie suis, a eu force pour la soustenir: Et toutes les fois qu'il me souuient de ma deliurance, ceste voix par laquelle la redemption de l'Eglise est celebree au Pseaulme 126, resonne en mon cueur... Quand le Seigneur a faict retourner les captifs de Sion, nous auons este comme ceulx qui songent. Semblablement ce que S. Luc a escript de la deliurance de S. Pierre qui estoit entre les mains d'Herodes, que sortant de la prison il suyuoit son Ange, et ne scauoit point que ce qui se faisoit par l'Ange, fust vray, ains cuydoit veoir vne vision.

Mais finalement estant reuenu a moy mesme, ie di auec Pierre, le scay maintenant pour vray que le Seigneur a enuoye son Ange, et m'a deliure de la main de ceste Synagogue Pharisaique, et de toute l'attente du peuple enseigne par la Sorbone.

Car quand on me voyoit agite de toutes parts, combien de fois on a faict le bruit de moy par les places et par les banquets, auec applaudissement, C'est faict de luy : il est prins : il est enfilé par les Theologiens, Il ne peult eschapper : quand bien le Roy le vouldroit sauuer, il ne pourroit.

Ie puis bien veritablement affermer auec David... Si le Seigneur n'eust este pour nous, si le Seigneur n'eust este pour nous, quand les hommes sesleuoyent contre nous, iis nous eussent iadis engloutis tous vifs, durant que leur fureur estoit enflammee contre nous, Iadis les eaues nous eussent noyez, le torrent eust passe sur nostre ame : Iadis fussent passees sur nostre ame les eaues impetueuses. Le Seigneur donc soit beneit, lequel ne nous a point abandonnez en proye a leurs dens.

Nostre ame est eschappee comme l'oiseau du laqs des pipeurs : le laqs est rompu, et nous sommes eschappez. Nostre aide est au nom de Dieu, lequel a faict le ciel et la terre. Car quant a ce que le lieu auquel me suis retire, n'a gueres bon bruict entre les ignorans ou malins : d'autant que cela aduient en partie par erreur, et en partie par malice, il ne s'en fault pas fort soulcier. Quelques calomnies qui se sement, le Seigneur m'a tire hors des profondes tenebres du royaume de Satan, et m'a mene en son Eglise, en laquelle luist la lumière, lumière di ie vnique de salut et de vie, qui illumine toutes tenebres : et m'a mis au pasturage veritablement salutaire, pour me repaistre en son troupeau.

Je vous prie, pourroit on croire que les tenebres d'Egypte ayent este plus espesses que celles par lesquelles ces bons Theologiens obscurcissent, ou plustost enchantent les entendemens des hommes, en retirant leurs ames de Christ, qui est le Sauveur unique : espendans au lieu d'iceluy les tenebres de leurs songes ! estans semblables du tout aux Scribes et Pharisiens, qui par leurs fallaces ont perdu le peuple des Iuifs.

Or ou est ce qu'il y a plus grande lumiere qu'en l'Eglise de Christ, en laquelle sadministre tous les iours non pas ce que les hommes ont songe et controuue, mais la pure parolle de Dieu, laquelle descouure les impietez des hommes, et leurs pechez, reduit en la voye ceulx qui sont errans et vagabons, propose le salut qui est ordonne de Dieu avant tout temps, en ung seul Christ redempteur, et nous amene et conferme en une certaine esperance de la vie eternelle : ou

aussi est la pure et legitime administration des sacremens selon l'vsage qui a este ordonne par le Maistre? qui sont les marques par lesquelles on recognoist la vraye Eglise? En quoy ie doy celebrer a pleine bouche la bonte de Dieu, qui m'a retire miraculeusement de la gueule de ces loups affamez et enragez. Et non seulement cela : mais i'estime que ce me sera chose conuenable (a l'exemple de Dauid, qui souuent apres avoir remercie le Seigneur de sa delivrance, ha de coustume monstrer quels sont ses ennemis), de manifester a tous les pleges, filets et laqs de mes ennemis, par lesquels ils se sont efforcez de m'enuelopper, des que l'Euangile commenca a renaistre : afin aussi de descouurir les embusches lesquelles ne cessent de faire a tous fideles, et a ceux qui veulent suyure le Sauueur Iesus Christ.

Premierement, qu'auoye ie faict, quelle estoit mon iniquité, quelle offence auoye ie faicte, pour me persecuter iusques au feu, quand les grandes flammes furent par eulx allumees, tellement que tout estoit embrase en nostre ville l'an M.D.XXXII : sinon pourceque i'auoye osé imprimer la Bible en grand volume, en laquelle toutes gens de bien et de lettres cognoissent ma fidelite et diligence? Et ce auoye ie faict par la permission et conseil des plus anciens de leur College: dont le priuilege du Roi rendoit bon tesmoignage; lequel ie n'eusse iamais impetre; si ie n'eusse faict apparoir qu'il plaisoit ainsi a messieurs nos maistres.

Eulx toutesfois ayans l'occasion, me demandoyent pour me faire executer a mort : crians sans fin et sans mesure a leur façon accoustumee, que i'auoye corrompu la Bible.

C'estoit faict de moy, si le Seigneur ne m'eust aide, pour monstrer de bonne heure que i'auoye ce faict par leur authorite. Ie me tay de ce qu'ils auoyent ia tente l'an M.D.XXII : quand le Nouueau Testament fut imprime en petite forme par mon beau pere Simon de Colines, qui le rendit bien net et correct, et en belle lettre : (c'estoit alors vne chose bien nouuelle veu la malignite de ce temps la, que de trouuer des liures de la Saincte Escripture corrects) et d'autant que i'auoye

la charge de l'Imprimerie, quelles tragedies esmeurent ils contre moy?

Ils crioyent deslors qu'il me falloit enuoyer au feu, pourceque i' imprimoye des llures si corrompus : car ils appeloyent corruption tout ce qui estoit purifie de ceste bourbe commune, à laquelle ils estoyent accoustumez.

Et lors ie rendi tel compte de mon faict comme il appartenoit. Or combien qu'en leurs lecons publiques ils reprinssent magistralement et aigrement le ieune homme duquel telle correction estoit procedee, toutefois estans eulx mesmes bons tesmoings de leur propre ignorance, ne l'oserent iamais assaillir ouuertement, encores qu'il fust moins scauant, et moins craintif : mais auoyent plus de paour de luy, qu'ils ne lui en eussent sceu faire, parce que Dieu les auoit effrayez.

En ce temps la (ie puis dire ceci a la verite) comme ie leur demandoye en quel endroit du Nouueau Testament estoit escript quelque chose : estans effrontez comme putains, me respondoyent qu'ils l'auoyent leu en S. Hierosme, ou es Decrets : mais qu'ils ne scauoyent que c'estoit du Nouueau Testament; ne sachans point qu'on auoit accoustume de l'imprimer apres le vieil.

Ce sera chose quasi prodigieuse de ce que ie vay dire, et toutesfois il n'y a rien plus vray, et est tout prouve, qu'il n'y a pas longtemps qu'vng de leur College disoit iournellement... Ie suis esbahi de ce que ces ieunes gens nous alleguent le Nouueau Testament : per diem i' avoye plus de cinquante ans que ie ne scauoye que c'estoit du Nouueau Testament.

Quel aveuglement! Mais quelle impudence desesperee!

Apres avoir reprime leurs fureurs, ou pour le moins appaise si grande rage, d'autant que i' auoye promis que ie ne feroye plus rien qu'avec leur bonne grace : Sept ans passez, l'an M.D.XL, i'imprimay de rechef la Bible, en laquelle ie restituay beaucoup de passages sur l'original d'vne copie ancienne, notant en la marge la vraye lecture conuenant auec

les livres des Hebrieux, adioustant aussi le nom du liure escript a la main.

Et lors derechef furent allumees nouuelles flammes : car ces prudhommes de censeurs se desgorgerent a oultrance contre tout le liure, auquel ils ne trouuoyent la moindre chose qui fust a reprendre, ne qu'ils peussent eulx mesmes redarguer, sinon aux Sommaires, qu'ils appellent, disans en leurs censures qu'ils sentoyent leur heresie.

Ie poursuy neantmoins, et metz en auant autant qu'il m'estoit permis par eulx, ce que le Seigneur auoit mis en mon cueur, estant toutesfois intimide, ie le confesse, par leurs oultrageuses menaces.

I'imprimay donc pour la seconde fois les Commandemens et la Somme de l'Escripture (1), chacun en vne feuille, de belle et grosse lettre, pour les attacher contre les parois.

Qui est-ce qui ne cognoist les fascheries qu'ils m'ont faictes pour cela? Combien de temps m'a il fallu absenter de ma maison? Combien de temps ay ie suyui la court du Roi? duquel a la fin i'obtins lettres pour reprimer leur forcenerie, par lesquelles il m'estoit enioinct d'imprimer lesdicts Commandemens et Sommaires tant en Latin comme en Francois.

Combien de fois m'ont ils appele en leur Synagogue pour iceulx, crians contre moy qu'ils contenoyent vne doctrine pire que celle de Luther?

Toutesfois le Seigneur mena par moy cest affaire iusque la, qu'il y en eut plus de quinze des plus apparens maistres de leur Collège qui approuuerent manifestement par leurs signets ce que toute la Troupe auoit reprouue.

Finalement quand ils veirent les signets de ces vieillards et le priuilege du Roy, ou estans abattus de honte, ou voyans qu'ils resistoyent en vain, souffrirent qu'ils fussent approuuez par leurs deputez en la maison de leur bedeau.

(1) Il a aussi imprimé au moins deux fois ces deux pièces en un petit volume in-8° de huit feuillets.

Car ils ont accoustume pour soulager la Faculte, comme ils disent (laquelle ne se peut aiseement assembler en si grand nombre, parceque le nombre de ces bourdons croist de iour en iour) de creer certains deputez : et aussi afin d'espargner l'argent qu'il fauldroit distribuer a vng chascun d'eulx quand ils seroyent assemblez : mais la principale raison est, afin que ceux qui approuueroyent ce qu'ils veulent condamner, n'y soyent presens.

Or les deputez iurent de celer les secrets, de paour qu'on ne face quelque opposition, qui les arreste. Et par ce moyen, il aduient que leurs resolutions et decrets, quelque iniustes et barbares qu'ils soyent, sont approuuez sans difficulte par toute la troupe qui ne scait que c'est : ioinct aussi que plusieurs ne font nulle doubte de soubscrire contre leur propre conscience, de paour qu'ils ne soyent mis hors de la Synagogue.

Ce sont ceulx la, di ie, ce sont ces deputez qui donnent sentence a leur appetit sans en estre reprins ne punis, contre les innocens : ils les envoyent au feu, ils baillent leur sentence aux iuges, c'est toutefois au nom de la Faculte : et les iuges se contentent de l'authorite d'icelle, sans s'enquerir plus oultre.

Ainsi les poures innocens et fideles estans opprimez par ce premier iugement de peu de gens, sont trainez au feu.

C'est bien vne vlue image de la licence et domination pharisaique, laquelle nous est recitee en l'Euangile.

Qui est-ce qui ne scait que Pilate a condamne nostre Sauueur a la croix contre sa conscience, estant abattu par la rage et cruaulte des Scribes et Sacrificateurs, et en se laissant mener par leur impectuosite?

J'ay laisse vne chose qui est surtout digne de memoire, que cela mesme que ces bons Censeurs auoyent condamne en moy, fut alors imprime, de leur commandement, par Jehan André (1), lequel n'est pas moins ignorant que mes-

(1) Sur cet espion des catholiques, voyez ci-après, l'article *François Estienne.*

chant et infidele : c'est leur suppost en toutes leurs trahisons, et fort bon soufflet pour inciter a dresser calomnies, et le plus aspre bourreau en cruaulte qui fut onques : aussi ils n'ont pas eu honte de l'admettre en leur secret conseil. Cestuy, di ie, imprima les Commandemens de la loy, mais auec ceulx de l'Eglise, voire apres auoir este difformez et corrompuz par vng certain Odoard, qui des deux premiers Commandemens n'en a faict qu'vng : ostant la prohibition qui est la expresse, de former et adorer les images : et puis a deschire en deux membres, plustost que divise, le dernier Commandement, afin de parfaire la dizaine.

Cependant, pour ce que ie leur estoye suspect d'heresie, comme ils disent, combien de fois ma maison a elle este fouillee par les iuges a leur instigation, pour veoir si on y trouueroit quelques liures suspects? Après cela, enuiron l'an M. D. XLI, i'imprimay le Nouueau Testament avec briefves annotations que i'adioustay a la marge, lesquelles i'avoye eu de gens bien scauans.

Pour le commencement le liure fut ioyeusement receu : et scay combien ils sen sont aidez.

Vng peu apres, aucuns d'entre eulx crioyent en chaire impudemment, sans m'espargner, ne celer mon nom, que i'avoye imprime des annotations bien dangereuses : parceque i'exposoye autrement les passages du purgatoire et de la confession qu'ils n'auoyent accoustume (1) : que i'estoye ung

(1) Pour avoir paraphrasé ce passage de Platon dans l'Axiochus : *Et après la mort tu ne seras plus*, Dolet fut brûlé vif sur la place Maubert le 3 août 1546. Il avait traduit : *Et après la mort tu ne seras plus* RIEN DU TOUT.

Or, ajoute le savant M. A. F. Didot, il ne s'agissait pas d'une interprétation de la *Bible*, mais d'une interprétation du Platon, et c'est pour l'avoir cru rendre plus claire que Dolet fut condamné.

Heureusement que de nos jours les traducteurs de Platon et d'Aristote ne sont pas exposés à de parells périls.

On voit par cet exemple à quel danger R. Estienne était exposé par un parell système de *tendance* et de *subtilités* appliqué à des TEXTES SACRÉS.

fin homme et cauteleux de semer des heresies sous l'ombre de l'vtilite publique.

Il sesleue vng murmure dont saillirent tout soubdain leurs crieries accoustumees, tellement que pour la troisieme fois ie fu contrainct de me cacher.

A la fin ayant reprins courage, apres que ceste tempeste fut vng peu appaisee, i'imprimay encore vne fois ces mesmes annotations, y changeant quelque peu et adioustant beaucoup.

Incontinent Gagney, Picart et Guiancourt, qui estoyent des premiers de ce sainct ordre, feirent beau bruit.

Or pour venir au dernier acte de ce ieu, auquel ie monstrerai comment ils ont tousiours este rebelles au Roy, et a ses mandemens et edicts : afin que le fruict des lecons hebraiques que le roy Francois de Valois auoit publiquement instituees, paruint a plusieurs non seulement de nostre nation, mais aussi des estrangiers : ie recueilli avec grand labeur, en veilles extremes, en diligence soigneuse et attentiue, ce que les scauans auditeurs de Vatable, iadis professeur du Roy, homme très scauant es lettres hebraiques, auoyent retire de ses lecons; et l'assemblay en vng volume adioustant la nouuelle translation de la Bible vis à vis de l'ancienne.

Cest œuvre fut paracheue l'an M. D. XLV, lequel communiquay incontinent aux plus scauans de la Synagogue : et leur priay que s'ils apperceuoyent chose qui ne fust recueillie a propos, qu'ils m'en aduertissent : promettant de la racoustrer.

Ils me le renuoyent, et me mandent que tout est bien, en tant qu'ils ne croyoyent pas que facilement peust sortir quelque chose de mauuais des lecons publiques de Vatable.

Dont ie fus fort aise de n'estre point empesche par eulx que mon labeur ne portast aucun prouffit a ceulx qui sont addonez a l'estude des sainctes lettres.

Quand Satan voit que par la lecture de cesdictes annotations, les faulses et vaines expositions s'en vont bas : il esmeut plusieurs de leur bande contre moy, disans qu'il ne

falloit plus que ces Bibles fussent vendues auec les annotations : qu'il y auoit dangier que la maieste de la sacree Faculte (laquelle ne consiste que par vne possession erronee) fust destruicte.

Lors fu aduerti en secret par aucuns qui ne sont pas des pires, d'aduiser a moy, et me donner garde.

Il se faict vng grand bruit entre ceux de ce venerable ordre, que i'ay imprime ycelle sans auoir permission de la Faculte, a laquelle me falloit soubmettre, encore que ie fusse Imprimeur du Roy.

Deuant que combattre de plus pres au dangier de ma vie, ie m'en allay a la court du roy Francois, pour resister a ces commencemens.

Apres avoir presente au Roy vng volume grec d'Eusebe (ce fut enuiron l'an M. D. XLVI, auquel temps fut aussi par moy imprime le Psaultier avec les annotations) i'aduerti Monsieur Castellan, lors Euesque de Mascon, que les Theologiens tacitement semoyent quelque bruit contre moy : et que de brief persuaderoyent ou a la court de Parlement, ou au lieutenant, de me faire defenses de vendre plus les Bibles auec les annotations : qu'il y auoit quelque chose qui ne leur plaisoit point.

Quand ie vey le personnage par trop timide en vne si bonne cause : ie luy di que i'imprimeroye volontiers à la fin des Bibles toutes les faultes que les Theologiens auoyent trouuees, auec leur censure : que ie n'en auroye point de honte, ne ne me greueroit point : afin que par ce moyen les lecteurs fussent aduertis de ne tomber par mesgarde en quelque annotation qui ne sentist Iesus Christ.

Ce conseil luy pleut, et mesmes au Roy : lequel tout incontinent commanda a Castellan d'escrire en son nom aux Theologiens qu'ils lussent de bout en bout les Bibles imprimees avec les annotations par son Imprimeur : et s'il y avoit quelque chose qui ne leur pleust, de le noter a part : et que a chascune faulte ils escriuissent la cause de leur iugement : qu'apres cela ils me baillassent le tout a imprimer pour le vendre avec lesdictes Bibles ou a part.

Castellan escriuit a ces bons Peres premierement en francois.

Ils luy respondirent qu'ils feroyent tout ce que le Roy auoit commande, comme il appert de la response que ledict Castellan leur feit apres en latin, dont voici le sens :

« ..... Il n'est point aise a dire, tres vertueux personnages, combien i'ai prins de plaisir aux propos que m'a rapportez monsieur le Chancelier de Gagney, homme tres excelient, qui m'est bien ami, et fort affectionne enuers vous. C'est que vous vous estes mis a la correction des Bibles de Robert Estienne. Ce que le Roy tres chrestien vous a si fort demande, et lui avoye ainsi des long temps promis en vostre nom. Quand il sera ainsi faict et paracheue par vous, chaque homme de bien, etc. » Ils scauent le reste.

Or combien qu'iis eussent promis de ce faire, toutesfois ils n'en feirent rien. Qui plus est ce pendant ils solliciterent finement les Theologiens de Louuain, pour leur faire entrelasser mes Bibles en leur catalogue des liures suspects et heretiques : car ils ne l'eussent ose faire de leur part : et pourtant faisoyent advancer ce iugement par aultruy, pour monstrer qu'il n'estoit ia besoing de prendre ceste peine qui leur estoit enjoincte par le Roy : Pour ceste cause Castelian leur escrivit en latin pour la troisieme fois selon la teneur.

« ..... Comme ainsi soit que vous eussiez tellement respondu a mes dernieres lettres, lesquelles ie vous avoye escrites par le commandement du Roy, qu'il sembioit bien que vous ne voulsissiez rien faire en la cause de Robert Estienne, que en ensuyuant la volonte du Roy, qui ne requeroit de vous que cbose fort equitable : i'ay estime qu'il ne vous en fauldroit point parler dauantage. Mesme le Roy estoit persuade par moy que quand les faultes de ia table et des argumens seroyent corrigees, et qu'on auroit marque ès annotations ce qui peut offenser, aussi touché le reste ou ii y peut auoir quelque cachette de malice ou incommode suspicion, que le reste se pourroit teliement expedier, que les liures pourroyent estre pubiiquement receuz, tans soubs l'asseurance du Roy, que soubs vostre censure.

« Mais maintenant ie ne diray point l'intermission du temps, c'est plus tost une longueur, dont vous vsez a donner vostre iugement, et comme vne dilation de bailler vos opinions, et puis ce qui est entreuenu par la censure des Theologiens de Louuain, a faict souspconner aucuns et craindre que ne vouliez reietter le vieil Conseil, c'est a dire du Roy, pour vser de quelque nouueau moyen en vne chose ia enuiellie, etc. » L'Epistre est fort longue.

Or pource qu'ils vouloyent que le catalogue des Theologiens de Louuain fust imprime, le Roy en estant aduerti, leur escriuit incontinent le XXVII d'octobre, en ceste maniere.

« ..... A ceste cause nous vous defendons tres expresseement que vous n'ayez a faire imprimer le dict catalogue, mais procediez a la correction des faultes de la dicte Bible le plus promptement, etc. »

Quand Castellan voit qu'on ne prouffite rien enuers eulx, et qu'ils ne veulent point satisfaire a leur promesse, il les exhorte encore pour la seconde et troisieme fois.

A la fin estant constraincts, ils enuoyerent quinze passages qu'ils auoyent notez.

Apres qu'il les eut conferez avec Gagney, il les renuoya avec vne epistre assez longue, en laquelle il leur bailloit le moyen de proceder a telles corrections : afin qu'ils amendassent le reste selon l'exemple qu'il leur enuoyoit.

Il y auoit en la dicte epistre beaucoup de choses de l'vtilité des annotations, comme ie scay, qui les faschoyent et pressoyent fort.

Apres que le Roy eut senti que c'estoyent gens de si dur col qu'on ne les pouuoit faire fleichir, ne dompter leur obstination, et qu'ils vouloyent soustenir leur rage diabolique iusques au bout, se contentant de dire, cela est hæretique : et qu'on s'en rapporte a eulx, le XXVI iour d'octobre il leur enuoya lettres patentes seellees de son seau, par lesquelles il leur commanda estroictement, y adioustant menaces, qu'ils eussent a paracheuer leurs Censures, et a me les bailler pour imprimer.

Toutesfois ils n'en tindrent compte, ains tout expres mes-

priserent ce commandement. *Et encores estans ainsi desobeissans et rebelles, disent ils que l'estat du royaume ne peut estre paisible, sinon qu'ils ayent a leur coustume une licence desbordee a oser faire ce qui leur plaist.* Toutesfois c'est au Roy de voir comment son peuple luy sera obeissant tant qu'il aura de tels maistres.

Cependant le Roy Francois va de vie a trepas, auquel Henri son fils a succede, qui, en l'an M. D. XLVII, le XVI iour d'aoust au premier an de son regne, leur enuoya lettres patentes contenant ce qui s'ensuit.

« Comme ainsi soit que les maistres Doyen et Docteurs de la Faculte de Theologie en nostre Vniversite de Paris, n'auroyent pas tenu grand compte de ce que nostre feu seigneur et pere leur auroit mande touchant les Bibles de nostre Imprimeur Robert Estienne, et encores moins en auroyent tenu compte depuis le trespas de nostredict feu seigneur et pere : pour ce est il que nous te mandons Huissier, et commettons par ces presentes, que tu faces tres-expres commandement de par nous ausdicts maistres Doyen et Docteurs, sur certaines et grandes peines a nous a appliquer, qu'incontinent et sans aucune discontinuation ils paracheuent de veoir et noter ce qu'ils voiront estre a noter et reprendre esdictes Bibles, soyent grandes ou petites, si faict ne l'ont : et si faict est, ou incontinent qu'il sera faict, baillent a nostredict Imprimeur, leurs notes et censures ou corrections, pour les imprimer en leur nom, mettre au deuant ou derriere desdictes Bibles, ainsi qu'ils auront advise pour le mieulx.

« Et en cas de refus ou delay, les adiourner en personne a certain et competant iour pardeuant nous, en nostre priue Conseil, pour en dire les causes, respondre a nostre Procureur a telles demandes, requestes, et conclusions qu'il vouldra sur ce, et les dependences, contre eulx prendre et eslire, et proceder comme de raison. »

Quatre iours apres, qui fut le XXII iour d'Aoust ensuyuant, ayans respondu qu'ils me bailleroyent dedans la feste de Toussaincts les censures des erreurs et heresies qu'ils auoyent recueillies en nos Bibles, ils se moquent du Roy,

comme ils auoyent de coustume, et se rient aupres de leurs brocs et flacons, sans se soulcier de rien, comme s'ils n'eussent este nullement adstraincts par leur promesse.

Au iour assigne, comme ie m'en estoye alle a la court, quelques vngs de leur College y viennent secrettement me voulans opprimer a la despourueue.

Au lieu des articles ils presenterent vne requeste, par laquelle ils requeroyent que defenses ne fussent faictes de vendre les Bibles, pourceque i'estoye sacramentaire, et avoye en icelles escript que les ames estoyent mortelles.

Et certes, il ne s'en fallut gueres qu'il ne le persuadassent a aucuns qui estoyent d'eulx mesmes trop credules : sinon qu'vng ou deux d'entre eulx plus equitables et de meilleur iugement que les autres requirent que i'en fusse aduerti, et que i'en respondisse en leur presence.

Quand i'enten ces choses, et que ie me tien prest de comparoistre devant le Roy en son Conseil estroit, pour me purger des calomnies de ces gens ci, ils sen estoyent desia refuis a Paris.

Toutesfois ie poursuy, et monstre a Castellan, ensemble au Roy comment tout ce qu'ils me mettoyent a sus estoit faulx, et impudemment controuue.

Cependant que ie fay ces choses, on met en auant en leur nom quelques articles auec leurs censures, lesquels ie collationnay auec les Bibles par moy imprimees. Quels ils estoyent les lecteurs le cognoistront de ce liure (1). Quand on demande le reste a eulx qui estoyent a la court pour solliciter leurs affaires, ils respondent, que le tout n'est pas encore mis en ordre : et qu'ils l'enuoyeront de brief : Et des bourdes.

Ie m'en retourne à Paris : mes amis me saluent comme un sacramentaire, et comme vng Atheiste, ayant escript que les ames sont mortelles.

(1) L'ouvrage auquel celui-ci sert d'introduction se compose des Annotations censurées, chacune suivie de sa censure après laquelle vient la réplique ou réfutation de Robert..

Ie le nie bien fort. Ie reprins aigrement ceulx de ceste malheureuse synagogue qui auoyent seme tels crimes, et leur demande s'ils n'ont point de honte.

Ils afferment que leur dire est vray : au contraire ie leur nie : et les prie de me produyre le passage d'ou ils auoyent tire vng tel article.

Quand ils me l'eurent produict, ie monstre euidemment a tous, qu'ils n'auoyent point entendu Latin, d'avoir forgé vng tel article et si mechant des paroles qui en rien ne sonnoyent telle chose , mais tant sen fallut qu'ils eussent honte de leur ignorance, que plus tost ils s'y glorifioyent.

De moy ie leur concede volontiers ceste louange, que quand ils ne pourront vaincre par raison, ils accablent les innocens par leurs mensonges impudens et monstrueux.

O beaux Theologiens, ou plustost loups destruisans le troupeau du Seigneur.

Ie retourne a la court.

Ie demande qu'eulx presens disent ce qu'ils ont alencontre de moy, et qu'ils produysent le reste de leurs articles.

Estans contrains, ils viennent dix, sil m'en souuient bien : entre lesquels estoit Odoard leur orateur, Picard, et de Gouea l'ancien : il ne me souuient pas du nom des aultres. Ils entrent au Conseil estroict, qui estoit assemble en beaucoup plus grand nombre que de coustume. Car tous les Cardinaulx et Euesques suyuans la court, y estoyent : le Connestable, second apres le Roy, et le Chancelier.

Ces dix au nom de tous me donnent le combat a moy seul.

Apres que commandement leur est faict, ils produysent leurs articles ou erreurs, si vous aimez mieulx les appeler ainsi : mais a grand regret : dont vne partie estoit auec leurs Censures, le reste sans Censures, n'estans encores formez ne qualifiez comme ils dient.

Ayans debattu de beaucoup de choses, auec grande risee de toute l'assistence, a cause de leurs noises tumultueuses, pourcequ'ils discordoyent ensemble, et estoyent ia enflammez l'vng contre l'aultre et auoyent debat entre eulx mesmes,

il me fut commande de respondre sur le champ, et parler pour moy, n'attendant rien moins.

Ie crois qu'en ma defense, l'obiurgation dont vsoye sembla bien dure a ces dix ambassadeurs : toutesfois la verite de la chose contraindit aucuns d'entre eulx de tesmoigner que nos annotations estoyent fort vtiles.

Apres que nous eusmes este ouis d'vne part et d'autre, on nous faict retirer en vne garde robbe qui estoit prochaine.

La vous eussiez veu vne poure brebis abandonnee au milleu de dix loups ; lesquels toutesfois estans enclos en ce lieu, ne luy eussent ose donner vng coup de dent encores qu'ils en eussent grand appetit.

Nous sommes rappelez pour ouir la sentence des iuges.

Il leur est prohibe et defendu expressement de n'vsurper plus en la matiere de la foy le droict de censurer appartenant aux Euesques : que c'estoit bien assez si les Eueques les appeloyent quelquefois en conseil, pour auoir leur opinion.

Les articles sont baillez aux Euesques et Cardinaulx, commandement leur est faict de les examiner diligemment : et ce que iugeroyent estre corrompu, qu'ils me le bailleroyent pour imprimer à part, ou derriere les Bibles : a fin que par ce moyen les Lecteurs se donnassent garde, en ensuyuant ce que les Rois Francois et Henri auoyent commande.

Quand les Orateurs ouyrent ces choses, ils murmuroyent et fremissoyent entre eulx, que toute l'authorite qu'ils auoyent leur est ostee : toutes fois en murmurant ils auallent tout bellement leur complainctes.

Tous ceulx qui estoyent la presens, testifioyent qu'estans sortis ils plouroyent : mais ils n'eurent point faulte de message de consolation, pour leur enfler encore leur cueur : car leur patron les tira a part et leur dict : « Poursuyuez comme vous avez faict iusques a present : vostre authorite ne vous est point du tout ostee : paracheuez le reste des articles, mettez-y vostre censure, et l'apportez. »

Eulx recrees par cette vaine consolation, combien quelle ne fust poinct du tout vaine, cesserent de plourer.

Estans de retour à Paris, ils feirent faire prieres solennelles a tout ce sainct ordre, comme si leur affaire se fust bien porte : ils s'en vont a Nostre Dame, ils heullent, ils preschent : i'estoye derriere le prescheur, sans qu'ils en sceussent rien : et esperoyent bien qu'on ne diroit plus mot du reste des articles. Cependant ils feirent tant que pour vng temps la vendition des Bibles cessa.

Les Euesques et Cardinaulx conferent entre eulx les articles qu'ils auoyent receuz, lesquels articles estoyent en nombre XLVI.

On diuulgue par tout la court qu'il n'y a nul mal, sinon que parauenture il y en auoit cinq ou six qui estoyent soubiects a calomnie : et toutes fois n'auoyent faulte de bonne et suffisante cause : que le reste estoit tolerable et catholique.

Entendant ces choses, ie sollicite et presse autant que le Seigneur me donnoit de moyen, que le reste fust enuoye.

Le Roy commande de rechef qu'ils les apportent, reiterant commandement, et les menaceant soubs peines.

Voyez leur obstination desesperee : Ils reculent autant qu'ils peuuent pensans en eulx mesmes, « si les Euesques et Cardinaulx ont faict vng tel iugement des premiers articles, que pourrons nous attendre des seconds ?

Toutes fois ils disoyent en leur eschole et en leurs banquets que les Euesques et Cardinaulx n'entendoyent rien en Theologie.

Parquoy ils essayent tous moyens a eulx possibles, ils supplient, ils pleurent : de rechef ils promettent qu'ils feront tout ce qu'on vouldra, pourueu qu'ils ne soyent contraincts (voyez les poures gens delicats) de suyure la court, pource qu'il y fault faire trop grand despense, et y a beaucoup de choses trop molestes a gens qui ne sont point courtisans. Le second poinct de leur demande estoit que le Roy baillast le reste des articles qu'ils auoyent paracheuez, a examiner aux

iuges de la Chambre ardente, qui pour lors cognoissoyent des causes des heretiques.

Voila les laqs desquels ils me pensoyent enuelopper, ou plustost la fosse ou il me vouloyent faire tomber. Car on scait assez quelle cruaulte et bourrellerie Lyzet et ses complices ont exerce.

Quand quelcun (du nom duquel ie me tay, et pour cause) leur eust accorde ce qu'ils demandoyent, ie suis destine au sacrifice, sans que le Roy en sceust rien.

On baille lettres cachetees, par lesquelles ma cause est renvoyée a ces iuges, lesquels encores qu'ils n'eussent point este meschans, toutefois en cela ils m'eussent este tresiniques, pource qu'ils condamnoyent hardiment tout ce que les Theologiens prononcoyent devoir estre condamne.

Or chacun scauoit de quelle rage et cruaulte tout ce College auoit conspire ma ruyne. Que pouoit on donc attendre de ces iuges?

Et moy au contraire i'essaye les moyens de faire retenir ma cause au Conseil estroict : et demouray huict mois entiers à la court a ceste poursuite.

A la fin le Seigneur eut pitie de moy, et flechit le cueur du Roy envers moy, et me reconceilla a son Conseil priue, tellement qu'aucuns de ceulx qui auoyent este fort enuenimez contre moy par ces bons Peres, se rendirent plus clemens. Car le Roy estant a Bourg en Bresse, sur son partement pour aller a Turin, (Mai 1548) me furent de luy octroyees lettres par l'ordonnance de son Conseil estroit, auquelles princes et grans seigneurs se trouuerent, et entre autres aucuns de la faueur desquels la Sorbone se fioit fort, la teneur des lettres estoit telle :

« Nous vous mandons et ordonnons que, sans auoir esgard aux lettres dernierement obtenues de nous, pour communiquer vos Censures aux gens de la chambre establie sur le faict des heresies, en nostre court de Parlement a Paris, vous ayez a bailler et deliurer promptement les Censures que voirez et cognoistrez estre requises sur les Bibles et autres liures de Theologie par luy imprimez. Et la dessus decreter

et ordonner la forme qui sera tenue en l'execution et accompiissement desdictes Censures. Vuydant cest affaire le pius equitablement que faire ce pourra : en maniere que nous cognoissions qu'y aurez procede selon Dieu et raison. Et sur tout ne faillez de nous aduertir de ce qu'aurez faict en cela. »

Il aduertit aussi de ces choses mesme les iuges deputez sur la matiere de la Foy, disant sur la fin des lettres en ceste maniere :

« Vous mandant et ordonnant que vous n'ayez a entreprendre aucune cognoissance du dict affaire, en vertu de nosdictes lettres missives : mais en laissiez l'entiere decision au dict Doyen et Docteurs, pour en decerner et ordonner ainsi que voiront estre a faire selon Dieu, verite et raison. Car tel est nostre plaisir. »

Depuis que par la misericorde de Dieu ie fu deliure de ces laqs et trebuchets, qu'est-ce que ie ne fey pour retirer d'eulx ces articles ? Toutesfois rien moins : car ils sestoyent opiniatrez de ne bailier le reste des articles, sil y auoit moyen pour eulx d'eschapper ou euader en quelque maniere que ce fust : et que ie fusse condamne comme meschant et heretique. Mais quand ils furent amenez a ceste necessite extreme, sinon qu'iis voulsissent estre condamnez comme rebelles à la maieste royaile : iis enuoyerent ce qui restoit, a Lyon, par les mains de Tauernier et Ruffi. Et pource qu'iis ne me trouuerent point la, ils dirent qu'ils ne l'auoyent point, et le reporterent a leurs gens.

Cependant que cela se faict, la sacree Faculte sollicite ce bon preudhomme Guiancourt, qui pour lors estoit confesseur du Roy, afin qu'il semployast vaillamment et asprement a me combattre. Car comme ces bons freres requeroyent qu'on decernast quelques poincts alencontre des Lutheriens (il y en auoit en nombre cinq, comme il me semble), ils mandoyent entre autres choses, « Aduisez que nous ne soyons contraincts de bailler le reste des articles contre Robert Estienne, mais plustost qu'il soit condamne comme heretique. Comment ? qu'il soit dict qu'vn homme mechanique ait

vaincu le College des Theologiens? » Et a la fin des lettres (ie les ay veues et leues, et l'ay raconte a Guiancourt mesme qui le dissimuloit), il y auoit derechef escript : « Sur tout voyez que Robert Estienne ne vainque. »

Et certes aussi feit-il en bien grande diligence pour faire du bon vallet enuers ceulx ausquels il se scaucit bien estre suspect, comme il est traistre a Christ aussi bien qu'a son ordre. Car quand le Roy fut retourne de Turin, et seiournoit en la coste S. Andre quasi seul, auant que le grand maistre allast à Bordeaux, ledict Guiancourt trouua moyen par le support et la faueur de quelcun de tirer lettres du Roy par lesquelles il m'estoit totalement defendu de vendre les Bibles : a condition toutesfois qu'ils bailleroyent les articles qui auoyent este tant et par si longtemps attenduz.

Ie ne sceu rien de tout cela iusques a ce que le Roy fut venu a Lyon : ou m'estant retire par devers tresillustre prince monsieur le Cardinal de Guyse, pour le remercier de l'humanite qu'il m'auoit monstree a Bourg en Bresse : m'aduertit en grande compagnie de gentils hommes et autres qui estoyent alentour, du changement qui estoit advenu.

Et quand ie luy demanday sil n'y auoit nul remede, il me respondit, nul.

Ie fu bien triste, et lui dis a Dieu, et au pais.

Ie m'en allay vers Castellan luy raconter ces choses, et lui dis le dernier a Dieu, voyant qu'il me falloit quitter le pais, car ie sauoye bien ou tendoit ce prejudice. Toutesfois en sortant de sa maison ie le priay bien fort qu'il lui pleust scauoir du Roy que cela vouloit dire. Ce qu'il m'accorda a bien grande difficulte, et le feit a regret : et de faict il y auoit cause de le refuser.

Toutesfois le iour d'apres l'entree du Roy a Lyon, en laquelle il fut receu en si grand appareil, il demanda au Roy, si c'auoit este son intention d'accorder aux Theologiens que les Bibles imprimees par son imprimeur fussent supprimees.

Le Roy dict qu'il leur auoit ottroye, d'autant qu'ils lui auoyent persuade que i'estoye vng homme plus pernicieux

que nul heretique. Toutesfois qu'il ne leur auoit point ottroye a autre condition qu'en produysant les articles qu'on leur auoit par tant de fois demandez.

Castellan poursuit et declaire au Roy par assez long propos, comment i'estoye contrainct d'abandonner le pais : que la nature des Theologiens estoit telle de poursuyure iusques a la mort ceulx ausquels ils se sont attachez, et contre lesquels ils ont attire la faveur du Roy et des iuges par leurs blandissemens et mensonges (contra quos regis aut Iudicum favorem suis mendatiis eblanditi essent).

Lors le Roy respondit que pour cela il ne me falloit point laisser le pais, seulement que je me donnasse garde a l'aduenir : adioustant que i'eusse bon courage, et que ie poursuyuisse comme de coustume a faire mon debuoir, a orner et embellir son Imprimerie.

Quand ces choses me furent annoncées, ie m'arreste.

Cependant les Theologiens ne disent mot, et ne diuulguent point leurs lettres : dont ie m'esmerueilloye : mais ie scay bien qu'ils les eussent diuulguees n'eus este qu'elles faisoyent mention de produyre les articles.

Guiancourt (comme il est fin regnard) dissimulant cauteleusement ces choses, ayant confere tous les poincts l'vng auec l'autre, suborna Senalis Euesque d'Auranches pour m'admonnester par doulces parolles de rentrer en grace avec les Theologiens : que cela m'estoit beaucoup plus vtile que d'estre si longtemps absent de ma maison, et qu'il ne me falloit point esperer d'auoir victoire contre vng College si sainct.

A cela ie respondi que ie ne pensoye ne de victoire ne de triomphe aucun : que tant seulement ils obeissent au Roy, et produissent les articles.

La dessus il me dict, qu'il ne me falloit point attendre a cela, et qu'il ne se feroit iamais ; parceque les Theologiens n'ont pas accoustume de monstrer par escript ce qu'ils iugent estre heretique, mais seulement de parolle : a laquelle il fault croire : car autrement il n'y auroit iamais fin d'escrire.

Nous departismes ainsi. Le lendemain vindrent ses serui-

Digitized by Google

teurs qui m'exhorterent fort d'obeir a l'admonition de leur maistre. Ie m'y accorday. Car i'auoye bonne souuenance de ce qu'aucuns d'eulx auoyent entreprins (par vne faction de laquelle ils estoyent tous coupables, comme il est bien croyable) alencontre du Roy Francois, pource qu'il ne s'accordoit pas du tout a leurs impietez. Ils scauent bien ce que ie veulx dire.

Il est vray que lors ils furent doulcement chastiez par vng bannissement : mais puisque soubs couleur de piete ils ne cessent de machiner tant de choses contre Dieu, a la fin il les destruyra malheureusement.

Ie m'en vien donc a Senalis : et luy di que ie veulx escrire aux Theologiens, que nous laissions couler le passe : que ci après ie ne feray rien sans leur conseil. Il escoute volontiers ce propos, me congratulant de ce que i' auoye telle volonte. Il me prie de parler auec Guiancourt. Ie le fay.

Le bon preudhomme Guiancourt approuue bien mon conseil, et me promet que par ce moyen tout sera appaise. Il prend la charge luy mesme (tant il est humain et prest a faire plaisir) de porter mes lettres. Car il ne demandoit autre chose que d'auoir lettres de moy pour me tenir lie, a ce qu'il ne fust plus besoing de produyre les articles. Et moy voulant eschapper ses filets, feigney d'auoir la escript. Ils viennent tous deux a la court.

Le bruit est que le Roy a commande qu'on delivrast a Robert Estienne mille et cinq cens escus pour recompense des dommages qu'il auoit soufferts. Lors queis troubles esmeurent ils ? qu'on donnoit loyer aux meschans a mal faire : que les semblables seroyent conuiez par tels loyers a faire de mesme.

A la fin par leurs remonstrances, clameurs et persuasions obtindrent ce que ie desiroye (car ie puis dire a la verite que mon esprit a tousiours este libre, ie n'ai iamais serui a l'argent, le Seigneur m'a accoustume aux labeurs comme l'oyseau au vol) c'estoit qu'on ne me baillast point d'argent.

Le Roy leur accorda : toutesfois il me promit qu'il seroit vne autrefois plus liberal enuers moy, et me feroit plus de

bien que cela. Ie luy rendl graces, le priant tant seulement de m'estre protecteur alencontre de mes adversaires, et que i'aime mieulx sa faueur et protection que nul argent. Cela me fut ottroye, Dieu merci. Mais pour auoir mes lettres par lesquelles ie peusse testifier aux aduersaires le bon vouloir du Roy enuers moy, il me fallut endurer peines et fascheries incroyables par l'espace de trois mois, tant auoit de puissance l'authorite ou l'importunite de la Sorbone, mesmes enuers les plus principaulx, qu'ils faisoyent doubte de sceller ce que le Roy auoit commande par quatre fois.

Toutesfois le Seigneur vainquit : car apres que les lettres eurent este par cinq fois corrigees, a la fin elles furent scellees par le commandement du Roy tresclement prince.

Pendant que ie suis apres et sollicite, ces hommes de sang enquierent sur moy et interroguent plus d'octante tesmoings pour auoir sur moy quelque cas nouueau, si d'auenture toutes les choses passees estoyent abolies par ces lettres. Car ils en auoyent entendu quelque chose : et toutesfois ils n'eussent iamais creu que i'estoye aussi bien muni et garde contre leurs nouuelles inquisitions, s'ils ne l'eussent leu.

Ie garde les lettres par deuers moy, et ne les diuulgue point.

Incontinent i'enten que dedans trois iours ie doy estre mis en prison, si le ne me garde.

Alors ie produy les lettres du Roy, esquelles estoit contenu ce qui sensuit,

« Par ces presentes disons et declairons que nostre vouloir et intention est, que le dict Robert Estienne nostre Imprimeur, pour raison de ladicte impression par luy faicte des annotations de la Bible, Indices, Psaultier, et Nouueaux Testamens, et autres liures par lui imprimez, ne soit ou puisse estre a present ne pour l'advenir trauaillé, vexé, ne molesté en quelque maniere, ne conuenu par quelques iuges que ce soit.

« Et quand aux susdictes informations faictes ou a faire alencontre de luy, a l'occasion que dessus, de tout le temps passe iusques a huy : suyuant ce qu'en cest endroict a este commence par feu nostredict seigneur et pere, auons re-

serue et retenu la cognoissance d'iceluy a nous, et a nostre personne. Et pour cest effect en auons defendu et defendons toute court et jurisdiction et cognoissance a vous gens de nostre dicte court. »

Ces choses ouyes ils deuindrent plus muets que poissons, sinon qu'ils murmuroyent entre eulx sans dire mot.

Pendant que ces troubles sappaisent, ie poursuy a imprimer le Nouueau Testament grec, en grande marge.

Apres que l'œuure fut acheve, ie le porte a Castellan, lequel me tensa aigrement de ce que ie ne l'avoye point baille a examiner aux Theologiens, me disant que i'estoye vng orgueilleux.

Ie lui respondi que les plus anciens iuges d'entre eulx n'entendoyent rien ou bien peu en ceste langue : dauantage qu'vn liure si sainct ne pouuoit estre suspect d'heresie : adioustant aussi qu'aucuns d'entre eulx m'auoyent estonne de me vouloir faire changer vng passage de la premiere aux Corint., chap. 15, v. 51, où il est escript : « Vray est que nous ne dormirons point tous, mais nous serons tous transmuez. »

De rechef il me tense de n'auoir point obtempere, disant qu'il y auoit diuerse lecture. Ie luy di que iamais on ne m'eust seu amener a ce point, de changer rien au texte, contre ce qui se trouuoit par tous les exemplaires, pour estre par ce moyen trouue faulsaire.

Incontinent comme estant agite de ie ne scay quelle fureur, il baille en proye aux Theologiens celui qu'il auoit maintenu contre telles furies par vne instinction de Dieu plustot que d'affection pure et syncere.

C'estoit en esperance de gaigner ung chappeau de Cardinal (1) qu'il s'addonnoit ainsi seruilement a eulx et sans rai-

(1) On est fâché de voir attribuer à l'ambition d'être nommé cardinal le changement opéré dans l'esprit de Castellan, car on ne peut disconvenir que Robert Estienne, par son imprudente promesse, avait donné un motif réel de mécontentement à celui qui l'avait soutenu jusqu'alors avec tant de zèle, et même avec tant de courage, et qui, plus tard, prit encore sa défense. (A. F. D).

son ; car il les hayoit fort. Il manda a son Gallandius qu'il annonceast aux Theologiens que iusques a present il avoit este deceu par Robert Estienne, et qu'il ne le vouloit plus soutenir; partant qu'ils aduisassent ce qu'ils debuoyent faire sur ceste edition du Nouueau Testament grec.

Gallandius qui ne m'estoit pas enneml, m'aduertit de ce qui luy estoit enioint, voire m'exhorte de me retirer par deuers les Theologiens, de paour qu'ils ne fussent par son ambassade plus enaigris que ne vouldroye, veu que desia estoyent assez irritez.

I'essaye de faire ce qu'il m'auoit conseille, toutesfois ie ne pouoye parler a eulx pour les trouuer legitimement assemblez selon leur coustume, deuant vng mois, Finalement venant en leur presence en autant plus grand desir, qu'il me sembloit que ce seroit pour la derniere fois, je leur presente en leur conclaue aux Mathurins le Nouveau Testament par moi imprime: et lors presidoyent de Gouea et Le Roux, qui me portoyent grande inimitie, gens fort ignorans, sinon qu'ils sont assez cauteleux ouuriers de mettre embusches aux innocens, pourueu qu'ils soyent admis auec leurs qualifications.

Ils voyent que c'est Grec, qui est imprime. Ils demandent qu'on leur apporte le vieil exemplaire. Pensez que c'estoit pour y lire? Ie respond qu'il ne se peut faire, pource qu'il n'y en auoit point vng tant seulement, mais quinze, qu'on auoit reportez en la librairie du Roy, lesquels i'auoye eu par grand priere : les ayant bien diligemment conferez, que i'auoye imprime cestuy ci selon le debuoir que i'auoye tant enuers le Prince que la Republique : que ce leur seroit grande fascherie s'il les falloit tous conferer, et que ie les auoye soulagez de ce labeur.

On me faict retirer. On me rappelle.

Quelles badineries vey ie la entre eulx! i'ai honte de les raconter, voire de m'en souuenir. Je me retire derechef, et derechef suis rappele.

A la fin ils accordent que le charge de relire cest Œuure

sera baillee a deux d'entre eulx qui estoyent scauans en Grec.

La il fallut devorer vne nouuelle fascherie. Car par l'espace d'vng mois entier ie sollicite ceulx ausquels ceste charge auoit este baillee de faire leur rapport.

Estans vaincus par importunite continuelle, le font en la Congregation qui estoit assemblee en la chapelle du College de Sorbone. C'estoit certes chose bien nouuelle de veoir encores entre tels maistres Robert Estienne, de la vie duquel on desperoit, veu qu'il auoit este absent par si longtemps.

On disoit qu'il falloit que je fusse retourne en leur grace, voir comme les brebis rentrent en grace auec les loups. I'entre et les salue : ils me resaluent.

Apres qu'ils sont entrez au conclaue, le Doyen de la Faculte nomme Le Clerc, fait vne longue harengue, par laquelle il reduit en memoire les fascheries que Robert Estienne a donnees a toute la Compagnie : et pour ceste cause que la Faculte ne deuoit rien approuuer de ce qui estoit sorti de luy : que par telle approbation l'authorite de la Faculte seroit diminuee, et que celuy qu'ils auoyent condamne, seroit prise et recommande par eulx : et que ce seroit comme vne recognoissance de leur faulte. Par ainsi que le Nouueau Testament qu'il auoit imprime sans leur congé, ne deuoit nullement estre approuue par eulx.

Voila le sommaire de sa harengue.

Guiancourt apres luy redict le semblable, faisant rage de gassouiller, comme il en est maistre.

Mais encore lors il iangloit plus que de costume, sescriant vaillamment contre moy, pour se purger de la suspicion qui auoit este sur luy.

Il n'estoit point la besoing qu'il se purgeast de ses paillardises : car la Sorbonne, piteuse mere, hume et aualle bien aiseement la puanteur de telles choses. Il ne se vouloit lauer que d'vng crime : c'est qu'il estoit bien esloigne de la secte des chrestiens, de laquelle il auoit fait autresfois quelque profession : et au nom de laquelle il auoit acquis quelque

bruit d'estre scauant, et mesme estoit parvenu en ce hault estat.

Tout le College se fascha de sa iaserie : on luy dict qu'il le feist court, et qu'il dist en brief ce qu'il pretendoit.

Il s'en trouua bien peu qui defendissent l'innocent, et en crainte. Lesquels toutesfois, apres qu'on leur eussent amene plusieurs raisons, furent contraincts de ceder ; autrement ils eussent ete iectez hors de la Synagogue.

La poure brebis attend que ces loups sortent de la Chapelle.

Ils me saluent comme si Judas bailloit vng baiser a Christ. Ne me disans rien de leur ordonnance, ie prie le Doyen. « Et bien, monsieur, que serace ? quel rapport feray ie au Roy ? »

Il me repond doulcement « Messieurs ne sont pas d'auis que ce Nouueau Testament se vende. » Ie luy demande la raison. « A cause, dict il, des annotations qui sont a la marge. » Ces hommes scauans en la langue grecque iugeoyent que les diverses lectures qui sont en marge, fussent quelques annotations adioustees hors du texte. Ie leur fay instance de me bailler par escript la sentence de la Faculte, pour la monstrer au Roy. Ils me la refusent tout plat. Ie leur declaire que ie feray mon rapport au Roy de ce qu'ils m'auoyent dict.

Le lendemain ie m'en vay a la court.

Ie presente au Roy, suyuant la coustume, le Nouueau Testament, en la presence des Cardinaulx et des Princes.

Lors Castellan ayant appaise la chaleur de son ire, fut addoulci, d'aultant qu'il luy estoit grief que ie fusse ainsi opprime par la venimeuse cruaulte de ces gens ci, et que ie pensoye d'abandonner le pais.

Quand ie luy eu recite cinq articles, en la reprehension desquels ils sestoyent montrez plus que sots, il raconta au Roy ce que la sacree Faculte auoit ordonne d'vng si sainct Œuure.

On se mist a rire d'vne facon estrange : et tous d'vne voix dirent. « Quelle impudence, quelle bestise, quelle temerite ! » brief que leurs inepties ne se pouoyent plus souffrir.

Quand ils veirent qu'estant retourne de la court, ie mi ce Nouueau Testament en vente, sans nulle crainte : ils s'esmeruellerent de l'audace d'vng homme priue et Imprimeur contre le decret des Theologiens.

Et me voyant que i'estoye retire de leurs mains, a fin de ne les enaigrir par mespris, ie m'accorday de leur communiquer tout ce que i'imprimeroy ci apres. Dont me tenant enfile par ceste paction ou plus tost necessite, ils commencerent a n'avoir plus nulle crainte de moy.

Et de moy le n'estoye en rien plus asseure de eulx : car le scauoye bien qu'ils estoyent enflammez contre moy d'vne haine irreconciliable, et qu'ils bayoyent de grand appetit apres mon sang.

Parquoy i'ay este contrainct de me retirer en lieu plus seur ; d'ou le peusse accomplir la promesse que i'avoye faicte. Car qui est celuy qui peut consister deuant ces cruelles bestes, s'il veult faire profession de chrestiente ?

Voila, lecteur chrestien, le dernier acte de ce leu. D'vng nombre infini des tours qu'ils m'ont jouez, i'en ay touche bien peu. Car ce seroit chose par trop difficile de raconter comment le Seigneur m'a miraculeusement retire de leurs laqs. Et quand ie le pouroye raconter, ce seroit chose quasy incroyable. Parquoy afin que ie ne soye ingrat a Dieu, que me reste il sinon d'empoigner le hanap du salut, et d'inuoquer le nom du Seigneur? Vray est qu'il n'y auoit nulle cause de me desfier de la protection du Roy : mais pource que i'auoye a combattre auec des bestes si venimeuses, i'ai estime qu'il n'y auoit rien meilleur que de ceder a leur malice obstinee.

Car ils pouoyent se jouer du Roy a leur appetit, et mespriser ses commandemens sans en estre punis, ils pouoyent abbreuuer les oreilles des princes des faulx rapports, ils pouoyent machiner tout ce qu'ils eussent voulu a tort ou a droict sans dangler, et iamais n'y eust eu fin.

Car d'autant qu'ils sont plus abattus par raison, ils se rendent plus opiniastres et obstinez a mal faire : tellement que

c'est comme le serpent appele hydra, lequel reproduict sept testes pour vne qu'on lui aura coupee.

Combien que m'a este force de quitter la place pour une autre raison.

Car oultre la grande despense qu'il me falloit faire à suyure la court, et que i'estoye contrainct d'abandonner les lettres: toutesfois ie ne pouoye fuir que tout ce qu'imprimeroye ne fut soubiect a leur censure.

Mais que m'eussent ils permis d'imprimer, sinon les Sommes de Mandreston, la Logique d'Enzinas, les Morales d'Angest, la Physique de Maioris, leur Breuiaire et Messel.

Par ce moyen il m'eust fallu perdre toute la peine que iusques a present ie me suis efforce d'employer en la sainte Escripture et bonnes lettres, et qu'ay de ferme propos delibere y dedier iusques a la fin de ma vie.

Quelcun pourroit obiecter qu'ils soustenoyent vne bonne cause, mais qu'ils ont seulement failli en la facon de proceder.

La dessus ie ne veulx dire point vng mot pour moy : sinon qu'on iuge de la chose en soy. Car d'autant qu'ils ont fuy la lumiere, de paour qu'on ne veist pourquoy ils auoyent faict condamner les Bibles par moy imprimees (ce que toutes fois auoyent promis tant au Roy Francois qu'a Henri) que maintenant soit mis en auant et publie ce qui m'a este baille par les plus anciens de levr college, comme chose precieuse et tiree du thresor de leurs chartres : en quoy est contenu tout ce qu'ils ont censure comme heretique, tant es Bibles, Indices, Psaultiers, qu'es Nouveaux Testamens et annotations : afin que tous ceulx qui sont conduicts par l'Esprit de Dieu, voyent et iugent combien est meschante leur doctrine, combien elle est contraire a l'Euangile, et comment elle retire les cueurs de la foy qui doibt estre en Dieu seul, et en son fils Iesus Christ, et au Sainct Esprit. Ie ne decouuriray point leurs villaines et meschantes meurs : car eulx mesme les descouurent assez. Seulement ie respondray briefuement et clairement a chascun article : pour declairer que ie me tien du coste de la vraye Eglise du Seigneur et Apostolique en

laquelle regne le ministere de sa parolle, et le vray vsage des sacremens, laquelle confesse la foy qui nous a este baillee par les Peres, comme de main en main, comprinse en peu de parolles au Symbole qui est appele des Apostres, et fondee en la pure parolle de Dieu, et non sur les songes des hommes.

Maintenant, amis lecteurs, qui estes bien affectionnez a la verite, ie vous prie de parcourir les choses suyuantes.

Le Seigneur vous illumine par l'esprit d'equite, prudence et moderation, pour droictement iuger.

V.

« Il résulte de cet écrit, dit M. A. F. Didot (les Étienne), que si, dans son animosité contre Robert Estienne, l'acharnement de la Sorbonne fut infatigable, la bienveillance des rois François Ier et Henri II pour protéger leur imprimeur ne l'était pas moins, et que, dans cette longue lutte, Robert Estienne trouva des partisans et des défenseurs parmi les évêques, même parmi quelques membres de la Sorbonne ; enfin, que, si Robert, cédant à ses convictions religieuses, crut devoir quitter la France, c'est à son obstination de vouloir lutter contre la Sorbonne et conserver sa liberté comme imprimeur qu'il doit attribuer la perte de l'appui tutélaire qu'il avait toujours trouvé dans la royauté. »

Cependant on ne doit pas oublier que, quand Robert Estienne se dévouait ainsi à l'amélioration

des saintes Écritures, le concile de Trente n'avait pas encore interdit cette étude.

La Bible, que les docteurs de la Sorbonne poursuivaient, avait été publiée en 1545, or le concile de Trente ne fut tenu qu'en 1556.

« C'est ce que mon père, ajoute M. A. F. Didot, a fort bien établi dans ses Observations sur Robert et Henri Estienne, pages 197 à 205, où il rappelle ce qu'a dit Fénelon au sujet de l'Ancien Testament :

« Nous n'avons plus de texte autographe. Il ne « reste de l'Ancien Testament hébreu que des « copies très-éloignées des originaux; les savants « même sont persuadés qu'il s'est glissé dans ces « copies beaucoup de fautes!... Non-seulement « nous n'avons pas les autographes de saint Mat- « thieu et de saint Paul, originairement écrits en « hébreu, mais encore nous n'avons que des co- « pies de copies de la version grecque que quel- « que traducteur en fit autrefois. » Robert Estienne était-il donc coupable lorsqu'il recherchait dans les bibliothèques les meilleurs manuscrits, qu'il en recueillait les variantes, qu'il consultait les docteurs les plus savants, et déclarait dans sa préface qu'il donnait cette édition par l'*advis et mûre délibération et expérience de gens de grand savoir*, ce que constate le privilége du roi? Mais il eut tort de s'autoriser du nom de Vatable et d'imprimer des opinions émises de vive voix dans la chaire

par ce professeur, sans lui en avoir soumis préalablement la rédaction ; aussi Vatable crut-il devoir en décliner la responsabilité quand il vit à quelle violence se portaient les théologiens.

« Ce qui est certain, c'est qu'en Espagne les théologiens approuvèrent cette édition, dont ils réimprimèrent en 1584 la nouvelle version, qui était celle de Léon Juda, ainsi que les notes, auxquelles ils n'apportèrent que de très-légers changements.

« Nous terminerons l'histoire de cette longue querelle, qui priva la France de Robert Estienne, par l'observation suivante, que, dans son histoire critique du Vieux Testament, Richard Simon a faite avec tous les ménagements qu'exigeait sa profession :

« Il est certain que Robert Estienne n'a pas agi « avec assez de sincérité dans la plupart des édi- « tions de la Bible qu'il a données au public, et « qu'il a voulu imposer en cela aux théologiens « de Paris. D'autre part, il semble que les mêmes « théologiens de Paris auraient pu traiter avec « plus de douceur et de charité Robert Estienne « à l'occasion des nouvelles traductions de la Bible « qu'il fit imprimer avec des notes fort utiles, « bien qu'il y en eût, en effet, quelques-unes qui « seules méritassent d'être condamnées.

« Pierre Castellan, grand aumônier de France,

« qui rapporta au conseil du roi l'affaire qui était « alors entre les théologiens de la Faculté de Pa- « ris et Robert Estienne, ne put s'empêcher de « condamner en quelque chose l'excès de ces « théologiens, lesquels trouvèrent des hérésies où « il n'y en avait point, et cela venait, comme l'as- « sure le même Castellan, de ce qu'ils ignoraient « dans ce temps les langues grecque et hébraïque.»

Le jugement qu'en a porté M. Magnin (Journal des Savants, année 1841) mérite aussi d'être rapporté :

« Sincère dans ce qu'il croyait de la foi catholique, Robert Estienne s'était maintenu pendant vingt-cinq ans dans cette orthodoxie un peu douteuse qui fut celle de tant d'hommes célèbres et modérés de cette époque, Érasme, Budé, Lambin, Turnèbe, Cujas, Guillaume Cop, de Thou, l'Hôpital et beaucoup d'autres. Sans les attaques provocatrices des théologiens et les excitations fébriles de la polémique, il est probable qu'il aurait persévéré jusqu'à sa mort dans cette situation indécise et équivoque à laquelle ne purent pas même se soustraire entièrement plusieurs hauts dignitaires du clergé catholique, les du Bellay, le cardinal Guillaume Briçonnet, le cardinal Odet de Châtillon, Guillaume Parvi, Jean Montluc, évêque de Valence, etc.

« Mais poussé à bout par des hostilités maladroi-

tes, irrité par des censures qu'il croyait entachées d'ignorance et d'injustice, emporté par l'impatience et l'ardeur de la lutte, il franchit la distance, de plus en plus faible, qui le séparait du protestantisme.

« De tiède et douteux catholique il devint calviniste emporté. »

En 1554, il avait déjà imprimé à Genève deux livres en latin, l'un, de Théodore de Bèze : *Des hérétiques à punir par la magistrature civile*; l'autre, de Calvin : *Défense de la foi orthodoxe contre les erreurs de l'Espagnol Michel Servet, où il est prouvé que les hérétiques doivent être frappés du glaive, nommément cet homme impie qu'à bon droit Genève a voué au dernier supplice.*

Miguel Servède, fils d'un notaire de Villa-Nueva, en Aragon, y était né vers 1509 ou 1511. Il étudiait le droit à Toulouse, quand, affilié de bonne heure à la secte protestante arienne, il vouait une haine à mort à *la Trinité*, qu'il traitait d'idolâtrie.

La Réforme éclatant de tous côtés, il parcourt l'Allemagne, y fait paraître divers ouvrages sur sa doctrine, rentre en France, passe quelques années à Lyon, va étudier la médecine à Paris, s'y fait recevoir docteur, et y publie son premier livre sur cette science. On lui a attribué de précieuses découvertes sur la circulation du sang.

Dans cette capitale il rencontre Calvin, avec qui il entre aussitôt en dispute théologique. Puis nous le retrouvons médecin dans la banlieue de Lyon, et à Vienne, en Dauphiné, où il est, en outre, prote d'imprimerie.

De cette époque date son haineux commerce épistolaire avec Calvin. Incarcéré en juin 1553, à Vienne, par l'influence de son puissant ennemi, Servet réussit à s'évader. Lors intervient une sentence du gouvernement de Genève, qui le condamne à *être conduit en tombereau sur la place de cette*

ville pour y être brûlé tout vif à petit feu avec ses livres, sentence exécutée par coutumace.

Mais voyez son imprudence! L'idée lui prend d'aller y passer une nuit; Calvin le dénonce; il est arrêté le 13 août, et le lendemain la procédure commence; elle dure encore le 10 octobre, époque où il adresse pour la seconde fois à ses juges une requête dans laquelle on lit avec douleur : *Les poulx me mangent tout vif; mes chausses sont déchirées; je n'ai plus qu'une méchante chemise à changer; le froid me tourmente grandement, et ma colique aussi, et ma rompure, et d'autres pauvretés que j'ai honte de vous écrire.*

Suit un long débat latin avec Calvin en personne; puis l'exécution de la sentence dans toute sa rigueur, le 27 octobre 1553, *le patient attaché à un pilori, bruslé jusqu'à ce que son corps soit réduit en cendres, refusant toute rétractation, et se plaignant à peine de ce qu'on prolonge son supplice en étant si avare de bois.*

« Robert Estienne, honoré de l'amitié des rois, de celle de du Chastel, de de Thou et de tous les hommes éminents dans les lettres, meurt, lui aussi à Genève, trois ans après Servet, entouré de la vénération de ses nouveaux coreligionnaires. L'historien de Thou parle en plusieurs endroits des services que Robert Estienne a rendus aux lettres, et de la gloire qui rejaillit sur la France et le monde entier de ses travaux, qu'il compare et préfère à ceux des plus illustres capitaines.

« Il déplore les persécutions des théologiens, intolérants et peu instruits, qui forcèrent cet homme éminemment religieux à quitter la France, lui qui, ainsi que nous l'apprend Henri Estienne dans ses préfaces, « savait noblement dépenser l'argent

« lorsqu'il fallait propager l'instruction et les « bonnes études, mais qui le prodiguait dès qu'il « s'agissait de propager les saintes Écritures et « tout ce qui pouvait éclaircir la parole de Dieu. »

« De Thou place avec raison Robert Estienne au-dessus d'Alde et de Froben, tant pour le savoir que pour la beauté des caractères et de l'impression. Il vante son jugement sûr et exquis.

« Nul ne pouvait en être meilleur juge que ce savant bibliophile, dont la bibliothèque était composée des plus beaux exemplaires des meilleurs livres.

« Voici l'opinion qu'avait de lui son noble rival : « J'ai entendu dire à mon père, dit Paul Manuce, « que nul n'avait égalé Robert Estienne par les « soins et le zèle qu'il apportait à la correction « et à la publication des auteurs anciens. »

Mais il est temps de parler de l'odieuse imputation faite à Robert Estienne d'avoir *volé*, *dérobé* ou *emporté* (car les termes ont varié comme la forme du mensonge, selon les hommes et les temps) ou les *matrices*, ou les *poinçons*, ou les *caractères de l'imprimerie royale dont on lui avait confié la direction.*

Il valait autant dire qu'il avait mis toute cette imprimerie royale dans sa poche !

Mais, quand on connaît la source d'une telle calomnie, toute discussion du fait devient superflue.

Robert Estienne était partisan de la Réforme, c'est-à-dire hérétique, dans le langage du temps.

De là haine à mort, et des jésuites, et des ligueurs, et des sorbonistes, d'un Gilbert Genebrard, d'un Antoine Possevin, d'un Pierre de Saint-Romuald, d'un Richard Simon; car il faut dire tous les noms de ces frénétiques pour leur honte éternelle, et en expiation de leur injure à tant de vertu, de savoir, de talent et d'intelligence.

On peut reconnaître que, si Robert Estienne, en 1552, sous Henri II, a quitté Paris, où sa vie était chaque jour menacée, en emportant à Genève des matrices, et non des poinçons (ce que les écrivains ont souvent confondu), de caractères grecs, c'est que les frais en étaient restés à sa charge au temps de François Ier, mort en 1547, et que, n'ayant pu se faire rembourser de ses avances, ces matrices avaient été laissées à son compte.

« Je suis surpris, dit feu G. A. Crapelet, qui nous donne ces curieux renseignements dans son Étude sur Francois Ier et Robert Estienne, de ce qu'aucun des auteurs qui ont discouru sur ce sujet, n'ait songé à dire qu'il existait d'autres matrices frappées avec les poinçons grecs de Garamond, pour fournir des caractères grecs, à leurs frais, aux imprimeurs de Paris, auxquels le roi accordait la permission de s'en servir.

« C'est ce qui explique comment il s'est passé

soixante ans avant que l'on ait songé aux matrices qui devaient être en meilleur état ; comment encore Robert II Estienne, son fils, était garde des caractères et poinçons du roi en 1568, et se servait, ainsi que les *Turnèbe*, les *Morel*, etc., des grecs royaux, longtemps après le départ de Robert. »

Les caractères grecs de Garamond étaient si renommés, que l'Université de Cambridge, en 1700, voulut en avoir des fontes particulières.

Il fut répondu aux curateurs de l'imprimerie de l'Université, qu'on leur fournirait volontiers des fontes entières des caractères grecs du roi, à condition qu'ils s'obligeraient d'en manifester leur reconnaisssance, non-seulement dans une préface, mais encore sur le titre de chaque ouvrage, et en ces termes : *Caracteribus græcis è typographico regio Parisiensi;* mais cette formule n'ayant pas été agréée par l'Université de Cambridge, le projet fut abandonné.

C'est en 1836 que le savant imprimeur bibliophile G. A. Crapelet consignait ces remarques sur les caractères grecs du roi.

Voici maintenant sur le même sujet ce que dit un autre maître en l'art d'écrire, en science et en bibliographie, M. A. F. Didot, dans son Histoire des Estienne, ouvrage que nous avons déjà eu l'occasion de mentionner :

« Dans son Histoire de l'imprimerie de Paris,

Chevillier, très-dévoué à la Sorbonne, répétant les imputations de Malinthrot, du fougueux ligueur Genébrard, du jésuite Possevin et du moine Pierre de Saint-Romuald, a reproché à Robert Estienne d'avoir emporté les types royaux, que l'on dut plus tard racheter à la seigneurie de Genève.

« Feu M. A. A. Renouard et mon père ont répondu à cette accusation qui, au lieu d'être généralisée, ne saurait s'appliquer qu'à une frappe de matrice, puisque les poinçons restèrent toujours à Paris, déposés à la Chambre des comptes par ordre de François Ier.

« Il est même très-probable qu'une autre frappe était restée à Paris; en tout cas, pour compléter les fontes de ces caractères, qui étaient suffisamment abondantes, puisqu'on sait que Charles Estienne, Guillaume Morel, Adrien Turnèbe, Bienné (Benenatus), Antoine Estienne, et quelques autres imprimeurs en firent usage pour leurs belles impressions; il était facile de se procurer les matrices nécessaires au moyen des poinçons restés à la Chambre des comptes.

« Robert Estienne avait dirigé Garamond dans la gravure de ces types, pour l'un desquels (le plus petit) on sait qu'Henri II Estienne, quoique très-jeune alors, mais habile déjà dans l'art de la calligraphie, auquel il s'était exercé sous la direction d'Ange Vergèce, avait fourni le dessin.

« Une pièce qui est au Louvre, datée du 1er octobre 1541, porte que François Ier « Autorise Robert Estienne, à payer à Claude Garamond, tailleur et fondeur de lettres, les poinçons des lettres qu'il avait promis de faire pour servir à l'impression des livres des librairies du roi (1). »

Or, il est probable que Robert n'avait pas été remboursé intégralement par le trésor, alors obéré très-souvent.

Dans sa préface de l'édition de Diodore de Sicile, imprimée par Henri Estienne à *Genève*, en 1559, je remarque ce passage significatif où Henri Estienne dit qu'il *maintient l'imprimerie que son père a créée avec l'aide de François Ier*.

Robert Estienne avait donc quelques droits sur ces types, ne fût-ce que pour en avoir dirigé l'exécution.

C'est ce qui explique comment aucune réclamation ne fut jamais faite, ni à Robert, ni à son fils Henri, tout le temps qu'ils se servirent à Genève de ces caractères, sur lesquels on leur reconnaissait, sans doute, des droits réels.

Mais lorsque, par suite de ses malheurs, Henri Estienne fut forcé d'engager à la seigneurie de Genève les matrices pour *quatre cents* écus d'or (11,500 fr.), sur lesquels la famille de

(1) Voyez sur ce sujet notre tome II, pages 65 et suivantes.

Henri Estienne, après sa mort, ne put payer que la moitié, la seigneurie, restée détentrice du gage, vendit, en 1613, sa créance sur la succession aux frères Chouet, libraires.

Cependant Henri IV, qui voulait conserver à la France ces matrices, les faisait redemander aux Genevois, demande renouvelée, en 1616, sous Louis XIII, à l'envoyé de Suisse, afin de *ravoir ces matrices pour l'honneur de la France*, en faisant offre de satisfaire les créanciers des Estienne, qui les retenaient.

Mais Paul Estienne, dans un voyage à Londres, s'était engagé à les livrer au gouvernement d'Angleterre, dont l'ambassadeur les réclamait avec instance.

« L'envoyé de Genève, dit M. A. A. Renouard, en informa le garde des sceaux de France, qui, pour sauver aux Genevois l'embarras d'un refus à l'Angleterre, FIT ENTENDRE à l'*ambassadeur* que *ces matrices appartenaient au roi*, *et avaient été* dérobées *au roi François Ier*, *ce que lesdits ambassadeurs ont écrit à leurs maîtres*, *n'espérant plus pouvoir les obtenir* (1). »

En 1619, le clergé de France, voulant commencer l'impression des Pères de l'Église, insista pour que cette affaire fût terminée. Il rappela

(1) Extrait du registre du Conseil.

« que l'une des plus grandes gloires du royaume estoit, entre autres, la quantité et la curiosité des bons livres et belles impressions grecques et latines; que maintenant des étrangers, jaloux de cette gloire, ne pouvant rompre l'amitié et l'habitude que les lettres ont avec les esprits qui naissent en ce royaume, s'efforcent d'en ôter les impressions, qui sont les voix et les paroles des sciences, par lesquelles elles traitent et confèrent avec les hommes ; auquel effet quelques étrangers ont, depuis peu, acheté de *Paul Estienne*, pour les prix et somme de 3,000 livres, les *matrices grecques* que le feu roi François Ier avoit fait tailler pour l'ornement de ses Universités et commodités des lettres, avec tant de frais, qu'il ne seroit, ni juste, ni raisonnable, même qu'il importe à la grandeur et à l'honneur de ce royaume, de n'en laisser emporter chose si rare et si riche, inventée pour le bonheur et par la diligence des feus rois, ce qui seroit funeste à tous les bons et inviteroit les Muses à suivre ceux qui posséderoient ces ornements, et abandonner ce royaume. »

Par arrêt du conseil d'État du roi (27 mars 1619), il fut donc décidé que Paul Estienne serait envoyé auprès du gouvernement français pour retirer ces matrices moyennant la somme de 3,000 francs.

Le 6 mars 1632, elles furent déposées à la Chambre des comptes et rendues à l'imprimerie

royale en 1774, où elles sont encore aujourd'hui (1).

Continuons maintenant l'examen des principales éditions publiées par l'infatigable et savant Robert Estienne.

Pour bien faire apprécier du lecteur la prodigieuse quantité de Bibles et autres livres d'église publiés par Robert Estienne, nous croyons devoir placer ici, d'après le savant M. Ambroise-Firmin Didot, la liste de ces divers ouvrages, avec leurs prix qui les mettaient à la portée de toutes les fortunes.

VI.

« D'après des relevés des Bibles publiées par Robert Estienne dans le cours de sa carrière, qui fut courte, puisqu'il mourut à cinquante-six ans, on voit que, indépendamment des Psautiers et des Concordances, il a donné onze éditions de la Bible entière, tant en hébreu, qu'en latin et en français, et douze éditions du Nouveau Testament en grec, en latin et en français.

« Or, comme il est certain qu'à toutes ces édi-

(1) Voir dans la IIe partie de cet ouvrage, page 65, ce qui a été dit, d'après MM. Paul Lacroix et Édouard Fournier, au sujet des types grecs du roi, et l'heureuse découverte faite par M. Le Roux de Lincy d'un document du temps, qui jette une vive clarté sur cette affaire. Voir également plus loin *Paul Estienne*.

tions il a apporté des soins particuliers, on peut juger de l'immensité de pareils labeurs, qui suffiraient pour occuper la vie d'un savant et laborieux imprimeur. »

Voici l'indication de ces éditions :

1523. *Nouveau Testament* latin, in-16 (chez Simon de Colines).

1525. *Bible* en latin, in-fol.

1532. *Idem*, en latin, in-fol.

1544. *Idem*, en latin, in-8°. Prix : 15 sols.

Ce prix est modique même en tenant compte de la différence de la valeur actuelle, qui est dans la proportion de 4 à 1.

De 1515 à 1530, le marc d'argent valait environ 12 francs, et de 1531 à 1545, près de 16 francs ; le septier de blé (240 livres pesant) valait 12 francs, soit 240 sols ou 2,880 deniers.

1540. *Bible en latin*, in-fol. Prix : 60 sols.

1541. *Nouveau Testament* en latin, in-8°, avec notes marginales. Prix : 6 sols.

1542. *Bible en hébreu*, in-fol. Prix : 100 sols.

1543. *Nouveau Testament* en latin, in-16. Réimpression du Nouveau Testament de 1541, avec quelques changements dans les notes qui avaient déplu à la Sorbonne et additions nouvelles.

1545. *Bible en latin*, in-8°. Prix : 45 sols.

1545. *Nouveau Testament* en latin, in-16, avec notes et variantes d'après les manuscrits.

1546. *Bible en hébreu*, in-16, huit volumes. Prix : 75 sols.

1546. *Nouveau Testament* en grec, in-16. *Typis regiis.* Prix : 8 sols d'après un premier catalogue, et plus tard, 10 sols.

C'est la première édition imprimée avec le petit caractère grec de Garamond.

L'Ancien Testament devait être imprimé de même. Cette édition est conservée sous le nom de *O mirificum :* ce sont les deux premiers mots de la préface, où Robert Estienne rend grâce au Roi, qui, dans l'intérêt des lettres, avait fait graver ces charmants petits caractères grecs, lesquels permettaient de réduire en petits formats les livres imprimés jusque-là dans de grandes dimensions ; on ne pouvait, dit Robert, en faire un plus digne usage qu'en les consacrant à l'impression des saints Évangiles.

1546. *Bible en latin*, in-fol. Prix : 60 sols.

1549. *Nouveau Testament* en grec, in-16. Prix : 10 sols.

Pour distinguer cette édition de celle de 1546, on la désigne sous le nom de *pulres*, attendu que, par une de ces fatalités typographiques inévitables pour tout imprimeur, le mot *plures*, employé dans la préface, a été changé en *pulres* par une transposition de lettres. Cette édition contient quelques changements au texte de 1546.

On a cru y découvrir quatorze légères erreurs typographiques ; il y en avait douze seulement dans la précédente.

1550, *Nouveau Testament grec*, in-fol. Prix : 35 sols.

Magnifique édition ; la collection de seize manuscrits est placée en marge ou à la fin.

1551. *Nouveau Testament grec*, avec deux traductions latines, l'ancienne et celle d'Érasme, 2 vol. in-16.

Le texte est pour la première fois séparé par versets, *chiffrés* et rangés chacun par *alinéa*.

Cette édition est extrêmement rare. Par erreur la date porte MDXLI, mais le chiffre X a été gratté.

On prétend qu'à d'autres exemplaires la date aurait été rectifiée sur le titre pendant le cours de l'impression, MDLI.

1553. *Bible en français*, revue par Calvin, in-fol.

1553. *Nouveau Testament latin*, avec commentaires de Robert Estienne pour saint Matthieu, saint Marc et saint Luc ; et avec commentaires de Calvin pour saint Jean, in-fol.

1554. *Nouveau Testament*, en français, in-fol., publié sous ce titre : « *les Quatre Évangélistes*, avec une explication continuelle et familière recueillie des expositions des plus

savants docteurs ecclésiastiques, par lesquelles on peut voir combien les gloses ordinaires et partielles que le temps passé en a baillé au peuple chrétien, en lieu de l'Évangile, l'ont esloigné et destourné de Jésus-Christ, et en quels tenèbres on l'a mené. »

MM. Haag, qui citent cette édition, la disent être une traduction de l'édition latine de 1553.

1555. *Bible en latin*, in-8°.

1557. *Bible en latin*, in-fol., 2 vol.

1557. *Nouveau Testament*, en grec, in-fol., avec deux traductions latines. Celle de Théodore de Bèze est suivie de ses annotations.

1560. *Nouveau Testament*, en français, in-16, revu de nouveau et corrigé sur le grec par l'avis des ministres de Genève (1).

Il y a vraiment de quoi confondre la pensée, dit M. G. A. Crapelet, quand on cherche à se rendre compte de toutes les productions littéraires et typographiques dues à cet imprimeur; et en accordant tous les résultats possibles à un travail sans relâche, joint à une prodigieuse facilité, on comprendra encore difficilement, comment une si courte existence a pu suffire à ces travaux herculéens, comme on les appelle.

Robert Estienne a imprimé, tant à Paris qu'à Genève, pendant l'espace de trente-quatre ans, sans compter ce qui restera toujours ignoré ou confondu, à très-peu près, *cinq cents ouvrages* formant 550 *volumes*, ou 16 volumes seulement

(1) Amb. F. Didot, ouvrage déjà cité.

par année, l'une dans l'autre, un peu moins d'un volume et demi par mois.

Dans le nombre total il se trouve 376 volumes in-8°, 111 volumes in-16 ou in-32, 90 volumes in-4° et 70 volumes in-folio.

Les in-4° et les in-fol. représentent bien pour leur part au moins 1,100 volumes in-8° en plus; la production typographique de Robert peut être comptée pour 1,700 volumes in-8° environ.

La seule Bible de 1555, imprimée pour le compte de Robert par son beau-frère Conrad Badius, en un seul volume in-8°, à deux colonnes, en caractère dits *non-pareille* ou *six*, contient 682 pages, à 68 lignes par colonne, ou 136 lignes par page, qui produiraient plus de 3,000 pages à 36 lignes par page, ou 6 volumes in-8° de 500 pages chacun.

Ce n'est cependant pas le nombre de volumes qui peut surprendre de nos jours, où certaines imprimeries (en 1838) ont produit 40, 50 et 60 volumes par mois; ce qui est extraordinaire chez Robert, c'est que la presque totalité de ses éditions a été mise au jour par ses soins personnels, à ses frais, presque tous en langues anciennes (une vingtaine de volumes seulement en français), et avec sa participation directe et toujours la plus étendue à tous les travaux et accessoires

littéraires qui se rattachent à la constitution ou à l'amélioration des textes.

Nous n'essayerons donc pas d'apprécier chacune de ses œuvres étonnantes de science, de force et de persévérance; elles subsistent pour la gloire éternelle des lettres et de leur auteur, et il suffit d'ouvrir les Annales (1) de son imprimerie pour juger quelle en est la grandeur et la richesse.

Tous les grands labeurs entrepris par Robert Estienne ne lui font pas, au reste, négliger les livres élémentaires qu'il multiplie dans les trois langues, tout en travaillant aux progrès de la langue nationale, aux prix les plus modiques, pour l'avantage *des pauvres escoliers*.

Robert Estienne a imprimé douze éditions de la Bible, en latin, en hébreu et en français, dans les formats in-fol., in-4°, in-8°, in-32, et à peu près autant d'éditions du Nouveau Testament, en grec, en latin et en latin-français, sans compter une Concordance latine de la Bible, in-fol., plus de quarante auteurs grecs ou latins, poëtes, orateurs, historiens, jurisconsultes; il a rédigé en partie, imprimé et publié plus de cent éditions d'alphabets, de grammaires, de dictionnaires et

(1) Voyez *Annales de l'imprimerie des Estienne, ou histoire de la famille des Estienne et de ses éditions*, par M. A. A. Renouard. Paris, 1837-38, 2 parties, in-8°.

de traités des différentes parties du discours, en hébreu, en grec, en latin et en français.

Un de ses dictionnaires est intitulé : *Dictionariolum puerorum latino-gallicum, ex recognitione Roberti Stephani.*

On voit qu'il a inventé un mot pour ce livre.

Une épigramme de son Dictionnaire latin, édition de 1543, 3 volumes in-fol., se termine par ces deux vers :

Immensum modico venundatur ære volumen,
Uberior fructus; consule quæque boni.

Ses contemporains s'accordent à louer son désintéressement, sa probité et l'aménité de ses mœurs et de son caractère.

On n'a remarqué nulle part, je crois, combien cette production si active des presses de Robert Estienne en ouvrages si divers, la presque totalité en langues anciennes, beaucoup dans les formats les plus dispendieux, in-fol. et in-4°, devaient absorber de capitaux.

J'estime qu'il n'y a pas un volume in-fol. composé de 200 à 250 feuilles qui n'ait coûté au moins de 12 à 15,000 fr. en frais déboursés par Robert Estienne, et les in-4°, 8 à 10,000 fr., selon la nature de la composition.

La Bible in-fol. de 1540, qui contient 425 feuilles d'impression, avec additions marginales, a dû em-

ployer la valeur actuelle de 25,000 fr. pour frais de main-d'œuvre et de papier, toujours en supposant 500 exemplaires, mais sans tenir compte des frais accessoires.

On cite de cette Bible trois exemplaires imprimés sur vélin (peau de veau), dont chaque exemplaire n'a pas dû coûter moins de 2,500 fr., en comptant la feuille de vélin seulement à 3 fr.

Aujourd'hui chaque feuille de vélin de qualité égale à celle de cette Bible de 1540 coûterait plus de 5 francs.

La Bibliothèque impériale possède l'exemplaire sur vélin qui a appartenu à François Ier et qui lui a été offert par son imprimeur.

La consommation des livres, beaucoup plus prompte alors qu'aujourd'hui, et le débit journalier des volumes les plus usuels, pouvaient suffire, il est vrai, à couvrir une partie des dépenses ; mais la plupart des grands labeurs ne restaient pas ordinairement moins d'une année ou deux sous presse avant d'être livrés au public.

Il faudrait donc supposer que Robert ait eu une très-grande fortune pour qu'il lui ait été possible de subvenir à des avances aussi considérables et aussi prolongées.

Mais cette fortune, si puissant agent de production des belles choses en de dignes mains, ne se trouvait pas dans celles de Robert Estienne.

Elle lui venait de la munificence, des libéralités de François Ier, qui aimait et chérissait Robert Estienne.

Dès lors, le secret de ses vastes entreprises nous est révélé; et à cet effet, nous reproduisons un témoignage irrécusable, celui du fils aîné de Robert, Henri II, que la postérité, juste cette fois, a surnommé le *Grand Henri*. Voici comment il s'exprime :

« François Ier aimait avec passion la littérature et les gens de lettres. Il avait une affection toute particulière pour mon père, et peu de jours avant de mourir, devant toute sa cour, il la manifesta de la manière la plus formelle.

« Tout ce que mon père demandait, il l'obtenait sans peine, et l'extrême libéralité du roi envers les lettres et les savants était à la hauteur de ses grandes entreprises typographiques ; elle allait même à ce point, qu'elle venait au-devant des désirs de mon père, et les surpassait tous. »

L'infatigable activité de Robert Estienne ne se termina qu'avec sa vie; il mourut à Genève, le 9 septembre 1559, à l'âge de cinquante-six ans.

On voit par son testament de 1556 que les Génevois lui avaient décerné le titre de citoyen; il avait embrassé le protestantisme; son ami et coreligionnaire Théodore de Bèze composa des vers grecs et des rimes françaises en son honneur.

Son portrait a été gravé par Desrochers, in-8°, et par Coster, in-4°, avec ces vers au bas :

Robertum cernis Stephanum quem
Gallicus orbis
Miratur. Primus caliographûm,
Stephanus,
Qui, pius et doctus, procudit scripta
piorum ;
Sorbona hinc non vult impia
ferre virum.

Tout ce qui a été écrit sur Robert Estienne, à sa louange, formerait une couronne poétique des plus volumineuses ; mais il y a quelques lignes (nous les avons déjà rapportées au tome II page 49 ; nous croyons utile de les reproduire ici), de prose latine écrites par l'historien Jacques-Auguste de Thou, qui sont le plus bel éloge qui ait été et sera jamais décerné à un imprimeur :

« Robert Estienne laissa fort au dessous de lui Alde Manuce et Froben pour la rectitude et la netteté du jugement, pour l'application aux travaux et pour la perfection de l'art même.

« Ce sont là pour lui des titres à la reconnaissance, non-seulement de la France, mais du monde chrétien tout entier : titres plus solides que n'ont jamais été pour les plus célèbres capitaines leurs plus brillantes conquêtes.

« Et ses travaux seuls ont plus fait pour l'honneur de la France que tous les hauts faits de nos guerres, que tous les arts de la paix (1) ! »

« Oui, une réparation pieuse, bien que tardive, un monument glorieux, étaient bien dus par la science à cette laborieuse lignée d'imprimeurs et de savants qui, pour prix des plus pénibles veilles, des plus parfaites productions, des plus coûteux sacrifices, ne recueillit que la pauvreté, l'exil, les persécutions du clergé, l'abandon de la cour, une prison pour dettes au Châtelet, un lit à l'hôpital de Lyon pour le plus illustre de ses membres, un grabat et une bière enfin, à l'Hôtel-Dieu de Paris pour son dernier représentant (2). »

Un hommage public achève et consacre cette juste expiation.

La statue de Robert Ier est au nombre des douze que la ville de Paris, pour décorer la principale entrée de son magnifique palais municipal, fait exécuter, en l'honneur de douze de ses concitoyens, choisis parmi ceux qui ont le plus dignement servi et honoré leur patrie.

Cette ovation civique, ce rappel glorieux dans sa ville natale, vengent pleinement Robert Ier et

(1) Jacq. Aug. de Thou, *Historiarum sui temporis*, pars prima, lib. XVI, 1559. Édition de 1604, in-fol.

(2) M. Magnin, *Journal des savants*, oct. 1840, p. 646.

sa docte famille des injustiees dont ils eurent tant à gémir (1).

VII.

Nous nous estimons heureux de pouvoir terminer cette esquisse sur le plus célèbre des imprimeurs français par un document authentique peu connu, le testament de Robert Estienne, daté de 1559.

TESTAMENT DE ROBERT ESTIENNE.

5 septembre 1559.

Au nom de Dieu sachent tous qui ces presentes letres verront liront et ouïront Que lan mil cinq cens cinquante-neuf et le cinquiesme jour de septembre pardavant moy Jehan Ragneau notaire public et bourgeoys jure de geneve, soubz signe et les tesmoingz soubz nommez a este present en sa personne honorable Robert Estienne maistre Imprimeur et bourgeoys de geneve estant en bonne disposition desprit par la grace de Dieu combien quil soit mallade de corps Lequel a dict et declare quil vouloit faire son testament et ordonnance de derniere volonte et ma requiz iceluy mectre et rediger par escript et en ce faisant a dict et declare qu'il rend grace a Dieu de tant de biens et benefices quil luy a faictz et singulierement de ce quil la appele a la cognoissance de son sainct Evangile et par iceluy donne a cognoistre le vray moyen de son salut qui est par Jesus-Christ son seul filz Lequel il a envoye et a souffert mort et vaincu la mort en mourant pour nous acquerir la vie.

— Et lequel il supplie augmenter ses graces en luy jusques ce quil luy plaise prendre son ame pour la mectre en son

(1) Ant.-Aug. Renouard.

repoz eternel en attendant le jour de la resurrection generale;

— *Item* a dict quil vouloit et ordonnoit aprez son deces son corps estre ensepvely et inhume selon lordre et police de ceste eglise;

— *Item* et quant aux biens teriers que Dieu lui a donnes a dispose et ordonne diceulx comme s'ensuyt Et premierement a legue et donne et par cestuy present son testament legue et donne pour lassistence de paouvres estrangers retires en ceste ville pour y vivre selon la reformation dicelle — La somme de deux cens cinquante livres tournoys qui sera baillee a ceulx qui ont la charge de la bourse des aulmosnes diceulx paouvres;

— *Item* a legue et donne pour la dotation augmentation et entreteinement du college que nos magnifiques seigneurs et superieurs de ceste cite ont commence a dresser et fonder en ceste cite. Assavoir la somme de cent cinquante livres tournoys, qui sera employee en acquisition et rente au profict du dict college Et a la charge et condition que si lesdictz deniers rente et revenu estoyent employes a aultre chose quelle quelle soyt lesdictz deniers et rente retourneront a ses heritiers et pourront par eulx estre repetes et retires;

— *Item* considerant la grande grace que Dieu luy a faict de lavoir retire du profond de lidolatrie et tyrannie papistique et lamener en ceste eglise reformee selon la saincte parole de Dieu ou il desire de continuer lestat et train dimprimerie auquel il a pleu a Dieu le commettre pour servir au public et principalement a son eglise et a quoy faire il esperoit estre ayde de tous les enfans quil a pleu a Dieu luy donner lesquelz a ceste fin il avoit fait estudier es langue latine, grecque et hebraique et apres luy mesmes les avoit instruictz en sondict art et vaccation dimprimerie Toustefois les aulcungs diceulx assavoir Robert et Charles a son grand regret et contre son vouloir lont fraude de ceste esperance se retirans davec luy et de ceste eglise et sen retournans au lieu duquel par la grace du Seigneur il les avoit retires et qui pys est se sont maries sans son authorite vouloir et con-

sentement en se polluant a la messe et aultres superstitions de la papaulte Et nont voulu lesdictz Robert et Charles recognoistre leurs fautes ny se retirer pardevers luy en leglise de Dieu combien que de ce ilz ayent souvent par luy et instamment par plusieurs annees este admonestes pries et requis par grande doulceur et despuys par le debvoir et obeissance quilz debvoient et avec comminations que silz ne se retiroient dedans certain temps prefix il les dejecteroyt de tous ses biens comme rebelles ingratz et desobeissans a leur pere contre le commandement de Dieu Dequoy toutesfoys ilz non tenu compte ny aulcunement satisfaict devant ledict temps et terme a eulx prefix qui est des long temps expire;

Pour ces causes que ledict testateur a dict estre vrayes et parceque telle est sa volonte estant sur ce bien advise et ayant pryz surce (comme il disoyt) bonne et longue deliberation iceluy testateur de sa propre bouche a exherede et dejeste lesdicts Robert et Charles de toute sa succession voulant tant seulement que a chascung desdicts Robert et Charles soyt donne la somme de dix florins petit poiz monnoie de Savoye et ce pour tous droictz quil pourroient demander et quereler en sa succession;

— *Item* et parceque sur sa vieillesse accompaignee de malladies ne luy est demoure pour tout ayde et solagement que Henri Estiene, son filz aisne lequel sest marie en sa maison et par son conseil et *aultement* faisant tout debvoir dung bon filz le supportant en ses peines et labeurs ayant la principalle charge de limprimerye qui est la correction, et de pourvoir aux copies luy donnant bonne asseurance par la grace du Seigneur quil continuera en tel debvoir et office et succedera en ses labeurs pour entretenir ledict train et honneur de ladicte imprimerye lequel graces a Dieu a des long temps este continue en sa maison au profict du public et bon nom de sa famille;

— A ces causes et mesmes afin que ledict Henry aye quelque recompense de son obeissance et secours a luy testateur faict et que a ladvenir il aye encore meilleure occasion de continuer et satisfaire a son desir et mesmes a lhonneur de

Dieu et utilite de son eglise — lentretenement de ladicte imprimerie et quelle ne soit debauchee — descontinue ny divisee et partye;

— Et aussy parceque telle est la volonte dudict testateur iceluy testateur de sa propre bouche a nomme et institue et par cestuy present son testament nomme et institue son heritier universel ledict Henry son filz aux charges toutesfoy cy apres desciarees;

— Premierement de payer tous et chacungz les debtes dudict testateur son pere ensemble les legatz par iceluy faictz et entre aultres a la charge de ballier et payer a Francois Estienne son filz et frere diceluy Henry la somme de deux mille livres tournoys et en laquelle somme ledict testateur a institue et institue son heritier ledict Francois son filz dejectant de tous ses aultres biens et veult et ordonne iceluy testateur que ledict Francois se contente dicelle somme heu egard aux grandz despens que ledict testateur a faict pour lentretenir aux estudes et es lieu ou il a demoure hors sa maison Et neantmoingz afin que lon puisse cognoistre quel debvoir fera ledict Francois de sentretenir et demourer en ceste eglise et cite tant qu'il plaira a Dieu maintenir la saincte reformation dicelle telle qu'il a pleu a Dieu y establir selon son sainct Evangile ledict testateur veult et ordonne que la dicte somme demoure entre les mains dudict Henry en bailiant les profictz dicelle chascun an audict Francois pour lentretenir jusques a ce quil soit venu en aage de vingt-cinq ans et que lon cognoisse par sa vie et conversation, et quil ayt apparence en leglise par le *tesmoignage* des spectables maistres dicelle quil ha vouloir de continuer et suyvre et se maintenir en ladicte reformation, Et sil fait le contraire et se debauche ou retire de ladicte reformation ledict testateur veult et a ordonne quil soit prive entierement de ladicte somme et quelle demoure audict Henry;

— *Item* ledict testateur veult et a ordonne que si ledict Francois se veult marier quil prenne conseil de son dict frere Henry et quil saccommode en ses affaires avec iceluy Henry et suyve son dict conseil;

— *Item* combien que ledict testateur aye deja bailie a Jehanne et Catherine ses filles et a chascune delles la somme de sept cens livres tournoys en mariage neantmoingz veult et a ordonne ledict testateur quil leur soyt encores bailie par son dict heritier cy dessus nomme et a chascune dicelles la somme de neuf cens livres tournoys et en iceile sommes montans pour chascune seize cens livres tournoys ledict testateur les a instituees et les institue ses heritieres voulant quelles sen contentent pour toutes parts et portions quelles pourroyent pretendre en tous ses biens et succession;

— *Item* le dict testateur a ordonne et ordonne que ses dictes filles et aussy ledict Francois estant quant a luy advenu le temps du payement de ladicte somme a luy donnee si le dict Henry son heritier cy dessus nomme ne veult ou ne peult bailler, argent comptant doibvent prendre lesdictes sommes a eux laissees pour leur legitime institution en livres et marchandises au priz des marchans et a raison de diminuer le quart denier du priz commung des marchans et prendre de chascune sorte desdicts livres;

— *Item* au cas que ledict Henry veint a rompre lestat train et vaccation de ladicte imprimerye ponr prendre aultre estat de vaccation ou bien aussy quil s'en allast demourer hors ceste eglise tant qu'il plaira a Dieu de la conserver en sa reformation;

—En ce cas(duquel ledict testateur a prie le Seigneur vouloir preserver ledict Henry) veult et ordonne iceluy testateur que ledict Henry soit prive et descheu de tous sesdictz biens et quilz accroissent audict Francois son frere proveu toustefoys quil ayt bon tesmoignage en leglise de Dieu et des ministres dicelle dy vivre et continuer selon ladicte saincte reformation et aussy de maintenir ledict estat dimprimerye comme en estoit charge ledict Henry le tout sans fraude;

— *Item*, et en default de satisfaire ausdictes charges et conditions par lesdictz Henry et Francois ledict testateur veult et ordonne que lesdictz biens soient acquis a sesdictes deux filles ou a leurs hoirs demourans en ceste eglise

ou aultres reformees selon levangile en bayllant toutesfoys à la bourse des paouvres estrangers retires en ceste cite pour y vivre selon la reformation dicelle et audict college de ceste cite a chascung la somme de quatre cens livres tournoys oultre ce quil a cy dessus legue en faveur desdictz paouvres et college et en augmentation diceulx legatz et soubz les mesmes conditions et reserves desclarees cy dessus a lesgard dudict college;

— *Item*, et en cas que tous lesdictz enfans et hoirs defaillent de demourer et vivre soubz ladicte saincte reformation ledict testateur veult et ordonne que tous sesdictz biens soient et adviennent audict college et ausdictz paouvres par moictye comme dessus;

— *Item* ledict testateur veult et a ordonne que ledict Henry son heritier baille et soit tenu bailler a honeste Marguerite Deschamps sa tres chere femme et loyale espouze durant la vie delle la somme de quatre cens livres tournoys pour une foys payee et aussy quelle jouysse et que sondict heritier la laisse jouyr sa vie durant seulement des membres du corps de devant de sa maison ainsy quil sextend sur la boutique et sur la cave et lesquelz on appelle la salle chambre et cuysine ensemble les meubles desdictz membres;

— Et aussy quelle sayde pour ses necessites seulement de la cave et grenier qui sont ausdict corps de ladicte maison et aussy de lestable ensemble du jardin auquel elle pourra prendre ce qui luy sera necessaire moyennant toutesfoys que sadicte femme se contente de ce que dessus pour la communaulte quelle pourroyt pretendre par son contract de mariage et quelle n'en demande aulcung partage a sondict heritier dautant que tel partage tendroyt a grande dissipation et pour a la quelle obvier ledict testateur la prie de se contenter de ce que dessus;

— Et a dict et declare ledict testateur que le contenu cy dessus est son testament et ordonnance de derniere volonte;

— Priant nos magnifiques et souverains seigneurs de ge-

neve et tous aultres seigneurs et magistratz de justice, quil leur plaise faire mectre et souffrir le present sien testament estre mys a exequution selon le contenu cy dessus;

— Lequel testament et ordonnance de derniere volonte iceluy testateur veult et entend avoir vigueur et valloir par tous les meilleurs moyens et manieres que faire se peult et trouver tant par droict que coutume ou usance soyt par forme de testament nuncupatif — codicille — donation a cause de mort — fideicommis — partaige et aultre meilleure disposition que faire se peult lune non derogeant a laultre mais servant de plus grande confirmation;

— Et a revoque et revoque tous aultres testamens et dispositions de derniere volonte quil pourroyt avoir faict parcydavant si aulcune sen trouvoyt avoir este faicte par luy voulant aussy ledict testateur que du present sien testament en soyt faict ung instrument public ou plusieurs si besoing et autant de clauses quil sera requiz et necessaire lequel on puisse corriger et amender au dire et par ladvis de gens doctes et expers en ce sans toustefoys changer la substance de la volonte.

Faict et receu par moy dict notaire les jour et an susdictz en la chambre estant sur la rue publique et boutique de lhostel dudict testateur situe en la rue de Ryve Presens spectables Theodore de Beze et Jehan Maccard ministres du sainct Evangile en ceste cite. — Spectable Germain Colladon docteur es droictz Nobles Pierre Gorin Seigneur de Boysboussat Rene de Billy Seigneur de la Mauvinyere Honorables Guillaume Trye Claude Maistre et Nicolas Fontaine marchans tous bourgeoys de Geneve tesmoingz a ce requiz et appellez.

Signé : RAGUEAU.

Certifié conforme à l'original contenu dans les minutes du notaire J. Ragueau, déposées aux archives de Genève, vol. 1559-1560, folio 185.

TH. HEGER,
Commis des archives.

FRANÇOIS ESTIENNE,

PREMIER DU NOM.

(DE 1537 A 1550).

François Estienne naquit à Paris, en 1502; il était le fils aîné de Henri Ier.

Selon Lottin, il fut nommé libraire-juré en 1537, et imprimeur en 1550.

L'opinion de M. Ant. Aug. Renouard est qu'il ne fut que libraire et non imprimeur.

Voici les raisons qu'il donne à l'appui de son opinion :

En 1537, époque de ses premières publications, François mettait sur ses titres : *Typis et characteribus Simonis Colinæi;* en 1538, *Privigno imprimebat S. Colinæus*, ou *fratri Francisco imprimebat Robertus Stephanus;* en 1541 et 1543, la formule change; elle est remplacée par celle-ci : *Apud Simonem Colinæum et Franciscum Stephanum*, qui semble indiquer une association commerciale; un livre de 1546 porte en la *maison*, mais non pas en l'*imprimerie* (typis) *de François Estienne;* et enfin, pour l'une des deux éditions de 1547, Simon de Colines étant mort, François se sert, non d'une imprimerie dont il aurait été propriétaire, mais bien de celle de François Grault.

Il n'a donc pas été imprimeur, conclut le savant libraire.

Quoi qu'il en soit, François, de même que ses frères, reçut de son père une solide éducation, comme on en recevait alors, et comme on en reçoit trop peu de nos jours.

Il paraît, du reste, qu'il ne fut pas plus que Robert d'humeur à se soumettre sans mot dire aux velléités de vexations qui en ce temps et depuis n'ont été que trop fréquentes envers la librairie et l'imprimerie.

En 1552, un arrêt du Parlement ordonna que les imprimeurs et libraires seraient visités pour qu'on pût saisir chez eux les livres favorisant les nouvelles opinions.

Peu de mois après, le 1er juillet, deux libraires-jurés, *Jacques Nyverd* et *Jean André*, dit M. A. A. Renouard, à qui nous sommes redevable de ces faits consignés dans une copie des trente-sept pièces historiques sur l'imprimerie et la librairie de Paris, rassemblées par Claude Saugrain, auteur du *Code de la librairie*, et qui furent acquises après sa mort, en 1762, par la chambre syndicale de Paris; Jacques Nyverd et Jean André se présentèrent chez François, frère de Robert Ier, pour y faire la visite de ses livres.

Il s'y refusa : de là plainte de ces libraires-jurés au Parlement, qui, par arrêt du 30 octobre, or-

donna à François « de representer, exhiber et remettre entre les mains desdits demandeurs tous et chalcun des livres qui seront par eux demandes, pour etre visites suivant ladite ordonnance, et cela sous peine de prison (1). »

Un des articles des statuts de l'Université de Paris, du 6 décembre 1275 (2), relatifs à la *communauté des clercs-libraires-jurés de l'Université*, porte :

« Tout libraire ou stationnaire devra DENONCER a l'Universite quiconque de ses confreres auroit viole les reglements de l'Universite, ou celui dont les affaires seroient en mauvais etat. »

Avouons toutefois qu'à l'époque où fut mis au jour cet article infâme contraignant les libraires à remplir les fonctions de mouchards auprès de leurs confrères, la France était encore plongée dans l'ignorance, et qu'en quelque façon cette contrainte était conforme aux mœurs du temps; mais comment comprendre qu'au milieu du XVIe siècle, alors que la nation entière voyait, grâce aux bienfaits de l'art typographique, les mœurs s'adoucir et les esprits s'éclairer, des libraires aient pu s'avilir au point de devenir les auxiliaires, les suppôts de la police? Mais hâtons-nous d'ajouter comme circonstance atté-

(1) Voyez les notes sur *Jacques Niverd* et *Jean André*, au vol. suiv.
(2) Voyez *Histoire du Livre*, Ire partie, page 148.

nuantes, qu'on était du temps des persécutions religieuses, pour crime supposé d'hérésie.

Hâtons-nous encore de faire connaître à nos lecteurs (pour l'acquit de notre conscience et afin de n'avoir plus à revenir sur les faits de ces deux libraires, qui ne sont connus, du reste, que comme *délateurs*), ce qu'étaient *Jacques* NYVERD et *Jean* ANDRÉ.

Ces deux marchands de livres étaient les *espions* du président Lyzet, qui devint depuis abbé de Saint-Victor.

Quant à Lyzet et à son digne acolyte de Montmirel, ils avaient prononcé et fait exécuter la sentence de mort contre cet infortuné *martyr de la pensée*, Estienne Dolet. Lyzet avait chargé ces deux libraires de la honteuse mission de découvrir et de lui dénoncer quiconque des libraires et imprimeurs serait par eux soupçonné d'hérésie.

Et comme Robert Estienne était véhémentement soupçonné d'hérésie par la Sorbonne, Lyzet faisait particulièrement surveiller François, parce qu'il le soupçonnait de partager les opinions religieuses de son frère Robert.

De là, la visite domiciliaire, la contrainte et la menace de la prison.

Jean André excitait surtout les sorbonistes pour qu'ils ne laissassent pas Robert Estienne s'enfuir de la France, et, non moins avide que cruel,

si l'on croit la lettre de Martin Passavant à Pierre Lyzet, conservée dans les *Epistolæ obscurorum virorum*, il insistait pour qu'on veillât à ce que Robert ne pût s'échapper :

« Ego vidi illum maledictum *hereticum Robertum*, *qui* nobis est tam benè elapsus. Perdiem (sicut dicit David) vos benè dicebatis : « Cavete benè ipse evadet vobis, et defunctus Johannes Andreas, qui sperabat maritare filias suas de bonis ipsius, ut erat zelotissimus fidei catholicæ, benè clamabat semper quod fugeret. »

La Caille signale le *zèle* de Jean André pour la religion catholique. Il raconte qu'en 1546, ce Jean André fit arrêter un libraire de Genève nommé Pierre Capot, qui, de temps en temps, venait à Paris pour y débiter des livres calvinistes, et qui très-probablement, eut même fin que Pierre Judet, libraire de Paris.

Celui-ci, fort *zélé* aussi, mais pour les protestants, *épiait*, pour leur en rendre compte, les assemblées secrètes que tenaient entre eux les catholiques : et il fut, pour ce méfait, brûlé vif en 1559.

Les deux ouvrages les plus remarquables de François Estienne sont :

Psalterium græcum, en grec, 1543, imprimé en rouge et noir;

Les Heures, aussi en grec, même genre d'impression.

On est porté à croire, mais sans que rien puisse le confirmer, que François est mort vers 1550.

CHARLES ESTIENNE

SEUL DE CE NOM.

(DE 1551 A 1564.)

I.

CHARLES ESTIENNE était le troisième fils de *Henri Ier*.

On ne connaît pas l'année de sa naissance, mais on est porté à croire qu'il vit le jour entre 1504 et 1505.

De même que ses deux frères *Robert Ier* et *François*, il reçut le bienfait d'une forte et solide éducation.

Ses goûts pour les sciences le portèrent vers l'étude de la médecine ; il fut reçu docteur-médecin à la Faculté de Paris.

Bien qu'encore très-jeune, il n'en fut pas moins choisi par le savant Lazare de Baïf pour être le précepteur de son fils, Jean Antoine, plus connu aujourd'hui par ses poésies, que son père, par son érudition.

Charles accompagna, en 1540, dans ses ambassades d'Allemagne et d'Italie, Lazare de Baïf qui ne voulait point se séparer de son fils, ni que l'éducation de celui-ci fût interrompue.

C'est à ce sejour hors de la France qu'il faut

rapporter les liaisons contractées par Charles avec plusieurs savants étrangers, et notamment avec Paul Manuce (1).

Le poëte Baïf, dans ses vers adressés à Charles IX, parlant des soins que son père avait pris de son premier âge, mentionne ce voyage de Charles Estienne à la suite de Lazare :

Je ne fus pas sitost de l'enfance tendre
La parole formant, qu'il (Lazare) fust soigneux de prendre
Des maistres les meilleurs pour des lors m'enseigner
Le grec et le latin sans y rien espargner.
Charles Estienne, premier, disciple de Lascare,
Le docte Bonami, de mode non barbare,
M'apprints à prononcer le langage romain...
En l'an que l'empereur Charles fist son entrée
Receu dedans Paris (2) l'année desastrée
Que Bude trespassa, mon père qui alors
Alloit ambassadeur pour vostre ayeul dehors
Du Royaume, en Almagne, et menoit au voyage
Charles Estienne, et Ronsard qui sortoit hors de page,
Estienne, medecin, qui bien portant estoit,
Ronsard, de qui la fleur un beau fruit promettoit...

Si, comme typographe, dit M. A. A. Renouard, auquel nous faisons cet emprunt, Charles n'a pas conquis, à l'exemple de son frère Robert et de son neveu Henri II, ce renom impérissable qui im-

(1) Paul Manuce, écrivant à l'un de ses savants amis à Paris, au sujet de Charles Estienne et de Turnèbe, s'exprimait ainsi :

« Ille est (Turnebus) cui jure omnia tribuuntur, qui jam pervenerit eo quo nobis aspirare non licet.

« Saluta cum meis verbis, cum veterrimo amico meo, spectatæ virtutis et industriæ viro, Carolo Stephano. » (Lib. V, p. 17.)

(2) Le 1er janvier 1539-40.

mortalise cette nombreuse famille, il vient après eux partager leur célébrité, avec d'autant plus de justice qu'étranger par ses premières études à cette profession, dans laquelle il sut obtenir des succès, il ne devait en faire la sienne que par l'effet des persécutions ecclésiastiques qui mirent son frère Robert dans la nécessité de chercher un refuge sur la terre étrangère.

« Ces établissements d'imprimerie et de librairie, où tant et de si beaux livres se fabriquaient et se débitaient depuis longues années, et dont le fugitif ne pouvait emporter que la moindre partie, risquaient de tomber en non-valeur dans le domicile de la famille, si Charles, devenu le tuteur et par conséquent le protecteur des enfants de Robert, restés ou revenus à Paris, n'avait aussitôt pris la direction de tous les travaux, ce dont heureusement il s'acquitta avec habileté, sans cesser néanmoins d'exercer l'art de guérir. »

Charles Estienne fut la victime de son abnégation pour ses propres intérêts et de son attachement à ses neveux, qui, lorsqu'il fut tombé dans l'infortune, l'abandonnèrent.

Il est essentiel que nous revenions à Robert Ier et à sa fuite avec sa jeune famille à Genève, afin d'expliquer toute l'importance du dévouement de Charles.

Dans tout le cours de sa vie, Robert se montre

trop prudent, pour qu'il y ait à croire qu'une telle résolution (sa fuite à Genève) ait pu avoir été l'effet d'un mouvement subit de dépit ou de crainte, ce qu'aujourd'hui on appelle un *coup de tête*.

« Déjà, en septembre ou octobre 1548, il s'en était expliqué avec son protecteur l'évêque du Chastel, dans un voyage à Lyon fait en l'espérance d'y avoir accès auprès du roi Henri II, qui revenait alors du Piémont, et d'en obtenir la révocation d'un ordre nouveau qui suspendait la vente des Bibles, et mettait au néant une double permission protectrice à lui accordée, en mai ou juin de la même année, par les lettres ou ordonnances de Bourg-en-Bresse.

« Le roi ne révoqua pas sa suspension de vente, mais il fit dire à Robert par du Chastel que pour cela il ne lui fallait pas laisser le pays; seulement qu'il se donnât garde à l'avenir, ajoutant, dit Robert dans sa Réponse aux Théologiens de la Faculté de Paris (voyez Robert Ier) « que j'eusse bon courage, et que je poursuyvisse comme de coustume à faire mon debvoir, à orner et embellir mon imprimerie. »

En prenant la direction de l'imprimerie de Robert, le premier soin de Charles fut de sauvegarder les intérêts de ses neveux et de faire lever le séquestre dont était frappé leur héritage.

A cet effet, il fit présenter une requête qui resta

longtemps sans obtenir aucun résultat; néanmoins le séquestre fut levé en 1552; mais l'acte original de ces lettres royales resta égaré pendant 292 ans!

Ces lettres royales de rémission et de *main-levée* en faveur des mineurs de Robert Estienne, ont été trouvées dans le registre 261 *bis*, pièce 283, du Trésor des Chartes, par M. Eugène de Stadler, ancien élève de l'école des chartes, employé aux archives du royaume.

Cette pièce a été ensuite publiée dans la Bibliothèque de l'école des Chartes en juillet 1840; nous la reproduisons ici.

LETTRES

DE RÉMISSION ET DE MAIN-LEVÉE, EN FAVEUR DES HÉRITIERS MINEURS DE ROBERT ESTIENNE.

(1552.)

HENRI, par la grace de Dieu, roy de France, sçavoir faisons a tous presents et advenir, nous avoir receu l'humble supplication de nostre bien ame maistre CHARLES ESTIENNE, nostre imprimeur ordinaire, oncle et tuteur de HENRY, ROBERT, CHARLES, FRANCOYS, JEHANNE, CATHERINE, JEHAN et MARIE, tous enfants myneurs d'ans de ROBERT ESTIENNE, nostre imprimeur ordinaire es lettres hebraïques, grecques et latines, et de feue PERRETTE BADE, sa femme, lesditz enfants aagez, c'est à sçavoir; ledict Henry de vingt ans, Robert de dixhuict, Charles de quinze, Françoys de douze, Jehanne de onze, et Jehan de sept ou environ, contenant que environ l'an mil cinq cens quarante neuf ledict Françoys, lors aage de six ans seullement, fust emmene par ung marchant de la ville de Strasbourg pour lui servir et aprendre, tant au faict

de la marchandise, estude, que en la cognoissance de la langue germanique, lequel marchant le meist en pension chez ung nomme Theobaldus, demourant en ladicte ville de Strasbourg, homme de sçavoir pour instituer jeunes enfants; et environ ung an et demy apres, Robert, l'un desdicts enfants, a mesme effect fut baille a Conrad Bade, leur oncle maternel, imprimeur, lequel Conrad le meist avec un nomme Alix, lequel feignant le vouloir a Troyes chez le papetier fournissant la maison de son pere, le mena en la ville de Lozanne, ignorant du tout ou il le menoit; auquel lieu de Lozanne fust iceluy Robert mys avec ung nomme Rabiens lequel l'institua en hebreu, et l'envoya au college; et environ troys ans apres, Charles, autre desdictz enfans, fust envoye audict lieu de Lozanne, ne sçait iceluy suppliant par qui, comment ni quelle raison, et y fust mis en pension chez un precepteur qui l'instituolt ez lettres grecques; et y fust en icelle ville de Lozanne, peu apres, amene, le dessus, dit Françoys, estant auparavant a Strasbourg, ne sçait aussy par qui, et fust mys en pension avec ung nomme de Bellenove, lequel l'instituolt en grammaire, en langue du pays; et peu apres y furent pareillement menez deux aultres desditz enfans nommez Jehan et Jehanne, par une femme qu'on disolt avoir este prinse par le pere desdictz enfans en secondes nopces, laquelle les meist avec ledict de Bellenove et sa femme, pour ce qu'ils tenoient tous deux escolles, le marl pour les filz et la femme pour les filles; et au regard des deux aultres filles nommes Catherine et Marie, elles sont toujours demourées et sont encore a present a Paris, en la maison et garde dudict suppliant, des et depuys qu'il a este eslu et ordonne leur tuteur et curateur, aulieu dudict Robert leur pere et au moien de son absence et qu'il s'estoit retire en la ville de Geneve, des le mois de novembre mille cinq cens cinquante, de laquelle ville de Geneve, ledict Robert envoya deux ou trois moys apres que lesdictz enfans furent audict lieu de Lozanne, ung homme inconnu ausdictz enfans, pour leur declarer de sa part qu'il estoit venu expres par devers eulx avec argent pour les mener a leur dict pere, sans leur

dire ou faire entendre en quel lieu il estoit, de sorte que a la persuasion dudict personnaige et aussy pour obeir à leur dict pere, allerent avec le dessus dict, lequel les conduict et mena jusqu'en la ville de Geneve, en laquelle se trouvoient leur dict pere et ledict Henry leur frere aine, lequel a ce qu'ilz entendirent lors y avoist este aussy mene par leur dict pere faignant le mener es foires de Lyon, et aultres lieux de sa negociation; et lors leur fust a tous dict en general par leur dict pere qu'il s'estoit la retire au moien de quelques fascheries qu'on luy voulloit faire en France, sans aultre chose leur declairer; et a l'instant commenca a les occuper tous en divers actes et ministeres, selon leur capacite et cognoissance qu'ils pouvoient avoir, de son estat et de ce quy en depend; et depuys, persuadez de revenir en France par les frequentes et ordinaires exhortations, remonstrances et prieres dudict suppliant, leur oncle et tuteur, lesquelles il a par plusieurs foys reiterees, tant par lettres que par parolles de gens par luy envoiez expres avec argent pour les ramener, avoient iceulx pauvres enfans fort desire retourner; et s'en sont plusieurs foys mys en grand debvoir, mais ne leur a este si tost possible pour la vigilence et curieuse observacion de leur dict pere, lequel s'en tenoit si pres, qu'il ne les perdoit jamais de vue, et les tenoit fort estroictement et en grande subjection; toutesfoys ledict Henry aisne trouva mieux de s'absenter de son dict pere et s'en alla à Venise ou il est encore a present, en la maison de Françoys d'Asula et aultres heritiers de feu Alde, premiere maison de leur art d'imprimerye, pour toujours s'exercer au faict d'ycelle; a l'exemple et invention duquel Henry, troys jours aprez, Robert, second filz partit dudict Geneve pour venir a Paris, il est a present avec ledict suppliant, son tuteur, sans jamais en avoir rien declaire a ses aultres frères et sœurs et mesme a Charles, troisieme filz, lequel, se doubtant de son entreprise, l'avoit par plusieurs foys et instamment prie de ne s'en venir sans luy; ce que n'oza faire toutesfoys ledict Robert, craignant le mal contentement du pere, et qu'il s'aperceust de l'entreprinse; dont ledict Charles, ainsy demoure avec

ledict pere a depuys conçu si grand ennuy, qu'il est tombe en maladie; et adverty nostre procureur general de nostre parlement de Paris que ledict pere s'estoit absente de nostre royaume et alle demoure en la dicte ville de Geneve, a faict saisir tous ses biens trouvez en la maison d'yceluy comme appartenant audict pere, lequel suppliant pour son office de tuteur se y est oppose pource que partaige avoit este faict des dictz biens avec ledict pere et enfans, pour leur part et portion de leur defuncte mere, longtemps preceddant que ledict pere sortist de nostre royaume pour aller demourer audict Genefve, et n'estoit demoure en ladicte maison que la part des dictz enfans.

Pour ces causes, le dict suppliant, congnoissant qu'il est commis tuteur et curateur ordonne par justice a tous les dictz enfans pour la conservation et defence, tant de leurs personnes et biens que de leur honneur et reputation, suyvant les charges donnees par la loy a tous tuteurs et curateurs; nous a faict trez humblement supplier et requerir, pour ne rien obmectre de son debvoir et office susditz, que, actendu la qualite et circonstance du faict tel que dessuz, le bas aage et innocence des dicts pauvres pupilles, l'ignorence, rudesse et faulte de jugement d'iceulx; et que dictz pauvres enfans n'ont jamais eu congnoissance de l'ordonnance par nous faicte contre ceulx qui se retirent et vont demourer au dict Genefve et aultres lieux mentionnez en icelle ordonnance et aussi quelle a este faicte et publiee depuis que leur dict pere s'est retire de notre royaume, leur valloir en ce qui de nous pourroient avoir offence impartir noz graces et misericorde;

Pour ce est-il que, considerant la faulte que pourroient avoir en ce commis les dicts mineurs contre, estre plus tard advenu par une pure manœuvre, obeissance et crainte fillialle, jeune et indiscrette, que par malice, n'ayant jamais eu congnoissance de la deliberacion de leur dict pere, adhere ne preste consentement à ycelle, n'ayant encores la plus-part des dicts enfans auscune usaige ne congnoissance de leur debvoir; ne voullant que, pour s'estre leur dict pere absente

de nostre royaulme, les dicts enfans demourer paovres et ruynes : avons en suyvant nostre naturelle inclination disposee plus a begnite et clemence que a severite et rigueur de justice, de nostre certaine science, grace speciale, plaine puissance et auctorite royale, dict et declaire, disons et declairons que n'avons entendu et n'entendons la part et portion des biens appartenant aux dicts Catherine et Marie qui ont toujours demoure en la dicte ville de Paris, comme dict est, avoir este ne estre comprinse en la saisie faicte a la requeste de nostre dict procureur general, et, en tant que besoing est ou seroit, en avons faict et faisons au dict suppliant au dict nom, plaine et entiere main-levee et delivrance; et au regard des aultres biens des dictz enfans estant soubs l'aage de quatorze ans, comme n'estant capables de raison, avons semblablement faict et faisons au dict suppliant leur tuteur, plaine et entiere main-levee des partz et portions a eulx appartenantes, a la charge que dans six moys prochainement venant du plus tost, s'ilz peuvent sortir de la puissance de leur dict pere, ilz retourneront resider en notre dict royaulme, et en icelluy vivent en bons chrestiens et catholiques.

Et quant aulx dictz Henri, Robert, Charles et Francoys, de noz graces, puissance et autorite, que dessus, leur avons et a chascun d'eulx, en tant que de besoing seroit, quicte, remys et pardonne, quictons, remectons et pardonnons les faictz et cas dessus dictz, leurs circonstances et dependances, ensemble toutes peines, amendes et offenses corporelles, criminelles, etc., et a leurs biens non confisquez; et sur ce avons impose silence, etc., en mectant au neant, etc.

Si donnons en mandement par ces presentes au prevost de Paris ou a son lieutenant en sa jurisdiction et ressort du quel ledict Robert Estienne et ses enfans estoient demourans et lequel, en tant que besoing seroit a ce faire, nous commectons et à tous nos aultres officiers, etc., que de noz presens main-levee, declarations, grace, etc., ilz laissent ledict suppliant au dict nom, et les dictz enfans et chascun d'eulx joyr, etc.; leur faisons plaine et entiere main-levee de leurs

dictz biens, en contraignons a ce faire et souffrir les commissaires etabliz au regime et gouvernement d'iceulx, etc., etc.

Et pour ce que d'icelles on pourra avoir affaire en plusieurs et divers lieux, nous voullons que au *vidimus* d'icelles duement collationneez par l'ung de nos amez et feaulx notaires et secretaires ou faictes soubz scel royal, foy soict adjoustee comme a ce present original auquel, afin que ce soict chose ferme et stable a tousjours, nous avons faict mestre nostre scel, sauf en autres choses nostre droict et l'aultruy en toutes.

Donne a Villiers-Costerez, au mois d'aoust, l'an de grace mil cinq cens cinquante-deux et de nostre regne le sixieme.

Ainsy signe sur le reply, PAR LE ROY, maistre Geoffroy de Haulte-Clere, maistre de requeste ordinaire de l'hostel present.

DUTHIER.

Visa consentons, ROBILLART,

Et scelle de cire vert sur las de soye.

Quoique fort étendues, nous n'avons pu résister au désir de faire connaître à nos lecteurs ces lettres de rémission et de main-levée, qui jettent un jour si nouveau et si inattendu sur un acte important de la vie de Robert, dont la conduite en cette occurrence restait enveloppée d'un voile d'obscurité.

II.

Le séquestre sur les biens de ses neveux, ainsi que sur l'imprimerie, étant levé, le premier soin de Charles fut de terminer les ouvrages commencés par son frère Robert avant son émigra-

tion, et dès 1551, il fit paraître sous son nom la belle édition *princeps* du texte grec d'*Appien*, in-fol.

APPIANI Alexandrini Romanorum historiarum : Celtica — Libyca, vel Carthaginiensis — ILLYRICA — Syriaca — Parthica (hæc omnia græce) — Mithridatica — Civilis, quinque libris distincta (hæc omnia græce) *Lutetiæ*, typis Regiis, curâ ac diligentiâ *Caroli Stephani*. M. D. LI, in-fol.

Cette belle édition d'Appien fut faite par les soins réunis de Charles et de Robert, son frère.

Voici ce qu'en dit Henri dans la préface de son édition de 1592, in-fol. : *Roberti Stephani patris mei et patrui Caroli Stephani opera, etiàm, si patrui tantùm nomen frons libri præferat, in lucem prodiit Parisiis.*

Cet ouvrage était presque terminé lorque Robert quitta la France.

Le titre d'Imprimeur du roi fut aussitôt conféré à Charles ; il n'exerça cette honorable profession que jusqu'en 1561, et ce titre paraît sur tous les ouvrages sortis, depuis, de ses presses.

Mais ce temps lui suffit pour produire un grand nombre de bonnes éditions, et prendre un rang honorable parmi les célébrités typographiques de la famille, sans cesser toutefois de rester médecin, et médecin accrédité.

De l'ensemble de ses travaux, dit encore l'historien des Annales des Estiennes, il résulte qu'il

fut ce que, pour son temps, on pourrait nommer un savant encyclopédique. Dans plusieurs branches des connaissances humaines, il a obtenu des succès mérités, sans néanmoins pouvoir être placé dans le premier rang pour aucune (1).

Bien que Charles Estienne se fût spécialement voué aux études médicales, il n'avait cependant pas négligé les connaissances littéraires et pratiques qui s'y rattachent spécialement.

De 1554 à 1561, il publia aussi *cent et une* éditions; mais nous ne pouvons mentionner ici que les plus importantes.

En 1552, il fit paraître :

La Guide des chemins de France, revu et augmenté; Les fleuves de France aussi augmentez par Charles Estienne, docteur en médecine, Paris, chez Charles Estienne. M. D. LII, in-8°.

Cet ouvrage est le père de tous les guides ou itinéraires, édités depuis.

En 1553, Charles publia :

Dictionarium Historicum ac poeticum, omnia gentium, hominum, locorum, fluminum ac montium, antiqua recentioraque ad sacras ac profanas historias poetarumque fabulas intelligendas necessaria vocabula bono ordine complectens. — *Lutetiæ*, curâ ac deligentiâ *Caroli Stephani*. M. D. LIII, Prid. Non. decemb., in-4°

Son frère Robert avait déjà donné des essais

(1) A. A. Renouard, ouvrage déjà cité.

d'un semblable dictionnaire, mais les additions considérables de Charles en firent un ouvrage nouveau qui, augmenté sans cesse, a produit enfin le *Dictionnaire de Moreri.*

L'agriculture sous ses divers rapports, et surtout sous ceux de l'érudition classique, fut pour Charles le sujet de travaux alors très-remarquables, en l'état où étaient à cette époque les sciences naturelles. Il fit paraître plusieurs traités succincts sur les jardins, les prés, les vignes, les arbres, etc., etc.

En 1554, il composa de tous ces opuscules très-souvent réimprimés, sans cesse augmentés et perfectionnés, une nouvelle édition en un vol. in-8° du :

PRÆDIUM RUSTICUM in quo cujusvis soli, vel culti, vel inculti plantarum vocabula ac descriptiones, earumque conserendarum atque excolendarum instrumenta suo ordine describuntur.

In adolescentularum, bonarum, literarum studiosorum, gratiam (Aut. *Carolo Stephano*). — *Lutetiæ*, apud Carolum Stephanum, typographum Regium. M. D. LIV, in-8°.

Ce *Prædium rusticum* est la souche, ou plutôt l'embryon de la volumineuse *Maison Rustique*, ce livre si connu, si rectifié, si augmenté, et toujours insuffisant, enfin si complétement amélioré et changé.

Charles en fit une traduction en français, avec

de nouvelles et nombreuses additions, qui fut publiée l'année même de sa mort, par les soins de son gendre Jean Liébault, sous le titre de :

L'Agriculture et Maison Rustique de Charles Estienne, docteur en medecine; en laquelle est contenu tout ce qui peut estre requis pour bastir maison champestre, prevoir les changements et diversitez du temps, médiciner les laboureurs malades, nourrir et mediciner bestial et volaille de toute sorte, dresser jardin, tant potager, medicinal, que parterre, gouverner les mousches a miel, faire conserve, confire les fruicts, fleurs, racines et escorces, preparer le miel et la cire, planter, enter et mediciner toutes sortes d'arbres fruictiers, faire les huiles, distiller les eaux, avec plusieurs pourtraicts d'alenbics pour la distillation d'icelles, entretenir les pres, viviers et estangs, labourer les terres a graines, façonner les vignes, planter bois de haute fustaye et taillis, bastir la garenne, la heronniere et le parc pour les bestes sauvaiges; plus un bref recueil des chasses du cerf et du sanglier, du lievre et du regnard, du blereau, du connin et du loup, et de la fauconnerie.

Cet excellent ouvrage fut souvent réimprimé depuis, avec des additions de Liébaut, et se renouvelle perpétuellement de nos jours.

Charles dédia en 1554, un traité de *Philon* au cardinal Charles de Lorraine, qui l'encourageait et le protégeait; aussi mit-il sur un de ses ouvrages qu'il dédia au cardinal, en témoignage de sa reconnaissance, ces mots : *Ex tuâ typographiâ.*

En 1555, il publia :

M. T. Ciceronis *Opera.* — *Parisiis*, *Carolus Stephanus*, M. D. LI-LV. 4 vol. in-fol., ordinairement reliés en deux vol.

ainsi divisés : I. La Rhétorique. — II. Les Discours. — III. Les Épîtres. — IV. Les Œuvres philosophiques.

Des *Variæ lectiones* et un *Index* très-complet accompagnent chaque partie.

Il dédia cet ouvrage à son protecteur, le cardinal Charles de Lorraine; ce fut en effet à sa recommandation que le roi Henri II accorda à Charles Estienne le privilége qui lui concède pour dix ans le droit d'imprimer seul les œuvres de Cicéron.

« Cette édition, dit M. A. A. Renouard, p. 109 de son ouvrage déjà cité, n'est guère autre chose que la reproduction de l'in-8° de Robert Estienne 1543-1544, avec quelques variantes de texte, dont plusieurs n'ont pas été trouvées heureuses. »

En 1835, les journaux annoncèrent qu'un libraire d'Orléans venait d'acquérir, au prix de la modique somme de 15 francs, un exemplaire du Cicéron de Charles Estienne, 1555, in-folio tout rempli de notes de la main de Henri II Estienne. Le propriétaire voulait vendre cet ouvrage 1,100 francs.

C'est M. A. F. Didot qui fit l'acquisition de cette œuvre précieuse, placée aujourd'hui dans sa riche et belle bibliothèque.

Il paraît que les premiers écrits de Charles furent deux Traités abrégés d'Antiquités :

De re vestiariâ et *De vasculis*, faits d'après le volume in-4° d'Antoine Baïf.

L'art vétérinaire entra dans l'ensemble des études de Charles, et le médecin habile cultiva aussi l'anatomie.

Un court traité d'anatomie, *Caroli Stephani*, 1536, in-8°, fut le premier fruit de ses études sur cette science et l'avant-coureur de son grand ouvrage : *De dissectione partium corporis humani*, in-fol., qui parut chez Simon de Colines, d'abord en latin, en 1545, puis en français l'année suivante.

Plus tard, en 1557, il publia :

CAROLI STEPHANI THESAURUS CICERONANUS : *Lutetiæ apud Carolum Stephanum*. M. D. LVII, in-fol.

Cette œuvre assez considérable, qui avait donné à Charles de grandes espérances, ne reçut qu'un très-froid accueil ; il avait cependant compté sur son succès pour rétablir ses affaires commerciales qui étaient dans un misérable état, par suite des pertes considérables qu'il avait eu à supporter...

Il dut alors succomber...

Charles Estienne était, assure-t-on, d'un caractére si jaloux, si irascible, que, s'étant aliéné tous ses confrères et ses ingrats neveux, il resta sans appui, sans secours, quand ses dettes le firent enfermer au Châtelet de Paris.

Il y mourut après trois ans de détention en 1554, laissant une fille unique, Olympe-Nicolle qui avait épousé le poëte Jean Grevin.

De même que sa tante Perrette Bade, Olympe était très-instruite : elle cultiva la littérature. écrivit en prose, fit des vers dont une Réponse aux Stances de Philippe Desportes sur le mariage, et aussi : *le Mépris d'amour*.

Olympe composa encore : *les Misères de la femme mariée, où se peuvent voir les peines et les tourments qu'elle reçoit durant sa vie.*

Elle expira dans une misère affreuse, ayant vu son mari s'éteindre d'inanition à ses côtés sur une borne, en plein Paris.

Un des correcteurs de l'imprimerie de Charles Estienne fut Aymar Rançonnet, depuis conseiller au parlement de Dijon et ensuite au parlement de Paris.

Plus tard, l'abbé de Bernis fut lui aussi, à sa sortie du séminaire, correcteur d'épreuves à l'imprimerie de MM. Didot... Poëte assez licencieux, il devint néanmoins *ambassadeur*, et *cardinal* quand même !

Vous, messieurs les correcteurs modernes, mes amis, messieurs *Dutripon*, *Chézurolles*, prenez donc courage ! Peut-être vous arrivera-t-il, ô Dutripon, l'érudit auteur de *la Concordance de la Bible*, d'être nommé un jour évêque, peut-être même

cardinal, qui sait? comme le devint de Bernis : et vous, M. Chézurolles et autres, vous choisira-t-on un de ces jours pour *conseillers d'État*, pour *ministres!* Il ne faut jurer de rien.

Mais si nous pouvons vous donner un bon et salutaire conseil, en attendant que ces faveurs de l'aveugle fortune, de même qu'un aérolyte, vous tombent sur la tête, continuez à faire la chasse aux *coquilles*, aux *bourdons!* continuez surtout à faire *disparaître* les *fautes* de *français* de quelques auteurs! à *blanchir* leur style, si style il y a! En attendant, piochez, amis! piochez sans cesse *à tant par jour*, comme de simples manœuvres, et vous pourrez donner de cette façon du pain à vos familles!

HENRI ESTIENNE, SIEUR DE GRIÈRE.

DEUXIÈME DU NOM.

(DE 1554 A 1598.)

Si la famille des Estienne se fût éteinte après les quatre célèbres imprimeurs dont les notices qui précèdent donnent une esquisse succincte, elle laisserait de bien honorables souvenirs et serait à bon droit comptée parmi les illustrations de la typographie française; mais celui qui, dans l'ordre des temps, vient le cinquième, HENRI, *second* du nom, fut un homme si extraordinaire, ses travaux furent si nombreux, et ils ont rendu de si éminents services à l'étude de l'ancienne littérature, qu'à lui seul, il efface tous les membres de cette célèbre famille.

Une des principales gloires de Robert Ier est très-certainement d'avoir été le père de Henri II, d'avoir si habilement dirigé son éducation et de l'avoir, par les plus nobles exemples, préparé à une habitude de vie si constamment laborieuse.

Nous avons vu, pendant le cours d'un demi-siècle, l'imprimerie des Estienne acquérir à Paris, par l'habileté et le savoir de ses chefs, une importance et une réputation qui l'élevaient au niveau des plus renommées de l'Italie.

Cette honorable famille va maintenant être séparée, non par aucune cause d'affligeant désaccord, mais poussée à bout par l'inquiétude tracassière de gens tenant à crime la plus inoffensive manifestation de cette velléité d'examen qui commençait à agiter les meilleures têtes.

Après ce démembrement, nous la verrons à Paris, vivre sur sa réputation acquise, et même, pendant d'assez nombreuses années, la soutenir dignement.

Réformée à Genève, aux mains des plus habiles et aussi des plus célèbres de ses membres, elle va jeter un éclat que ne pourra faire pâlir ni les travaux ultérieurs d'innombrables savants, ni les plus remarquables perfectionnements des opérations typographiques; et ce renom, si solidement établi, ne sera pas dû au prestige d'un plus grand luxe d'exécution, car les éditions stéphaniennes de Genève, les mieux combinées et restées en plus haute estime, ont, typographiquement parlant, quelque chose d'inférieur à celles que donnèrent, à Paris, les Robert et Charles Estienne, et même à quelques-unes de celles des Vascosan, des Turnèbe et des Morel.

Dans ces éditions parisiennes, il y a quelquefois supériorité dans l'agencement, et presque toujours dans la qualité du papier; mais rien, en tout ce siècle, ne peut être mis en comparaison avec

l'éminente doctrine, la perspicacité et l'activité incessante de celui qui a su attirer sur son imprimerie genevoise un éclat dont le reflet n'a pu s'étendre sur les imprimeries contemporaines du même pays.

Le Parisien Henri était là; après lui Paul, son fils, qui resta cependant bien loin en arrière; mais ce ne sont ni les *Crespin*, ni les *Chouet*, ni les *Vignon*, etc., qui pourraient mettre aucun de leurs plus estimables volumes en parallèle avec ceux de l'officine de l'un ou de l'autre des Estienne (1).

I.

Henri, second du nom, fils aîné de Robert Ier et petit-fils de Henri Ier, naquit à Paris en 1528, la même année où, par la publication de sa belle Bible latine in-fol., Robert Estienne préludait à ses succès futurs.

Élevé par les soins les plus tendres et les plus éclairés dans une maison toute latine, sanctuaire du travail, et de mœurs simples et religieuses, Henri II Estienne se montra digne de son père.

Tout concourut, du reste, au développement rapide de ses heureuses facultés naturelles.

(1) A. A. Renouard, ouvrage déjà cité, page 365.

Une réunion de savants de tous les pays, hôtes et familiers de la typographie paternelle, encouragaient, par l'exemple de leur dévouement aux lettres et aux sciences, le jeune Henri, qu'instruisait leur conversation en latin, à laquelle sa mère et sa sœur n'étaient pas étrangères.

Robert, son père, qui bientôt reconnut en son fils l'héritier de ses travaux, le vit croître avec joie et lui apprit de bonne heure l'emploi du temps; ses immenses occupations ne lui permettant pas d'être son précepteur, il confia sa première éducation à un professeur qui avait le bon esprit de traduire à ses élèves le grec, non pas en latin, comme c'était l'usage, mais en français.

Chez ce maître, les élèves représentaient des tragédies grecques, excellente méthode pour s'identifier aux secrets du langage et aux beautés littéraires des chefs-d'œuvre.

Le jeune Henri, qui commençait à peine d'étudier le grec, *goûta tant de volupté dans le champ des Sirènes* (ce sont ses propres expressions), qu'il voulut apprendre tous les rôles de la *Médée* d'Euripide, et les jouer successivement (1).

Déjà doué des plus heureuses dispositions, il s'adonna donc avec ardeur aux études, et principalement à celle de la langue grecque.

(1) *Les Estienne*, par M. A. F. Didot.

Vers l'âge de quinze ans, il eut le bonheur de recevoir les leçons de Pierre Danès qui, de tous les savants de son temps, si l'on en excepte Guillaume Budé, fut celui qui sut le plus parfaitement le grec.

Précepteur de Henri II, fils du roi François Ier, Danès ne voulut pas que le jeune Henri Estienne, le fils de son ami intime, fût instruit par un autre que par lui; et, malgré de très-pressantes instances, il refusa de se charger de toute autre éducation. « Trop souvent, disait-il, mon jeune élève vient inutilement; mes fonctions auprès du dauphin, les devoirs de l'épiscopat, m'empêchent de lui donner leçon : il se retire et revient sans murmurer; si vos fils venaient, je ne pourrais avec eux en faire de même. »

Si on lui répliquait qu'on s'en rapportait entièrement à lui, qu'on trouverait bien tout ce qu'il ferait, à ces derniers il ne répondait autre chose que : « J'aime et j'ai toujours aimé le père de Henri d'une tendresse vraiment fraternelle, et comme l'affection que j'ai pour le père est toute particulière, je veux aussi que les avantages de l'instruction que je puis donner, demeurent particuliers à sa famille. »

Environ deux ans après, en 1545, Henri suivit un autre professeur, aussi très-habile, Jacobus Tusanus (Jacques Toussaint), lecteur royal pour

le grec dans le collége royal alors nommé *des Trois-Langues* (*Trilinguæ*); enfin il reçut, pendant quelques mois, les leçons du célèbre Adrien Turnèbe, devenu professeur de grec (ou, si l'on veut, lecteur) au Collége royal, après le décès, en 1547, de J. Toussaint.

Pendant ces années, l'éducation de Henri se complétait dans la maison paternelle.

L'habile calligraphe crétois, Ange Vergèce, lui enseignait à écrire les lettres grecques et latines, et il parvint rapidement à les former avec une perfection et une élégance dignes des soins d'un tel maître.

Ses progrès dans la langue latine, que sa mère, dans son bas âge, lui avait enseigné à parler, ne furent pas moins rapides.

Sa mémoire, soigneusement cultivée, acquit assez de sûreté pour que, presque encore enfant, il pût retenir et réciter par cœur tout le premier livre des Épîtres d'Horace, ce poëte, qu'il aima par-dessus tous les autres auteurs latins, et que, pendant sa vie entière, il cita le plus volontiers, comme le prouvent les remarques qu'il fit sur cet écrivain à l'âge de vingt ans.

Il étudia aussi avec zèle les mathématiques et apprit assez d'astrologie, science extravagante trop en vogue à cette époque pour qu'on n'ait eu à regretter le temps consacré à cette étude chimérique.

A dix-huit ans, pour venir en aide à son père, qui publiait sa belle édition de Denys d'Halicarnasse, il collationna un manuscrit de cet auteur; et dans l'espoir de découvrir quelque ancien monument de l'antiquité grecque, du consentement paternel, il partit pour l'Italie, afin de visiter les bibliothèques et d'y exercer l'*art du chasseur aux manuscrits*.

« Figurez-vous notre voyageur, non pas rapidement emporté dans quelque bonne chaise de poste, où il reposerait sur les siéges généralement assez commodes de nos voitures publiques modernes, mais faisant route seul, perché sur un animal qui, sans doute, n'était pas des meilleurs, cheminant dans des pays à lui inconnus, trompant son ennui et sa fatigue par la composition de vers, tantôt grecs, tantôt latins, soutenu par l'espoir de nouvelles trouvailles scientifiques, et ne songeant qu'au bonheur de revenir nanti de quelques estimable débris de l'antiquité littéraire. »

Il passa ainsi trois années en Italie, ce qui lui permit d'apprendre, à la perfection, la langue du pays et ses divers idiomes. « Cet homme extraordinaire, qui voyagea la moitié de sa vie, savait à fond toutes les langues modernes et quelques-unes des langues orientales.

« A Venise, il étonna le docte Michel Sophian, né en Grèce, par la facilité avec laquelle il s'expri-

mait en grec moderne; à Naples, où l'ambassadeur de France près la république de Venise l'avait chargé, dans les intérêts du roi, d'une mission délicate, se voyant reconnu par un Napolitain qui se rappelait l'avoir vu chez l'ambassadeur, il se tira d'affaires en parlant la langue du pays avec une telle volubilité et un accent si local, qu'il fut pris pour un Napolitain. »

Précédé partout par la brillante réputation de son père, et bientôt par ses propres qualités, il fut accueilli avec une flatteuse distinction.

Après avoir collationné un grand nombre de manuscrits, il revint à Paris, et 1550 le retrouvait visitant les bibliothèques de l'Angleterre et de la Hollande.

II.

Lors de son retour à Paris, Henri Estienne rejoignit cette fois son père qui y faisait secrètement les préparatifs de sa fuite à Genève.

On ignore s'il accompagna Robert dans ce voyage périlleux où il s'agissait de sa liberté; ce qu'il y a de certain, c'est qu'on le découvrit à Genève, dans la maison paternelle, quand elle y fut enfin réunie.

En 1555, il revient à Paris, où il publie son édition d'Anacréon, premier fruit de ses pérégrinations scientifiques. En voici le titre :

ANACREONTIS Teij Odæ, gr. et lat. ab Henrico Stephano luce et latinitate nunc primùm donatæ.

Lutetiæ, apud *Henricum Stephanum*, ex privilegio Regis. M. D. LIV, in-4°.

Ce livre, on le voit, ne porte aucun nom d'imprimeur, mais seulement : *Lutetiæ apud Henricum Stephanum;* il a dû être exécuté par ses soins dans l'ancien établissement paternel, dirigé par son frère Robert II, ou chez son oncle Charles Estienne.

Dans la préface, en grec, Henri donne à entendre que ce n'est pas sans peine et *sans péril* qu'il est parvenu à se procurer les manuscrits d'Anacréon. Cette publication fut un véritable événement littéraire.

Jos. Scaliger a avancé, sans preuves suffisantes, que la version latine était, non pas d'Henri Estienne, mais d'un poëte de ce temps, Joannes Auratus (Jean Dorat ou Daurat).

Si Henri se fût approprié cette traduction, dit A. A. Renouard, sans le consentement de l'auteur, il y aurait eu tôt ou tard réclamation ou désaveu.

Or, ce Jean Dorat n'a jamais réclamé.

S'il y avait eu accord entre eux, on eût fini par le savoir ; ces secrets littéraires sont rarement gardés, et la vanité est toujours là pour souffler ses révélations.

En 1555, Henri retourna à Genève, et, l'année suivante, en Italie, où il découvrit à Rome des fragments de Diodore de Sicile; il collationna aussi Diogène Laërce, d'après un manuscrit appartenant au cardinal Bessarion.

A son retour, il imprima les Psaumes de David, avec quatre traductions latines, faites par quatre illustres poëtes.

DAVIDIS *Psalmi aliquot Latino carmine expressi a quatuor illustribus Poetis, quos quatuor regiones Gallia, Italia, Germania, Scotia genuerunt : in gratiam studiosorum poetices inter se commissi ab Henrico Stephano, cujus etiam nonnulli psalmi Græci cum aliis Græcis itidem comparatis in calce libri habentur.*

Ex officinâ *Henrici Stephani* M. D. LVI. In-4°.

En 1559, il inaugura à Genève son imprimerie, distincte de celle de son père, plus particulièrement consacrée aux publications religieuses, par la première édition de l'Apologie pour les Chrestiens, du philosophe Athénagore, et par la première édition de Maxime de Tyr, dont le texte avait été rapporté d'Italie par Jean Lascaris; la traduction latine en fut presque entièrement refaite par Henri Estienne.

Les publications de cette année 1557, que l'on peut nommer l'année de l'initiation de Henri comme chef d'un établissement typographique, faisaient dès lors présager l'importance de ses travaux futurs.

En peu de mois il eut parachevé et mis au jour cinq éditions grecques d'ouvrages presque tous inédits et deux volumes latins.

Déjà la haute capacité du jeune savant avait été devinée par V. Victorius, l'un des doyens de l'érudition classique, qui n'avait pas cru pouvoir mieux disposer de ses *Commentaires inédits sur Eschyle* qu'en les confiant à l'officieuse activité de Henri. Celui-ci en fit l'objet d'une de ses premières publications. Deux opuscules d'Athénagoras, quelques-uns d'Aristote et de Théophraste, *Maximus Tyrius*, un recueil d'extraits historiques grecs, enfin les deux parties du *Lexicon Ciceronianum* et les *Castigationes in Ciceronem*, très-remarquable ouvrage, signalent, en outre, honorablement cette première année, et par leurs promptes et successives apparitions annoncent le nouvel astre littéraire qui va jeter un si grand éclat sur la typographie et sur les sciences philologiques.

Il paraît malheureusement que cet élan de travail ne fut pas assez en rapport avec les moyens pécuniaires d'exécution, et que, dès 1558, Henri se trouvait obéré par les dépenses de ses voyages, ses frais d'établissements et ceux de la fabrication de ses volumes; mais Ulrich Fugger, riche banquier d'Augsbourg, vint à son aide et lui fournit généreusement les fonds qui lui étaient nécessaires.

Henri, par reconnaissance, prit le titre d'imprimeur de Fugger :

Excudebat Henricus Stephanus, Hulderici Fuggeri typographus.

Il avait, du reste, adopté l'emblème typographique de son père, l'olivier, avec cette devise :

Noli altum sapere, sed time.

En 1559, Robert Estienne mourut; Henri devint ainsi possesseur de l'imprimerie paternelle, qu'il réunit à la sienne.

Dès ce moment, on le vit occupé, tant à ses éditions des anciens classiques qu'aux publications calvinistes, auxquelles son père avait fini par se restreindre presque exclusivement.

La perte de ce père vénéré causa à Henri une telle douleur, qu'il en résulta pour lui une maladie grave contre laquelle il lutta courageusement, afin de pouvoir publier les ouvrages que cette mort laissait interrompus.

Mais il en garda une mélancolie et un dégoût de toutes choses, qui le rendirent longtemps incapable d'aucune occupation.

Cet ennui de l'étude, ce dégoût profond de tout travail, dura fort longtemps. Il en était arrivé au point d'avoir en aversion toute espèce de labeur, et il expose lui-même de la sorte cet état singulier d'esprit dans une préface dédicatoire

adressée au président Henri de Mesme, en tête de la traduction *Hypotyposes* du philosophe *Sextus Empiricus:*

« Voicy que je ne pouvois plus souffrir n'importe quel autheur.

« Tous les livres, sans exception, avoient pour moy un aspect sombre et repoussant; et s'il m'arrivoit seulement de songer à quelqu'une de mes précédentes lectures, c'étoit me rouvrir une plaie mal cicatrisée.

« Dans cet état de malheur, j'entre un jour dans ma bibliothèque, tenant les mains devant les yeux de peur de voir un livre et d'apercevoir les auteurs de mes maux.

« Ramassant machinalement quelques débris de papiers mal rangés, je saisis les feuillets d'une version latine de plusieurs morceaux du Pyrrhonien *Sextus*, ancien commencement de travail par moi presque oublié; leur vue me fait sourire, premier avant-coureur d'une heureuse crise.

« Je lis et relis ces écrits du sceptique, si bien en harmonie avec ma situation présente, avec ma déplaisance actuelle de toutes choses; or il advint que d'entrée je m'attachai au plus bizarre cerveau de la trouppe, qui trouvoit chaud ce qui estoit froid aux autres, et noir ce qui leur estoit blanc; et ne sçay par quelles sympathies d'humeur, au lieu qu'autrefois il m'avoit semblé avoir

grand tort, il me sembla lors avoir la plus grande raison du monde; voire jusques à me formaliser fort et ferme pour luy.

« Et non content de cela, afin que ceux qui n'entendoyent le grec fussent participants du plaisir que je prenois, j'en fis une traduction latine.»

Il rassemble donc ces feuillets épars, cherche avec inquiétude le vieux manuscrit d'après lequel il a fait cette ébauche de traduction, et se trouve heureux de le découvrir enfin, abandonné dans un coin à la poussière et à la moisissure (1).

Au rétablissement de la santé de Henri est dû l'achèvement du plus important de ses ouvrages: nous voulons parler du *Thesaurus linguæ græcæ*, qui parut vers 1572.

Robert, son père, avait déjà rassemblé beaucoup de matériaux pour un dictionnaire grec. Henri reprit cet immense travail, qui lui coûta encore dix années de recherches, et auquel il donna le titre que nous venons de citer.

Les fréquents voyages et séjours à Paris, où l'appelaient ses affaires commerciales et le débit de ses livres par l'intermédiaire de son frère, ses relations avec les savants les plus distingués de la cour et de la ville, ses rapports même fréquents

(1) A. A. Renouard, ouvrage déjà cité, page 392.

et intimes avec le roi Henri III, firent de lui, en tout temps, un véritable Parisien.

Ce sentiment perce partout dans ses écrits, particulièrement dans les vers de son poëme intitulé : *Musa monitrix*.

Combien que mon pays souvent j'aye absenté,
Mon bon vouloir de lui oncq absent n'a esté ;
Et jamais à mon cueur nation estrangère
De ma France l'amour m'a faict mestre en arrière ;
Car au profond du cueur eu gravé je m'avois
Que si Ulysse ayma son terrain ithaquois,
Tant rude et montueux, et ne trouva contrée
Qui semblast mériter lui estre préférée ;
Et si de son désir tellement fust espriz,
Que l'immortalité mesme il eut à mespriz
(Encore que de tous il ait eu tesmoignage
Qu'il estoit de son temps des sages le plus sage),
Moy, qui entrant au monde en ce lieu fut logé,
Que nommer on peut bien du monde ung abrégé,
Ou, sy on ayme mieulx nommer un petit monde,
Faut-il pas qu'en cela Ulysse je seconde?

« Tous les ouvrages imprimés par Henri portent au bas du titre l'indication : *Ex officinâ Henrici Stephani*, PARISIENSIS TYPOGRAPHI.

« Cette désignation d'*imprimenr parisien*, et le soin qu'il prend de ne point indiquer sur les livres qu'il imprime à Genève, le nom de cette ville, mais d'y placer seulement la marque de l'*Olivier*, si universellement connue de tous les pays, prouvent qu'il conservait, autant qu'il le

pouvait, ses qualités de Français, quoiqu'il ne pût en exercer les droits en France, puisque la ferme et expresse volonté que son père avait consignée dans son testament le lui interdisait. » (*Vide retrò*, page 107, le Testament de Robert Estienne.)

III.

Henri se rendit enfin aux sages conseils de ses amis.

Il se maria et eut trois femmes.

Voici ce que dit de ces trois unions le savant auteur des Annales des Aldes :

« Henri, âgé de vingt-sept ans, épousa en premières noces, le 1er décembre 1555,

« *Marguerite Pillot*, fort connue à Genève, fille de Marguerite Deschamps, dite *Duchemin*, seconde femme de Robert, qui, avant lui, avait eu deux maris, le premier nommé *Mugnier*, et le second Pierre Pillot.

De cette première femme il eut quatre enfants:
Henri, baptisé le 8 décembre 1557, et dont le parrain fut Robert Estienne;
Judith, 1er janvier 1559-60; parrain Théodore de Bèze;
Esther, 31 octobre 1563;
Isaac, 11 octobre 1564.

« Il faut noter que toutes ces dates sont celles des baptêmes et non des naissances.

« Les trois premiers enfants n'existaient plus lors du décès de leur mère. Il ne restait alors que Judith, qui fut mariée, le 24 avril 1580, à François Lepreux, frère de Jean Lepreux, libraire et imprimeur à Paris.

« Henri devint veuf à la fin de décembre 1564; il se remaria, le 19 mars 1565, à Barbe, seconde femme de Henri, fille de feu Claude de Wille, seigneur de Wille-le-Prudhom et de Félin.

« Barbe était, assure-t-on, de famille écossaise et parente de l'Écossais Henri Scrimger, l'un des jurisconsultes les plus distingués de ces temps, ami intime de Henri, et l'agent du riche négociant Augsbourgeois Huldricht Fugger, pour les recherches d'anciens manuscrits et autres raretés scientifiques ou curieuses.

« C'est de cette seconde femme que Henri fait, en 1585, un si brillant éloge dans sa préface de l'Aulu-Gelle.

« De ce deuxième mariage naquirent huit enfants, dont nous n'aurons qu'un seul à citer, *Paul*, l'aîné, de *Florence* et de *Denyse*.

« La troisième femme de Henri fut Abigaïl Poupart. De ce mariage naquirent deux enfants. »

Nous ne pouvons, vu l'étendue restreinte de ces études sur les imprimeurs les plus célèbres (sorte de *De viris illustribus typographiæ*), suivre pas à pas les travaux de Henri II Estienne, qui

sont au nombre de cent soixante-dix éditions, publiées en diverses langues, et presque toutes accompagnées de ses observations ou traductions.

Nous nous bornerons à citer les plus remarquables dans l'ordre chronologique, telles que nous les extrairons des recherches de deux érudits modernes, MM. Ambroise-Firmin Didot et A. A. Renouard, et nous engageons nos lecteurs à étudier comme nous leurs savantes monographies.

En 1560, Henri donna la version latine de : *Constitutiones Leonis Augusti, Novellæ*, 1 vol. in-8°, et la Collection, en 1 vol. in-16, des Poëtes lyriques grecs, *Pindari Olympia*, dont le succès fut tel que lui et son fils Paul la réimprimèrent en 1566, 1586, 1600, 1612 et 1626, presque toujours avec quelques nouvelles améliorations.

En 1561, il publa une éditions de *Xenophontis omnia quæ extant Opera*, in-folio, et trois volumes de théologie calviniste.

En 1562, parmi les ouvrages que Henri put librement imprimer à Genève, figure l'Exposition ecclésiastique du Nouveau Testament.

Cette réunion des doctrines des théologiens les plus estimés, faite par Augustin Marlorat, resta incomplète, son auteur ayant été pendu à Rouen, par ordre des Guises, pour ses assertions hasardées.

Dans la préface, Henri Estienne déplore de nouveau la mort de son père, qui, ayant privé la république des lettres de tant de beaux ouvrages, a été si funeste à l'art typographique.

En 1563, il donne son traité latin : *De Abusu linguæ Græcæ* que l'on fait en cette langue des divers mots grecs.

En 1564, il fait voir le jour à une seconde édition de l'ouvrage de Marlorat.

Il publie une nouvelle édition du Dictionnaire de médecine qu'il avait déjà fait paraître, savant ouvrage dans lequel il traduit du grec en latin les termes de médecine, en commençant par Hippocrate et finissant par Celse.

Cet essai, consacré aux seuls termes de médecine, fit prévoir, dit Schoell, ce que serait un jour le *Thesaurus linguæ græcæ.*

Cette année, au mois d'octobre, Henri eut la douleur de perdre sa femme chérie, Marguerite Pillot, qu'il avait épousée en 1555; elle n'avait que vingt-trois ans, et était, comme nous l'avons dit, la seconde épouse de Henri Estienne.

En 1565, il publia une édition in-folio de la Bible traduite en français, avec des notes marginales, et une édition in-fol. du Nouveau Testament, en grec, avec deux traductions latines.

Cette même année, il donna le Traité de la conformité du langage français avec le grec, sans date.

Cet écrit, selon M. Amb. Firmin Didot, rédigé rapidement, comme la plupart de ceux que composait Henri, a pour but de prouver que le grec est la plus belle des langues, et comme le français est, de toutes les langues modernes, celle qui a le plus d'affinité avec elle, de démontrer que c'est à notre langue qu'appartient la supériorité sur toutes. Il s'oppose, du reste, à l'introduction dans le français des mots d'origine espagnole ou italienne, n'y admettant que les termes d'origine grecque.

En 1566, il fait paraître la traduction latine corrigée d'Hérodote, par Valla. Dans la préface il défend le père de l'histoire du reproche de crédulité qu'on lui a fait.

En 1567, il publie, en un seul volume in-folio, un *Corpus Medicorum*, composé de onze auteurs, sous le titre de *Medicæ Artis Principes post Hippocratem et Galienum.*

Son oncle Charles, médecin et savant typographe, l'avait initié à l'étude de la médecine et de la botanique; ce qui lui permit de traduire en latin tous ces auteurs grecs.

Dans la préface de ce livre il s'applaudit d'avoir eu l'idée de réunir en un seul volume un grand nombre d'ouvrages épars, dont chacun séparément formait souvent plusieurs volumes. *Hospita nunc per nos omnibus una domus.* Il dit que la pratique lui ayant démontré, dans le cours de ses

études, l'inconvénient qui résultait de cette dispersion des auteurs en tant de volumes divers, il avait cru, après mûre réflexion, rendre un grand service aux amis des lettres en réunissant sous *un même toit* les auteurs qui ont écrit sur un même sujet ou dans un genre analogue, afin qu'on pût les consulter simultanément.

En 1568, Henri publia :

SOPHOCLES TRAGOEDIÆ SEPTEM : Græce. Una cum omnibus Græcis scholiis, et cum Latinis Joach. Camerarij.

Annotationes Henri Stephani in Sophoclem et Euripidem, seorsum excusæ, simul prodeunt.

Henrici Stephani distichon de suis edit. Æschyli et Sophoclis:

Æschylum edideram, Sophocles invidit : at idem
Cur ab eo post hac invideatur habet.

Excudebat *Henricus Stephanus*. M. D. LXVIII. In-4°.

Cette édition, qui réunit les scholies imprimées à Rome en 1518 et celles de *Triclinius* corrigées par Henri, est, selon A. A. Renouard, d'une tout autre importance littéraire que celles de Turnèbe in-4°, 1552, à laquelle Brunck a fait de grands reproches.

Un choix de huit pièces des trois tragiques grecs fut, en outre, publié par Henri : c'était le précurseur de l'édition de Sophocle qu'il donna en 1569, et d'un Euripide dont la publication resta longtemps en projet, et ne fut exécutée qu'en 1602

par Paul Estienne, qui s'acquitta de cette tâche en digne fils de Henri.

En 1569, Henri II publia deux opuscules latins qui intéressent particulièrement l'histoire de l'imprimerie :

L'un, en vers, avec une introduction en prose, est une Plainte de la Typographie au sujet des imprimeurs ignorants qui compromettent cet art.

L'autre est une lettre où il rend compte à ses nombreux amis de l'état des travaux de son imprimerie et particulièrement de son Trésor de la Langue grecque.

Voici le texte de la première de ces deux pièces, avec son introduction :

ARTIS TYPOGRAPHICÆ QUERIMONIA (1),

De illiteratis quibusdam Typographis, propter quos in contemptum venit. Autore HENRICO STEPHANO.

HENR. STEPHANUS LECTORI BONIS LITERIS BENE CUPIENTI S. D.

Scribimus indocti doctique poemata passim, exclamat Horatius, postquam dixit agendæ navis ignarum non audere eam agere, medicos, quod medicorum est promittere, fabros fabrilia tractare. In eandem verò sententiam et alibi canit,

Ludere qui nescit, campestribus abstinet armis ;
Indoctusque pilæ, discive trochive, quiescit ;
Ne spissæ risum tollant impune coronæ :
Qui nescit versus, tamen audet angere...

(1) Nous devons déclarer très-loyalement ici, que l'élégante et fidèle traduction de *Artis typographicæ querimonia* n'est pas de nous. Nous en sommes redevable à un ami qui, trop modeste, nous permet à peine de citer les initiales de son nom bien connu, E. DE M.

Hoc autem quàm verum nostra etiam ætate comperiatur, quotidie testantur misera poemata, quæ deferri videmus *in vicos vendentes thus et odores* (ut hìc quoque verba Horatiana usurpem) *et piper, et quicquid chartis amicitur ineptis.* Sed quod ille de iis dixit qui γράφουσι multò etiam justius de iis dicemus qui τυπογραφοῦσι poemata, quamvis aliena, nec poemata duntaxat, sed alia aliorum quorumlibet scripta Quid? doctrinam typographi et ejus qui poemata scribit, parine in lance expendendam censes? Non equidem: sed utrosque, si indocti sint, æquè suo in genere (ut ita loquar) indoctos esse et censeo et affirmo. Quantum enim multi hujus seculi versificatores ab ea doctrinæ absunt mensura quam vel mediocris poesis (si liceret mediocribus esse poetis) desiderat, tantum plerosque typographos ab ea quam ars illorum poscit vel flagitat potiùs, abesse dico, ut de iis taceam qui non sunt indocti, id est parum docti, aut etiam minùs quàm parum docti, sed ne digni quidem sunt qui indocti vocentur, quum sint prorsus analphabeti. Quid? (dicet fortasse quispiam) quum tot librorum agmina ex tot typographorum officinis prodeant, quos omnis doctrinæ expertes esse constat, an ita necessariam illis esse literarum cognitionem existimas, ut à suis fertilissimis alioqui prelis, in quibus consenuerunt, tanquam Aristophanicos Strepsiadas, ad tam seram scholam vocare, et veluti Pelias quosdam recoquere velis? Atqui, si ideo typographicæ arti doctrina non est opus, quòd multi eam indocti exerceant, ac de iis queri minimè debeo: itidem certè poeticæ non esse necessariam, quòd ab indoctis etiam multa proficisci poemata videamus, ideoque de illis immeritò questum esse Horatium pronuntiabimus. Nisi fortè poeticæ quidem necessariam omninò esse poeticam, at typographicæ arti non item, dicet aliquis. Sed quo id ore dici à quoquam poterit? Itane verò librorum editio pro dignitate ab iis elaborari poterit quibus nihil cum Musis commune est? Itane verò artem cujus velut tutelæ ac fidei literæ hoc seculo commissæ sunt, fideliter tractare literarum imperitus poterit? Ecquid obsecro dicturum putamus Aldum, si nunc reviviscens videat successisse sibi typographos quorum non mi-

nima pars vix pene aliud in libris, quàm quomodo alba pagina discernenda sit à nigra, intelligit? (Nam qui tantum profecerunt ut Græca literarum elementa possint à Latinis, Hebraica à Græcis discernere, atrocem sibi fieri injuriam existiment si in numero indoctorum habeantur.) Quid verò dicturos M. illum Musurum et Janum Lascarin putamus, in quibus primis Græcia reviviscere cœpit, et qui principes in pandendo nobis ad linguæ Græcæ adyta itinere fuerunt? quid, inquam, dicturos remur, si, quum ipsi tantum honoris arti typographicæ detulerint, ut non indignam existimarint cui suam operam navarent, fungentes munere correctorum (liceat enim de rebus typographicis typographicè loqui) eo rem devenisse videant, ut siquis tria Latinæ linguæ verba totidemque Græcæ norit, typographicæ illius correctioni nobilissimi quique utriusque linguæ scriptores committantur? Quid enim, obsecro, aliud est, hanc in illos scriptores potestatem ejusmodi hominibus permittere, quàm gladios furiosis in manus tradere? Eorum ego è numero quendam olim cognovi, illo correctoris munere tam crudeliter fungentem, ut omnibus locis in quibus vocem *procos* inveniebat, plagas infligeret, *porcos* nimirum in locum illius substituens: itidemque, ubicumque verbum *Exanimare* occurrebat, ipsum in *Examinare* mutaret : adeo quidem ut et apud Horatium legeret, *cur me querelis examinas tuis?* quod nimirum hæc vox pariterque illa (sicut aliæ prope infinitæ, in quas eandem tyrannidem exercebat) latinitatis ejus terminos excederint, peregrinitatisque damnandæ ei viderentur. *Porcos* enim (aiebat) scio esse animalia quædam sic vocata : at *procos* nec animalia nec aliud in latino significare puto, iterim malo vocem de qua certus sum, pro ea reponere. Alii sunt qui neque quid nomen *Proci*, neque quid verbum *Exanimare* valeat, ignorent, ac latina esse minimè negent, in aliis item perinde tritis non hæsitent ; sed quum paulo istis rariora vocabula in eorum oculos incurrunt, ad ipsa, tanquam monstra quædam, obstupefiant : atque adeo procul unumquodque hujusmodi vocabulum abigant, aliud sibi familiare in ejus locum advocantes, vel potiùs obtorto (ut ita dicam)

collo pertrahentes. Exemplum autem ex multis unum, sed valde insigne, proferam. Quum dixisset Horatius, epistola 2 libri prioris, *nunc adbibe puro pectore verba puer*, ad verbum hoc *adbibe* attonita frequens hujusmodi correctorum turba, in *adhibe* mutavit : non unum una in voce, sed multiplex, erratum admittens, ut cuilibet (qui modò illorum similis non sit) manifestum esse potest. Et tamen in pluribus quàm triginta diversis editionibus præclaram illam emendationem me videre memini. Ac certè vix tandem Lugdunensi cuipiam correctori persuasi ut posthac inemendatum Horatium eo in versu esse sineret, id est, suum *adbibe*, quod mendosum ille putabat, ei relinqueret. Viden', lector, viden cum quibus nunc hominibus negotium sit antiquis illis Latinæ linguæ scriptoribus? Nam de Græcis quid attinet dicere? Græcæ linguæ penetralia ingressi sunt scilicet qui Latinam vix à limine salutarunt : aut ab illis multum sperandum est qui ipsis librorum frontibus ignorantiæ suæ imaginem ad vivum expressam præfigunt. Sic nuper ex quadam Germanica officina (urbis enim nomini parco) prodiit Græcus liber, in cujus fronte quum diligentiam in eo adhibitam commendare vellet is cui hanc provinciam demandarat typographus, in eo ipso verbo quo emendatum significare voluit, tribus fœdissimis erravit modis, non typographicis quidem illis, id est non ex operarum incuria, sed ex mera linguæ Græcæ ignorantia apertè proficiscentibus. Atque ita miser typographus dum honorifico titulo commendatam esse editionem suam existimavit, contra suo ipsemet præconio (tanquam suo se gladio jugulans) illam infamavit. Quod verò omnium maximè ridiculum est, videmus passim typographorum epistolas Latinas, interdum et Græcas, quorum plurimi ne primum quidem earum verbum intelligere, nonnulli ne legere quidem illas possunt. Quàm multa verò insuper mala hæc typographorum ignorantia invehat, alius erit fortasse dicendi locus. Sed interim (quum hunc tam miserum tamque calamitosum artis typographicæ statum sæpenumero mecum deplorassem) continere me non potui quin omnibus qui Musas eo prosequntur, et amore et honore quo merentur, luctum meum

testatum relinquerem, vel potiùs illos in ejus partem (tanquam de meo tantundem detracturus) vocarem. Qui tamen multò certè libentiùs vindices tantæ miseriæ et injuriæ quàm deploratores advocaturus eram, si quos usquam gentium reportum iri existimassem. Hinc tandem erupit illa quam nunc edo Querimonia, inter innumeras occupationes à me scripta, nec tamen ex ullo odio, vel ex invidia (est enim, Dei beneficio, cur invidear ab ὁμοτέχνοις potius quàm cur invideam), sed ex animo gravi indignatione percito profecta. Verùm dicet quispiam : « Heus tu, non meministi versus Horatiani quem initio hujus epistolæ protulisti? *Scribimus indocti doctique poemata passim.* Annon et in tuum poema eundem jactatum iri existimas? Imò verò et memini, et me primum omnium in illorum, non in horum numero collocо : sed ut aggredi illud auderem fecit hic alius satyrici versus, *Si natura negat, facit indignatio versum.* Vale.

ARTIS TYPOGRAPHICÆ QUERIMONIA,

De illiteratis quibusdam Typographis, propter quos in contemptum venit.

Autore Henrico Stephano.

Illa ego quæ quondam, cœlo ut delapsa, colebar,
Illa ego quæ multis numinis instar eram :
Quam comitem addiderant mundi miracula septem,
Quæ decima Aonidum sum numerata soror :
Deliciæ humani generis vocitata per orbem,
Quæ vocitabar amor deliciæque deûm :
Hei mihi, nunc miseram, contempta, ingloria, vitam,
(Si tamen hæc vitæ est nomine digna) traho.
Nunc traho quod super est, per mille opprobria, vitæ,
Sicque meæ laudi vivo superstes ego.
At vos, quorum animos vulgi non fascinat error,
Nec sua credulitas credere falsa jubet,
Me (quæso) indicta damnari expendite causa,
Nec peragi justi judicis ore ream.

Crimina multa quidem ex omni me parte lacessunt :
(Fœta subinde novis pectora livor habes)
Sed duo præcipuè nostram oppugnantia famam,
Implerunt acri quæ mihi bile jecur.
Me veterum autorum clamant pestemque luemque,
Sacrilega hos clamant me violare manu.
Sentinamque operum dicunt proferre novorum,
Quam piper et triviis salgama nota manent.
Nimirum hæc ea sunt quæ me duo crimina vexant,
Inque odium reliquis quæ rapuere magis.
At non jure in jus me dico fuisse vocatam :
Nam quæ non pecco, suntne luenda mihi ?
Non peccare autem, suffragia vestra probabunt,
Si patiens auris, candida mensque sinat.
Namque age, Mavortis siquis sibi sumpserit arma,
Sed qui non itidem Martia corda gerat :
Si capiti galeam laterique accommodet ensem,
Si parma et telis instruat ille manum :
Vixque tamen visis vertat terga hostibus idem,
Parmam cum telis excutiente metu :
Istane Mavortis culpa est? num portio laudis,
Idcirco Marti deperit ulla suæ?
Sive lyram pulset lyricæ qui nescius artis,
Et miseras aures enecet usque sonis,
An Phœbus debet culpam aut præstare Camœnæ?
Aut lyricæ hoc artis dedecus esse potest?
Si chartas nunc ergo meas, si prela typosque,
Instrumenta operis quotque ministra mei,
Turba indocta malos indoctè vertit in usus,
Num meritò in partem criminis ipsa vocer?
Siccine sim adjutrix illis fautrixque putanda,
Quos cane, quos odi pejus et angue palam?
Atque adeo quod velle licet, si posse daretur,
Jam factis odium testifica forem.
Sed quid agam? quæ dii tolerant, tolerare recusem?
At fastu dicar nunc tumefacta novo.
Optavi quoties, tenebris adoperta laterent,
Quæ mea nunc lucem munera cunque vident.

Nec solùm hoc, aliis oneravimus æthera votis :
Omnia quæ celeres diripuere Noti.
Iidem debuerant etiam rapuisse dolorem,
Qui menti requiem surripit usque meæ.
Hei mihi quod propriis patior nunc vulnera telis,
Armaque me contra sunt fabricata mihi.
Nam queis barbaries à me prosternitur armis,
Quotquot et errorum turpia monstra latent :
Denique queis fœdas expello mente tenebras,
Me dominam illa suam nunc male sana petunt.
Vulnera forsitan hæc dices non esse cruenta.
Esse cruenta quidem vulnera, et ipsa nego :
Nobilitate animus sed quantò corpore præstat,
Vulnera tantò animi quis graviora neget?
Utque bono patri dolor ingens improba proles,
Objicit hanc illi qui tamen, ille gravat :
Vulnera sic per se sunt nostra gravissima, linguæ
Sed multò reddunt asperiora malæ.
Me miseram! incipiunt quoties effundere virus,
Et probris nomen dilacerare meum,
Terra mihi toties opto mihi terra dehiscat :
Horror ad has voces pectora tantus habet.
Nam veterum autorum quum sim columenque salusque,
Illorum labes perniciesque vocor.
Turba equidem (fateor) me multa professa magistram,
In scripta illorum perpetrat omne nefas :
Atque manu illota quæ sunt sacrata profanat,
Quam vel sacrilegam dicere jure queas.
Sed gregis istius si dicor jure magistra,
Si tanti sceleris conscia credor ego,
Nempe fugax itidem est miles, Mavortis alumnus,
Est itidem trepidæ conscius ille fugæ.
Et quicunque malus toto citharædus in orbe,
Scilicet illius, Phœbe, magister eris.
Sic mala dicetur textrix à Pallade docta,
Vulcanusque malum sic docuisse fabrum.
Dicendusne meus quicunque typographus audit,
Et chartas graphicis implet ubique typis?

Atqui turba isto titulo nunc multa superbit,
Quæ porcos fuerit pascere digna magis.
Vix norunt ipsas multi de nomine Musas,
Vix norunt Musis aut Helicona sacrum.
Quid dico? pudet is longè graviora profari,
Atque magis possint quæ superare fidem.
Proh pudor! haud rarus numero reperitur in illo,
Nominis ignorans ipsa elementa sui.
I nunc, et veterum fœdata volumina multis
Mirare ac multis contemerata modis :
Agmina scriptorum graphicos et multa novorum
(Hoc est, nugarum plaustra) dedisse typos,
Quid mirum? ut cæcus discernit nemo colores,
Horum discernit sic quoque turba nihil.
(Fallor ego, atra sciunt quæ pagina, quæque sit alba,
Hac, fateor, cæcos re superare queunt).
Audio sæpe illas et vestro ex ore querelas,
O queis lingua in me felle madere solet.
Qualia sed de illis vos audio sæpe querentes,
Talia de vobis discite quisque queri.
Nanque (quod indignum est) numero censetis eodem
Artificesque malos, artificesque bonos.
Atqui nostrum equidem decus hi censentur : at illi
Sunt mihi sunt seclo dedecus atque pudor.
Hi nempe esse mei meritò dicentur alumni,
Hi mea cura viri, deliciæque meæ.
Grexque adeo meus hi : (per totum si tamen orbem
Quinque decet vel sex nomen habere gregis)
Illos contrà oculi mihi sunt animusque perosi,
Exosa illorum nuda vei umbra mihi.
Instrumenta quidem mea nunc famulantur et illis :
Esse sed hæc prædam, non mea dona, puta.
Artifices appello malos (ne nescius erres)
Non quo vulgus eos more vocare solet :
Sed jejuna quibus doctrinæ pectora, quorum
Ad Latios auris stat stupefacta sonos.
Artifices hos nempe malos ego conqueror esse,
Hos fidei artifices conqueror esse malæ :

Ornamenta licet conquirant undique libris
Quæ dare cunque potest ulla perita manus.
Namque quod humano mens est in corpore, quod mens
Præstare humano corpore clausa potest,
Hoc opere in nostro præstat correctio : (voci
Fas usum veteri sit tribuisse novum)
Hæc fugat à scriptis tenebras, lucemque reducit,
Una hæc cum mendis aspera bella gerit.
At taurus sumptis carpet priùs aera pennis,
Aut liquidas pinnis ille natabit aquas;
Et priùs in sylvas prorumpet ab æquore delphin,
Notaque setosis gramina tundet apris,
Illo tam insigni quàm munere fungier unquam,
Et sacro Musis, turba profana queat.
Lumina sunt nobis aliena vicaria, dicunt,
Seque sat armatos hac ratione putant.
Atqui oculo alterius nolle in re fidere parva,
In tanta est quantus fidere velle furor?
Resne typographica est (mihi cor exæstuat ira)
Viiis ita ut cuivis posthabeatur equo?
Nanque oculum domini (cunctis res prodita seclis)
Pinguis ut evadat, poscere fertur equus.
Sed quid ego hæc frustra? canitur nam fabula surdis,
Et siquid surdis surdius esse potest.
Ergo libet nostras tandem finire querelas,
Et tandem dicto claudere multa brevi.
Ut quidam è sophiæ fertur dixisse magistris,
Mille auditorum est unicus iste loco :
Sic prudens judex, recti studiosus et æqui,
Multorum nobis unicus instar erit.

Voici, comme nous l'avions promise, page 259, une nouvelle version française de cet opuscule : *Artis typographicæ querimonia*, déjà traduit en 1735, in-4°, par le savant imprimeur Marc Lottin, de Saint-Germain, cette première version étant devenue extrêmement rare :

PLAINTE DE L'ART TYPOGRAPHIQUE,

A propos de quelques typographes illettrés, dont lui vient le mépris dans lequel il est tombé, par HENRI ESTIENNE.

HENRI ESTIENNE AU LECTEUR DÉVOUÉ AUX BELLES-LETTRES, SALUT.

« Doctes ou indoctes, nous écrivons çà et là des poëmes, » s'écrie Horace; à quoi il ajoute : « Mais celui qui ne sait pas conduire un navire, se garde bien d'en diriger un; ni de soigner des malades, celui qui n'a point étudié la médecine; ni de travailler avec des ouvriers, celui qui ne s'est exercé à aucun labeur préalable. »

Puis, dans le même passage et ailleurs, il dit :

« Celui qui ne sait point combattre en champ clos, s'abstient des jeux du cirque; celui qui ignore la balle, le disque et la toupie, se repose, aucun d'eux ne voulant, à ses dépens, faire rire la galerie. Combien, en revanche, de malheureux versificateurs, n'ayant aucune aptitude pour la poésie, s'exténuent audacieusement à faire des vers! »

Ce qu'avance Horace est démontré vrai, chaque jour, à notre époque, par de misérables poëmes que coiportent dans les campagnes des trafiquants d'eaux de senteur, usurpant les paroles du grand satirique pour débiter leur poudre de perlimpinpin, enveloppée dans d'ineptes prospectus,

Mais ce qu'il disait de ceux qui γράφουσι, à bien plus forte raison pouvons-nous le dire de ceux qui τυπογραφοῦσι des poëmes, quoique d'autrui, et non-seulement des poëmes, mais encore n'importe quels écrits de n'importe qui.

Quoi? vous prétendez peser dans la même balance le mérite d'un typographe et celui de l'auteur d'un poëme? non certes! mais je déclare et j'affirme que l'un et l'autre, lorsqu'ils sont indoctes, le sont également, chacun dans son genre, si je puis m'exprimer ainsi; car autant j'estime peu les versificateurs qui, dans notre siècle, manquent de cette stricte mesure exigée dans la plus médiocre poésie, s'il est permis aux poëtes d'être médiocres, autant je fais peu de cas de la plupart

de nos typographes, manquant, à mon avis, des moindres éléments que leur art demande pour qu'ils ne soient point flagellés, même en passant sous silence ceux qui sont indoctes, c'est-à-dire peu doctes, ou pas dignes seulement d'être appelés indoctes, quand il leur arrive d'être complétement étrangers aux plus simples notions de l'alphabet.

Quoi? dira-t-on peut-être, lorsque de tant d'officines typographiques sort une armée de livres aussi considérable que le constatent tant d'experts en tous les arts, en toutes les sciences, estimez-vous qu'il faille à ceux qu'occupent ces officines, des connaissances littéraires assez vastes pour que sur leurs fertiles presses il vieillissent au point de former une école d'aristophaniques strepsiades ou de se voir rajeunir comme de nouveaux Pélias ?

Et si à l'art typographique le savoir fait tellement défaut, que beaucoup d'ignorants l'exercent sans qu'on s'en aperçoive, à quoi aboutiront mes doléances? Devra-t-il en être ainsi de l'art poétique, quand nous voyons chaque jour tant d'ignorants enfanter des poëmes, et faudra-t-il en conclure qu'Horace a eu tort de se plaindre?... A moins toutefois, répliquera-t-on, qu'à l'art poétique, la poétique soit entièrement nécessaire, tandis que rien de pareil n'est obligatoire pour la typographie. Mais qui pourra tenir un semblable langage?

Est-ce que, sans manquer à la dignité des lettres, une édition quelconque pourra être élaborée par des personnes n'ayant rien de commun avec les Muses? Est-ce qu'en notre siècle on pourra confier la garde et la tutelle des lettres à quelqu'un qui leur est complétement étranger? Et que pensez-vous que dirait le grand Alde si, ressuscitant tout à coup, il se voyait avoir pour successeurs des typographes, dont une partie, et ce n'est pas la plus faible, sait à peine distinguer, dans un livre, une page noire d'une blanche? Car, pour les typographes qui sont arrivés au point de discerner les éléments du grec d'avec ceux du latin et les éléments de l'hébreu d'avec ceux du grec, il regarderaient certainement comme une injure atroce de se voir relégués au nombre des ignorants.

Que diraient, en pareille occasion, Marc Musarus et Jean Lascaris, eux dans les travaux desquels la Grèce antique a commencé à revivre, eux qui nous ont ouvert, les premiers, la route qui conduit aux mystères de la langue des Heliènes? Que diraient-ils, eux, qui faisaient tant de cas de l'art typographique, qu'ils ne dédaignaient pas de remplir les fonctions de *correcteur* dans leurs imprimeries, et, illustres écrivains, s'associaient volontiers pour cet humble labeur à d'honnêtes ouvriers sachant à peine trois mots de latin et de grec.

Et pourtant, je vous le demande, y a-t-il moins de danger à confier à des hommes sans valeur un semblable pouvoir sur les œuvres des grands écrivains, qu'à mettre des glaives dans les mains de furieux?

J'ai connu certain correcteur s'acquittant si barbarement de ses fonctions, que, partout où il rencontrait *procum* (galant, amant), il effaçait et substituait, de sa propre autorité, *porcum* (porc, cochon), et *examinare* (examiner), partout où il y avait *exanimare* (exaspérer), faisant ainsi dire à Horace *cur me querelis examinas tuis?* (pourquoi m'examines-tu avec tes querelles? au lieu de *cur me querelis exanimas tuis?* (pourquoi m'exaspères-tu avec tes querelles?) Quant à *porcum*, disait-il, je sais parfaitement que c'est en latin le nom d'un animal; mais j'ai beau chercher *procum*, je ne le trouve ni parmi les animaux, ni ailleurs, et, dans le doute, j'aime mieux, quel qu'en puisse être le sens, employer un mot dont je suis sûr, que d'en laisser passer un que je ne connais pas.

D'autres correcteurs se sont offerts à moi qui ignoraient complétement la signification du substantif *procum* et celle du verbe *exanimare* et niaient obstinément qu'ils fussent le moins du monde latin, n'ayant su les trouver dans aucun vocabulaire. Aussi n'hésitaient-ils pas, dans leur ébahissement, à les supprimer partout où ils les gênaient, se bornant à les conserver comme autant de curiosités inexplicables dans un coin de leur mémoire.

Un exemple encore si l'on veut me le permettre!

Dans la deuxième épître de son premier livre, Horace dit:

Nunc ADBIBE *puro pectore verba puer!* (Enfant, *bois* mes paroles, d'un cœur pur!)

A ce mot ADBIBE (*bois*), stupéfaction générale dans la tourbe des protes peu érudits, et transformation fréquente par eux de ce terme en ADHIBE (*admets!*) Le terre-à-terre substitué au vol pindarique! Pour ma part, je me rappelle avoir rencontré cette aimable correction dans plus de trente éditions diverses. Ce n'est même pas sans peine que je suis parvenu à persuader à un prote de Lyon qu'Horace savait fort bien ce qu'il écrivait en employant le mot ADBIBE, que lui, typographe éminent, trouvait vicieux, et que ce qu'il avait de mieux à faire, selon moi, c'était de le respecter.

Voyez donc, lecteur, en quelles mains brutes tombent aujourd'hui les écrivains sublimes de l'antique Rome!

Que vous dire maintenant des Grecs? Ont-ils pénétré dans les secrets de la langue d'Homère ceux qui saluent à peine celle de Virgile au seuil de la porte? Et y a-t-il beaucoup à espérer de ceux qui, au frontispice de leurs livres, gravent au vif l'empreinte de leur ignorance? Je ne parle pas en l'air, croyez-le bien!.... Dernièrement d'une imprimerie d'Allemagne (vous me permettrez de taire le nom de la ville) est sorti un livre grec sur le titre duquel, nonobstant l'état de la typographie qu'on semblerait être en droit d'attendre d'une province aussi éclairée, on aperçoit tout de suite que trois erreurs des plus grossières ont été commises dans les seuls mots *édition revue et corrigée;* et non des erreurs de typographie seulement, mais des erreurs n'ayant d'autre source que l'ignorance complète de la langue grecque, de sorte que le malheureux imprimeur, quand il pensait accroître sa renommée par ce nouvel ouvrage, était au contraire, à son insu, son propre bourreau et se mettait, pour ainsi dire, lui-même, le couteau sur la gorge.

Ce qu'il y a de plus ridicule encore, c'est de voir apparaître, sans cesse, çà et là, des épîtres latines et même grecques de typographes, dont la plupart n'en comprennent pas le premier mot, quelques-uns poussant leur ignorance jusqu'à être incapables de les lire....

Ce n'est peut-être pas ici le lieu de dire les maux nombreux qu'enfante cette ignorance honteuse des typographes.

Déplorant maintes fois en moi-même cette position aussi misérable que calamiteuse de l'art typographique, je n'ai pu m'empêcher de léguer l'expression du regret que j'en éprouve à tous ceux qui courtisent les Muses et qui les entourent de l'amour et du respect dont elles sont dignes, invitant ces coreligionnaires à se joindre à moi dans la croisade que j'entreprends....

Qu'ils sachent, cependant, tous, d'avance, car je ne veux tromper personne, que cette *Plainte de l'Art typographique*, dont je me fais spontanément l'écho, au milieu des innombrables occupations qui m'accablent, ne m'est inspirée ni par aucune haine, ni même par la moindre envie (car, grâce à Dieu je suis bien plus envié des ὁμοτέχνοις que je ne leur porte envie), mais par la grave indignation qui soulève mon âme ?

Mais, me dira-t-on peut-être : Comment as-tu pu oublier sitôt le vers d'Horace que tu gravais au fronton de cette épître : *Doctes ou indoctes, nous écrivons çà et là des poëmes?* Et comment as-tu pu te laisser aller à une colère que tu blâmes si fort ?

Qu'on se rassure ! je n'oublie rien et je me place moi-même dans les rangs de ceux que je flagelle. Toutefois, pour mieux attaquer, j'ai eu recours à la satire, et si à moi bien plus certes qu'à Horace la nature refuse l'arme poétique, l'indignation la confiera, dans la mesure de mes forces, à mes débiles mains.

Sur ce, au revoir ! Adieu !

PLAINTE DE L'ART TYPOGRAPHIQUE,

A propos de quelques typographes illettrés, dont lui vient le mépris dans lequel il est tombé,

PAR HENRI ESTIENNE.

Moi, la Typographie, qui, comme si j'étais descendue du ciel, me voyais jadis honorée et respectée, que beaucoup

adoraient même à l'instar de la Divinité, qu'ils ajoutaient aux sept merveilles du monde, qu'ils comptaient comme une dixième Muse, qu'on appelait, par l'univers, les délices du genre humain, l'amour et l'enfant gâté des dieux, maintenant, hélas! méprisée et sans gloire, quelle vie misérable (si elle mérite le nom de vie), ne suis-je pas forcée de traîner à travers mille opprobres, me survivant à moi-même et à ma splendeur passée!

Vous dont l'erreur du vulgaire ne fascine point les esprits et qu'une crédulité funeste ne jette pas dans le mensonge, ne me condamnez pas, de grâce, sans m'entendre et sans que j'aie été, au moins, déclarée coupable par la voix d'un juge intègre!

De tous côtés me harcèlent d'infâmes calomniateurs, dont le contact me fait monter, malgré moi, la pâleur au front. Ils cherchent surtout à ternir ma renommée par deux inculpations qui m'échauffent au plus haut degré la bile. Ils m'accusent, d'une part, d'être la honte et le fléau des auteurs anciens, qu'à les en croire, je violerais d'une main sacrilége; et de l'autre, de tenir une sentine impure de livres nouveaux, que je ferais confire dans le poivre et le vinaigre pour les débiter ensuite dans les carrefours.

Ces deux inculpations me vexent le plus, parce qu'elles tendent à me rendre odieuse et à attirer sur moi la haine universelle. Mais, puisqu'on me trouve si coupable, pourquoi ne pas m'appeler tout de suite en justice? Pourquoi m'imputer ainsi d'avance des crimes qu'on n'est pas sûr que j'aie commis? Moi je suis certaine que votre approbation prouvera que je suis innocente, pour peu que vous veuillez me prêter une oreille attentive et me juger impartialement.

Qu'un homme prenne les armes du dieu Mars, sans en avoir le cœur! Qu'il couvre sa tête d'un casque! Qu'il ceigne une épée! Qu'il s'exerce à soulever un bouclier et à lancer des flèches! Mais qu'il tourne le dos à l'ennemi, dès qu'il l'aperçoit, en jetant au loin tout son attirail! Sera-ce la faute du dieu Mars? Et ce dieu en perdra-t-il, pour cela, le moindre rayon de sa gloire?

Qu'un malheureux qui ignore les premiers éléments de l'art musical, se mette à tourmenter une lyre et à déchirer les oreilles de son prochain! Apollon doit-il s'en prendre aux Muses et en peut-il rejaillir la moindre honte sur l'art musical ?

Que maintenant une tourbe ignorante fasse, souvent sans s'en douter, servir à de mauvais usages mon papier, mes presses, mes caractères, tous les instruments de mon travail! Devrai-je être déclarée complice de son crime, moi qui n'y suis pour rien, moi qui n'ai pas plus de rapports avec elle que le chien qui passe ou que la vipère qui siffle dans la haie? Mais en faudra-t-il davantage pour que je sois livrée en holocauste à la haine publique ?

Que dis-je? Libre aux dieux de tolérer ou de ne pas tolérer ce que bon leur semble! moi je ne me glorifierai jamais d'un orgueil inutile. Que de fois n'ai-je pas souhaité laisser enveloppé de ténèbres ce qui, en ce moment, brille pour moi au grand jour! Que de fois n'ai-je pas fatigué le ciel d'autres vœux qu'ont dissipés, à leur tour, les vents rapides! Ils devraient bien plutôt m'enlever la douleur qui ne permet point de repos à mon âme...

Hélas! de combien de blessures faites par mes propres traits n'ai-je pas à souffrir! Que d'armes ne fabrique-t-on pas sans cesse pour moi contre moi! Que de barbares n'ai-je pas renversés par mes armes, dont les erreurs honteuses pullulent encore autour de moi! De combien d'épaisses ténèbres n'ai-je pas purgé des esprits qui me proclament leur déesse et m'invoquent à peine guéris!

Mais on prétendra peut-être que mes blessures ne sont point sanglantes? C'est précisément ce que je nie. Comme l'âme est supérieure au corps, les blessures qu'elle reçoit ne sont-elles pas les plus graves? Des enfants indignes de lui sont certainement un grand deuil pour un père de famille. Toutefois c'est l'accroître que de lui en parler. De même les blessures les plus graves que nous puissions recevoir sont encore envenimées par les mauvaises langues.

Malheureuse que suis! Sitôt que ces mauvaises langues se

mettent à répandre contre moi leur odieux venin, à déchirer mon nom, à le couvrir d'opprobre, je me surprends à désirer que la terre me reçoive dans son sein, tant mon âme répugne à toutes ces ignominies, tant j'ai peine à m'habituer à ce qu'on appelle la perte, la ruine, la flétrissure des auteurs anciens, quand j'ai la conscience d'en être l'appui, l'espoir et le salut!

D'autres personnes cependant, et en assez grand nombre, je le confesse, ayant l'air de reconnaître en moi *l'institutrice* qui leur a frayé la route, ne sont pas aussi étrangères qu'elles le supposent aux doctrines coupables qui se glissent, à leur insu peut-être, dans leurs écrits. De leurs sales mains elles souillent les choses les plus saintes, et vous les croiriez chargées de professer le sacrilége.

Mais si cet odieux troupeau me proclame son *institutrice*, s'ensuit-il que je sois condamnée à devenir la complice de ses œuvres pitoyables, pas plus que l'intrépide élève de Mars, qui a vu fuir de lâches soldats, ne saurait être réputé complice de leur fuite?

Est-ce que le plus détestable harpiste ne s'intitule pas aussi, tous les jours, élève d'Apollon, et le plus détestable tisserand élève de Pallas, et le plus détestable forgeron élève de Vulcain? Me faudra-t-il donc reconnaître également pour mon disciple le premier typographe venu qui alignera, n'importe où, des caractères et les imprimera sur du papier? Pourquoi juger moins digne de ce titre le premier gardien de pourceaux qu'on rencontrera sur son chemin? Le plus grand nombre de ces malheureux serait, hélas! bien embarrassé de dire quelles fonctions remplissent les Muses et où est situé le Parnasse dont ils n'ont peut-être jamais entendu parler.

Mais, en vérité, j'ai honte de m'escrimer davantage sur ce sujet, craignant qu'on ne vienne à suspecter ma bonne foi. Cependant, le croirait-on? il en est plus d'un parmi eux qui ignore jusqu'aux éléments dont se compose son propre nom. Pourquoi s'étonner dès lors qu'ils souillent et salissent de mille manières tant de volumes d'auteurs anciens et modernes?

Pouvez-vous reprocher à l'aveugle de ne pas savoir discerner les couleurs? Et ne sont-ils pas supérieurs sur ce point à l'aveugle eux qui distinguent, je l'ai dit, une page noire d'une page blanche?

De telles plaintes frappent souvent mon oreille; mais je me garderai bien de les répéter toutes, ne voulant pas souiller ma langue de tant de fiel. Ce qu'il y a d'indigne, pourtant, c'est que, à ce qu'on m'assure, le nombre de ces mauvais ouvriers égale, au moins, celui des bons, sur lesquels reposent l'honneur de la typographie, la dignité et la gloire de notre siècle. Ceux-ci, à bon droit, se vantent d'être mes élèves, l'objet de tous mes soins, la consolation de ma vie. C'est, en effet, mon troupeau chéri, à moi, et Dieu veuille que, dans le monde entier, il existe cinq ou six troupeaux semblables! Voilà aussi pourquoi, de toutes parts, se dirigent, sans cesse, contre eux, à cause de moi, les yeux et les cœurs pleins de haine de leurs adversaires! Voilà pourquoi même leur ombre est en exécration! Car ce sont d'habiles et d'honnêtes serviteurs qui me sont dévoués, et je me garderai bien, pour ma part, de les qualifier de mauvais ouvriers parce qu'il plaît au vulgaire de les traiter de la sorte dans sa jalousie. Quelle foi, d'ailleurs, ajouter au témoignage d'êtres incapables, dont l'esprit vide d'intelligence ne s'en croit pas moins sensible aux charmes de la lyre romaine?

Moi, en dépit d'un semblable anathème, je suis fière de ces prétendus mauvais ouvriers; je m'enorgueillis, à bon droit, des livres où je retrouve la trace de leur main habile, parce que ce qu'est l'âme au corps humain qui l'abrite, l'intervention du bon *correcteur* l'est à notre travail qu'elle vivifie. Je suis confuse d'être contrainte à employer de nouvelles locutions pour peindre des vérités aussi anciennes. Mais n'importe! ce que je dis n'en est pas moins incontestable; au bon *correcteur* on ne doit pas moins de chasser des écrits les ténèbres et d'y introduire à flots la lumière, en faisant une guerre à mort aux fautes d'impression et autres.

Toutefois, on verra plutôt le taureau fendre l'air au moyen

de plumes achetées, ou sillonner les eaux d'un fleuve avec des nageoires d'emprunt, et le dauphin s'élancer de la mer dans les forêts, ou brouter l'herbe en compagnie du sanglier, que la tourbe profane des détracteurs dont je parle, remplir d'aussi honorables fonctions que ses savants adversaires, ou sacrifier seulement sur le coin le plus obscur de l'autel des Muses.

Mais d'aussi hautes lumières, disent ces barbares, nous sont étrangères; et armés de cette raison qui n'en est pas une, ils se prétendent invincibles.... Nous est-il nécessaire, ajoutent-ils furieux, de recourir à l'œil d'autrui pour sonder de si candides mystères? Et le premier venu n'est-il pas libre (ici mon cœur bouillonne de colère) de donner le pas à tout autre art sur la typographie? Et le cheval bien repu a-t-il eu besoin, depuis des siècles, d'appeler sur lui l'œil d'un maître, lorsque indépendant il a voulu prendre son essor?

A quoi bon, d'ailleurs, ces inutilités dont il y a trop longtemps que je vous entretiens? Pourquoi raconter toutes ces vérités, ou toutes ces fables, à des sourds, quand on sait qu'il n'y en a pas de pires au monde que ceux qui ne veulent pas entendre? Permettez-moi donc de mettre enfin un terme à ces plaintes et de clore par un mot rapide ce verbiage prolixe!

Jadis un philosophe disait à ses juges : Entre mes milliers d'auditeurs, je n'en aperçois qu'un, la Justice! Je dirai de même à mes lecteurs, plus ou moins nombreux, qui sont mes juges, eux aussi, je n'en vois qu'un parmi vous.... Qu'il soit seulement droit, honnête, impartial, incorruptible, c'est tout ce que je lui demande.

En cette même année 1569, Henri donna un *Nouveau Testament*, en 2 vol. in-fol., grec, latin et syriaque, suivi d'une grammaire chaldéenne et syriaque.

Pour que chacun, dit encore le savant helléniste M. A. F. Didot, pût avoir toujours avec lui les plus belles sentences des comiques grecs, Henri en fit un choix qu'il imprima dans un tout petit format (in-24), en très-joli caractère, donnant ainsi l'exemple des éditions *microscopiques.*

Il l'accompagna d'une traduction latine et de notes, ainsi que d'un *Traité sur les sciences.*

Ce volume, grand par son contenu, mais que Henri appelle avec raison *pusillus* (petit) quant au format, ne serait, à son avis, qu'une sorte d'écrin de pierres précieuses montées sur du vil métal, allusion modeste à la prose de ses notes et aux vers de sa traduction.

L'éloge qu'on y trouve de *Ménandre* fera peut-être, ajoute-t-il, appeler cet auteur φιλομένανδρος ; mais on ne doit pas oublier que saint Paul, pour appuyer sa parole inspirée de Dieu, a cité une des sentences de ce grand poëte, ce qu'a fait aussi *Tertullien.*

Indépendamment de la composition et de l'agencement du *Thesaurus græcus*, auquel il s'adonnait avec ardeur, Henri préparait une édition du *Nouveau Testament grec*, *syriaque*, *latin*, une *Grammaire syriaque*, un petit recueil de sentences des comiques grecs, et un autre des poésies de Théodore de Bèze.

Ces diverses œuvres n'étaient qu'un jeu pour cet intrépide piocheur.

Malgré le surcroît de peine qu'exigeait la prochaine apparition du *Thesaurus*, il publiait en 1570 le texte grec d'*Hérodote*, in-fol. ; *Conciones ex historicis græcis et latinis.*

En 1571, s'imprimaient les dernières feuilles du *Thesaurus*, ainsi que celles de la belle édition grecque de *Plutarque*, en 12 vol. in-8, accompagnée de notes précieuses.

Ces deux importants ouvrages, qui ont assuré à Henri des siècles impérissables de gloire, parurent en 1572.

« Nous voici arrivé (dit M. Renouard, page 400) à la grande époque de la carrière typographique et érudite de Henri, à la publication de sa grande œuvre, de ce livre prodigieux qu'il a su faire sortir des mille et mille retraites dans lesquelles les plus purs de ses mots étaient ténébreusement cachés.

« Ce phénomène intellectuel, pour être sainement jugé, ne doit pas être mis en parallèle avec telles autres productions dont l'esprit humain s'honore à si juste titre, et qui placent leurs auteurs au plus haut rang dans son estime.

« Ce n'est pas l'enfant d'une brillante et riche imagination, l'œuvre d'un poétique enthousiasme, non plus que la vaste conception d'un philosophe

ou d'un historien des nations; mais, pour n'être qu'une compilation, un assemblage de mots et de leurs définitions, etc., travail qui, à première vue, semblerait n'être qu'un labeur presque mécanique, tâche d'honnêtes ouvriers littéraires, la haute intelligence de son auteur n'en a pas moins formé la combinaison avec une sagacité qui le met au rang des œuvres de génie.

« Ce qui est très-vrai encore, c'est que le plus flatteur succès d'estime vint accueillir ce grand ouvrage; mais cet autre succès, récompense bien due à de si louables efforts, le succès d'argent, ne rendit pas même à l'imprimeur-auteur les avances de son papier et de ses travaux typographiques.

« Le négoce de Henri avait cependant grand besoin d'une heureuse et prompte rentrée de ses dépenses; il lui avait fallu du courage pour ne pas s'arrêter en chemin. »

Voici ce qu'en l'année 1565 il écrivait dans son *Épître à Henri de Mesme*, en tête de sa *Conformité du français avec le grec* :

« Vous ayant de longtemps donné espérance d'un grand *Thesaurus* de la langue grecque, et non-seulement à vous et à plusieurs autres de ma nation, mais aussi à beaucoup d'estrangers, je vous veux déclarer le secret de cette affaire; c'est qu'il est bien vray que, d'une part, la pesanteur de

cest ouvrage me fait craindre et chercher des délais, scachant quelle me fera ployer les reins; mais, d'autre part, la pesanteur de la perte qu'il fauldra porter à faulte de poursuivre l'entreprise de cest ouvrage à cause d'une grosse somme d'argent engagée en préparatifs d'iceluy, me donne une seconde crainte, laquelle, estant plus grande, chasse la première et m'aiguillone à hazarder et avanturer la foiblesse de mes reins.

« Ce que l'expérience monstrera (avec l'aide de Dieu), plutost qu'on ne pense. »

Achever, dit, à son tour, M. A. F. Didot, le travail du *Thesaurus Græcæ linguæ* commencé par Robert Estienne, était un devoir de famille qui fut religieusement rempli par son fils Henri.

L'édition fut probablement tirée à petit nombre, car il y eut réellement des réimpressions partielles qui constituent véritablement deux éditions.

D'après les catalogues, le prix de vente des cinq volumes in-fol. était de dix livres.

Quoique cette important ouvrage ait été dédié à Maximilien II, au roi de France Charles IX, à Élisabeth, reine d'Angleterre, à Frédéric, comte palatin, à J. Georges, marquis de Brandebourg, et aux académiciens de ces divers pays, ce qui fait supposer que l'auteur de ce monument européen avait reçu quelques secours de ces souverains et amis des lettres, il est certain que les malheurs

des temps (l'époque de la Saint-Barthélemy) l'abrégé qu'en fit paraître frauduleusement Scapula, et les dépenses exigées par une telle entreprise, durent accabler et ruiner le malheureux Henri Estienne.

« L'abrégé du *Thesaurus græcæ linguæ* que fit paraître frauduleusement Scapula, dit le savant bibliophile-imprimeur M. A. F. Didot dans sa Monographie des Estienne, et les dépenses exigées par une telle entreprise, absorbèrent la fortune de Henri.

« Il nous fait assister à ses perplexités : tout abandonner était une ruine, continuer en était une autre ; heureusement pour les lettres cette dernière crainte l'emporta sur la première, et il eut le courage d'achever cette œuvre, *qui dévora le patrimoine de ses pères.*

« C'est ce qu'attestent les deux vers imprimés sur le titre même de ce livre, que de Thou déclare *un trésor supérieur en richesse au trésor de beaucoup de princes* :

At Thesaurus me hic de divite reddit egenum,
Et facit ut juvenem ruga similis aret.

« Mais cette vieillesse anticipée n'apporta aucun affaiblissement à l'esprit et au zèle de Henri. »

Aujourd'hui même que les livres sont prodigieusement répandus et les bibliothèques pu-

bliques et particulières plus nombreuses que jamais, il y a tels ouvrages, de publication utile, nécessaire même, dont la masse des acheteurs ne réussirait pas à rembourser les dépenses; ou ces ouvrages n'existeraient point, ou ils ruineraient ceux qui en entreprendraient la publication, si un gouvernement paternel et éclairé n'aidait plus ou moins les utiles publications qui ont la chance presque certaine d'un produit inférieur à ce qu'elles doivent coûter.

La célèbre et importante maison de MM. Didot et Cᵉ a réimprimé ce grand et érudit travail de bénédictin de Henri II Estienne.

Nous nous estimons heureux de pouvoir donner ici le titre exact de cette nouvelle édition du *Thesaurus linguæ græcæ*, avec l'indication des savantes et judicieuses améliorations dont elle est redevable au savant helléniste-éditeur, M. A. F. Didot, qui a produit ainsi un chef-d'œuvre non-seulement littéraire, mais typographique.

THESAURUS GRÆCÆ LINGUÆ ab Henrico Stephano constructus. Post editionem Anglicam novis additamentis auctum, ordineque alphabetico digestum, tertio ediderunt Carolus Benedictus *Hase*, Guillelmus et Ludovicus *Dindorf*, secundum conspectum Academiæ inscriptionum et humaniorum litterarum, die 29 maji 1829 approbatum.

L'ouvrage entier, imprimé sur papier vélin collé, forme soixante-six livraisons, petit in-folio

à deux colonnes. Le nom et les immenses travaux des savants éditeurs qui se sont dévoués à la rédaction de ce grand Répertoire de la langue grecque, le concours des savants les plus distingués de l'Europe, qui nous communiquent le fruit de leurs travaux avec un zèle que peut seul donner l'amour de la science; la découverte dans la Bibliothèque impériale de Vienne du précieux exemplaire de Henri Estienne, enrichi de notes de sa main, et surtout les volumineux manuscrits de Walckenaër et d'Hemsterhuys, mis à notre disposition, ont fait de cet ouvrage un véritable monument littéraire.

Cet immense répertoire, indispensable à tout philologue et sur le mérite duquel les savants les plus distingués de l'Europe se sont hautement prononcés dès son apparition, devient chaque jour de plus en plus complet, grâce à la coopération de MM. Ast, Boissonade, Cramer, Creuser, Dübner, Fix, Jacobs, Osann, Rost, Schæffer, Struve, Tafel, etc., qui nous ont communiqué des articles aussi nombreux qu'importants; c'est un livre tout nouveau, qui tient lieu d'un commentaire perpétuel sur les anciens auteurs et d'une bibliothèque philologique, puisque, là où la place ne permettait pas d'insérer de trop longues dissertations, on trouve, du moins, l'indication de toutes celles qui ont quelque importance. Les matériaux, rangés

par ordre alphabétique, rendent toute recherche facile et font épargner une immense perte de temps.

Les citations sont indiquées par chapitre et paragraphes, ou par page, et sont en rapport avec les chapitres, paragraphes et pages de notre Bibliothèque grecque-latine.

Nous espérons que le jour viendra où M. A. F. Didot fera pour le père ce qu'il a fait déjà pour le fils, qu'il publiera le *Thesaurus linguæ latinæ* de Robert Estienne, rendant ainsi à ce grand homme la gloire qui lui est due, et lui *restituant* le *titre*, le *cadre* et les *éléments primitifs de son ouvrage.*

IV.

Après la publication du *Thesaurus*, une nouvelle ère semble commencer dans la vie de Henri.

C'est à partir de cette époque que sa vie devient plus agitée, que son caractère s'aigrit, que ses voyages sont plus fréquents.

Le déplaisir peut-être de se trouver perpétuellement en présence d'une masse de volumes qui se vendaient mal; le besoin d'efforts extraordinaires pour les faire circuler au dehors, dans l'Allemagne, et surtout par le mouvement de la foire de Francfort, qui était alors le rendez-vous

des libraires comme l'est devenue de nos jours celle de Leipsick, et même avec plus de libraires étrangers à l'Allemagne que l'on n'y en voit actuellement; c'étaient bien là des motifs déterminants de se livrer à la vie nomade qui avait pour lui tant de charmes.

Il y trouvait aussi l'occasion de continuer ses habitudes d'investigation de manuscrits et d'antiquités littéraires; ses démarches auprès des savants, toujours dans la vue d'en obtenir des secours et des renseignements utiles pour ses éditions sous presse ou projetées.

Ses excursions, qui recommencèrent alors, non-seulement en Allemagne, mais encore en France, et qui furent tant de fois réitérées, étaient souvent très-longues et duraient même des années.

Il en fut ainsi jusqu'au moment de sa mort, qui eut lieu hors de son domicile.

En 1573, l'infatigable Henri publia la première édition grecque et latine du Droit oriental, avec le privilége de l'empereur d'Allemagne; une réimpression *De abusu linguæ latinæ;* une édition des Œuvres de Varron; un Recueil de poésies philosophiques grecques; la première édition d'un petit Traité, en grec, sur Homère et Hérodote; un volume composé d'un choix d'extraits des auteurs grecs et latins, traduits par lui en vers.

En 1576, il se trouvait à Vienne, lors de la mort de l'empereur Maximilien.

Ce généreux protecteur des beaux-arts et de l'imprimerie, à qui il avait dédié son Trésor de la langue grecque, l'avait souvent invité à venir à Vienne se joindre aux savants qu'il attirait dans son palais, et avec plusieurs desquels Henri entretenait des relations amicales, tels que le conseiller et premier médecin de l'empereur, Crato de Craftheim, le savant et infatigable Sambucus et quelques princes et grands dignitaires de l'empire.

Pendant un voyage qu'il venait de faire en Autriche, il avait composé, à cheval et pour *tromper l'ennui du voyage*, des traductions en vers grecs de Sentences morales, extraites d'auteurs grecs.

C'est alors que parut, sous le voile de l'anonyme, le libelle satirique qu'on lui attribue, et qui est intitulé :

Discours merveilleux de la vie et des déportements de Catherine de Médicis, reyne mère, auquel sont récités les moyens qu'elle a tenus pour usurper le gouvernement du royaume de France, et ruiner l'Estat d'iceluy.

Témoin des malheurs et des dissensions civiles de sa patrie, qu'il aimait passionnément, Henri, qui nourrissait une haine profonde contre ceux qui avaient contribué à l'exil de son père et au massacre des protestants, fit, dit-on, contre Ca-

therine de Médicis, ce pamphlet aussi énergique qu'éloquent, et plus outrageux pour elle que ne l'avait été pour le clergé l'Apologie d'Hérodote.

Cette princesse était Italienne, ce qui, pour Henri, était un motif de plus de la détester; il la représente comme l'auteur de tous les maux de la France, ne reculant devant aucune mauvaise action.

Et pourtant Henri Estienne ne craignit pas de revenir à Paris à cette même époque, ce qui est fort digne de remarque, et porterait à croire, malgré l'opinion de Bayle, qu'il n'est pas l'auteur de cet écrit, dans lequel aucun crime ne lui est épargné, où on l'accuse de recourir même, soit au poison, soit à l'assassinat; où enfin pour accabler cette *grave coupable*, on l'appelle une Brunehaut italienne, et où on la menace d'un supplice pareil.

C'est probablement, ajoute M. A. F. Didot, l'exagération même de ce pamphlet qui, malgré les quelques vérités qu'il contient, le fit mépriser de Catherine.

On assure que lorsqu'elle en eut connaissance, elle dit : « Que l'auteur ne venait-il me trouver? je lui en aurais dit bien d'autres. »

M. Sayous, ajoute encore, l'historien que nous venons de citer, dans ses Études sur les écrivains français de la Réformation, appuie du poids de son autorité l'opinion qui ne reconnaît, ni pour

le fond ni pour la forme, Henri Estienne, comme l'auteur de cet écrit.

Imiter la phraséologie de Cicéron, employer de préférence ce qu'il affectionne, est un procédé bon en soi, s'il est pratiqué avec discernement, s'il est le résultat d'une étude sérieuse des écrits de cet admirable modèle, et surtout s'il n'est pas exclusif.

Mais le style cicéronien étant devenu, dans le cours du XVIe siècle, une mode, une sorte de superstition littéraire, ce fut à qui, bien ou mal, écrirait du Cicéron, et les plus piètres imitateurs tinrent à mépris toute latinité qui n'était pas à leur gré suffisamment cicéronienne.

Pour bien imiter, au moins faudrait-il bien connaître; mais les compilateurs ne faillirent pas à venir en aide à la multitude cicéroniste.

Un gros livre, *Marii Nizolii Thesaurus Ciceronianus*, mit à sa disposition des recherches toutes faites, un Cicéron dépecé et arrangé en forme de vocabulaire.

On pouvait y apprendre à mieux étudier Cicéron; on l'accueillit comme pouvant à lui seul initier au secret du style cicéronien.

On n'usa pas de ce livre qui, à tout prendre, est une compilation utile; on en abusa.

Il faut dire aussi que le compilateur, dont la besogne est assez judicieusement faite, s'y donne

cependant le tort de montrer de singuliers scrupules sur l'emploi de ce qui n'a pas l'autorité cicéronienne.

C'est contre ces travers que Henri s'élève dans les traités : *De latinitate falsò suspectâ*, et plus encore dans les *Nizoliodidasculas*, où il s'attache à faire voir le ridicule de ces intolérables singes de Cicéron, qui, non contents de l'étudier dans un dictionnaire, se privent volontairement des enseignements précieux qu'offrent les autres grands écrivains de l'antique Rome (1).

En 1578, Henri Estienne imprima Platon, traduit par Jean de Serres, en latin *Serranus*, très-belle édition, en 3 vol. in-fol.

On voit dans sa préface qu'il avait à cœur de faire de cette édition de Platon un livre remarquable pour la scrupuleuse correction du texte, ainsi que pour sa belle exécution typographique; et, de l'aveu de tous, il y a complétement réussi.

Henri donna encore cette année ses deux *Dialogues du nouveau langage françois italianizé et autrement desguizé, principalement entre les courtisans de ce temps; de plusieurs nouveaultés qui ont accompagné cette nouveaulté de langage; de quelques singularitez courtisanesques.*

Cet ouvrage est écrit avec une très-grande har-

(1) A. A. Renouard, déjà cité.

diesse; il est dirigé contre la cour de Catherine et s'attaque à l'influence qu'elle et ses courtisans exerçaient sur la langue française, qu'ils dénaturaient et rendaient fade et mignarde, de mâle et sonore qu'elle était.

Ce livre ingénieux et savant, mais dans lequel Henri ne mit pas, ou ne voulut point garder de mesure, fut pour lui la cause de beaucoup de désagrèments.

« Le 11 septembre 1578, il fut mandé au conseil de Genève à cause de quelques passages trop libres que contenait cet écrit, et sévèrement réprimandé pour n'avoir pas imprimé cet ouvrage tel qu'il l'avait présenté en en demandant l'autorisation, et pour y avoir fait des additions nombreuses. »

Henri jugea à propos de s'absenter de Genève afin de ne point se présenter devant le conseil, et s'en vint à Paris, où il resta pendant les derniers mois de 1578 et presque toute l'année 1579.

Favorablement accueilli par Henri III, il chercha à s'aider de cette haute protection auprès du gouvernement de Genève.

Dans cet ouvrage, la cause de la France est plaidée par Philocelte, celle de l'Italie par Philausone.

Après de longs entretiens et des dissertations ou excursions souvent hors de propos, mais cu-

rieuses pour l'histoire des mœurs et du langage, Philocelte, comme on doit s'y attendre, donne la préférence à l'idiome français et veut qu'il reste exempt d'alliage étranger.

Henri s'y montre aussi jaloux de l'honneur et de la prospérité de la France que de la pureté et de la précellence de son langage.

Considérant, dit-il, que l'honneur et le bien de son pays lui est cher comme le sien,

Il repousse cette invasion des mots étrangers, et dépeint énergiquement cet amour funeste de nouveauté qui de tout temps a existé en France.

. . . . . .
Et qui leur a ce fatras inventé?
Un indiscret désir de nouveauté.
Cette façon de mots leur semble belle,
Tant seulement pour ce qu'elle est nouvelle,
Sachant que mieux l'aureille on prêtera
Quand mots nouveaux résonner on fera.
. . . . . .
Car de tout temps désir de nouveauté
A nos François reproché a esté.
Vous voyez jà comme je vous confesse
Nostre vieil mal qui encore ne cesse,
Et qu'ainsy soit, trouvons toujours plus beaux
Nouveaux habits, et nouveaux sur nouveaux,
Et bien qu'ils soyent de façon incommode,
Suffit qu'ils soyent à la nouvelle mode.
. . . . . .
Il faut changer, — et dût-on aller querre
Ce changement jusqu'au bout de la terre.

Le roi s'intéressa en sa faveur et fit écrire au conseil, en décembre 1579, demandant qu'il fût accordé à Henri un sauf-conduit pour venir se disculper des calomnies répandues sur son compte, en son absence. « Car il se fasche de ne pouvoir s'employer à l'impression comme il le désire. »

Le 10 décembre 1579, le chroniqueur Michel Roset, syndic de Genève, répondit à M. de Sancy, ambassadeur du roi en Suisse, « qu'Henri Estienne s'estoit rendu suspect en demandant un sauf-conduit ; que du reste il estoit bien libre d'abandonner Genève et de rentrer en France. »

Le 13 février suivant, M. de Sancy, ambassadeur aux ligues suisses, dans une entrevue qu'il eut avec Théodore de Bèze et le syndic Michel Roset, dit que le roi lui a commandé de donner une lettre pour Henri, « qui se fasche de n'avoir la liberté de pouvoir s'employer à l'impression, comme il le désire, » et que de la part du roi il le recommande fortement au conseil de Genève.

Après un séjour de dix-huit mois à Paris, Henri revint à Genève. L'affaire pour laquelle il s'en était éloigné fut reprise le 12 avril 1580; et il reçut l'ordre d'apporter l'original des Dialogues afin qu'on le pût comparer avec le volume imprimé. Le conseil lui rappela que déjà il avait mérité de semblables reproches à propos de son Apologie d'Hérodote et de ses épigrammes.

Henri répondit que « ce qui dans ce volume des Dialogues pourrait être trouvé répréhensible, était mis dans la bouche d'un personnage qu'il combattait et réfutait, qu'il avait retranché les trois passages qu'on lui avait commandé de supprimer, et que Théodore de Bèze, qui avait lu le livre entier, n'y avait rien voulu changer. »

Sur cette réponse, le conseil arrêta de lui faire bonnes remontrances et de lui défendre de plus imprimer aucun livre qui n'eût été revu.

Trois jours après, sur la proposition de Théodore de Bèze, qui cependant avait lu tout l'ouvrage sans avoir fait d'observations, il fut décidé que le lieutenant de police ferait saisir les exemplaires de ce livre, et chez Henri, et chez tous les libraires qui en auraient.

Ses ouvriers furent aussi poursuivis pour fait de compagnonnage et de propos trop libres, ayant dit qu'il y avait plus d'hypocrisie à Genève qu'ailleurs.

Un mois plus tard, le consistoire fit comparaître Henri devant lui, lui adressa de sévères remontrances sur son livre, et lui dit qu'il abusait des grâces que Dieu lui avait faites, qu'il ne se souvenait point des fautes qu'il avait commises en l'impression de l'Apologie, et qu'il ne pouvait se faire illusion sur l'opinion dans laquelle il se

complaisait, étant à bon droit le *Pantagruel de Genève et le Prince des Athéistes.*

Henri répondit fièrement « que, s'il était hors du consistoire, il n'endurerait pas de semblables reproches, qu'on lui en voulait, et qu'il fallait être hypocrite pour plaire au consistoire. »

Là-dessus on lui déclara qu'on le tenait pour profane et excommunié de l'Église, à quoi il répondit « qu'il ne se sentait coupable de rien de mauvais, et qu'on le jugeait sans l'ouïr. »

Il fut décidé qu'on le mettrait en prison.

Le conseil confirma cet arrêt; mais il fit élargir Henri au bout de huit jours, après avoir entendu de nouveaux reproches, et qu'il eut reconnu sa faute dans le consistoire.

Ainsi se termina cette déplorable affaire.

La mansuétude du consistoire de Genève, était pour Henri, comme on vient de le voir, à la hauteur de celle de la Faculté de théologie de la Sorbonne envers son père Robert.

Quelle intolérance chez des protestants!

V.

Le caractère de Henri fut aigri par toutes ces contrariétés, auxquelles se joignaient des embarras pécuniaires tels, qu'il ne pouvait plus payer ses ouvriers.

On peut juger de sa détresse par la réponse qu'il fit, le 2 novembre 1570, au conseil de Genève qui lui reprochait de n'avoir pas avancé de fonds à l'un de ses frères sur des effets non encore échus, et de l'avoir ainsi laissé dans l'embarras.

« Il dit qu'il avoict esté malade comme son frère, et lui avoict assisté de ce qu'il avoict pu, comme de chaponneaux, poussins et aultres vivres; qu'il lui avoict esté parlé d'avances d'argent, mais que luy-mesme ne vivoit que de provisions et apchetoit ses viandes d'un respas à l'aultre, et par ce, n'a le moyen d'avancer de l'argent (1). »

Le séjour forcé que fit Henri à Paris, en 1579, donna naissance à un excellent ouvrage en français, la Précellence du langage françois, un vol. in-8°, imprimé par Patisson.

Le roi Henri III, qui avait grand plaisir à causer avec l'illustre imprimeur, fut frappé de son plaidoyer pour la supériorité de notre langue.

Il lui accorda à ce sujet une gratification de *trois mille livres.*

Muni de l'ordre royal, le célèbre typographe se présente chez le payeur, qui exige qu'il lui abandonne près de la moitié de la somme. Henri

(1) Voir les *Études sur la typographie génevoise,* par M. Gaullier, p. 66, 68.

refuse; le financier lui répond, que, dans ce cas, il n'aura rien du tout; et il tient parole.

En ce temps-là, Henri est envoyé par le roi en Suisse pour y rechercher des manuscrits et des livres rares.

Voici la copie du brevet de la pension de trois cents livres, qui lui est accordée à cette occasion par Sa Majesté, laquelle pension se trouve mentionnée dans la Table chronologique des Archives de la Chambre syndicale de l'Imprimerie et de la Librairie :

« Monsieur de Sancy,

« J'ay accordé à Henry Estienne trois cents livres de pension à prendre par chacun an, par les mains des Trésoriers des Ligues (suisses) pour lui donner tant plus de moyens de s'entretenir, en considération des services que luy et ses prédécesseurs m'ont cy-devant faits, comme j'espère qu'il continuera à l'avenir, tant du costé de la science que ailleurs, selon que les occasions s'en pourront offrir.

« Pour cette cause, je vous prie qu'au prochain estat que vous m'adresserez des pensionnaires desdictes ligues, vous y employiez ladicte pension et en faictes payer iceluy Estienne, comme les autres pensionnaires desdicts pays, et vous ferez chose qui me sera très agréable en ce faisant;

prions Dieu, Monsieur de Sancy, qu'il vous ait en sa garde.

« Escript à Paris le douzième jour d'aoust 1579.»

Ainsy signé HENRY et plus bas *Brulart.*

Il est probable que cette pension ne fut pas mieux payée que la gratification des 3,000 livres, car la position de Henri ne s'améliora pas.

Il se retira donc de la cour pour s'occuper plus utilement de son imprimerie.

En 1581, il fit paraître une édition très-remarquable de Xénophon, en grec et latin, avec des notes fort nombreuses.

Ce Xénophon fut dédié à Jacques VI, roi d'Écosse, qui n'avait alors que douze ans.

Le 1er août 1580, Henri avait demandé la permission d'imprimer les *Principia juris*, ce qui lui avait été accordé à la condition qu'il montrerait à un des ministres les feuilles à mesure qu'il les imprimerait; c'est le volume des *Juris civilis fontes et rivi*, etc., 1580, in-8°.

Le 1er septembre 1581, il fut encore cité devant le conseil de Genève pour avoir imprimé sans permission, le volume intitulé : *C. Sigonii fasti consulares.*

Le conseil, après avoir vertement réprimandé Henri, le condamna à une amende de 25 écus, que, le 16 mars 1582, on réduisit à 10, payables en trois semaines.

En 1587, le courage de Henri eut à soutenir la plus rude de ses épreuves, épreuve plus cruelle que ses procès avec le consistoire de Genève, tout aussi intolérant et tout aussi fanatique que ses adversaires de Paris, les théologiens de l'Université, et plus amère que ses tribulations et déceptions commerciales.

La peste ravagea Genève ; notre malheureux typographe, confiné dans sa maison par le fléau, fut obligé de creuser la terre de son jardin pour y ensevelir sa tante, sa mère et l'une de ses filles, mortes toutes trois dans ses bras.

On eût pu le croire définitivement fixé à Genève pour ne plus s'y occuper que de ses opérations. Erreur !

Le roi Henri III ayant expiré en 1589, notre célèbre imprimeur en ressentit toute la douleur d'un honnête homme, d'un bon Français ; et les troubles civils dont cette mort fut précédée et suivie, produisirent sur lui les plus fâcheux effets.

Ses affaires typographiques ne firent qu'empirer ; elles se réduisirent presque à rien quant à la fabrication active, et ses magasins étaient encombrés de livres dont les malheurs des temps arrêtaient de plus en plus le débit.

« On notera toutefois que, dans ces conjonctures difficiles, rien ne vint jamais entacher la mémoire commerciale de Henri.

« Il fut pauvre, très-souvent dans la gêne, et attendit trop de l'appui, souvent illusoire, des puissants de la terre ; mais rien, dans toutes ces tribulations, ne peut laisser le moins du monde entrevoir que jamais il se soit mis dans le cas d'être rangé dans la classe de ceux qui doivent et, pouvant payer, ne payent pas. Sa malaisance ne fut jamais fatale qu'à lui-même.

« Habitué qu'il était à vivre hors de chez lui, les désastres publics le rendirent plus errant encore.

« En 1597, il quitta Genève pour aller visiter la France, sa patrie, qu'il ne pouvait oublier, et essayer d'y vendre quelques-uns des livres dont ses magasins étaient encombrés.

« Il s'arrêta à Montpellier, où résidaient alors sa fille et Isaac Casaubon, son gendre.

« En revenant de cette ville à Paris, voyageant toujours seul, à cheval, suivant sa coutume, après avoir traversé plusieurs autres localités, il arriva à Lyon, où il fut subitement atteint d'une maladie aussi grave que terrible, la folie, à ce que l'on prétend.

« Il fut transporté à l'Hôtel-Dieu de cette ville, où il expira dans les premiers jours de mars 1598.

« Il mourut sans avoir fait de testament ; depuis douze ans, il devait encore à son gendre Casaubon la dot sa fille ; ses livres furent vendus, et,

tous ses créanciers payés, le surplus du produit de la vente, fort peu de chose, on le pense, revint à ses enfants.

« On doit rendre cette justice à Casaubon que, par respect pour le défunt et sa famille et par amour pour les lettres, il détermina ses cohéritiers à laisser tous les manuscrits de l'illustre typographe à son fils Paul Estienne.

« Telle fut la triste fin d'un des hommes les plus savants et les plus actifs qui aient jamais existé ; d'un homme qui a rendu d'immenses services à la littérature ancienne.

« Si ses éditions sont moins belles que celles de son père, elles ne leur cèdent en rien sous le rapport du mérite et de la correction.

« Le texte des auteurs classiques par lui publiés a longtemps servi de base aux éditions postérieures, et c'est à tort qu'on lui a reproché d'y avoir introduit quelquefois des corrections arbitraires. Ces corrections étaient tirées des manuscrits ; mais Henri Étienne a négligé d'en indiquer la source, et c'est un tort.

« Il composait des vers latins avec une extrême facilité ; il avait de la vivacité dans l'esprit, aimait à faire usage de la plaisanterie et même de la raillerie, mais il était susceptible, ne supportait pas la contradiction et se permettait souvent des épi-

grammes mordantes contre ceux qui ne partageaient pas ses idées.

« Parmi ses nombreuses éditions on distingue principalement ses *Poetæ græci principes heroici carminis* (in-fol., 1566); *Pindari Olympia et cæterorum octo lyricorum carmina* (in-24, 1560, 1566, 1586); *Maxime de Tyr*, *Diodore*, *Xénophon*, *Thucydide*, *Hérodote*, *Sophocle*, *Eschyle*, *Diogène-Laërce*, *Plutarque*, *Apollonius de Rhodes*, *Callimaque*, *Platon*, *Hérodien*, *Appien*, *Horace*, *Virgile*, *Pline le Jeune*, *Aulu-Gelle*, *Macrobe*, le *Recueil des historiens romains*, etc.

« Il a traduit en latin plusieurs auteurs grecs et composé en français quelques ouvrages de peu d'étendue. Mais son plus beau titre à la reconnaissance de la postérité est sans contredit son *Thesaurus græcæ linguæ*, qui, à bien des égards, n'a pas encore été surpassé et dont notre siècle a vu paraître deux éditions (1). L'une a été publiée à Londres, augmentée de remarques et de suppléments fournis par de savants philologues; mais le prix en est au-dessus de la portée des gens de lettres, et elle n'a pas été exécutée avec toute la critique désirable. En outre, l'absence d'ordre alphabétique a nui beaucoup à l'écoulement du livre, à son usage.

(1) Voir page 233, l'édition publiée par MM. Firmin Didot et fils.

« On a vu combien la vie de Robert Estienne, vouée à l'étude scrupuleuse des textes de la Bible, à son interprétation selon ses convictions, à sa profonde science, avait été entourée de périls ; celle de son fils, non moins vouée à l'amour de l'étude, à ses convictions politiques et religieuses et au devoir de soutenir la gloire paternelle, ne fut pas moins orageuse.

« Même foi pour la religion ; même dévouement, on peut dire héroïque, pour la science ; même enthousiasme pour leur art ; même tendresse éclairée pour leurs enfants et leur famille, les animaient l'un et l'autre.

« Mais, si le caractère du père nous semble plus austère, tandis que celui du fils, tantôt mélancolique et solitaire, tantôt emporté par la passion des voyages et le charme de la société des savants, des grands, des princes et même des rois, se montre plus inquiet, tous deux par leurs travaux, leur probité et leur zèle surhumain pour la science, ont élevé la typographie à la dignité d'un sacerdoce.

« Enfin, c'est par leur amour du beau dans les lettres et les arts, par leur esprit de nationalité et la conviction qu'ils avaient dans la *précellence* du langage français, qualités sympathiques à la branche des Valois, que tous deux, quoique voués au protestantisme, furent également chers à François Ier, à Henri II et à Henri III, qui les estimèrent,

les protégèrent et les honorèrent de leur familiarité. »

Telle est la juste appréciation que fait M. A. F. Didot, et de Robert Estienne, et de son fils, le grand Henri II (1).

Voici, à son tour, le jugement porté sur Henri II Estienne, par M. Ant. Aug. Renouard (2) :

« Henri était un peu rude, mais c'est précisément cette force d'action qui lui fit faire de grandes choses et supporter, sans se laisser abattre, les embarras et les contrariétés dont sa carrière littéraire et commerciale fut semée.

» On sait combien il fut laborieux et savant, et ce qui est bien mieux encore, mais ne lui aurait pas cependant valu seul les honneurs bibliographiques, combien il fut parfaitement HONNÊTE HOMME. »

(1) *Essai sur l'art typographique.*
(2) Ouvrage déjà cité.

ROBERT ESTIENNE

DEUXIÈME DU NOM.

(DE 1556 A 1571)

Robert Estienne, second du nom, frère de Henri II et de François II, était le second des neuf enfants de Robert Ier.

Amené dans sa jeunesse à Genève auprès de son père, il revint presque aussitôt à Paris, s'étant échappé furtivement, s'il faut en croire la déclaration de Charles Estienne dans sa Requête pour les enfants mineurs de Robert Ier.

Comme le jeune Robert II avait persévéré dans la foi catholique, il rentra en possession des biens paternels; il continua ses études et son apprentissage chez son oncle Charles, qui avait été nommé imprimeur du roi après le départ de son frère.

Ainsi que ses frères, il avait reçu une éducation solide, comme on le voit par le testament de son père, qui « espère estre aydé de tous les enfants qu'il a plu à Dieu de lui donner, lesquels à ceste fin il a faict estudier ès langues latine, grecque et hébraïque, et, après, luy-mesme les instruict en son dict art de vacations d'imprimerie. »

Le jeune Robert rétablit donc à Paris, en 1566,

l'imprimerie paternelle, quelque temps abandonnée.

La mère du roi Henri IV, Jeanne d'Albret, qui portait à l'imprimerie des Estienne autant d'intérêt qu'en avait témoigné à celle du père de Robert la sœur de François Ier, Marguerite, reine de Navarre, lorsqu'elle venait la visiter, voulut en quelque sorte inaugurer la reconstitution de l'établissement paternel, et, le 12 mai de cette année, après l'avoir visitée, elle y écrivit ce quatrain :

Art singulier, d'icy aux derniers temps
Representez aux enfants de ma race
Que j'ay suivi des craignants-Dieu la trace,
Afin qu'ils soient les mesmes pas suivants,

auquel Robert Estienne répondit par le sonnet suivant :

AU NOM DE L'IMPRIMERIE.

Princesse que le ciel de grâces favorise,
A qui les craignants-Dieu souhaitent tout bonheur,
A qui les grands esprits ont donné tout honneur,
Pour avoir doctement la science conquise :
. . . . . .
Le ciel, les craignants-Dieu et les hommes sçavants
Me feront raconter aux peuples survivants
Vos grâces, votre keur, et loüange notoire.

Et puisque vos vertus ne peuvent prendre fin,
Par vous je demeurray vivante, à ceste fin
Qu'aux peuples à venir j'en porte la mémoire.

La première publication de Robert fut une édi-

tion in-8° de l'Anacréon de Henri II; mais ce volume fut probablement imprimé par Guillaume Morel, en société duquel fut faite l'édition.

Les ouvrages qui sortirent de l'imprimerie de Robert II sont peu nombreux; mais leur exécution soignée prouve qu'il avait conservé les traditions de sa famille. Le papier est de meilleure qualité que celui de la Suisse, dont son frère Henri était obligé de faire usage pour la plupart de ses éditions. Après le désastre éprouvé par son oncle Charles, Robert fut nommé imprimeur du roi. On lit sur quelques-unes de ses publications, entre autres sur les deux éditions in-8° et in-16 (1566) des Psaumes de David, cette indication : *Apud Henricum Stephanum et ejus fratrem Robertum Stephanum, typographum regium, ex privilegio Regis.*

Quoique fort instruit et en rapport continuel avec des savants distingués, Robert n'écrivit que quelques pièces de vers; une, entre autres, sur la mort de Ronsard, forme vingt sixains, qui, par leur harmonie et même par leurs idées, se font remarquer dans le grand nombre de poésies que fit naître le trépas de l'Homère français : c'est le nom que Robert Estienne lui donne, et c'est ainsi qu'il fait parler Apollon :

Quand Homère mourut, j'avois tant d'espérance
De le voir par Ronsard un jour renoistre en France,

Que ceste seule attente appaisa mes regrets :
Maintenant de moitié ma tristesse s'augmente,
Car l'Homère françois, dont la mort je lamente,
Fait encore une fois mourir celui des Grecs.

. . . . . .

Mais ce n'est point Ronsard, ce corps mort que la terre
En son giron avare estroitement enserre :
RONSARD! c'est ce grand nom par la terre espandu ;
Et la postérité lisant sa poésie
Viendra, d'estonnement et de regret saisie,
Le tombeau de Ronsard par grand miracle voir.

. . . . . .

Et ceux qui de Ronsard auront la tombe veue,
D'une delphique ardeur sentant leur âme esmeue,
Se verront sur-le-champ poëtes devenir.

A la suite de cette pièce est un huitain ingénieux de Robert Estienne sur le même sujet.

Un document irrécusable, dit M. A. F. Didot auquel nous empruntons ce qui va suivre, document découvert dernièrement dans les archives de Genève, et dont M. Gaullieur a bien voulu de nouveau vérifier l'exactitude sur les registres du consistoire de l'Église de Genève, fait mourir *Robert*, frère de *Henri Estienne*, à Genève, antérieurement au 2 novembre 1570 (1).

On y lit : « Henri Estienne, appelé pour l'inhu« manité exercée à l'endroit de *Robert son frère*,

(1) Le livre des décès de la paroisse Saint-Hilaire, dont relevait la rue Saint-Jean-de-Beauvais, déposé aux archives de la ville de Paris, ne remonte pas au delà de 1574 ; M. Gaullieur m'informe, dans sa lettre du 12 mars 1856, que, par une singulière fatalité, les registres des décès manquent à Genève pour les six derniers mois de l'année 1570 et les six premiers mois de 1571.

« *naguère décédé*, et n'avoir point assisté à son en-
« terrement, confesse ne s'estre trouvé à l'enter-
« rement de son dict frère parce qu'il estoit lors
« en volonté d'aller faire baptiser ses enfants à
« Virey. Le dict Henri Estienne, admonesté de la
« dureté dont il avait usé à l'endroit de son frère,
« quoiqu'il ait sceu dire, a esté ainsi renvoyé au
« jugement de Dieu. » D'autres documents, non moins authentiques, que M. Gaullieur me communique à l'instant (28 mai 1856), constatent également la mort de Robert Estienne à Genève et le désaccord qui existait alors entre les deux frères (1). Mais par quel concours de circonstances Robert, resté catholique, avait-il quitté Paris et se trouvait-il à Genève, mal avec son frère et dans le dénûment? On ne le saurait dire.

La fin de Robert, attestée par cet acte, n'a donc pas été moins déplorable que celle de presque tous les autres membres de son illustre famille.

Sa veuve Denyse Barbe, continua quelque temps à imprimer sous le nom de son mari, et, en 1575, elle épousa Mamert Patisson (2), qui fut nommé imprimeur du roi en 1578. Celui-ci mit sur presque tous ses livres *In Ædibus* ou *Ex Officina* ou *Typographia Roberti Stephani*. A. M. D.

(1) Extrait des Registres des particuliers; année 1570, Genève.
(2) Voyez l'article Mamert Patisson, au tome II.

FRANÇOIS ESTIENNE

DEUXIÈME DU NOM.

(DE 1562 A 1582.)

François II Estienne, troisième fils de Robert Ier, vit le jour à Paris ; on ignore les dates de sa naissance et de sa mort.

Il reçut une forte éducation comme ses frères, et il quitta Paris avec son père et son frère Henri.

Lors du décès de Robert son père, François était encore mineur.

C'est pour cette raison que Robert Ier déclare, dans son testament, Henri son exécuteur testamentaire.

Par cet acte il enjoint à Henri de ne remettre 2,000 livres à son frère François que lorsqu'il aura atteint l'âge de vingt-cinq ans et que les ministres de Genève se seront assurés qu'il entend persévérer dans la religion réformée ; sans quoi ladite somme devra rester à Henri.

« De plus, Robert ordonne à François de ne se marier que du consentement de son frère ; mais, si Henri abandonne l'imprimerie et la religion réformée, la volonté du testateur est qu'il soit déchu de l'imprimerie et de tous lesdits biens et

qu'ils augmentent la part de François, son frère, pourvu toutefois que celui-ci persévère à faire partie de l'Église réformée (1). »

Zélé protestant, François II fonda, en 1562, à Genève, une imprimerie où il travaillait de concert avec ses beaux-frères Jean et Estienne-Anastase qui avaient épousé Jeanne et Catherine filles de Robert Ier ; ses publications sont peu nombreuses. La plus remarquable est une élégante Bible, in-8°, 1566-1567, ornée de gravures en bois, luxe contre lequel s'était élevé le conseil de Genève dans son ordonnance de 1560.

Ses fils, *Gervais* et *Adrien*, furent reçus libraires à Paris, l'un en 1612, l'autre en 1614.

Adrien eut deux enfants, *Pierre* et *Jérôme*, qui furent aussi reçus libraires à Paris, le premier en 1638, le second en 1657. En eux s'éteignit la branche de François Estienne.

(1) Voyez ce Testament, page 207.

PAUL ESTIENNE

SEUL DU NOM.

(DE 1599 A 1627.)

Paul Estienne, le cinquième des enfants de *Henri II* et le premier de Denyse Barbe, sa seconde femme, naquit en janvier 1566-67, et fut baptisé à Genève le 24 du même mois.

Après avoir reçu une solide instruction classique au collége et une excellente éducation littéraire dans la maison paternelle, à l'exemple de son père qui voyait en lui son successeur comme typographe, il alla visiter plusieurs des grandes villes de l'Europe, et partout où il se présenta, il fut accueilli ainsi que devait l'être le fils de Henri Estienne.

Il s'arrêta quelque temps à Leyde pour y étudier sous les auspices de Juste-Lipse. Une lettre de ce célèbre critique (juillet 1587) fait son éloge, et dans l'expression dont il se sert, *mitis adolescens*, on devine que la douceur était une des principales qualité de son caractère.

Paul s'arrêta aussi à Lyon, chez Jean de Tournes, imprimeur renommé pour sa vaste érudition; et en 1595, à Heidelberg, chez le savant Jérôme

Commelius. Il avait passé l'année précédente en Angleterre, après avoir visité l'Allemagne et la Hollande.

Dès sa jeunesse, il s'était occupé de poésie latine, paisible occupation qui contribua à accroître le calme de son caractère; aussi, parmi les conseils que son père lui donne dans sa préface d'Aulu-Gelle, ne manque-t-il pas de l'exhorter à mettre plus de feu et d'énergie dans ses productions; et c'est ainsi que par ses études il acquérait sensiblement les capacités qui devaient le mettre à même de continuer les travaux de son père.

Casaubon, gendre de ce dernier, qui avait quitté Genève pour aller habiter Montpellier, n'hésite pas, avant son départ, de confier à sa jeune érudition le soin de son Athénée, collationné sur d'anciens manuscrits, corrigé en beaucoup d'endroits et amené à peu près jusqu'à moitié de son exécution, *penè ad umbilicum perductum.*

Ce Casaubon, si généreux, à qui la dot de sa femme, fille de Henri, était encore due, et qui avait eu beaucoup à se plaindre du caractère irascible de son beau-père, ne balance même pas à remettre entre les mains de son jeune neveu tous les manuscrits de son père, ainsi que son imprimerie, après avoir payé toutefois aux autres héritiers une somme de 800 écus.

En 1599, Paul Estienne continue toutes les

opérations commencées par son père; puis il entreprend une série de publications honorables.

De ses ateliers sortent vingt-six éditions d'auteurs classiques, toutes remarquables par leur correction, leurs notes et leur parfaite exécution.

La plus importante est un Euripide, avec la traduction de Canterus, 2 vol. in-4; 1608.

Parmi ses autres éditions d'auteurs grecs ou latins, on en cite une de Pindare et trois des *Lettres de Pline*.

Huit ouvrages parurent à Genève, avec l'indicatoire de l'*Oliva Stephani*, de 1611 à 1626. Sa dernière réimpression est celle des *Poetæ lyrici*, sur papier brouillard.

A partir de cette époque, les publications de Paul subissent de longs intervalles; les travaux de son imprimerie sont arrêtés et chôment souvent; ces interruptions durent quelquefois plusieurs années; puis les travaux en cours d'exécution reprennent leur cours et se succèdent assez régulièrement,

D'où viennent ces fréquentes lacunes dans les produits des ateliers de Paul? Probablement de ses longues absences de son domicile de Genève et de ses séjours prolongés à Paris. Mais pourquoi ces éloignements réitérés de son imprimerie dont le siége est à Genève? Pourquoi ces séjours prolongés à Paris?

Laissons au savant M. A. A. Renouard (1) le soin de nous faire connaître les causes probables de ces absences et de ces séjours forcés; mais consignons auparavant ici une sage réflexion de cet érudit, réflexion qui devrait être sans cesse méditée par ceux qui cherchent à fomenter des troubles.

Ce que dit notre écrivain de l'imprimerie s'applique à toutes les industries.

Le chômage est la ruine tout aussi bien des ouvriers que des chefs d'ateliers.

« L'inaction prolongée de l'imprimerie de Paul s'explique, prétend M. Renouard, par son absence forcée, dont voici, selon moi, le motif :

« Jusqu'en 1604, ses travaux sont remarquables; mais à partir de 1605, à peine voit-on de loin en loin quelques volumes sortir de ses presses.

« Sans s'arrêter à ce qui a pu se passer chez lui, il n'en est pas moins vrai qu'autrefois une pareille interruption, nécessairement improductive, pouvait cependant ne pas être ruineuse.

« Il n'en serait pas de même aujourd'hui.

« L'énormité relative des dépenses de notre matériel typographique met à présent l'imprimerie dans la nécessité de faire fonctionner sans intermittence et même sans lenteur les moyens de

(1) *Annales de l'imprimerie des Estienne*, p. 501.

facile et rapide exécution que le génie des machines a récemment créés.

« L'imprimerie Manucienne, la plus considérable de toutes celles du XVIe et peut-être même du XVIIe siècle, le céderait certainement aujourd'hui en importance à plus d'une imprimerie secondaire de Paris ou de Londres. Aussi, la *mise-hors* nécessaire pour l'existence de tels ateliers étant bien moins que dans les imprimeries anciennes en rapport avec ce que les calculateurs nomment *produit net*, tout ralentissement leur est une maladie fâcheuse; et un sommeil un peu prolongé pourrait fort bien n'avoir plus de réveil. »

Il est malheureusement reconnu aujourd'hui que les fréquentes et longues absences que Paul faisait de sa résidence de Genève n'étaient pas volontaires.

Il eut le tort grave de se jeter à corps perdu dans la politique,... lui, l'homme éminemment paisible, lui, le *mitis adolescens* d'autrefois..... et ce fut là précisément la cause de sa ruine.

Après avoir imprimé et publié les éditions grecques de Socrate et d'Aristote, 3 vol. in-8°; d'Homère, de Pline, et le *Novum Testamentum*, il se trouva compromis dans une conspiration dite de l'*Escale*, tentée contre Genève, en faveur du duc de Savoie. Cette attaque ayant échoué

comme une précédente de 1514, le syndic Blondel, accusé d'avoir eu des intelligences avec les Savoisiens, fut, en 1605, condamné à mort.

Les travaux typographiques de Paul se trouvèrent arrêtés de 1605 à 1611.

Il fut même arrêté, mis en prison, et ne put rentrer à Genève qu'au bout de quinze ans.

« Il paraît même, ajoute M. A. F. Didot, à qui nous empruntons ces curieux détails, que, d'après une lettre qu'il adressa au conseil le 24 janvier 1608, ses biens furent vendus.

« On conserve aux archives du canton plusieurs autres de ses lettres, où il expose que le fâcheux état de sa fortune ne lui permet pas d'envoyer ses enfants à l'école et rend responsables du sort de l'âme de ces petits infortunés ceux qui le contraignent à les diriger vers la France pour y faire abjuration.

« En effet, son fils aîné Antoine, arrivé à Paris, revint à la foi catholique.

« Ses prières et ses sollicitations auprès de la seigneurie de Genève pour en obtenir un sauf-conduit qui lui permît de venir régler quelques affaires urgentes et de ne pas compromettre davantage les intérêts de ses créanciers, n'eurent aucun résultat.

« Enfin, en 1619, par l'intermédiaire du gouvernement français, un sauf-conduit lui fut promis

à l'aide duquel il pourrait traiter de la restitution des matrices des caractères grecs dits du Roi, gravés par Garamond; mais ce ne fut que sur la fin de février 1620 que, sur sa requête, la seigneurie le lui accorda. Les matrices lui furent alors rendues, après toutefois qu'on s'en fut servi pour exécuter deux fontes (1). »

On a prétendu que Paul avait empêché un paysan du Chablais de venir témoigner dans l'affaire de l'*Escale ;* et comme on attachait beaucoup d'importance à cette déposition, c'est pour ce fait qu'il aurait été mis en prison, où il serait resté du 13 septembre au 23 octobre 1605.

« Le conseil des Deux-Cents, dont il faisait partie, permit, sur sa requête, qu'il recouvrât sa liberté, moyennant submission et promesse de se représenter toute fois et quantes, et de ne point s'absenter de la ville sans congé des seigneurs du petit conseil, à peine d'estre convaincu de desloyauté, le suspendant, en outre, de sa charge de conseiller, jusqu'au bon plaisir desdits seigneurs.

« Il paraît néanmoins qu'il quitta Genève sans congé, et pour cette sorte d'évasion, il demeura sous le coup de ce jugement, de telle sorte qu'après quinze années, en 1620, il lui fallut un sauf-

(1) *Les Estienne*, par M. A. F. Didot.

Digitized by Google

conduit pour revenir à Genève terminer l'affaire des matrices grecques (1). »

Nous avons dit que Robert Estienne Ier avait emporté, en 1551, ces matrices à Genève, et que, par la suite, son fils Henri II les avait engagées à Nicolas Le Clerc, pour sûreté d'un prêt de 400 écus d'or (14,456 livres ou francs).

Bien que parler de chiffres soit chose peu littéraire, nous sommes pourtant forcé, dans l'inrêt historique de notre récit, de nous en occuper; car ces chiffres ont une portée très-importante pour Robert, Henri, Paul et Antoine Estienne.

Au surplus, le lecteur ne saurait être condamné à lire les détails qui vont suivre; mais alors nous lui dirions : « Vous avez tort. »

Quoi qu'il en soit, Henri ne put se libérer de cette dette; et, à sa mort, le payement en ayant été exigé, le conseil renvoya à se pourvoir contre l'hoirie du défunt.

Nicolas Le Clerc fut presque intégralement payé de ce qui lui était dû, mais il ne se dessaisit pas du gage.

En 1612, le conseil défendit, sans doute à cause de quelque procédure, que ce nantissement sortît des mains du dépositaire, tant pour sa sûreté personnelle que pour celle d'autres créanciers.

(1) A. A. Renouard.

En 1613, la créance fut vendue aux frères Clouet, libraires, moyennant une somme équivalant, à peu près, aux trois quarts de ce qui était dû.

Le gouvernement français voulait, à tout prix, recouvrer ces matrices. Déjà Henri IV les avait fait redemander aux Genevois, réclamation qu'en 1616, sous Louis XIII, renouvelle le Garde des Sceaux, par l'entremise du conseiller Anjorrant, envoyé de la république à Paris, et d'après l'ordre exprès du roi, souhaitant les ravoir *pour l'honneur de la France*. On faisait offre, du reste, de payer les créanciers des Estienne qui les retenaient, mais, comme elles servaient de gage à plus d'un créancier, on ne pouvait en disposer sans en avoir fait préalablement une vente judiciaire dont les produits leur appartiendraient jusqu'à concurrence de leur dû; ce qui d'abord fut convenu et s'exécuta le samedi 6 juillet 1616.

Elles furent, en conséquence, adjugées pour le prix de 5,005 florins (2,310 francs).

La créance des frères Clouet fut liquidée à 3,888 florins, intérêt et capital, et celle de l'hôpital de Genève réduite à 500 florins; de sorte que, la somme à prendre sur le prix d'adjudication ne dépassant pas 4,388 florins, 617 seulement restaient à Paul.

Il semblerait qu'il n'y avait plus qu'à payer et à prendre livraison; mais l'ambassadeur d'Angle-

terre, qui avait reçu de sa cour l'ordre d'acheter ces types à Genève, offrait 1,000 écus à Paul, s'il voulait les lui vendre, se réservant de règler lui-même avec les créanciers.

L'envoyé de la république, instruit de ces tentatives par les démarches qui avaient été faites auprès de lui à ce sujet, en informa le garde des sceaux qui, pour sauver aux Genevois l'embarras d'un refus à l'égard de l'Angleterre, *fit entendre* à l'ambassadeur que ces matrices appartenaient à la France et avaient été dérobées au roi François Ier, ce que lesdits ambassadeurs ont écrit à leurs maîtres, n'espérant plus les ravoir autrement.

Pour la triomphante réfutation de cette imputation si calomnieuse à la mémoire de Robert Estienne, voyez ce que nous avons rapporté à ce sujet, pages 65 et suivantes, IIe partie de cet ouvrage.

Cette affaire traînait de difficultés en difficultés, lorsque enfin, en 1619, le Clergé de France, prenant occasion d'un grand projet de réimpression des Pères de l'Église et des principaux écrivains ecclésiastiques, demanda au roi que les matrices grecques fussent rachetées et rapportées en France.

Sur la requête du Clergé intervint, le 27 mars, un arrêt du conseil, ordonnant que 3,000 livres seraient payées pour ces matrices, et que Paul serait envoyé à Genève afin de les recon-

naître et rendre fidèle rapport de leur état et condition, pour laquelle mission il lui serait alloué 400 livres sur ladite somme de 3,000.

Voici le texte de l'arrêt du conseil, qui se trouve aux Actes et Mémoires du Clergé en France, de 1645 et 46, tome II, page 250.

Cet arrêt est aussi rapporté par Prosper Marchand, dans son Dictionnaire historique, article Robert Estienne.

ARREST DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROY.

Du 27 mars 1619, rendu sur les remontrances des agents généraux du clergé, par lequel le Roy ordonne une somme de trois mille livres, pour retirer les matrices grecques que le Roy François Ier avoit fait faire en faveur des lettres et des Universitez de France, et que Paul Estienne avoit depuis vendues ou engagées à la seigneurie de Genève moyennant pareille somme : et ce, pour s'en servir à l'impression des Pères grecs entreprise par le clergé.

Sur ce qui a esté représenté au Roy, en son conseil, par les agents généraux du clergé de France, qu'une des plus grandes gloires de ce royaume estoit d'avoir, de tout temps, chéri les arts et les sciences, que les estrangers seroient venus chercher dans ses Universitez, comme en leur séjour naturel : et que, non-seulement cedit royaume auroit surpassé les autres par la splendeur des lettres, mais aussi par la quantité et curiosité des bons livres et belles impressions tant grecques que latines.

Que maintenant lesdicts estrangers, jaloux de cette gloire, ne pouvant rompre l'amitié et l'habitude que les lettres ont avec les esprits qui naissent en ce royaume, s'efforcent d'en oster les impressions, qui sont les voix et les paroles des princes, par lesquelles elles traitent et confèrent avec les hommes : auquel effet quelques estrangers ont, depuis peu,

acheté de *Paul Estienne*, pour le prix et somme de trois mille livres, les *matrices grecques* que le feu Roy François Ier avoit fait tailler pour ornement de ses Universitez et commodité des lettres, avec tant de frais, qu'il ne seroit juste, ni raisonnable même, qu'il importe à la grandeur et à l'honneur de ce royaume d'en laisser emporter choses si rares et si riches, inventées par le bonheur et diligence des feus Roys, ce qui seroit funeste à tous les bons et inviteroit les Muses à suivre ceux qui posséderoient ces ornements et abandonner ce royaume.

Au moyen de quoi lesdits agents supplient Sa Majesté vouloir ordonner que ladicte somme de trois mille livres sera prise de son espargne, pour estre payée comptant audict Paul Estienne, afin que lesdictes matrices soient apportées en cette Universitez de Paris, pour servir à l'impression des Pères et auteurs grecs.

Le *Roy en son conseil*, ayant esgard à la dicte remontrance, a ordonné et ordonne que, de la somme de six vingt mille livres, naguères fournie ès mains du maistre François de Castille, receveur général du clergé, par le thrésorier de son espargne, pour subvenir au payement des rentes de l'Hostel-de-Ville, assignées au clergé, suivant l'arrest du dernier mars 1618, il en sera pris et employé la somme de trois mille pour retirer lesdictes matrices des mains de la dicte seigneurie de Genève, ou de Paul Estienne.

Et d'autant qu'il est nécessaire qu'elles soient rendues fidèlement, veut Sa Majesté lesdictes matrices estre retirées par le sieur de Vic, conseiller audict Conseil d'Estat; et, à cet effet, lesdictes trois mille livres lui estre baillées comptant par ledict de Castille, et qu'il soit payé présentement sur la dicte somme quatre cents livres audict Estienne, lequel se transportera en la ville de Genève, pour tel recognoistre et rendre au plus tost fidèle rapport de tout l'estat et condition d'icelles.

Et rapportant ledict de Castille quittance dudict sieur de Vic de la dicte somme de trois mille livres, elle lui sera passée

et avouée en ses comptes, qu'il rendra par devant les sieurs du clergé de France.

Fait au Conseil d'Estat du Roy, tenu à Paris le 27 mars 1619.

Signé MALLIER.

Après mille et mille nouvelles difficultés, le conseil de Genève écrivit, le 5 mars 1621, à M. Anjorrant « que l'on avait fait avec Paul tout ce qu'il avait desiré. »

Mais, avant de livrer ces matrices, on en fit faire à Genève deux fontes. La bonne foi punique!

Le 6 mars 1632, les nôtres furent enfin, par ordonnance, déposées à la Chambre des comptes.

En 1774, elles étaient rendues à l'imprimerie royale.

Huit ouvrages avaient paru à Genève avec l'indication de l'*Olivier* des Estienne, de 1611 à 1618; le dernier est une réimpression, format in-16, du Pindare, grec et latin, donné par Henri.

En 1617, Paul avait vendu sa typographie et probablement sa librairie aux frères Clouet.

On croit qu'il passa à Paris la plus grande partie du temps de son exil, et qu'il y revint après la vente de son établissement.

Mais, ferons-nous observer, comment Paul, refugié à Paris, pouvait-il publier, en même temps, à Genève huit ouvrages avec l'indication de l'*Oliva Stephanina?*

Ses ateliers devaient, dans ce cas, être régis et

conduits par un prote bien habile et bien capable.

« Les livres sortis de l'imprimerie de Paul en 1611, 1612, 1617 et 1618, dont quelques-uns ont de l'importance et semblent avoir nécessité la coopération personnelle du chef de l'établissement, par qui étaient-ils soignés? demande judicieusement M. A. A. Renouard.

« Était-ce par quelqu'un, commis à cet effet et représentant le maître qui, lui aussi, par correspondance, prenait part à ces travaux, et les dirigeait plus ou moins effectivement?

« Ou bien l'officine, en l'absence de Paul, était-elle mise temporairement à la disposition de personnes y faisant exécuter pour leur compte quelques volumes?

« On peut aussi s'étonner de ce que, pendant ces quinze ans d'absence, Paul, qui n'était certes pas sans habileté, ni comme imprimeur, ni comme éditeur, n'eût laissé, ni à Paris, ni en d'autres lieux, aucune trace quelconque d'un travail y révélant au moins sa présence. Certainement il y a eu besogne faite; Paul n'était pas riche, et il fallait vivre; il fallait entretenir femme et enfants.

« Mais la conclusion certaine que l'on peut tirer de ces observations, c'est que, par sa faute ou autrement, Paul n'eut rien moins qu'une heureuse existence. »

On lit dans les Éphémérides de Casaubon (tra-

duction de M. A. F. Didot), à la date du 3 décembre 1607 :

« Aujourd'hui j'ai été détourné de mes études par Paul Estienne.

« Fasse le ciel que je n'aie pas à me repentir de mon bon vouloir à son égard !

« Dans sa détresse, je lui ai donné ce dont je pouvais disposer en argent comptant, et je l'ai cautionné pour deux cents écus d'or.

« Plaise à Dieu que ce gage sur la maison des Estienne ne soit pas perdu, et que, ni moi, ni les miens, n'ayons à nous repentir de cette condescendance ! »

La même année, au 19 janvier, ajoute le traducteur, dans une autre note, le noble et généreux Casaubon s'exprime ainsi :

« Que Dieu vienne en aide à mon beau-frère Paul Estienne, qui retourne en Dauphiné ! Sa sœur Denyse est partie pour notre petite campagne.

« C'est pour les autres que je vis et non pour moi : tel est mon sort. »

On ignore complétement l'époque de la mort de Paul Estienne.

Quoique la carrière dans laquelle il était entré si brillamment, lui ait été fermée si vite, il mérite qu'on rappelle le vers latin dont il se servit dans une de ses suppliques à l'inflexible seigneurie de Genève :

..... Clarorum haud unquàm indignus avorum.

ROBERT ESTIENNE,

TROISIÈME DU NOM.

(DE 1572 A 1644).

Robert III était le fils aîné de Robert II ; il naquit en 1560 et mourut en 1630. Il était très-jeune lors de la mort de son père, et n'obtint qu'en 1606 l'imprimerie de sa mère, Denyse Barbe, veuve en secondes noces de Mamert Patisson.

Avant d'être nommé imprimeur, il termina ses études à Chartres, près de Philippe Desportes, qui lui inspira le goût de la poésie.

Voici ce que dit LACROIX DU MAINE au sujet du jeune Robert III :

« Il est de fort grande espérance pour estre si docte et si sçavant ès langues en si bas âge, ce qui est chose commune, du reste, à tous ceux de cette maison, tant ils sont nés aux lettres et désireux d'apprendre de père en fils. Il a composé plusieurs poëmes en grec, en latin, en françois, et traduit différents auteurs grecs et latins, la plupart non publiés ; diverses de ses poésies sont imprimées dans celles de Desportes. »

Ses impressions sont belles, mais n'ont rien de remarquable.

Son instruction le fit nommer interprète du roi ès langues grecque et latine.

C'était un homme d'esprit; il avait un talent particulier pour les devises, qui étaient alors fort à la mode. On cite celle qu'il fit à la demande du duc de Sully, grand maître de l'artillerie, *quo jussa Jovis*, placée au-dessous d'un aigle tenant la foudre dans l'une de ses serres.

En 1624, il imprima la traduction qu'il avait faite des livres I et II de la Rhétorique d'Aristote, sous ce titre :

RHÉTORIQUE D'ARISTOTE, traduite en françois par le sieur Robert Estienne, interprète du Roy ès langues grecque et latine; Paris, 1624, in-8°; de l'imprimerie de Robert Estienne, rue Saint-Jean de Beauvais.

« Cet ouvrage fut réimprimé l'année suivante (année de la mort de Robert) et complété par la traduction du IIIe livre, faite par son neveu, fils de Henri III, seigneur des Fossés, trésorier des bâtiments du Roi et son interprète ès langues grecque et latine; Paris, 1630, de l'imprimerie de *Robert Estienne*, rue *Saint-Jean de Beauvais*. »

Cet avocat au parlement, neveu de Robert, fut imprimeur de 1630 à 1633. Ses descendants restèrent étrangers à la typographie.

Robert III, sur ses livres, mettait ordinairement *Robertus Stephanus R. F. R. N.* pour ne point être confondu avec Robert, son père, et avec Robert, son aïeul. Comme eux, il continua, au reste, de prendre pour marque l'*Olivier* des Estienne.

ANTOINE ESTIENNE,

SEUL DE CE NOM.

(DE 1613 A 1664.)

Antoine Estienne, fils de Paul, naquit à Genève en juin 1592 et mourut à Paris en 1674, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Il fit ses premières études à Lyon, vint ensuite achever son éducation à Paris, y fit abjuration entre les mains du cardinal du Perron, et obtint en 1612 des lettres de naturalisation et la charge d'huissier de l'assemblée du clergé, avec une pension de cinq cents livres.

En 1635, Antoine Vitré, imprimeur-libraire, lui fut substitué ; mais il paraît qu'Antoine Estienne n'aurait pas perdu sa pension, sur la demande qu'il en aurait faite la même année au roi et au clergé.

En 1613, il fut reçu imprimeur, et c'est de cette année que datent ses éditions, dont les deux premières sont :

Les diverses Œuvres de M. le Cardinal du Perron, contenant plusieurs livres, conférences, discours, harangues, lettres, etc. — Paris, *Antoine Estienne*, M. DC. V, in-fol. Il y a erreur, selon Maittaire, dans la date de cette édition; Antoine n'aurait eu alors, en effet, que treize ans.

Sancti Joannis Chrysostomi opera omnia, Græcè et Latinè,

ex recensione et cum notis Frontonis Ducæi, S. J. — *Parisiis*, M. DC. IX. XXXIII, 12 vol. in-fol.

Les deux premiers volumes furent imprimés par Claude Morel et parurent en 1609, mais cette date fut changée en celle de 1614.

Le volume suivant, *Homiliæ in Genesim*, fut imprimé par *Antoine Estienne*.

En 1615 Antoine fut nommé imprimeur du roi; en 1630 il fut pourvu de l'office d'imprimeur-libraire du roi à la Rochelle, vacant par la mort de son frère *Joseph*, décédé en octobre 1629.

Il serait superflu de s'étendre ici sur la longue série de *cent vingt-cinq* éditions sorties des presses d'Antoine, de 1613 jusqu'à la dernière impression qui date depuis 1664, et dont plusieurs sont importantes.

« Qu'il me suffise de dire, ajoute M. Renouard, que, pendant un si grand nombre d'années, pendant ces labeurs de plus d'un demi-siècle, l'activité d'Antoine ne se démentit pas, et que toutes ses éditions sont exécutées de manière à faire reconnaître le fils et le petit-fils de Paul et de Henri II Estienne. »

Cependant nous ne pouvons manquer de signaler ici la grande et magnifique édition des Œuvres complètes de saint Jérôme, publiées par Fronton du Duc; le premier livre des Commentaires de

Polybe, par Casaubon, son oncle, 1617, in-8°; la belle édition grecque-latine d'Aristote, 2 vol. in-fol., Paris, 1629, pour la société des éditions grecques dont il faisait partie; une belle édition de Plutarque, 1624, in-fol., qu'il dédia à Louis XIII.

En 1661, il publia un très grand ouvrage, qu'il dédia à la reine mère, qui lui en avait concédé le privilége.

Cet ouvrage a pour titre : *Nouveau Théâtre du monde*, contenant les États, royaumes, etc., etc.; il forme deux gros volumes in-fol., etc., etc.

Le cardinal du Perron, entre les mains de qui Antoine avait fait son abjuration, lui conserva toujours beaucoup de bienveillance et lui fit imprimer ses volumineux ouvrages.

Il devint membre de la communauté des libraires et imprimeurs le 26 octobre 1618, en fut reçu adjoint le 2 juillet 1626 et le 8 juin 1628, et syndic en 1649.

Bien que La Caille, et, après lui, Lottin, dit M. Renouard, ne parlent pas de cette nomination, la preuve semble en résulter d'un mémoire de 14 pages in-fol. (Bibliothèque royale, l. 890), publié en 1650, au nom d'Antoine et de trois cents libraires, imprimeurs et relieurs de Paris, formant opposition au règlement de décembre 1649, qui, entre autres dispositions, statuait sur

le système des priviléges pour les anciens livres et sur le renouvellement, après expiration, de ceux qui s'accordaient aux ouvrages nouveaux.

« Dans cette pièce, ajoute le savant historien, à qui nous faisons cet intéressant emprunt, on voit, page 4, que les libraires qui tenaient pour les priviléges, avaient essayé, mais inutilement, d'écarter le syndic qui leur était opposé, en faisant révoquer par le parlement la procédure de son élection au syndicat, ce à quoi le premier président n'aurait pas voulu consentir; or, ce syndic nommé, dont l'élection est contestée, et qui finalement n'entre pas en exercice, ne saurait être qu'Antoine, lequel, depuis plusieurs années, dirigeait et soutenait cette opposition aux continuations ou renouvellements des priviléges, contre lesquels il avait obtenu plusieurs arrêts du parlement.

« Après avoir, pendant beaucoup d'années, persisté dans son opposition, Antoine finit par se rétracter à propos des pièces d'un procès en ce genre, entre Josse, libraire à Paris, et Malassis, libraire à Rouen, jugé le 27 février 1664, déclarant que les priviléges des vieux livres et la continuation des nouveaux étaient nécessaires à l'intérêt public. »

Nous avons déjà vu que Robert Ier Estienne, en se retirant à Genève, avait emporté, comme il en avait le droit, les matrices des deux plus petits

caractères grecs du roi, gravés par Garamond; que son fils Henri II les avait engagées pour une somme de 400 écus d'or à Nicolas Le Clerc; que Henri ne put se libérer de cette dette, et qu'enfin, après de vives et pressantes injonctions de la part du gouvernement français, qui réclamait comme lui appartenant ces types grecs, Paul serait parvenu, à la suite d'un long procès, à se les faire restituer et les aurait rapportés à Paris.

Ces matrices grecques auraient alors été confiées à son fils Antoine, qui, par brevet du 30 décembre 1623, aurait reçu pour ce dépôt une pension de 600 livres sur l'Épargne.

« Antoine, dit M. Aug. Bernard (Les Estienne et les types grecs, Paris, 1836), déjà gratifié d'une pension de 500 livres sur le clergé de France, qui l'avait nommé son huissier audiencier, en récompense de son abjuration du protestantisme, qu'il avait faite en 1612, entre les mains du cardinal du Perron, son patron, reçut, de plus, un logement gratuit au collége de France, à titre de *gardien des matrices grecques*, qu'on voulait probablement rattacher à cet établissement littéraire, comme leur convenant mieux que la Chambre des comptes, où M. Renouard dit qu'elles furent déposées.

« Le logement d'Antoine devait être dans ces vieilles constructions qu'on a abattues en 1836

et 1837, pour faire au collége royal, dans la rue Saint-Jacques, la belle entrée aujourd'hui existante, depuis longtemps désirée et projetée dès 1610, année où furent achetés les premiers terrains sur lesquels, après plus de soixante ans, on construisit cet établissement scientifique.

« Cette fonction si honorable de gardien des matrices grecques du roi suscita à Antoine beaucoup d'ennemis. Il fut même accusé d'abus de confiance et d'avoir vendu des fontes, inculpation des plus graves pour le gardien d'un dépôt livré à sa probité. »

Voici à ce sujet un arrêt du conseil relatif à ces caractères grecs du roi, lequel semble justifier jusqu'à un certain point cette accusation, et jette une grande lumière sur un fait grave, que nous rapportons ici d'après l'érudit M. Aug. Bernard. On le trouve à la page 35 de son curieux travail sur les Estienne et sur les types grecs de François Ier, Paris, 1856, in-8° (1).

Arrêt du Conseil relatif aux caractères grecs du roi.

Sur ce qui a esté représenté au roi, estant en son conseil, que le roy François Ier, ayant faict graver des poinçons et frapper des matrices de plusieurs sortes de caractères grecs,

(1) *Archives générales de France, Arrêts du conseil*, E. 1718, fol. 93. Cette pièce a été déjà imprimée, dit M. A. Bernard, mais avec la date inexacte du 27 juillet, dans un recueil d'actes sur l'imprimerie royale (vol. in-4° de XII et 265 pages), dont il n'a été tiré que cinq exemplaires, en 1815. M. A. Bernard en possède un.

eutre autres de celuy appelé *gros-romain*, et d'un autre plus petit, appelé *grec de cicéro*, lesdits caractères furent trouvés si parfaits, qu'ils furent appelés les *grecs du roy*, et ont esté depuis employés aux impressions des ouvrages des Pères de l'Église grecque et des autres anciens auteurs grecs catholiques; mais ces matrices ayant esté, par succession des temps, diverties et dissipées, mesme transportées dans les pays estrangers par la mauvaise conduite de ceux auxquels ces caractères avoient été confiés, elles auroient, de l'autorité de Sa Majesté, et avec beaucoup de despense et d'application, esté recueillies et enfin déposées au Collége Royal, et mises en la garde des Estienne, lesquels ayant fait fondre quantité des deux sortes de grecs aux dépens de Sa Majesté, Antoyne Estienne les auroit vendus à vil prix à un libraire nommé Lucas, faisant profession de la religion prétendue réformée, qui dit les avoir envoyés à Jean Berthelin, libraire à Rouen, faisant profession de la mesme religion prétendue réformée; et d'autant qu'il importe de prévenir les abus desdicts caractères contre la religion catholique, apostolique et romaine, et qu'ayant esté fondus aux despens du roy, ledict Estienne n'en a pu disposer sans sa permission.

A quoy Sa Majesté voulant pourvoir, le roy, estant en son Conseil, a ordonné et ordonne qu'à la diligence des procureurs généraux de Sa Majesté, lesdits caractères grecs seront saisis et arrestés, en quelques lieux du royaume qu'ils se rencontreront, pour, les procès-verbaux de saisies rapportés, y estre pourvu par Sa Majesté ainsi qu'il appartiendra; a fait très expresse inhibition et deffense audit Estienne, et à tous autres, de faire faire ancune fonte desdits caractères grecs sur les dictes matrices, et, à tous les fondeurs des dites lettres, d'en fondre sans permission de Sa Majesté, à peine de prison.

A fait pareillement deffense à tous libraires et autres de transporter hors du royaume lesdites lettres grecques, à peine d'estre procédé extraordinairement contre ceux qui auront fait ou favorisé ledit transport.

A Paris, le vingtiesme juillet 1663.

Signé : PONCET et SÉGUIER.

D'après ce document, on voit qu'Antoine Estienne n avait pas le droit de faire des fontes, ni de vendre des caractères grecs, sans la permission du roi.

« Peut-être, ajoute le savant historien, pour le punir de sa faute, lui retira-t-on alors la garde de ces caractères ; cependant il semble l'avoir eue jusqu'à sa mort, mais il n'en fit plus usage à partir de 1664. »

Après un demi-siècle de travail, Antoine fut obligé, à cette époque, d'arrêter les opérations de son imprimerie.

Depuis longtemps déjà il luttait, en effet, contre la mauvaise fortune, lorsqu'il se trouva, « non pas seulement dans l'équivoque position d'une médiocrité trop étroite, mais dans les chagrins de la pauvreté. Il était depuis plusieurs années soutenu par son fils *Henri V* (1). Le 6 octobre 1661, il perdit ce fils, qui, depuis 1646, était imprimeur-libraire et avait été pourvu de la survivance de son père dans l'office d'imprimeur du roi, par brevet du 28 avril 1652, enregistré au parlement le 24 mars 1653, d'après le consentement de la communauté des imprimeurs-libraires, donné le 20 du même mois.

(1) C'était comme fils de maître que cet Henri V avait été reçu, le 23 février, ayant à peine quinze ans.

« Cette mort priva Antoine d'un appui qui lui était nécessaire; il devint infirme, puis aveugle, traîna plusieurs années encore, et, âgé de quatre-vingt-deux ans, mourut, en 1674, à l'Hôtel-Dieu de Paris. »

Il avait épousé *Jeanne Le Clère*, fille de *David Le Clère*, imprimeur-libraire, dont il eut six enfants.

De ces six enfants, cinq moururent très-jeunes.

Henri, le seul qui survécut, expira en 1661, après avoir eu trois enfants.

Angélique, sa fille, existait encore en 1683; elle ne se maria pas; elle vivait du travail de ses mains; en elle finit la postérité de Henri Estienne.

Sur ses livres, Antoine mettait : *Typographum regium*, — *Architypographum regium*, — Imprimeur du roi, — Imprimeur et libraire ordinaire du roi, — Premier imprimeur et libraire ordinaire du roi.

Sur un volume, Triomphe de Louis le Juste, est cette singulière mention :

Per Antonium Stephanum, proto-typographum regium, et christianissimi Regis bibliopolam ordinarium.

En 1613, il demeurait rue des Carmes, au collége des Lombards; mais, depuis, il habita toujours la rue Saint-Jacques.

Sa marque fut constamment l'*Olivier* des Estienne; on la voit sur presque tous ses livres.

HENRI ESTIENNE,

QUATRIÈME DU NOM.

(DE 1646 A 1661.)

En 1646, Henri IV Estienne, fils d'Antoine, fut nommé libraire et imprimeur, du consentement de la Chambre des imprimeurs; il avait obtenu la survivance de son père dans la charge d'imprimeur du roi. — Il mourut en 1661.

Henri IV Estienne avait obtenu, en 1651, un privilége pour l'impression des Essais de Montaigne, comme *conservateur*, dit ce privilége, des *belles impressions de Robert, de Charles et de Henri, ses ancêtres....* Quo pulchras Roberti, Caroli, Henricique majorum suorum impressiones imitaretur.

Il en donna deux éditions portant l'*Olivier* des Estiennes, l'une en 1652, l'autre en 1657.

Dans sa préface, Henri dit « avoir purgé son édition d'une infinité de fautes qui déshonoraient les éditions précédentes et avoir ajouté la traduction française des passages grecs, latins et italiens. »

CONCLUSION.

L'érudit bibliographe-libraire A. A. Renouard dit dans une note, page XI, de l'avertissement de ses curieuses Annales de l'Imprimerie des Estiennes, 2e édition, que le nombre des éditions sorties des presses de ces célèbres imprimeurs-libraires, de 1502 à 1673, s'est élevé au chiffre énorme de 1,590.

Après avoir savamment analysé chacune de ces éditions, il les classe par *ordre de matières* comme suit :

Théologie	239
Jurisprudence	79
Sciences et arts	152
Belles-lettres	823
Histoire	297
Total	1,590

A notre tour, nous avons voulu connaître dans ce chiffre de 1,590 quelle était la part afférente à chaque membre de cette illustre famille, et nous sommes arrivé au résultat suivant :

Henri Ier, avec dates connues	126	131
— sans dates	5	
Robert Ier		535
François Ier		50
Charles		101
Henri II		174
François II		17
Robert II		175
Veuve Robert II, Denyse Barbe		12
Mamert Patisson, mari de Denyse Barbe, veuve de Robert II		154
Paul		27
Robert III		83
Antoine		125
Henri IV et Henri V		6
Total		1,590

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DE

LA FAMILLE DES ESTIENNE.

Extrait du *Catalogue chronologique des libraires et imprimeurs de Paris, depuis* 1470 *jusqu'en* 1788, 1 vol. in-4°, par MARC LOTTIN (de Saint-Germain), livre devenu fort rare, qu'on a rarement la chance de pouvoir acheter, même à un prix vraiment fabuleux.

Les annotations que l'on remarquera au bas des pages, proviennent du Tableau généalogique de la famille des Estienne, dressé par M. A. A. Renouard (voir Annales de l'imprimerie des Estienne, seconde édition de 1843, 1 vol. grand in-8°).

Ce tableau du savant historien des Aldes est infiniment plus étendu, et offre bien d'autres détails que celui de son prédécesseur, avec lequel on verra, du reste, qu'il présente de *notables* différences, que nous avons cru de notre devoir de signaler, nous gardant bien, toutefois, dans notre modeste et infime incompétence, de prendre parti, ni pour l'un, ni pour l'autre.

ESTIENNE (*Henri Ier*), étudiant en droit à Paris (1).
De 1500 à 1502. Libraire et imprimeur.

(1) Né à Paris vers 1470; mort dans cette ville en 1520. Sa veuve épousa, en 1521, *Simon de Colines:* il ne fut jamais étudiant en droit, et M. A. A. Renouard assure que ce fut en 1503 qu'il fut nommé libraire et imprimeur.

1521, 30 avril, mort auparavant (1).

Il est le chef de cette famille qui a tant illustré la France et la littérature.

ESTIENNE (*N.*), veuve de *Henri Ier*.

1521, 30 avril, libraire et imprimeur.

152.. Épouse *Simon de Colines*.

ESTIENNE (*Robert Ier*), second fils de *Henri Ier*.

1503. Naît à Paris.

1525. Libraire et imprimeur.

1539. Imprimeur du roi.

1550 (environ). Se retire à Genève.

1559, 7 septembre, y meurt (2).

ESTIENNE (*Perrette Bade*), veuve de *Robert Ier*.

1559, 7 septembre, libraire et imprimeur.

ESTIENNE (*Charles*), troisième fils de *Henri Ier*, docteur en médecine.

1536. Libraire et imprimeur.

1538. Imprimeur du roi (3).

1564. Mort à Paris, dans la prison du Châtelet.

ESTIENNE (*François Ier*), premier fils de *Henri Ier*.

1537. Libraire-juré et imprimeur.

1550. Mort à Paris (4).

ESTIENNE (*Henri II*), sieur de Grière, premier fils de *Robert Ier*.

1528. Naît à Paris.

1554. Libraire et imprimeur.

1598. En mars, meurt à l'hôpital de Lyon (5).

(1) Mort en 1520. Lottin dit avant 1521.

(2) Marié à Perrette Bade, dont il eut neuf enfants; remarié en 1550 à Marguerite Duchemin.

(3) Imprimeur du roi en 1551, Charles laisse une fille unique, Nicolle, née vers 1545, mariée vers 1564, à J. Liébault; vivait encore en 1584.

(4) En 1552.

(5) Marié trois fois : 1° le 1er décembre 1555, à Marguerite Pillot, quatre enfants : Henri, Esther, Isaac, morts jeunes; Judith, née le 1er janvier 1559-60, mariée en 1580, à Fr. Lepreux; 2° le 19 mars

ESTIENNE (*Robert II*), deuxième fils de *Robert Ier* (1).
1556. Libraire et imprimeur.
1561. Imprimeur du roi.
1571, 11 septembre, meurt.

ESTIENNE (*Denyse Barbe*), veuve de *Robert II*.
1571, 11 septembre, libraire et imprimeur (2).
1580. Se marie à *Mamert Patisson*.

ESTIENNE (*François II*), troisième fils de *Robert Ier* (3).
1562. Libraire et imprimeur (4).
1582. Se retire à Genève.

ESTIENNE (*Jean*), quatrième fils de *Robert Ier*.
1543. 23 juillet, naît à Paris.
1563. Libraire.
156.. Se retire à Genève.

ESTIENNE (*Simon*), cinquième fils de *Robert Ier*.
1546, 21 août, naît à Paris.
1566. Libraire.
156.. Se retire à Genève.

ESTIENNE (*Robert III*), premier fils de *Robert II*.
1572. Libraire et imprimeur (5).
1574. Imprimeur du roi.
1644. Meurt à Paris (6).

1565-66, à Barbe de Wille: huit enfants, dont cinq morts jeunes, Denis, Eunice, Marie, Anne, et une fille non nommée; 3° le 9 mai 1587 à Abigail Poupart, deux enfants, David et Jacques, morts jeunes.

(1) Né à Paris vers 1530, mort en 1571; marié à Denise Barbe, qui, vers 1575, épouse Mamert Patisson. *Barbé* écrit cet auteur et non *Barbe*.

(2) 1575.

(3) Il imprime à Genève de 1562 à 1582, et se marie à Genève en 1563, à Blanche de Corguilleray, dont il eut deux enfants, Samuel, né en 1563-64, Daniel, né en 1567.

Remarié, ajoute encore Renouard, sans l'affirmer, à Marguerite Cave, dont il eut trois enfants.

(4) En 1606.

(5) En 1606.

(6) Vers 1630.

ESTIENNE (*Paul*), premier fils de *Henri II*.
1566. Naît à Paris (1).
1599. Libraire et imprimeur.
1626. Se retire à Genève.
1627. Y meurt (2).

ESTIENNE (*Gervais*), premier fils de *François II*.
1610. Se marie.
1612. Libraire et imprimeur.
1627. Exerçait.

ESTIENNE (*Antoine*), premier fils de *Paul*.
1594. Naît à Genève (3).
1614. Imprimeur du roi et du Clergé de France (4).
1618. 26 octobre, reçu à la Chambre syndicale.
1626, 2 juillet, adjoint.
1674. Mort à Paris, dans un hôpital.

ESTIENNE (*Adrien*), deuxième fils de *François II*.
1614. Libraire.
1616. Imprimeur.
1617. Se marie (5).
1627. Exerçait.

ESTIENNE (*Henri III*), troisième fils de *Robert II*.
Trésorier des bâtiments du roi et son interprète ès langues grecque et latine.
1615. Libraire et imprimeur.

ESTIENNE (*Joseph*), deuxième fils de *Paul*.
1628. Libraire.
1629, 5 juin, imprimeur du roi à la Rochelle
1629, Octobre, y meurt de la peste.

ESTIENNE (*Robert IV*), deuxième fils de *Henri III*.

(1) Né à Genève en 1566-67, marié à Marie Rouy, huit enfants, dont six morts jeunes.
(2) Mort après 1627.
(3) En 1592.
(4) En 1613.
(5) A Marie Chastellain.

Avocat au parlement et bailli de Saint-Marcel (1).
1630. Libraire et imprimeur (2).
1631. Exerçait.

ESTIENNE (*Pierre*), premier fils d'*Adrien*.
1618. 21 août, naît à Paris.
1638. Libraire et imprimeur.

ESTIENNE (*Jean-Jacques*), premier fils d'*Antoine*.
1622. 16 juillet, naît à Paris.
1642. Libraire et imprimeur (3).

ESTIENNE (*Henri IV*), premier fils d'*Antoine*.
1631, 9 février, naît à Paris.
1646, 23 février, libraire et imprimeur.
1661, 6 octobre, meurt à Paris (EBRIETATE).

ESTIENNE (*François IV*), deuxième fils d'*Antoine*.
1647. Libraire et imprimeur.

ESTIENNE (*Jérôme*), deuxième fils d'*Adrien*.
1630, 10 septembre, naît à Paris.
1657, 29 novembre, libraire et imprimeur.

ESTIENNE (*N****), fille d'*Adrien*, femme de *Jacques Palfair*.

Il y a eu une autre famille de libraires du nom d'Estienne, qui n'a rien de commun avec celle dont nous nous occupons. Elle a existé de 1668 à 1725 (104 ans).

La célèbre famille des Estienne, ajoute Lottin (en 1788) éteinte depuis 127 ans pour la typo-

(1) Puis de Saint-Denis, mort en 1672.
En 1622 marié à Madeleine Lemosin, il en eut plusieurs enfants, dont Marie et Jean-François; remarié en 1632, à Antoinette de Saluces, dont il eut trois enfants, Anne, Robert V et Louis-François.
(2) En 1633.
(3) Meurt sans avoir exercé.

graphie de France se continue par les descendants de Robert IV, dont :

Un, imprimeur-libraire en 1620, avocat au parlement et bailli de Saint-Marcel ;

Un autre, l'abbé Estienne (*Antoine*), du nom, résidant en cette capitale (1718), qui a pour aïeul au 5e degré *Robert* IV.

M. Renouard ajoute :

Estienne (*François* III), né en 1627, reçu libraire-imprimeur, mort sans avoir exercé.

Estienne (*Henri* V), né en 1631, marié à Anne Papillon.

Reçu imprimeur-libraire en 1616, et en 1652 imprimeur du roi, en survivance ; mort en 1661.

De son côté, dit M. Renouard, en terminant son Tableau généalogique des Estienne, p. 519 de ses Annales, 2e édition :

« Il existe deux familles qui se disent, et sans doute se croient, descendantes des Estienne : l'une d'elles, celle des frères Estienne, libraires à Paris dans le XVIIIe siècle, pour établir sa descendance, donne à Paul un troisième fils, *Jean*, qui aurait quitté Genève, serait venu à Verdun, ensuite à Lagny, près des parents de Jeanne le Clerc, femme d'Antoine, son frère, et y serait mort très-âgé, en 1672, laissant un fils nommé *Nicolas*.

« Cette première filiation établie et prouvée, tout le reste irait de soi.

« *Jacques*, fils de Nicolas, vient à Paris, s'y fait libraire en 1699, meurt en 1731, laissant une librairie fort considérée, continuée d'abord par sa veuve, ensuite par ses deux fils, *Jacques* et *Robert*, et qui finit avec l'un d'eux, mort en 1794.

« De l'un d'eux existe un fils, M. *François-Marie* Estienne, homme très-honorable, notaire à Paris jusqu'en 1825, et résidant dans cette ville en 1843.

« Cette filiation, par un fils de Paul, se trouve entièrement contredite par les registres de Genève, qui ne laissent aucune incertitude sur le nombre et les noms des enfants de Paul.

« Il en a eu huit, dont aucun ne s'est nommé *Jean*, et dont six sont morts en bas âge.

« Ce n'est qu'en 1543 et en 1569 qu'on voit naître deux *Jean*, fils et petit-fils de Robert Ier, par conséquent grand-oncle et oncle de Paul, n'ayant laissé aucune trace.

« L'incertitude de renseignements traditionnels et les divers déplacements de plusieurs des anciens Estienne ont pu induire les Estienne du XVIIIe siècle à croire à une descendance qui ne pouvait être que très-flatteuse pour eux, mais dont les registres de Genève affaiblissent considérablement la probabilité.

« De l'autre famille plus nombreuse, j'ai con-

nu en 1827 trois membres : Estienne, Paul Estienne et une sœur, enfants d'Antoine Estienne, mort capitaine à l'hôtel des Invalides, et qui signait quelquefois en latin *Antonius Quintus.*

« M. Paul Estienne travailla plusieurs années dans l'imprimerie de M. Firmin Didot.

En 1843 il était en province, sans doute dans quelque autre atelier.

« Ainsi le dernier rejeton d'une famille si justement célèbre par sa vaste érudition aurait encore vécu de nos jours comme simple ouvrier typographe dans une de nos imprimeries de province. »

Sic transit gloria mundi.

Aujourd'hui, 3 octobre 1863, voici ce que nous lisons dans un journal politique quotidien :

« Le bibliothécaire de la maison des Ménages, nouvellement établi à Issy (près de Paris), est le dernier descendant de ces *Estienne*, dont l'établissement typographique attirait, il y a trois siècles, toute la cour et le roi François Ier lui-même, dans la rue Saint-Jean de Beauvais. »

Serait-ce, par hasard, le même M. Paul Estienne qui, avant 1843, était simple ouvrier typographe dans la maison de MM. Didot frères ?

Voyez page 9, *deuxième partie* de cet ouvrage, l'opinion d'André Chevillier sur le succès, presque toujours négatif, des imprimeurs qui se ruinent :

« Il est arrivé, dit-il, de ce grand art de l'imprimerie que ce ne sont pas ceux qui en ont le secret et toute la peine qui en emportent le gain.

« Ce n'est pas l'imprimeur que l'art enrichit ; c'est quelquefois celui qui ne *sait pas seulement assembler un mot, ni dresser une ligne d'imprimerie ;* c'est ordinairement le marchand qui tire tout le profit.

« Si diligent que soit l'imprimeur, et si éclairés et si laborieux que soient les ouvriers, ils ne gagnent à peine que de quoi vivre. »

De son côté, un juge que nous regardons comme le plus compétent, et que nous considérons comme le seul qui, de nos jours, ait réuni toute l'érudition des Estienne, un seul qui ait été, en même temps, graveur, fondeur, imprimeur, libraire, éditeur, et même le premier dans tous ces arts, M. Amb. F. Didot, dit :

« Dès l'origine de l'imprimerie, les libraires qui se ruinèrent par leur trop de zèle à entasser ouvrages sur ouvrages, peuvent présenter aussi le triste nécrologe de tous ceux de leurs confrères qui ont échoué dans une carrière *aussi aventu-*

reuse, et où, sur un grand nombre de concurrents égaux en zèle, en intelligence, en énergie, en probité, deux succombent pour UN, qui ne doit souvent son succès qu'aux *hasards de la fortune*, aveugle en tous temps. »

Cette opinion de M. A. F. Didot avait été formulée avant lui par Diderot, qui fut à la fois homme de lettres d'un mérite incontestable et *éditeur* de la grande Encyclopédie.

« Je parle, dit-il, de la condition habituelle d'un libraire, de sa condition générale et commune, de celle d'un débutant ordinaire, qui n'est ni pauvre ni riche, ni un aigle ni un imbécile (1).

« On a bientôt compté les libraires qui sont sortis de ce commerce avec de l'opulence. Quant à ceux qu'on ne cite point, qui ont langui dans la rue Saint-Jacques ou sur le quai, qui ont *vécu à l'aumône* de la communauté et dont elle a *payé la bière*, soit dit sans offenser les auteurs, le nombre en est prodigieux.

« Une bévue que je vois commettre sans cesse, dit le même encyclopédiste, à ceux qui se laissent mener par des maximes générales, c'est d'appliquer le principe d'une manufacture d'étoffes à l'édition d'un livre.

« Ils raisonnent comme si le libraire pouvait ne

(1) Il s'agissait alors, en 1766, de l'abolition des priviléges.

fabriquer qu'à proportion de son débit et qu'il n'eût d'autres risques à courir que la bizarrerie du goût et le caprice de la mode ; ils oublient, ou ignorent, ce qui pourrait bien être au moins, c'est qu'il serait impossible de débiter un ouvrage à un prix raisonnable sans le tirer à un certain nombre.

« Ce qui reste d'une étoffe surannée dans les magasins de soieries a *quelque valeur*.

« Ce qui reste d'un mauvais ouvrage dans les magasins d'un libraire n'*en a aucune*.

« Ajoutez que, de compte fait, sur *dix entreprises*, il y en a UNE, et c'est beaucoup, qui réussit, QUATRE dont on recouvre les frais à la longue, et CINQ où l'on *est en perte* (1). »

En vérité, ne dirait-on pas que, pour acquérir de la fortune, soit dans la librairie, soit dans l'imprimerie, le *savoir* est chose inutile.

Il suffit d'être habile !

Nous en voyons des exemples de nos jours.

Qu'on ne s'étonne donc pas de la fin malheureuse et déplorable des Estienne.

Depuis 1470 jusqu'à 1789, on ne compte que *quatre grandes fortunes* acquises dans l'imprimerie et la librairie : MENTEL, de Strasbourg, ULRICH

(1) Diderot, *Lettres sur le commerce de la librairie*. Paris, 1861, brochure in-8°. Librairie Hachette.

GÉRING, J.-B. COIGNARD III et Charles J. PANCKOUCKE.

Voici donc maintenant les résultats commerciaux de cette célèbre, mais bien malheureuse famille des Estienne :

Robert Ier, persécuté en France par la Faculté de théologie de la Sorbonne, à cause de sa religion, et pour avoir, sur une grande échelle, vulgarisé partout en France les Bibles et les livres des saintes Écritures, est contraint d'abandonner sa patrie et de se réfugier à Genève, où il meurt.

Charles, frère de Robert, ruiné par des pertes commerciales nombreuses, criblé de dettes, meurt dans la prison pour dettes du Grand-Châtelet de Paris.

Sa fille uuique, Olympe, meurt de misère, après avoir vu expirer d'inanition son mari, contre une borne.

Henri II, fils aîné de Robert, nommé par la postérité, et avec raison, le *Grand Henri*, ruiné, meurt fou, à l'Hôtel-Dieu de Lyon.

Robert II, fils puîné de Robert, meurt dans la misère, à Genève.

Paul, fils de Henri II, meurt dans la plus extrême pauvreté.

Antoine, fils de Paul, meurt également de misère, et aveugle, à l'Hôtel-Dieu de Paris.

Joseph, deuxième fils de Paul, meurt de la peste, à la Rochelle, en 1674.

Tels sont les résultats positifs auxquels la fortune a conduits ces savants et illustres imprimeurs, à qui nous sommes redevables de cette immense série d'ouvrages immortels, de ces Bibles, de ces Hérodote, de ces Plutarque, de ces Cicéron, de ces Virgile, de tous ces Classiques grecs, latins, etc., qu'on admire encore, et de toutes ces éditions en grands et petits formats, avec les textes seuls, ou enrichies de doctes commentaires, de tant de chefs-d'œuvre, enfin, dont chaque reproduction, quelle qu'elle soit, ancienne ou récente, attestera sans cesse à l'univers lettré la gloire des presses stéphaniennes.

En rapprochant cette gloire immortelle d'un résultat commercial qui nous brise le cœur, nous arrivons forcément à cette récapitulation :

Sur onze membres de cette illustre famille, un est mort en exil, cinq dans la misère, un dans une prison pour dettes, deux à l'hôpital !

Lecteur, que vous faut-il de plus?

FIN DU TOME 1er DE LA IIIe PARTIE.

UNE CIRCONSTANCE ATTÉNUANTE.

L'auteur de cet ouvrage, — pauvre vieillard, presque aveugle, — poursuit très-difficilement sa route à travers ce monde, qui, chaque jour, se transforme pour lui en un désert obscur, — sans limites, — privé de gaz jour et nuit.

Mais c'est bien pis encore lorsque lui tombe sur la tête l'inévitable travail de la correction des épreuves!

Aussi a-t-il eu à se féliciter de l'affection fraternelle d'un bon et véritable ami, — des temps meilleurs, — auquel il avait soumis les feuilles tirées de son livre, et qui lui a signalé quelques *coquilles typographiques*, échappées à l'œil de lynx du correcteur de son imprimerie, savant modeste, quoiqu'il ne soit pas précisement payé pour être un *bibliophile*.

Des investigations consciencieuses de cet ami est résulté l'*errata* suivant. Indulgence donc pour celles-ci et d'autres, s'il s'en trouve encore!....

Page	36,	ligne	27,	lisez :	*Aquinatis.*
—	37,	—	1,	—	1535. — *Castilionii.*
—	»	—	2,	—	1545.
—	»	—	5,	—	*impiam.*
—	»	—	6,	après	*Missalis* ajoutez *anatomen.*
—	57,	—	15,	lisez :	*Rampengolis.*
—	»	—	24,	—	*Nider,*
—	58,	—	11,	—	*Martini.*

M. Werdet a vécu longtemps des livres et au milieu des livres; il en a vu naître un grand nombre, il en a vu beaucoup disparaître; témoin du mouvement incessant, indéfini des idées, des fluctuations si diverses de l'esprit public, il a pu, mieux que personne, juger quello a été, depuis son origine jusqu'à nos jours, l'influence de l'imprimerie sur les sciences, sur les arts, sur les mœurs, sur les tendances de chaque époque. *Picorant de ci, de là*, comme l'abeille de Montaigne, l'auteur du travail qui nous occupe, chemin faisant, presque à son insu, s'est fait érudit; il s'est instruit à la bonne manière, avec le temps, apprenant sans chercher tout ce qu'on cherche souvent à savoir; aussi quand le moment venu, à l'heure du repos, il s'est pris à vouloir fixer ses souvenirs, il n'a eu, pour ainsi dire, qu'à écrire, sous la dictée de sa mémoire, ces pages pleines de curiosités de toutes les sortes, qui se succèdent si substantielles qu'un volume, unique tout d'abord, en a enfanté plusieurs. Que d'ouvrages sont passés par les mains de M. Werdet! Faut-il dès lors s'étonner s'il est devenu livre lui-même, et ne peut-on se demander si, traçant le portrait d'un confrère, le bibliographe n'a point aussi tracé le sien? Les studieux sont-ils en quête de quelque ingrate recherche qui se dérobe à leur zèle patient, qu'ils s'adressent à notre homme, ils en reviendront satisfaits. Son livre est la preuve manifeste qu'il sait où il faut chercher, qu'il possède, c'est déjà beaucoup, la clef de la science; cette nomenclature vivante de toutes les éditions, de leurs dates, des noms de libraires, d'imprimeurs, d'auteurs, dont il entretient son public, je soupçonne fort qu'on la peut trouver chez lui, et que ce n'est que par pure modestie qu'il vous enverra chez le voisin.

Écrire l'histoire philosophique du livre en France, ce serait l'œuvre d'un grand penseur, car ce serait écrire l'histoire de la France émancipée, aborder les thèses spiritualistes les plus élevées : bien des éléments pour une

étude de ce genre se rencontrent dans l'ouvrage de M. Werdet. Son premier volume traite des origines du livre-manuscrit depuis la formation de l'alphabet et des caractères chez tous les peuples, depuis l'invention du papyrus, du parchemin et du papier jusqu'à l'introduction de l'imprimerie à Paris, par Ulrich Géring, vers 1470, sous le règne de Louis XI. Le second a rapport à la transformation du livre-manuscrit de 1470 à 1789 : il présente un curieux résumé des plus anciens statuts connus, des déclarations, priviléges, lettres patentes, édits, concernant *le faict de la librairie*. Le tome III doit se référer à des études historiques et bibliographiques sur les libraires et les imprimeurs les plus célèbres; le tome IV, qui a paru, renferme un essai sur la propagation, la marche, les progrès de l'imprimerie dans les diverses provinces de France de 1470 à la fin du XVIe siècle, ainsi que des recherches historiques et bibliographiques sur les imprimeries clandestines. Dans les tomes V et VI la librairie et l'imprimerie françaises se trouvent envisagées au point de vue de leur passé, de leur présent, de leur avenir : le tableau embrasse la période de 1789 à nos jours; il contient des notices intéressantes sur les protes, les correcteurs, les ouvriers typographes les plus distingués tant de Paris que des départements. Le tome VII enfin, qui, comme le précédent, est en préparation, doit offrir au public une histoire détaillée du colportage des livres et de l'imagerie populaire depuis l'an 1470. On peut juger par cette vue d'ensemble si M. Werdet s'est montré fidèle au précepte de l'infortuné Estienne Dolet, et si, comme le martyr du 3 août 1546, il veut que ses livres donnent « *tesmoignage qu'il a vescu en ce monde comme personne otieuse et inutile.* »

ÉDOUARD DALLOZ.

(*Jurisprudence générale*, 6e cahier, 1862.)

PARIS.— Imprimé par E. THUNOT ET Ce, 26, rue Racine.

99 961 351

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Google

Digitized by Google

Google

Digitized by Google